

BURKINA FASO



MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET  
DIRECTION GENERALE DE LA COOPERATION

UNION EUROPEENNE



DELEGATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE  
AU BURKINA FASO

# **RAPPORT ANNUEL CONJOINT 2004**

**SUR**

**LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE COOPERATION**

**DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ACP-UE**

**AU BURKINA FASO**

## SOMMAIRE

1. RESUME .....	2
2. MISE A JOUR DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE .....	3
2.1 Mise à jour de la situation politique.....	3
2.2 Mise à jour de la situation économique .....	4
2.3 Mise à jour de la situation sociale.....	6
3. AGENDA DE DEVELOPPEMENT .....	12
4. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET ACTUELLE .....	15
4.1 Secteurs de concentration.....	16
4.1.1 Appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté.....	16
4.1.2. Infrastructures routières.....	20
4.1.3. Développement rural/Sécurité alimentaire .....	22
4.2 Projets et programmes hors concentration .....	24
4.2.1. Hydraulique, gestion et adduction d'eau potable.....	24
4.2.2 Etat de droit et Justice .....	25
4.2.4 Environnement.....	26
4.2.5 Initiatives Culturelles .....	27
4.3 Utilisation des ressources destinées aux acteurs non étatiques (ANE).....	30
4.4 Utilisation de l'enveloppe B du 9ème FED (10,7 Mio €) à fin 2004 .....	31
4.5 Autres instruments .....	31
4.5.1 Banque européenne d'investissement (BEI).....	31
4.5.2 Sysmin .....	32
4.5.3 Stabex .....	32
4.5.4 Coopération Régionale .....	32
5. PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION POUR LES ANNEES A VENIR.....	36
6. DIALOGUE AVEC L'ORDONNATEUR NATIONAL (ON) ET LES ACTEURS NON ETATIQUES (ANE), ET COORDINATION DES DONATEURS.....	39
6.1 Dialogue avec l'ON et les ANE .....	39
6.2 Coordination des donateurs .....	40
7. CONCLUSIONS .....	44
ANNEXES .....	53

## 1. RESUME

En 2004, la stabilité politique et le processus de démocratisation ont permis la mise en œuvre de façon satisfaisante du programme de coopération 9<sup>ème</sup> FED et la revue à mi-parcours (RMP) s'est conclue positivement par une augmentation substantielle de l'enveloppe financière attribuée au pays. L'enveloppe programmable (enveloppe A) a été augmentée de 155 Mio € soit 101.7 milliards FCFA suite à :

- un transfert de l'enveloppe B destinée aux besoins imprévus vers l'enveloppe programmable A pour 60 Mio € (39.4 milliards FCFA) ;
- une augmentation nette de ressources de 95 Mio € (62.3 milliards FCFA).

En terme d'utilisation, ces ressources supplémentaires vont permettre :

- de consacrer « l'appui macroéconomique pour la réduction de la pauvreté » comme principal secteur de concentration de l'aide communautaire, avec la mise en place d'un nouveau programme pluriannuel d'appui budgétaire non ciblé pour la réduction de la pauvreté d'une enveloppe indicative de 150 Mio € (98.4 milliards FCFA)
- de renforcer la dimension liée à l'accélération d'une scolarisation primaire universelle de qualité et appropriée au contexte du Burkina Faso compte tenu des effets attendus de l'éducation en particulier des filles sur le développement durable avec la mise en place d'un appui sectoriel « Education » de 15 Mio € (9.8 milliards FCFA) dans le cadre de l'initiative « Fast-Track » appuyée par divers donateurs, sous la forme d'un appui budgétaire complémentaire ;
- d'appuyer le secteur clef du coton à travers un financement à hauteur de 10 Mio € (6.6 milliards FCFA) de la filière coton dont les modalités d'affectation et d'utilisation restent à identifier.

En plus de ces nouvelles interventions, d'autres actions sont programmées sur les ressources déjà allouées au Burkina Faso avant la RMP et seront engagées pendant l'année 2005 et 2006. Il s'agit d'un programme d'appui à la société civile, d'un programme d'appui institutionnel à l'Ordonnateur National et d'un programme cadre pour la culture.

Au 31/12/2004, l'enveloppe A du PIN (432,4 M€ après transferts et dotation supplémentaire RMP) a été engagée à hauteur de 255 M€ soit à 58,9% des dotations. Le montant restant de 177,4 M€ est inférieur à celui des prévisions d'engagements globaux pour 2005/2006 (195,85 M€) mais les besoins supplémentaires seront couverts pas des dégagements déjà effectués ou encore à réaliser pendant 2005.

## **2. MISE A JOUR DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE**

### **2.1 Mise à jour de la situation politique**

Le Burkina Faso est une république unitaire fondée sur la Constitution adoptée en juin 1991 et révisée en 2000. Il continue à bénéficier d'une stabilité politique et économique relativement exceptionnelle dans la sous-région, qui souffre de conflits ouverts et complexes. Cependant, l'insécurité – notamment sous forme de guet-apens en dehors des villes - reste un défi important au pays, entre autres à cause de la crise ivoirienne déclenchée en 2002 qui continue à avoir des répercussions sur les pays voisins.

Le processus de démocratisation est toujours en cours de consolidation. Des élections ont lieu régulièrement, mais des défis restent au niveau de la participation des populations (renforcement des liens entre les élus et la société civile) et la consolidation des structures de base pour une participation citoyenne efficace dans le cadre de la décentralisation. Un événement majeur en 2004 a été l'adoption du code général des collectivités territoriales, qui a donné lieu à un processus de définition de priorités.

Le Président du Faso, Blaise Compaoré, a été élu pour sept ans en 1998. Le mandat présidentiel a été ramené à 5 ans suite à la révision de la Constitution en 2000. L'Assemblée Nationale (111 sièges) a été élue pour un mandat de 5 ans en mai 2002. Les élections législatives de mai 2002 se sont déroulées sous la supervision de la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante) dans des conditions satisfaisantes avec la participation de l'ensemble des partis politiques. La majorité présidentielle du Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP) a obtenu une courte majorité (57 sièges). L'opposition s'est renforcée politiquement et institutionnellement ; elle est conduite par l'ADF-RDA (17 sièges). Les prochaines échéances électorales sont l'élection présidentielle en novembre 2005 et les élections municipales le 12 février 2006.

La composition du gouvernement formé en juin 2002, dont M. Paramanga Ernest YONLI est le Premier Ministre, a été légèrement modifiée au cours de l'année 2004.

Dans le domaine des relations politiques avec l'Union Européenne, un dialogue sur place entre les Hautes autorités burkinabé, les Etats membres de l'UE et la CE sur les questions d'actualité nationale, sous-régionale et mondiale a continué en 2004. Des événements en 2004 comme le Sommet de l'emploi de l'Union africaine et le Sommet de la francophonie ont donné à ce dialogue un cadre plus important. Il convient de signaler également les diverses visites du Président du Faso aux pays de l'Union européenne ainsi que la perspective de sa visite à la Commission à Bruxelles en février 2005.

## 2.2 Mise à jour de la situation économique

- *Principaux indicateurs macroéconomiques et budgétaires*

<b>Agrégats Economiques</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
PIB nominal (en milliards de FCFA)	1931,3	2095,3	2494,2	2650
Taux de croissance du PIB en volume (prix constant 85)	6,8%	4,6%	8,0%	4,8%
Masse monétaire (en milliards de FCFA)	424,4	436,5	507,9	470,6
Taux d'inflation annuel (glissement des indices moyens en %)	4,9	2,3	2,0	0,7
Encours de la dette publique totale (en % du PIB nominal)	67,4%	55,5 %	41,7 %	40,8 %
Balance commerciale (importation FOB - exportation FOB)	-209,5	-210,9	-208,8	-223,6
Balance courante (en % du PIB nominal)	-11,0	-10,2	-8,9	-8,4
<b>Indicateurs budgétaires</b>				
Recettes Fiscales (en % du PIB nominal)	11,0	10,6	10,9	12
Dépenses totales (en % du PIB nominal)	22,4	22,3	23,3	21,6

Source : Ministère des Finances et du Budget / UEMOA / FMI

Malgré le contexte politique sous-régional difficile et un environnement international caractérisé par la chute des cours du coton et du dollar et la hausse vertigineuse du prix du baril du pétrole, mais aussi par l'appréciation de l'euro et du FCFA par rapport à l'US \$, l'économie burkinabè est restée en 2004 sur le sentier de croissance amorcée depuis le début de la décennie passée. En effet, après une progression en termes réels du Produit intérieur brut (PIB) de 4,6% en 2002 et 8% en 2003, la croissance économique en 2004 est ressortie à 4,6% pour un objectif de 6,2% ; ce qui correspond à une hausse du PIB par tête de 2,2%. Le ralentissement de la croissance en 2004 s'explique par la contre performance du secteur primaire qui a enregistré un taux de croissance de -3,3% contre 10,7% en 2003. Le secteur secondaire a enregistré en 2004 un gain de vitalité d'un point comparativement à 2003. La croissance de la valeur ajoutée de ce secteur s'est établie à 10,2% contre 9,5% l'année précédente. Au niveau du secteur tertiaire, la croissance s'est établie à 8,1% soit une amélioration de 2,2 comparativement à 2003.

La contre-performance du **secteur primaire** est due essentiellement à une campagne agricole 2004-2005 moins bonne que celle de 2003-2004 liée à un déficit pluviométrique et dans une moindre mesure, à l'invasion acridienne dans le Nord du pays. Le pays a en effet enregistré une baisse de 2% de la production céréalière globale par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Les cultures de contre-saison connaissent également une baisse, soit 27 000 tonnes environ contre 64 000 tonnes en 2003. Toutefois, il se dégage un bilan céréalier excédentaire de 344 732 tonnes.

Le coton qui est le principal produit de rente a enregistré une progression de 33,4%. Sa production a atteint le niveau de 641 000 tonnes contre 480 000 tonnes en 2003.

**La croissance du secteur secondaire** s'établit à 10,2% en 2004 contre 9,5% en 2003. L'évolution de ce secteur a été influencée par la production manufacturière dont la performance est fortement liée à l'égrenage de la production cotonnière. La valeur ajoutée des industries manufacturières a cru de

10,6%. Cette composante a contribué pour 71% à la valeur ajoutée totale du secteur contre 23% pour les bâtiments et travaux publics (BTP) et 5,4% pour l'énergie (Electricité, gaz, eau). Bien qu'ayant enregistré une forte croissance en 2004 (46,4%), la contribution des industries extractives à ce secteur est demeurée très faible (0,5%).

**Le secteur tertiaire marchand** a enregistré en 2004 une croissance de 8,1% en augmentation par rapport à celle de 2003 qui était de 6%. L'activité a été soutenue par l'accroissement des services dans les domaines des télécommunications, transports et services de 18,7% ainsi que par le commerce de 10,1%.

En comparaison aux pays de la zone UEMOA sur la période 1995-2004, le Burkina Faso, avec un taux de croissance moyen du PIB à prix constants de 6,1%, enregistre des performances macro-économiques au-dessus de la moyenne de l'ensemble de l'Union (3,1%).

Pour l'année 2004, le **taux d'inflation** annuel moyen est de -0,4 % contre 2 % en 2003. Cette maîtrise de l'inflation s'explique par la baisse des prix des produits alimentaires essentiellement imputable à l'approvisionnement régulier des marchés en produits céréaliers suite aux résultats excédentaires de la campagne agricole des deux dernières années, qui ont permis de contrecarrer les effets néfastes de l'augmentation sensible des prix des transports et des hydrocarbures. Cette hausse a été contenue dans la mesure où l'augmentation du cours du pétrole en US \$ a été contrecarrée par l'appréciation de l'euro par rapport au US \$ au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2004.

**Finances publiques** : les recettes courantes ont progressé de 15,8% malgré un environnement des affaires perturbé par la crise socio-politique en Côte d'Ivoire. Les **recettes fiscales** se sont chiffrées à 317,9 milliards de FCFA (en progression de 17,7%) et ont représenté 11,9% du PIB courant, soit 1,4 points inférieurs à l'objectif du CSLP (13,3% du PIB). Toutefois, la poursuite des efforts de recouvrement des administrations fiscales et douanières a permis une légère amélioration de la pression fiscale (10,6% et 10,9% respectivement en 2002 et 2003).

Les **dépenses courantes** ont été moins maîtrisées comparativement aux deux dernières années. En effet, elles ont enregistré une hausse de 13,6% contre 2,1% en 2003 et 12,5% en 2002. Cette situation s'explique par l'effet conjugué de l'augmentation des dépenses sur biens et services (15,5%) et des transferts (21,1%). Les dépenses salariales ont progressé de 11,4% contre 7,7% en 2003. Toutefois le ratio masse salariale sur recette fiscale s'est légèrement réduit en passant de 41,1% en 2003 à 38,9% en 2004 pour un objectif de 35% maximale fixé au niveau communautaire. Dans l'ensemble, le rapport dépenses courantes sur PIB nominal a été de 11%, ce qui traduit une certaine maîtrise au regard de l'objectif de 12,2 % maximum poursuivi dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).

Les **dépenses d'investissement** ont enregistré une progression de 11,5% malgré le recul des financements extérieurs de 6,9% compensé par une forte poussée des ressources propres (43,5%) incorporant les appuis budgétaires.

Le **solde budgétaire**, base engagement et dons compris, s'est établi à -113,5 milliards de FCFA contre -72,9 milliards de FCFA en 2003, soit une détérioration de 55,7%. Ce déficit a représenté 4,2% du PIB nominal en 2004. Quant au déficit global base caisse et dons compris, il s'est situé à 108,2 milliards de FCFA et a été financé à hauteur de 116,6 milliards de FCFA par les ressources extérieures et -6,9 milliards pour le financement intérieur.

**Echanges extérieurs** : en ce qui concerne les comptes extérieurs, pour l'année 2004, les exportations FOB se situeraient à 234,1 milliards F CFA tandis que les importations seraient de 424,0 milliards FCFA. Le déficit de la balance commerciale ressortirait à 189,9 milliards de FCFA en 2004 contre 212,0 milliards en 2003. Cette amélioration s'expliquerait par une augmentation des exportations plus importante (25,7% ) que celle des importations (6,5% ).

La forte hausse des exportations serait principalement liée à l'accroissement du coton de 36,2% en 2004 (+43,4 milliards FCFA). Quant aux produits de l'élevage, ils s'accroîtraient seulement de 2,6 milliards FCFA. Pour ce qui est des importations, leur hausse est imputable à l'accroissement de 18% enregistré au niveau des produits pétroliers (+ 14 milliards CFA).

La situation du prix du pétrole et les perspectives à long terme invitent le Burkina Faso à entamer des études approfondies sur sa dépendance vis-à-vis de l'énergie thermique et ses implications macroéconomiques, mais aussi sur les alternatives énergétiques envisageables pour compléter la couverture du bilan énergétique.

Les transferts courants sans contrepartie s'établiraient en 2003 et 2004, respectivement à 122,5 milliards F CFA et 104,3 milliards F CFA, soit une baisse de 14,9 milliards de FCFA.

Ainsi, la balance des transactions courantes a enregistré une dégradation de 0,2% en 2004. Les soldes ont été pour les années 2003 et 2004, respectivement de -213,4 milliards F CFA et -213,7 milliards F CFA. Le solde global est ressorti à -2,4 milliards FCFA en 2004 ( contre 20,4 milliards FCFA en 2003).

**Situation monétaire :** la situation monétaire à fin décembre 2004 a été caractérisée par une contraction des avoirs extérieurs nets de 1,5%, une hausse du crédit intérieur de 4,4% et un accroissement de la masse monétaire de 0,3%.

Les avoirs extérieurs nets se sont situés à 163,8 milliards FCFA à fin décembre 2004 contre 166,2 milliards FCFA à fin décembre 2003, soit une baisse de 2,4 milliards FCFA, imputable à la baisse des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale, ceux des banques de dépôts s'étant plutôt accrus au cours de la même période.

En passant de 369,2 milliards FCFA à fin décembre 2003 à 385,3 milliards FCFA à fin décembre 2004, le crédit intérieur s'est accru de 16,1 milliards FCFA. La hausse ainsi enregistrée (+4,4%) est due à l'accroissement des crédits à l'économie de 12%, atténué par une amélioration de la PNG de 88%.

Les crédits à l'économie, en passant de 340,9 milliards FCFA à fin décembre 2003 à 381,9 milliards FCFA à fin décembre 2004, ont enregistré un accroissement de 41 milliards FCFA, lié à la fois à l'expansion des crédits de campagne et des crédits ordinaires .

S'agissant de la masse monétaire, en s'établissant à 509,4 milliards FCFA à fin décembre 2004, elle a augmenté de 1,5 milliards FCFA par rapport à son niveau de 507,9 milliards FCFA à fin décembre 2003, essentiellement sous l'effet d'un accroissement des dépôts de 32,3 milliards FCFA, la circulation fiduciaire s'étant contractée de 30,8 milliards FCFA.

L'encours de la **dette publique** à fin décembre 2004 est de 1.130,10 milliards de francs CFA constituée à 87,54% de dettes extérieures (soit 989,3 milliards de francs CFA) et à 12,45% de dettes intérieures (soit 140,81 milliards de francs CFA). En ce qui concerne la dette extérieure, la composante multilatérale est la plus importante et s'est établie à fin décembre 2004 à 858,9 milliards de francs CFA contre 130,39 milliards de francs CFA pour la composante bilatérale. Quant à la dette intérieure, elle est constituée de 61,22 milliards de francs CFA de dette bancaire, de 38,09 milliards de francs CFA de dette non bancaire et 41,5 milliards de bons et obligations du Trésor. L'encours de la dette publique totale à fin décembre 2004 représente un taux d'endettement de 41,43% par rapport au PIB, sensiblement égal à celui de 2003. Le service de la dette extérieure se chiffre à 21,03% des exportations de biens et services en 2004 contre 19,8% en 2003.

### **2.3 Mise à jour de la situation sociale**

#### **Principaux indicateurs retenus dans le cadre du suivi des objectifs du millénaire**

	Niveau	Années	Source
Proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté	54,6%**	1998	EP II et EP III - INSD et Banque Mondiale**
	46,40%	2003	
Pourcentage d'enfant souffrant de carence pondérale (moins de 5 ans)	25,70%	1993	EDS 1993
	38,00%	2003	EDS 2003
Taux de mortalité infanto-juvénile	219/1000	1998	EDS 1998
	184/1000	2003	EDS 2003

Indicateurs/Années	1998*	1999*	2000*	2001*	2002*	2003*	2004*
1. Taux de couverture vaccinale (%)							
. BCG	52	60	80 (70)	84 (80)	90 (83)	86 (85)	109,7 (85)
. DTCP3	31	42	57 (50)	64 (60)	69 (65)	78 (70)	87,73 (85)
. Rougeole	38	53	59 (55)	65 (60)	64 (65)	71 (70)	77,75 (85)
. Fièvre jaune	33	50	56 (55)	52 (60)	61 (65)	66 (70)	75,46 (85)
2. Nombre de nouveaux contacts par habitant et par an dans les structures de soins de 1er niveau (CSPS, CMA)	0,21	0,22	0,21	0,22 (0,22)	0,27 (0,23)	0,32 (0,27)	0,34 (0,33)
3. CSPS remplissant les normes en matière de personnel (%)		60	70 (60)	74,4 (75)	76,5 (80)	76,8 (85)	75,8 (80)
4. Taux de rupture des MEG (en %) au niveau central (CAMEG) pour le panier de 45 éléments prioritaires	4,44% (8%)	2,13% (8%)	0,19% (8%)	0,19% (8%)	2,90% (<5%)	<5% (<5%)	<5%

Sources : Ministère de la Santé - \* = Réalisations ; ( ) = objectifs de la convention ABRP 2002-2004 et ABRP 2005-2008 ; Annuaire statistique 2000, 2001, 2003 ; 2004

Indicateurs / Années scolaires	2000/2001*	2001/2002*	2002/2003*	2003/2004*	2004/2005*
Taux Brut d'Admission - Global	44,9	46,9	52,9	65,95	69,7 (68,27)
Taux Brut d'Admission - Filles	38,1	40,2	45,4	61,48	64,1 (64,05)
Taux Brut de Scolarisation - global	44,4	45,1	47,5	52,2	56,8 (56)
Taux Brut de Scolarisation - filles	37,5	38,6	41	46,3	51 (50,60)

\* = Réalisations; (x) objectifs

Sources : DEP/MEBA : Annaire Statistiques et Synthèse de l'Annuaire Statistique 2002-2003 ; 2003-2004 et 2004-2005

Les indicateurs retenus dans le cadre du suivi des objectifs du millénaire montrent une tendance globalement positive en matière d'amélioration des services sociaux, éléments essentiels pour une stratégie de réduction de la pauvreté. Cependant, l'incidence de la pauvreté reste importante et ne semble pas encore fléchir de façon significative.

**Croissance, inégalité et réduction de la pauvreté :** les résultats des enquêtes Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages 1998 et 2003 indiquent que l'indice de Gini est resté identique entre les deux périodes (0,46) décrivant une relative stabilité des inégalités au niveau national. Dans un tel contexte, les effets positifs cumulés de la croissance économique observée en 2003 (8%) et en 2004 (4,8%) auraient contribué à une réduction de l'incidence de la pauvreté qui passerait de 46,4% en 2003 à 45,1% en 2004. Ainsi, malgré la baisse de la production céréalière et les contraintes exogènes, on observerait une amélioration de 0,8 point de l'incidence de la pauvreté rurale et de 3,7 points de celle de la pauvreté urbaine. Cette situation s'expliquerait par les effets positifs cumulés des campagnes agricoles précédentes et par le dynamisme du secteur tertiaire notamment les services marchands (transports et communications, commerce). Cependant, vue à plus long terme, l'incidence de la pauvreté reste à un niveau relativement stable de 45-46% (d'autres analyses voient une réduction de l'incidence de la pauvreté depuis 1998, mais se basent sur un même niveau de pauvreté actuel – voir encadré 1). Une croissance de qualité et fondée sur l'équité reste nécessaire pour une réduction durable de la pauvreté. C'est un pari difficile pour le Burkina, dont la croissance économique reste fortement tributaire du secteur agricole et de la pluviométrie.

## ENCADRE 1 : Les subtilités pour un indicateur de bien-être comparable

Dans le souci d'appuyer les pays pour l'amélioration constante de la méthodologie utilisée pour les enquêtes sur les conditions de vie des ménages, en vue de permettre une comparaison fiable dans le temps, la Banque mondiale a initié un processus de réflexion dont les résultats ont déjà permis à un certain nombre de pays de réviser leur valeur globale respective de pauvreté.

Pour le cas du Burkina Faso, la démarche a consisté à déterminer un nouvel indicateur de bien-être (consommation réelle par habitant aux prix constants de juin 2003) ne couvrant que les produits comptabilisés de la même façon dans les enquêtes prioritaires de 1998 et de 2003. En utilisant ce sous-ensemble on aboutit à un indicateur partiel de consommation alimentaire couvrant 84% de la consommation alimentaire et 88% de la consommation totale déclarée en 2003. La couverture de l'indicateur partiel est plus large en 1998 (92% de la consommation alimentaire et 93% de la consommation totale déclarée) ; cette situation indique selon toute vraisemblance que le questionnaire de 1998 a comptabilisé toutes choses égales par ailleurs, relativement moins de produits consommés qu'en 2003.

Après des opérations de normalisation de la consommation des ménages en consommation annuelle et d'ajustements pour neutraliser les différences spatiales ou temporelles du coût de la vie, il a été déterminé la valeur globale comparable de la consommation pour 1998 et 2003. Le seuil de pauvreté est déterminé de façon endogène à partir des données de l'enquête de 2003 sur la base de la valeur globale de la consommation par habitant afin d'obtenir le même indice numérique de la pauvreté que l'indice estimé par l'INSD avec la technique du questionnaire sur les indicateurs de base du bien-être et la valeur globale totale de la consommation. Un seuil de pauvreté de 72 110 francs CFA en prix de juin 2003 à Ouagadougou correspond à l'indice numérique 46,4% donné par l'INSD pour 2003 (INSD 2004).

Sur cette nouvelle base, la pauvreté aurait diminué de façon substantielle au Burkina Faso entre 1998 et 2003 sans qu'il ait de changements notables au plan de l'inégalité. Selon les estimations établies, l'indice numérique de la pauvreté a été ramené de 54,6% en 1998 à 46,4% en 2003 correspondant à une baisse d'environ 8 points. Le recul de la pauvreté a été plus prononcé dans les régions rurales, où l'indice numérique est tombé de 61,1% en 1998 à 52,4% en 2003. Le recul a été nettement plus modeste dans les zones urbaines, et il n'est pas statistiquement significatif. L'inégalité est restée inchangée entre deux enquêtes (indice de Gini de 0,444), et elle a toujours été plus marquée dans les zones urbaines (0,484) que dans les zones rurales (0,376).

Ces résultats mettraient davantage en évidence l'efficacité et les bonnes performances des politiques mises en œuvre depuis un certain temps du moment où la croissance économique est au rendez-vous et qu'on établit un lien fort entre cette croissance et la réduction de la pauvreté.

Certes, on pourrait critiquer la modification des pondérations à l'échelle du niveau de vie (la réduction du panier de biens à un sous ensemble représentant 88% de ce panier entraîne probablement une redéfinition des pondérations dans l'évaluation du niveau de vie), mais dans la mesure où la démarche s'inscrit dans la dynamique de l'amélioration de la méthodologie pour une meilleure comparabilité des données, il convient de la capitaliser et, au besoin, d'en tenir compte pour les investigations futures.

Au demeurant, devra-t-on noter qu'au-delà des limites dans la comparabilité des données issues des deux enquêtes et de cette apparente controverse méthodologique, il est évident qu'aujourd'hui près de la moitié de la population Burkinabé manque d'un revenu monétaire pour s'offrir un minimum de décence.

Source : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, Ministère de l'Economie et du Développement, Juillet 2004.

**Au niveau des services sociaux de base et de la protection sociale**, les indicateurs sociaux maintiennent leur allure ascendante. Dans le domaine de l'éducation, le taux brut de scolarisation a, cette année, encore progressé pour s'établir à 56,8% contre 52,2% l'année précédente. Le taux d'admission est passé de 65,95% en 2003 à 69,7% en 2004 et les disparités selon le genre se sont atténuées, la parité filles/garçons varie désormais entre 0,85 et 1 selon les régions. La principale avancée enregistrée en 2004 est liée à l'achèvement de la carte éducative, outil essentiel de programmation et de suivi des infrastructures mais surtout de corrections des disparités régionales. Dans l'éducation non formelle, la participation aux programmes d'alphabétisation est en net progrès mais les déperditions demeurent importantes et préjudiciables au taux d'alphabétisation qui a atteint seulement 32,25% en 2004 contre 31,11% en 2003.

En matière de santé, il faut relever que la couverture sanitaire s'améliore progressivement. Le rayon d'action moyen théorique des CSPS est ramené à environ 8Km. La proportion des districts sanitaires fonctionnels a atteint 60% en 2004 contre 40% en 2003. L'Etat a consacré 10.2 % de son budget au secteur de la santé (hors financement extérieur). En matière de renforcement des infrastructures, l'Etat consacrait environ 6.2% de son budget d'investissement à la santé.

La qualité des services, que l'on peut évaluer notamment à travers l'utilisation des centres de santé, ne connaît pas de progrès notables comme l'atteste le nombre de nouveaux contacts par habitant resté stationnaire entre 2003 et 2004 (0,32 et 0,33) avec une forte disparité régionale allant de 0,15 dans la région sanitaire du Sahel à 0,67 dans le Centre. La persistance de cette faible utilisation des services serait due entre autres au pouvoir d'achat limité et aux habitudes socioculturelles des populations. Toutefois, le pourcentage de dépôt MEG n'ayant pas connu de rupture des 10 molécules essentielles est passé de 77% en 2003 à 90% en 2004. Il y a certes une bonne évolution, mais des efforts sont encore nécessaires en vue d'atteindre le taux de 100%. Par ailleurs, la progression de certaines statistiques sanitaires traduit l'impact de la politique assidue dans la lutte contre les maladies en 2004 : le taux de couverture vaccinale pour le DTC3 (de 78,30% en 2003 à 87,73% en 2004), la rougeole-VAR (de 71,08% en 2003 à 77,75% en 2004), la fièvre jaune-VAA (de 66,32% en 2003 à 75,46% en 2004) et celui du BCG (de 86,32% en 2003 à 109,7% en 2004).

La séro-prévalence<sup>1</sup> était de 7.17% en 1997 et 6.5% en 2001, 4,2% en fin 2002 et 2003. Pour l'ensemble de la population, cette séro-prévalence serait de 1.8%. Les différentes actions de prévention menées ont permis de réduire le taux de prévalence du VIH/SIDA mais le Burkina Faso reste l'un des pays les plus atteints dans la sous région. Le nombre de décès dus au VIH/SIDA est de 45 000 par an, soit 125 personnes par jour. Aussi, les efforts doivent se renforcer en matière de prévention ciblée et de traitement. Un défi majeur repose également sur la coordination des actions sur l'ensemble du territoire.

En matière de lutte contre le VIH/SIDA, le Gouvernement est fortement impliqué dans la mise en œuvre des plans nationaux et le Président du Faso préside le Conseil National de Lutte contre le SIDA-IST depuis 2001. La stratégie nationale pour la période 2004-2006 : (i) le renforcement de l'approche multisectorielle décentralisée et participative de la lutte contre le VIH/SIDA ; (ii) la promotion du dépistage volontaire et anonyme ; (iii) le renforcement de la prise en charge médicale des PVVIH ; (iv) l'amélioration de la prise en charge sociale et économique globale des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA et (v) l'intégration d'un volet de lutte contre le VIH/SIDA à tous les projets et programmes de développement.

L'enquête démographique et de santé indique un taux de séroprévalence de 1,8% avec 3,7% pour le milieu urbain et 1,3% pour le milieu rural. Les résultats de cette même étude ont montré que le niveau d'infection est pratiquement le même chez les femmes (1,8%) que chez les hommes (1,9%). Les données reprises dans le tableau au début de ce paragraphe (source ONUSIDA/OMS) seraient surestimées, mais dans tous les cas montrent aussi une tendance à la baisse.

Dans les autres domaines tels que l'eau potable et l'amélioration du cadre de vie, l'on relève d'importantes actions de disponibilisation en eau potable et d'assainissement, qui ont eu un impact positif en matière de sécurité alimentaire et de pauvreté. Ainsi on peut retenir :

- un gain de temps notamment pour les femmes, ce qui leur permet de mener d'autres activités rémunératrices de revenus et améliorer leurs conditions de vie ;
- une baisse des taux des maladies d'origine hydrique par la desserte correcte en eau potable de 590.000 personnes supplémentaires en milieux rural et semi-urbain ;
- un taux de couverture en milieu urbain porté de 80 à 82% ;
- un taux de couverture en assainissement amélioré de 5% dans les villes principales (passant de 40 à 45% à Ouagadougou et de 20 à 25% à Bobo-Dioulasso).

L'approche genre est bien intégrée dans différentes actions de développement, mais dans des degrés divers. L'année 2004 a été marquée par l'élaboration d'une Politique nationale de promotion de la femme (PNPF), dont le processus a commencé en janvier 2004. Elle a été adoptée par le Conseil des

---

<sup>1</sup> Calculée à partir des sites sentinelles de séro - surveillance en CPN et rapportée à la population de 15-49 ans

ministres le 19 septembre 2004 et servira de document de ralliement des intervenants en matière de promotion de la femme. La PNPF poursuit six objectifs, à savoir : (i) améliorer et stabiliser le statut social et juridique de la femme, (ii) promouvoir l'accès des femmes aux sphères de décision, (iii) promouvoir l'éducation et renforcer les capacités et l'expertise féminines, (iv) promouvoir la santé de la mère et de l'enfant, (v) réduire la pauvreté des femmes, et (vi) renforcer le cadre et les mécanismes institutionnels de la promotion de la femme. La mise en œuvre de la PNPF sera réalisée par le truchement de plans d'actions de promotion de la femme et l'intégration de l'approche genre dans les politiques, plans d'action, programmes et projets sectoriels des différents départements ministériels. La PNPF est gérée par le Secrétariat permanent de la coordination nationale du plan d'action de promotion de la femme (SP/CN-PAPF) qui assurera la coordination.

**Dans le domaine de l'élargissement des opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus**, la promotion de la petite irrigation villageoise a visé à atténuer la vulnérabilité agricole et à inscrire le Burkina Faso dans la perspective de la sécurité alimentaire. Toutefois, l'invasion acridienne enregistrée en 2004 et les délais de réaction montrent tout l'intérêt de renforcer le dispositif en la matière.

**En matière de promotion de la bonne gouvernance**, l'année 2004 a été marquée par d'importantes actions visant le renforcement des institutions judiciaires auxquelles il convient d'ajouter toutes activités de promotion des droits humains et de lutte contre l'insécurité, toute chose qui contribue à améliorer la gouvernance politique dans le pays. La gouvernance administrative trouve son expression dans la poursuite de la réforme de l'Etat et dans l'élaboration d'une politique nationale de bonne gouvernance. Pour la gouvernance économique, les instruments de pilotage stratégique se sont trouvés améliorés avec l'achèvement de l'étude prospective « Burkina 2025 ». La gestion opérationnelle et courante de l'économie se nationalise avec la mise en œuvre bien concertée du plan national de renforcement de la gestion budgétaire et celle du Programme d'actions prioritaires du CSLP pour la période 2004-2006. Au niveau de la gouvernance locale, l'achèvement de l'armature institutionnelle avec l'installation des gouverneurs augure des perspectives heureuses pour la consolidation de la décentralisation.

**Dans le domaine de l'Environnement** : dans un contexte naturellement défavorable, le Gouvernement du Burkina Faso se doit d'accorder une certaine importance à la question environnementale qui constitue un des leviers du développement économique et social du pays. Des instruments d'orientation et de planification comme le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE), le Programme d'Action National de lutte contre la Désertification (PAN/LCD), les stratégies et plans d'action sur la diversité biologique et sur les changements climatiques...ainsi que de nombreuses lois touchant à la gestion de l'environnement (RAF, Code de l'Environnement, Code forestier...) sont des acquis majeurs qui ont permis au Burkina Faso d'enregistrer des résultats non négligeables sur le terrain. Toutefois, des insuffisances et des faiblesses sont malgré tout enregistrées sur les plans institutionnel, normatif et opérationnel, notamment dans la mise en œuvre des différents plans, programmes et stratégies, et au niveau de l'effectivité dans l'application des textes de lois.

Aussi, avec la réorganisation en 2002 du ministère de l'environnement en « Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie », trois grands défis sont inscrits à l'ordre du jour pour les années à venir :

- la lutte contre la désertification et la réduction de la pauvreté ;
- l'amélioration du cadre de vie des populations urbaines et rurales ;
- le respect et la valorisation des engagements internationaux et la promotion du développement durable.

**Flux migratoires** : il est difficile d'obtenir des statistiques précises sur les flux migratoires au Burkina Faso. Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) le nombre total d'émigrants burkinabè serait de +4 million (2003 est.). A peu près 80% des émigrés sont traditionnellement partis en Côte d'Ivoire. Or, suite à l'éclatement de la guerre civile ivoirienne en septembre 2002, au moins 365 000 migrants burkinabè sont retournés pour fuir la violence.

Cette situation n'a pourtant pas créé un problème de réfugiés au Burkina Faso, les migrants ayant intégré les foyers de leurs familles aux villages et dans les villes burkinabè. La réduction des transferts venant des migrants en Côte d'Ivoire, estimés à 114-144 millions US\$ en 2000, pose néanmoins un défi économique majeur.

L'UEMOA est dans la phase finale d'adopter un texte permettant les médecins ressortissant de ses Etats Membres de s'installer librement partout dans le territoire de l'UEMOA. Si adopté, les Etats Membres de l'UEMOA auront jusqu'à la fin 2007 pour mettre en œuvre ce texte. Des régimes similaires sont envisagés pour les avocats et les architectes.

### 3. AGENDA DE DEVELOPPEMENT

L'adoption du nouveau Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et de son Programme d'actions prioritaires de mise en œuvre (PAP 2004-2006) par le Gouvernement en octobre 2004, lui confère un statut juridique. Il est le principal outil d'alignement de toutes les interventions et en l'occurrence de l'aide publique au développement. La forme de partenariat entre le Gouvernement et les différents acteurs induit par le CSLP, en fait un puissant instrument de plaidoyer dans le cadre de la mobilisation des ressources. Il est le fondement des appuis budgétaires convenus avec certains partenaires bilatéraux et multilatéraux et le dispositif de revue qui lui est associé participe à l'harmonisation des procédures des PTF. Il reconnaît l'importance d'une croissance de qualité pour la réduction de la pauvreté (voir encadré – extrait du CSLP) et est structuré autour de quatre axes :

- accélérer la croissance et la fonder sur l'équité,
- garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base,
- élargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres,
- promouvoir la bonne gouvernance.

Le CSLP est le principal cadre de référence de tous les acteurs du développement et d'alignement de l'aide publique au développement (APD). Le suivi et l'évaluation périodique du CSLP demeurent des préoccupations constantes du Gouvernement. Le dispositif institutionnel de suivi mis en place à cet effet permet, à travers sa structuration :

- d'impliquer les membres du Gouvernement au processus de suivi,
- de créer un cadre spécifique de dialogue avec les partenaires au développement,
- de prendre en compte la dimension régionale.

Dans le cadre de l'amélioration du processus de suivi et d'évaluation du CSLP, le Gouvernement s'est fixé cinq objectifs pour la période 2004- 2006. Il s'agit de :

- assurer le fonctionnement régulier du dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre du CSLP ;
- établir de façon régulière les rapports annuels de mise en œuvre du CSLP ;
- renforcer l'implication du secteur privé et de la société civile ;
- parachever le processus de détermination et de ciblage des indicateurs de suivi du CSLP ;
- mettre en œuvre une stratégie de communication sur le CSLP.

L'année 2004 a été la première année d'épreuve de l'ensemble du dispositif et particulièrement des commissions sectorielles et thématiques. L'implication des membres du Gouvernement dans la coordination de la mise en œuvre du CSLP renforce son statut de cadre de cohérence des politiques sectorielles. Toutefois, son appropriation reste largement limitée par la faiblesse des capacités au sein de l'Administration mais de façon plus générale par l'inexistence d'une réelle stratégie de communication sur le CSLP.

L'année 2004 a été particulière et marquée notamment par des événements nationaux majeurs dans sa seconde moitié (Sommet de l'Unité africaine sur l'emploi et la pauvreté, Sommet de la francophonie), la récente intensification de la crise en Cote d'Ivoire (qui perturbe fortement les circuits d'approvisionnement du pays) et une nette détérioration des termes des échanges internationaux (baisse du prix du coton, 70% des exportations) de 35% durant l'année 2004 et augmentation des cours mondiaux du pétrole (20% des importations) de 50%. Malgré ces particularités les différents résultats attendus ont connu des niveaux de réalisation satisfaisants. Cependant, le processus de suivi du CSLP a accusé un retard important et la revue de la mise en œuvre du CSLP en 2003 n'a pu se tenir qu'en novembre 2004. Ce retard s'explique en partie par la préparation des sommets internationaux et par l'intensification du processus de préparation et de suivi du CSLP par des consultations régionales et la mise en place de commissions sectorielles. A l'occasion de la revue de Novembre 2004, les

partenaires techniques et financiers participant au Soutien Budgétaire Conjoint au CSLP ont fait une appréciation conjointe, dont une copie est reprise en Annexe A.

Pour refléter les priorités du CSLP dans la loi de finances via le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), mais surtout assurer une meilleure prévisibilité des ressources publiques, le Gouvernement a décidé de ramener la période de la revue du CSLP de juillet à avril. Il s'agit là d'un nouveau défi de grande importance que, seules l'organisation rationnelle du travail et la réaction diligente des différents acteurs du dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation du CSLP permettront de relever. Aussi, la cinquième revue du CSLP consacrée à l'année 2004 devrait se dérouler à la fin du mois d'avril 2005 et s'intégrer ainsi parfaitement dans le cycle de préparation du budget 2006.

## **1.2 NECESSITE D'UNE CROISSANCE DE QUALITE ET FONDEE SUR L'EQUITE**

Depuis l'adoption de la Lettre d'intention de politique de développement humain durable (LIPDHD) en 1995 dont le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté tire ses fondements, l'ambition du Gouvernement est de centrer la stratégie de développement du pays sur la promotion de la sécurité humaine. Il s'agit d'accroître l'efficacité des politiques publiques afin d'en assurer le maximum d'impact sur les principaux indicateurs sociaux, d'accroître le pouvoir d'achat des populations les plus défavorisées et de leur offrir un meilleur cadre d'épanouissement social.

Ce renouveau de politique économique et sociale est d'autant plus nécessaire que le Burkina Faso a souscrit d'une part, aux objectifs du millénaire pour le développement et d'autre part, au nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Cette démarche implique au plan macroéconomique, la poursuite des efforts pour réaliser ce paradigme qu'est la recherche d'une croissance de qualité. Par croissance de qualité, on entend, d'une part, une croissance soutenable face aux chocs exogènes, plus forte car fondée sur des sources diversifiées et sur une base économique plus large et, d'autre part, redistributive et préoccupée de la préservation de l'environnement. Elle implique l'instauration d'une meilleure gouvernance politique, économique et locale.

Dans cette perspective, il importe de recourir à des instruments pertinents de politique budgétaire et de politiques sectorielles pour aider les populations burkinabè à prendre une part plus active à leur développement et à la réduction des inégalités.

La croissance économique est certainement indispensable pour relever le niveau de revenu général et le bien-être des populations burkinabè, mais elle n'est pas suffisante à elle seule pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Dans le cadre d'une politique économique qui se veut judicieuse et efficace pour les couches les plus larges de la population, la recherche de l'équité doit être un objectif essentiel.

Diverses études récentes conduites par le Gouvernement ont identifié les principaux obstacles à une croissance équilibrée et durable ; il s'agit de :

- la faiblesse du capital humain, contribuant à la faible productivité du travail et au niveau de chômage élevé et aux inégalités de revenus ;
- l'insuffisance des infrastructures de développement économique ayant pour corollaire le coût élevé des transactions et des facteurs de production, limitant ainsi l'émergence d'un secteur moderne de l'économie ;
- l'insuffisance des capacités nationales, à l'origine des problèmes de gouvernance, de civisme et d'efficacité dans la conduite des politiques de développement ;
- le faible degré d'ouverture de l'économie sur l'extérieur limitant ainsi les opportunités de croissance et de création d'emplois en dépit des efforts consentis dans le cadre des programmes de stabilisation et d'ajustement.

Le Burkina Faso voudrait tirer le meilleur parti du processus d'intégration régionale en cours au sein de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) pour transformer son handicap de pays enclavé en un atout, et se positionner comme le carrefour des économies de la sous-région. En poursuivant et en renforçant des programmes de réformes structurelles complémentaires centrés sur la levée des quatre grands obstacles identifiés ci-dessus, le Burkina Faso pourrait rapidement atteindre les taux de croissance permettant une réduction sensible de l'incidence de la pauvreté. Etant donné le faible niveau de compétitivité actuel de l'économie burkinabè, le processus d'intégration économique ouest africain comportera sans doute des coûts économiques et sociaux. Mais le Gouvernement est confiant en sa capacité à travailler avec les autres partenaires de l'Union pour, d'une part, limiter ces coûts et, d'autre part, maximiser les opportunités qu'offrira un marché régional beaucoup plus large.

## 4. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET ACTUELLE

Avant d'évoquer la mise en œuvre de la coopération par secteur et de manière opérationnelle, l'examen de la situation financière des différents programmes indicatifs en cours peut s'effectuer à travers la lecture de deux tableaux suivants :

### Synthèse de l'exécution financière de l'aide programmable des différents FED en cours (hors fonds régionaux sur PIR) à fin 2003 et 2004

	En millions €	Dotation révisée	Situation cumulée au en fin d'année						Mouvement de l'exercice			
			Décision de financement		Engagements ind.		Paiement		Décision	Eng. Ind.	Paiement	
			Montant	En % de la dotation	Montant	En % des décisions	Montant	En % des décisions				En % des crédits délégués
<b>2003</b>	<b>9<sup>ème</sup> FED - enveloppe A (plus transferts FED antérieurs)</b>	277,3	252,0	91%	157,6	62,5%	90,3	36%	57%	117,0	2,2	31,6
	<b>8<sup>ème</sup>/ 7<sup>ème</sup> / 6<sup>ème</sup> FED - aide programmable</b>	434,5	434,5	100%	405,0	93,2%	361,2	83,1%	89%	0,03	41,7	33,7
	<b>Total</b>	<b>711,8</b>	<b>686,5</b>	<b>96%</b>	<b>562,6</b>	<b>81,9%</b>	<b>451,5</b>	<b>66%</b>	<b>80%</b>	<b>117,0</b>	<b>43,9</b>	<b>65,4</b>
<b>2004</b>	<b>9<sup>ème</sup> FED - enveloppe A (plus transferts FED antérieurs)</b>	277,7	255,2	92%	157,6	61,8%	90,3	35,4%	57,3%	3,2	32,9	39,2
	<b>8<sup>ème</sup>/ 7<sup>ème</sup> / 6<sup>ème</sup> FED - aide programmable</b>	434,1	434,1	100%	405,0	93,3%	361,2	83,2%	89,2%	-0,4	5,6	24,1
	<b>Total</b>	<b>711,8</b>	<b>689,3</b>	<b>97%</b>	<b>562,6</b>	<b>79,0%</b>	<b>451,5</b>	<b>65,5%</b>	<b>80,3%</b>	<b>2,8</b>	<b>38,6</b>	<b>63,3</b>

Source : OLAS

### Synthèse de l'exécution financière de l'aide non programmable<sup>2</sup> des différents FED en cours

En millions €	Situation cumulée au 31/12/2004						Mouvement de l'exercice 2004		
	Décision de financement		Engagements ind.		Paiement		Décision	Eng. ind.	Paiement
	Montant	En % des décisions	Montant	En % des décisions	Montant	En % des Eng. Ind.			
<b>9<sup>ème</sup> FED - enveloppe B - 70,7 Mio Eur</b>	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	0,0	0,0
<b>8<sup>ème</sup> FED - aide non programmable (hors capitaux à risque)</b>	91,6	97,4%	89,2	96,5%	88,4	99,1%	-3,5	0,0	-0,6
<b>7<sup>ème</sup> FED - aide non programmable (hors capitaux à risque)</b>	128,0	99,8%	127,7	99,4%	127,2	99,6%	-0,1	-0,2	1,2
<b>6<sup>ème</sup> FED - aide non programmable (hors capitaux à risque)</b>	14,3	100,0%	14,3	100,0%	14,3	100,0%	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>233,9</b>	<b>98,8%</b>	<b>231,2</b>	<b>98,3%</b>	<b>229,9</b>	<b>99,4%</b>	<b>-3,6</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,6</b>

Source : OLAS clôture 2004

Le volume global d'aide fourni en 2004 au Burkina Faso dans le cadre de la coopération au titre des 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> FED s'élève en décaissements à 63,9 Mio € tous instruments financiers confondus (hors BEI, hors coopération régionale). Les détails de ces données sont développés par projet et par instrument dans les annexes n°7 à 11.

A la clôture de l'exercice 2004, 97% des dotations tous FED confondus ont fait l'objet d'une décision de financement. Ce niveau est de 92% pour le 9<sup>ème</sup> FED et atteint 100% pour les FED antérieurs (8<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> FED). Les décaissements, quant à eux, s'élèvent à 65,5% des décisions de financement. Ce niveau atteint 35,4% dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED et 83,2% pour les FED antérieurs.

<sup>2</sup>L'aide non programmable comprend la FAS, le STABEX, le SYSMIN, l'Aide d'Urgence et les reliquats des FED antérieurs (5<sup>ème</sup> FED), mais ne comprend les prêts de la BEI.

Les données reprises ci-dessus ne comprennent toutefois pas les appuis financés dans le cadre des Programmes Indicatifs Régionaux, les opérations gérées par la Banque Européenne d'Investissement, ainsi que les financements obtenus à travers les lignes budgétaires du Budget de l'Union européenne.

#### **4.1 Secteurs de concentration**

Les trois domaines retenus comme secteur de concentration du 9<sup>ème</sup> FED visent directement l'objectif de réduction de la pauvreté, soit à travers l'instrument budgétaire en mettant l'accent sur l'amélioration des services publics sociaux, soit à travers l'instrument projet/programme dans le domaine « infrastructures routières » et « développement rural et sécurité alimentaire », ces deux derniers étaient du reste déjà des secteurs de concentration dans le cadre des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> FED.

##### **4.1.1 Appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté**

Les appuis budgétaires de la Commission européenne mettent l'accent sur (i) la nécessité de maintenir le cadre macroéconomique stable favorable à la croissance en tenant compte de la problématique d'intégration régionale UEMOA/CEDEAO, (ii) la réduction de la pauvreté à travers notamment l'amélioration des services rendus aux populations en matière de santé et d'éducation et (iii) l'amélioration de la gestion des finances publiques.

Ces appuis budgétaires visent à soutenir le gouvernement dans la mise en œuvre de sa stratégie de réduction de la pauvreté, à travers le financement d'une partie du déficit budgétaire et à la couverture du besoin de financement de la balance des paiements, améliorant ainsi la position extérieure nette du Burkina.

Pour chaque année budgétaire, le principe de l'intervention communautaire est de fournir un appui en deux tranches : une première tranche macroéconomique fixe liée à l'existence ou à la poursuite d'un programme avec le FMI et une seconde tranche « Lutte contre la pauvreté » dont le montant variable est déterminée en fonction des progrès réalisés au niveau d'une sélection d'indicateurs de suivi du CSLP.

La mise en œuvre de ces appuis s'opère depuis 2001 de manière conjointe avec six partenaires bilatéraux dans le cadre du protocole « Soutien Budgétaire Conjoint au CSLP » (SBC-CSLP) et en coordination étroite avec les interventions des Institutions de Bretton Woods (IBW) et la BAD. Cette situation devrait évoluer à partir de 2005 avec la mise en place d'un cadre de coordination en matière d'appui budgétaire élargi à la Banque Mondiale et à la Banque Africaine de Développement.<sup>3</sup>

##### *a) Résultats et engagements du Gouvernement*

Le suivi des progrès dans le domaine macroéconomique et dans la mise en œuvre de la réduction de la pauvreté à travers l'aide budgétaire s'effectue par le suivi de trois points clefs mais aussi via l'évolution des indicateurs de suivi du CSLP.

##### *i) Négociation et poursuite avec le FMI d'un programme macroéconomique avec un cadrage budgétaire reflétant une mise en œuvre efficace du CSLP*

Sur la période 2000-2003, les résultats macroéconomiques (croissance, inflation, endettement) ont été appréciés en phase avec les objectifs du programme avec le Fonds Monétaire International et de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA. Cette situation a permis au Burkina Faso de négocier une nouvelle facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) pour la période 2003-2006, qui a été approuvée par le Conseil d'Administration du FMI en juin 2003.

Le Conseil d'Administration du FMI a fourni une appréciation globalement positive sur la revue des performances au 30/03/2004 et au 30/09/2004 du programme des réformes

---

<sup>3</sup> Cadre de Gestion des Appuis Budgétaires en appui au CSLP (CGAB) signé le 11 janvier 2005

macroéconomiques et financiers. Le scénario économique et budgétaire pour fin 2004 et 2005 a été ajusté pour tenir compte du contexte international difficile (Appréciation € par rapport au \$, flambée du prix du pétrole et chute du cours du coton), d'une saison agricole satisfaisante mais en recul par rapport à 2003 et de l'augmentation récente des salaires et indemnités de la fonction publique en date du 29/12/2004, avec effet à compter de 2005.

Le besoin de financement du budget 2005 identifié lors du vote de la loi de finances en décembre 2004 serait couvert par les appuis budgétaires programmés à fin novembre 2004 pour 2005.

Selon le FMI, les orientations en matière de cadrage budgétaire (y compris les ressources PPTE) reflètent les principales priorités énoncées dans le CSLP, en particulier en faveur des secteurs sociaux.

*ii) Suivi satisfaisant de la mise en œuvre du CSLP, i.e.,*

- *Evaluation annuelle de la mise en œuvre du CSLP présentée par le Gouvernement, à laquelle les partenaires SBC-CSLP dont la CE sont associés.*
- *Appréciation positive dans le cadre du SBC-CSLP de la révision prévue en 2003, de la stratégie de réduction de la pauvreté à mettre en œuvre sur la période 2004-2006, basée sur l'actualisation du profil de la pauvreté et des principales stratégies sectorielles.*

Quatre revues de la mise en œuvre du CSLP 2000-2003 ont été effectuées en septembre 2001, en juillet 2002, en juillet 2003 et en novembre 2004. Elles ont été réalisées en étroite collaboration avec les partenaires au développement, dont ceux du groupe du SBC-CSLP. Les partenaires SBC-CSLP entretiennent un dialogue régulier et approfondi avec le gouvernement sur les questions relatives à la mise en œuvre du CSLP.

Faisant suite à la revue de la mise en œuvre du CSLP sur 2003 tenue le 19 novembre 2004 et à l'adoption en Conseil des Ministres le 24 octobre 2004 du CSLP révisé 2004-2006, la CE et les partenaires effectuant les appuis budgétaires ont porté une appréciation<sup>4</sup> globalement positive et favorable sur : (i) les progrès obtenus en 2003 dans la mise en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté ; (ii) la qualité du processus suivi pour la formulation et l'adoption du nouveau CSLP couvrant la période 2004-2006 dont le contenu constitue un cadre de référence adéquat pour la mise en œuvre des appuis budgétaires.

L'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers a regretté que la revue annuelle 2004 ait été réalisée aussi tardivement et que la production des statistiques relatives aux indicateurs de suivi du CSLP connaisse des retards ne permettant pas d'apprécier pleinement les progrès lors des revues annuelles du CSLP.

En matière de lutte contre la pauvreté, il est important de noter l'évolution favorable de certains indicateurs d'intrants, tels que les moyens financiers en faveur des secteurs sociaux, mais aussi de plusieurs indicateurs de résultats et d'impact en matière de santé (taux de couverture vaccinale, taux de fréquentation, taux de mortalité maternelle et infantile) et en matière d'éducation de base (taux de scolarisation et taux d'admission)<sup>5</sup>. Néanmoins, malgré la croissance économique et les résultats sectoriels obtenus, l'enquête prioritaire réalisée en 2003 montre que l'impact des politiques conduites ne s'est encore pas traduit par un infléchissement de l'incidence de la pauvreté au Burkina Faso, qui reste supérieur à 45%. Des analyses plus récentes, comme le rapport de la Banque mondiale sur l'évaluation de la pauvreté et l'étude réalisée par des chercheurs de l'Université de Göttingen en Allemagne, démontrent un recul de l'incidence de la pauvreté de 8% en 2003 (voir aussi encadré 1). Les efforts doivent néanmoins être maintenus et orientés davantage vers les populations cibles.

Le CSLP révisé 2004-2006 fera l'objet d'une évaluation conjointe du FMI et de la Banque Mondiale transmise à leur Conseil d'Administration au printemps 2005.

---

<sup>4</sup> « Appréciation conjointe sur la mise en œuvre du protocole d'intention SBC-CSLP en 2003 et perspectives pour 2004-2006 ». (19/11/2004), reprise en annexe A

<sup>5</sup> cf. Tableaux Chapitre 2 et annexe 1A - Indicateurs du cadre d'intervention des appuis macroéconomiques

Bien que des retards persistent sur la transmission des données et la planification des activités du mécanisme de revue du CSLP, la mise en œuvre et le suivi sont globalement satisfaisants.

La CE se réjouit de la planification de la prochaine revue annuelle 2005 plus tôt dans l'année fiscale (avril 2005), qui devrait entraîner des gains substantiels en terme de cohérence avec le cycle budgétaire.

*iii) Evaluation des progrès réalisés en matière d'amélioration de la gestion des finances publiques sur la base du plan de renforcement de la gestion budgétaire défini par le Gouvernement*

Le plan de renforcement de la gestion budgétaire adopté en juillet 2002 constitue un cadre de référence pour la conduite des réformes prioritaires dans le domaine de la gestion budgétaire, mais aussi une valeur ajoutée dans la poursuite de l'objectif général d'« améliorer durablement la transparence, la fiabilité et l'efficacité de la gestion des dépenses budgétaires ». Au regard de la rareté des ressources, cette dimension joue un rôle clef dans la politique de lutte contre la pauvreté et constitue par ailleurs une condition d'existence et d'efficacité des appuis budgétaires fournis par la CE.

La dynamique des réformes administratives et structurelles engagées en 2003/2004 visant à améliorer la qualité de la gestion des finances publiques a fait l'objet d'une appréciation globalement positive et favorable par la CE et les partenaires effectuant les appuis budgétaires.

L'année 2004 a été mise à profit pour rendre plus régulier le suivi-évaluation des activités programmées dans le cadre du PRGB (production de rapports trimestriels). Un rapport « Bilan 2004/Perspectives 2005-2007 » a été produit et présenté aux partenaires au développement le 27 janvier 2005.

Les importantes réformes engagées en 2003, comme la réforme des marchés publics, la production dans les délais réglementaires des documents de fin de gestion (projet de loi de règlement, compte de gestion), l'application des directives communautaires en matière de finances publiques ont été consolidées en 2004.

D'importants travaux d'audits conduits en 2004/2005 feront l'objet d'une exploitation opérationnelle en 2005/2006. Il s'agit plus particulièrement d'audits concernant la gestion de la dette intérieure, les marchés publics, les fonds PPTE, mais aussi des audits organisationnels (Direction Générale du Budget, Direction Centrale du Contrôle Financier).

Certains retards constatés pour plusieurs activités programmées en 2004 sont liés à un défaut de programmation au regard des ressources propres ou extérieures effectivement disponibles pour assurer leur financement.

Certaines faiblesses structurelles identifiées depuis 2001/2002 en matière de gestion des finances publiques ont du mal à se résorber, en particulier en matière :

- d'approfondissement des corps de contrôle juridictionnel indépendant et de mise en place de corps de contrôle interne forts ;
- de passation et d'exécution des marchés publics (archivage, recours à des procédures dérogatoires, contrôle interne défaillant, qualité documentaire, identification des entreprises) malgré une législation consistante ;
- de mise en place de l'approche programmatique au niveau des secteurs prioritaires,
- de manque de rétro-information et de suivi des financements extérieurs
- de définition et de suivi d'indicateurs d'efficacité en matière de gestion des finances publiques.

Des efforts importants doivent encore être déployés au début de 2005 afin de convertir le PRGB en une véritable stratégie sectorielle du Ministère des Finances et du Budget (y compris le partenariat du MFB avec les Ministères et Institutions impliqués dans la gestion des deniers publics), disposant d'une estimation budgétaire par activité, d'un plan de travail priorisé et d'un ensemble d'indicateurs de suivi et d'efficacité budgétaire.

La CE a noté que les documentations budgétaires convenues (TOFE, exécution mensuelle du budget, CDMT et projet de loi de finances) ont été transmises beaucoup plus régulièrement et

dans des délais plus raisonnables. Il conviendrait cependant que ces informations soient systématiquement envoyées dans les quinze jours suivant leur production.

*b) Progrès réalisés dans la mise en œuvre des opérations*

Sur la période 2002-2004, les appuis budgétaires ont été principalement mis en oeuvre dans le cadre d'un programme triennal « ABRP 2002-2004 » (8 BK 40 / 9ème FED – 125 Mio €).

Au titre de l'exercice budgétaire 2004, le montant effectivement décaissé a été de 37,57 Mio €. Il se répartit entre la tranche fixe 2004 de 25 Mio € et la tranche variable 2003 correspondant aux indicateurs de résultats de l'année 2002 de 12,5775 Mio € (70% de l'enveloppe de 18 Mio €).

Appui budgétaire non ciblée de la CE	Réalisation					Prog.
	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Versement en Mio €	31	15,1	24,4	37,8	37,58	37,5 <sup>6</sup>

La formulation des requêtes de décaissements des tranches variables (2001, 2002, 2003 et 2004) ont connu des retards réguliers de plus de six mois par rapport à la programmation envisagée dans la convention de financement. Cette situation s'explique par la conjugaison d'importants délais au niveau de la finalisation de la revue annuelle du CSLP et de la mise à disposition tardive de certaines données définitives des indicateurs du CSLP (annuaires statistiques et enquête de suivi du CSLP), mais aussi de certains délais au niveau des décaissements des appuis budgétaires au niveau de la Commission européenne (3 à 4 mois en 2004). La tranche variable 2004 (enveloppe de 25 Mio €) ne pourra intervenir qu'au cours du premier semestre 2005. En effet, au 31 décembre 2004, aucune requête n'a été formulée. Plusieurs indicateurs n'étaient pas disponibles.

Il ressort cependant que le montant déboursé des tranches variables depuis 2000 est supérieur à 70%, ce qui signifie que l'évolution des indicateurs est dans la plupart des cas positive même si certains objectifs ne sont pas toujours atteints.

La convention n°6553/BK - ABRP 2002-2004 a fait l'objet d'un avenant d'une prolongation d'une année (jusqu'au 31/12/2006) pour permettre une utilisation optimale de l'enveloppe réservée aux appuis institutionnels (cf. 4.2.6).

Au 31/12/2004, le taux d'engagement du programme 8 ACP BK 40 – ABRP 2002-2004 est de 99,1% et le taux de paiement 71,4%.

En novembre 2004, un examen des modalités de mise en œuvre des appuis budgétaires de la CE dans le cadre du 9ème FED a été conduit. Il a fait ressortir la pertinence de l'approche de la CE en appui budgétaire, qui tente de prendre en considération les performances du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté en utilisant des indicateurs de performance pour moduler le volume des appuis budgétaires et de fournir des ressources additionnelles en fonction de l'atteinte d'objectifs annuels pour des indicateurs reflétant l'efficacité des efforts de la partie nationale.

Les faiblesses mises en exergue concernent entre autres :

- le manque de prévisibilité de l'appui en partie à cause des modalités et du calendrier de décaissement des tranches variables ;
- les retards dans le processus de décaissement ;
- la rigidité de la convention de financement ;
- la transmission tardive par les services gouvernementaux des données liées aux indicateurs produits à travers des enquêtes spécifiques.

L'année 2005 sera marquée par le dernier décaissement du programme ABRP 2002-2004 (tranche variable 2004) et par l'identification et la mise en place d'un nouveau programme pour la période

<sup>6</sup> Compte tenu de la prévision de décaissement de la dernière tranche variable du programme ABRP 2002-2004 pour avril 2005 et du décaissement de la première tranche fixe du nouveau programme ABRP 2005-2008 prévu pour le dernier trimestre 2005, le décaissement total pour l'année 2005 est plutôt estimé à 40.8 million d'euros.

2005-2008. En effet, la CE a décidé sur base des propositions du Gouvernement et sur base des conclusions de la Revue à Mi-Parcours de la Stratégie de Coopération 2001-2007 et du Programme Indicatif National du 9ème FED, d'allouer un montant indicatif de 150 millions € pour financer un nouveau programme ABRP triennal couvrant les années 2005-2008. Ce programme sera complété par une aide de € 15 millions au secteur de l'éducation au titre de l'initiative « fast-track » et des appuis institutionnels d'un montant de €1,5 millions.

#### *c) Questions transversales*

Les appuis budgétaires, en tant qu'appui à la mise en œuvre du CSLP, constituent une réponse globale, qui contribue à la levée des contraintes pour combattre la pauvreté dans ses différentes formes. Dans le CSLP, les questions de genre et d'environnement occupent une place de choix, qui s'est accrue dans le cadre de la révision. La promotion sociale de la femme, à travers l'amélioration de son accès aux systèmes sanitaire et éducatif, fait l'objet d'une attention plus particulière au même titre que son accès au système de crédit.

#### **4.1.2. Infrastructures routières**

Dans le cadre de la mondialisation du commerce et de l'ouverture des frontières au sein de la zone UEMOA, l'amélioration de la compétitivité de l'économie du Burkina passe obligatoirement par une réduction des coûts des différents maillons des chaînes de transport national et international, tout en maintenant les services rendus à des niveaux acceptables de délais, de coûts, de qualité et de sécurité.

Le développement d'un système de transport efficace, fondé sur un réseau d'infrastructures structuré et correctement exploité constitue une condition sine qua non pour la réussite de toute stratégie de développement économique et social visant notamment à lutter contre la pauvreté.

Compte tenu de son importance stratégique et de ses implications financières, le secteur routier (entretiens périodiques et réhabilitations) a été sélectionné comme secteur de concentration dans le cadre des 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> FED.

#### *a) Résultats*

Les interventions dans le secteur du transport par la CE (entretiens périodiques et réhabilitations) ont contribué au maintien et au développement des échanges et à une plus grande mobilité des individus par un désenclavement extérieur et intérieur. De ce fait, les appuis au secteur routier ont permis (i) d'appuyer le commerce et les secteurs de production en réduisant le coût des échanges, (ii) de limiter l'insécurité alimentaire en facilitant les échanges entre les zones excédentaires et celles déficitaires et en améliorant l'accessibilité de ces dernières et (iii) de favoriser l'accessibilité et le développement des services publics, en particulier sociaux.

Ces interventions contribuent de manière significative à la mise en œuvre du programme sectoriel transport (PST II), qui se déroule dans de bonnes conditions, notamment grâce à la mise en œuvre de mesures et réformes sectorielles par le gouvernement, en particulier au niveau de la programmation et du financement de l'entretien courant par le budget national (cf. 3.2)<sup>7</sup>.

Cependant, le budget national prend en charge seulement l'entretien courant et pas le périodique. En outre, avec la suppression des dérogations et l'introduction dans le circuit intégré des dépenses, le financement de l'entretien courant pêche actuellement au niveau des paiements. Une étude de faisabilité est prévue, financée par la Banque Mondiale, pour examiner les conditions de mise en place d'un fonds routier (forme de la structure).

Le non-respect des charges à l'essieu constitue un problème grave pour la pérennité des investissements routiers. Tous les acteurs du secteur en sont conscients et conviennent de la nécessité de prendre des mesures appropriées pour imposer un meilleur respect des normes en la

---

<sup>7</sup> cf. Annexe 1.B - Données du cadre d'intervention du secteur « Infrastructures routières » -

matière. La convention de financement (CF) a prévu des moyens et des actions pour s'attaquer à ce fléau. Des constructions de stations de pesage/comptage (bâtiments, parkings) seront prises en charge dans le cadre des contrats de travaux pour les RN1 et RN4. Une étude d'impact sur les limitations des charges à l'essieu sera lancée via le programme TCF (9 BK 003), mais elle ne devrait pas retarder les autres mesures prévues.

La tenue de conférences annuelles sur les transports réunissant tous les acteurs du secteur (dont la première s'est tenue en décembre 2004) devrait être l'une des occasions pour améliorer la coordination entre les partenaires techniques et financiers et le Gouvernement.

#### *b) Progrès réalisés dans la mise en œuvre des opérations*

L'année 2004 a été consacrée :

- aux premières actions sur le projet 9 ACP BK 01, avec :
  - la mise en place d'un premier devis-programme pour l'appui à la direction générale des routes, qui a permis notamment des formations en Europe dans des domaines très pointus relatifs au contrôle des travaux routiers,
  - le lancement d'une partie des appels d'offres (marchés engagés en novembre pour la RN4),
  - la préparation des appels d'offres pour la suite des travaux et pour un certain nombre d'autres actions

Un certain retard est à déplorer concernant la mise en place de l'assistance technique, notamment du fait d'un appel d'offres restreint international infructueux qui a dû être relancé et de retards accumulés dans le recrutement d'experts individuels. Ceci a conduit à des retards dans la préparation d'une partie des actions prévues au projet. En outre, le comité de pilotage n'est toujours pas en place.

Les taux d'engagement et de paiement atteignent respectivement 25% et 0,12%.

- à la poursuite de la mise en œuvre des programmes en appui au PASECT financés dans le cadre du 8<sup>ème</sup> FED.

Le programme 8 BK 004 / 7 BK 153 - Travaux d'entretien périodique, et de réhabilitation des routes bitumées (44 Mio € porté à 49 Mio en 2002 par l'utilisation de 5 Mio € du 7<sup>ème</sup> FED) concerne 584,1 kilomètres de routes nationales bitumées. La convention est venue à échéance le 31/12/2004. Le problème de qualité des travaux constaté dès août 2003, sur un des lots, a remis en cause sa réception définitive. Malgré les expertises techniques et la signature d'un protocole entre l'administration et l'entreprise, le problème n'est pas réglé et une expertise juridique doit être réalisée. Les taux d'engagement et de paiement atteignent respectivement 100% et 99%.

Le programme 8 BK 017 - Travaux d'entretien périodique, de réhabilitation des routes en terre (41 Mio €) concerne 828 kilomètres de routes en terre. Les marchés de travaux et de surveillance sont entièrement terminés. La dernière réception provisoire est intervenue en novembre 2004. Les taux d'engagement et de paiement atteignent respectivement 99% et 90%.

Outre ces interventions, le secteur routier a bénéficié de nombreux appuis institutionnels via des assistances techniques de court terme (étude de faisabilité, étude technique, préparation du 9<sup>ème</sup> FED) et long terme (assistance technique auprès du Ministère des Infrastructures, du Transport et de l'Habitat).

#### *c) Questions transversales*

Les questions d'environnement font l'objet d'un traitement particulier dans le secteur routier.

### 4.1.3. Développement rural/Sécurité alimentaire

Ce secteur est un secteur de concentration sans ressources spécifiques allouées sur le 9<sup>ème</sup> FED. L'essentiel des interventions dans ce domaine sont en effet des programmes engagés sur le 8<sup>ème</sup> FED ainsi que sur le Budget Général de l'UE. Ils sont axés sur l'augmentation de la productivité agricole et sur l'organisation du monde rural.

En matière de sécurité alimentaire au Burkina Faso, l'appui de la commission se traduit principalement par la mise en œuvre d'une lettre officielle de 7 M€ (Cf. 4.3 - ligne budgétaire B7-7000 «Sécurité alimentaire»), dont l'exécution a été étendue jusqu'en décembre 2007, et la perspective d'une convention complémentaire de 2M euros en préparation. S'ajoutent à ces ressources mobilisées sur la ligne budgétaire Sécurité Alimentaire les financements (total 9 M€) destinés à soutenir les ONG intervenant au Burkina dans ce domaine. Dans le cadre du 9ème FED, seul un appui institutionnel de 900 000 € auprès du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA) a été prévu lors de la revue opérationnelle 2003. Il devait entrer en vigueur en mars 2005.

Les appuis communautaires se focalisent également sur l'amélioration de la sécurité alimentaire au niveau régional pour l'ensemble de la zone sahélienne (Lettre Officielle 5 M€CILSS, Novembre 2004).

#### *a) Résultats*

- *Développement rural*

L'intervention communautaire soutient la volonté du Gouvernement d'améliorer des performances socio-économiques du secteur agricole et la lutte contre la pauvreté dans un cadre institutionnel rénové, repositionnant le rôle de l'Etat dans ses fonctions de planification et de contrôle, et favorisant l'organisation de la société civile.

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) a élaboré sur la base du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté un nouveau document intitulé « stratégie de développement rural » (SDR) qui a été validé par le Gouvernement en décembre 2003. Les plans d'action financés à travers le PAOSA « Plans d'Actions pour l'Organisation du Secteur Agricole » reposent principalement sur les 2 axes de la SDR suivants :

- Accroître, diversifier et intensifier les productions agricoles et pastorales
- Renforcer les capacités des acteurs et créer un cadre institutionnel favorable

- *Sécurité alimentaire*

Le Gouvernement a adopté en fin 2001 la stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire.

Les textes régissant le dispositif national de sécurité alimentaire auraient dû faire l'objet d'une refonte totale en 2002. Cette révision a été initiée en 2003 et a conduit dans un premier temps au remplacement de l'accord cadre Etat-Partenaires relatif aux relations de coopération technique et financière en matière de politique céréalière et de sécurité alimentaire (signé par les Partenaires et la société civile début 2004). Les modalités d'applications de ces nouvelles dispositions sont en cours d'élaboration.

L'élaboration du plan d'action pour les systèmes d'information liés à la sécurité alimentaire (PA-SISA) qui avait été rejeté dans sa version initiale en 2002, a été refondu par une équipe interministérielle durant l'année 2003. Le PA-SISA a fait l'objet d'un atelier de validation en décembre 2003, étape préalable à son officialisation par le gouvernement (décision du conseil des ministres en juillet 2004, signature présidentielle en novembre 2004). Son comité de pilotage devrait être mis en place en juin 2005.

*b) Progrès réalisés dans la mise en œuvre des opérations*

- *Développement rural*

Le plan d'action pour l'organisation du secteur agricole – PAOSA (8 BK 14), signé en 1999 pour un montant global de 24,2 Mio appuie la mise en œuvre de trois plans d'action :

- s l'émergence des organisations professionnelles agricoles (PA/OPA) ;
- s le financement du monde rural (PA/FMR) ;
- s la filière riz (PA/FR)

et d'un programme d'appui institutionnel au SP/CPSA, à la DEP du MAHRH, à la SONAGESS (prolongation de DP).

Sur la base des conclusions de la mission d'évaluation à mi-parcours du PAOSA, un avenant à la convention de financement a été introduit auprès de la DCE en juillet 2004 par l'ON. Cet avenant qui était en cours de validation à la Commission européenne à la fin de l'année 2004, proroge de 30 mois la durée d'exécution du programme et consolide les actions entreprises à savoir :

- l'aménagement de 1000 ha de bas-fonds supplémentaires et l'appui aux acteurs de la filière riz ;
- la consolidation de l'extension du réseau des caisses populaires de l'URCPO et du réseau CVECA de la boucle du Mouhoun ;
- l'appui institutionnel au SP-CPSA et à la DEP du MAHRH ;
- la réalisation d'études supplémentaires à travers le FOESMR (Fonds d'Observation Economique et Social du Monde Rural)

Les actions d'appui aux OPA qui sont arrêtées depuis septembre 2003 devraient être relancées à la faveur d'un appui en formation et en expertise auprès des chambres régionales d'agriculture.

Par ailleurs, la mise en œuvre de ce programme souffre de retards importants dans les décaissements dus principalement à la diversité des actions à mettre en œuvre, à l'inadaptation de certains outils financiers du FED pour le financement d'actions dans le développement rural (notamment les devis-programmes) et à la maîtrise partielle des procédures par les structures d'exécution.

A la fin de l'année, les montants engagés s'élevaient à 19,6 M€ et les montants décaissés à 9,8 M€

- *Sécurité alimentaire*

En matière de politique céréalière et de sécurité alimentaire, la Commission européenne, en synergie avec différents Etats-Membres (Pays-Bas, Allemagne et France) et en tant que chef de file dans ce secteur joue un rôle d'appui technique et financier important, qui se traduit par la mise en place d'un programme de 7 Meuros, qui a démarré en 2002 (Lettre officielle 20093/2001 - ligne budgétaire « sécurité alimentaire »).

En 2004, le programme a permis :

- d'appuyer l'extension et le renforcement du réseau de caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées dans la province du Soum ;
- d'accompagner la restructuration de l'union régionale des coopératives d'épargne et de crédit de la province du Bam ;
- de contribuer au renforcement des capacités des organisations paysannes possédant des banques de céréales ;

- de contribuer au financement de l'enquête permanente agricole 2004-2005 et de l'enquête maraîchère ;
- de suivre le DP SIM/SONAGESS N°1 et de préparer le DP SIM N°2.
- d'intervenir dans la coordination, l'information (nationale/régionale) et le suivi/évaluation de la campagne anti-acridienne 2004
- de formuler des propositions pour la mise en œuvre du PA-SISA et de coordonner diverses sources de financement.
- de préparer les dossiers pour la campagne antiacridienne 2005.

A la fin de l'année les montants décaissés sur la LO 2001 de 7 M€s'élevaient à 2,6 M €

## **4.2 Projets et programmes hors concentration**

En dehors des secteurs de concentration du 9<sup>ème</sup> FED, plusieurs secteurs font l'objet d'appui communautaire à travers la mise en œuvre des projets et programmes engagés dans le cadre des 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> FED.

### **4.2.1. Hydraulique, gestion et adduction d'eau potable**

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement constitue un véritable besoin d'une vaste part de la population burkinabé. Malgré des progrès sensibles dans ce domaine, la satisfaction de ces besoins et l'atteinte des objectifs du millénaire nécessiteront des efforts soutenus pour la décennie à venir. Les appuis en faveur d'un meilleur accès à l'eau potable s'intègrent donc de manière cohérente à la stratégie de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire mise en œuvre sous le 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> FED.

De manière spécifique, la problématique de l'approvisionnement en eau potable devant satisfaire les demandes domestiques et industrielles se pose depuis plusieurs années avec acuité à Ouagadougou compte tenu de la forte croissance démographique et des migrations vers les centres urbains. Pour prévenir le risque de pénurie d'eau potable dans la capitale, le Gouvernement a construit le barrage de Ziga, qui, depuis le courant 2004, est relié à la ville de Ouagadougou et contribue à en assurer un meilleur approvisionnement. Ce programme d'adduction d'eau est cofinancé par différents partenaires notamment la Commission européenne, la BEI, la France, l'Allemagne, le Danemark et la Belgique. Le financement communautaire au programme ZIGA s'effectue à travers un prêt spécial de la BEI (14 Mio €) et une contribution financière du 8<sup>ème</sup> FED sous forme de subvention (30 Mio €-8 BK 028). Ces contributions, identifiées comme "le lot 5" (5.1 BEI et 5.2 FED), portent sur la réalisation des châteaux d'eau, réservoirs au sol, stations de pompage et de la télégestion. Suite à la passation de marché en fin 2003, l'attributaire du lot 5 a été mobilisé durant le premier semestre 2004. Malgré quelques retards en début de travaux, ceux-ci ont atteint un rythme qui permet d'envisager la résorption du retard dans le courant de 2005. Le financement FED comporte également un important volet de mesures d'accompagnement relatives à des actions d'assainissement et à d'amélioration de la fourniture en eau potable dans des villes secondaires desservies par l'ONEA. Le volet relatif aux mesures d'assainissement accuse un retard sensible. Une accélération de la planification en fin 2004 permet d'envisager l'atteinte des objectifs d'ici la fin de la convention.

La Commission européenne continue à appuyer l'amélioration des capacités et des compétences régionales et locales en matière de planification, de gestion et de valorisation des ressources en eau, en particulier dans les sous bassins de l'Ouest du Burkina Faso à travers le programme de Valorisation des Ressources en Eau dans l'Ouest - VREO (8 BK 38 – 10 Mio €). Le programme VREO comporte également un large volet infrastructure qui contribuera efficacement à l'amélioration de la desserte en eau dans les régions concernées. Ce programme a effectivement débuté ses activités en 2003 pour une période de 6 ans. La mise en place des structures de gestion et de mise en œuvre du programme a été achevée en début 2004. Les documents de projets,

plusieurs dossiers d'appel d'offres ont été rédigés et la consultation pour la maîtrise d'œuvre sociale a été effectuée.

Le Programme Régional Solaire phase 2 - PRS II (73 Mio €) signé le 11 mai 2001 et mis en œuvre avec le CILSS, intervient dans le domaine de l'hydraulique pour une période de 6 ans. Une partie du financement provient du 8<sup>ème</sup> FED - Burkina Faso (8 BK 33 - 9,9 Mio €) et sera affectée à une composante nationale qui permettra la réalisation, dans les 17 provinces de la zone d'intervention du programme, des actions suivantes : (i) mise en œuvre des conditions de gestion, de desserte et d'utilisation des systèmes d'adduction d'eau potable, (ii) optimisation et pérennisation des systèmes réalisés lors de la première phase du PRS, (iii) installation de nouveaux systèmes d'alimentation en eau potable alimentés en énergie solaire à moindre coût. L'appel d'offres pour la réalisation des forages et des adductions en eau potable a été effectué en 2004.

L'assistance technique auprès du Ministère chargé de l'hydraulique (8 BK 37 et 7 BK 152 – 0.750 Mio €) a apporté une contribution effective dans le renforcement et l'appui à la DG AEP de ce ministère.

L'appel à propositions lancé par la Commission Européenne dans le cadre de l'Initiative Européenne sur l'eau a rencontré un vif succès au sein des institutions, ONG et associations locales.

#### **4.2.2 Etat de droit et Justice**

Le programme d'appui à la consolidation du processus démocratique, l'état de droit et la bonne gouvernance (PADEG : 2002-2006) consiste à appuyer une partie de la mise en œuvre du plan d'action national de réforme de la justice (PANRJ). Il s'articule autour de 2 volets :

- l'un concernant la réforme du système judiciaire (8 BK 32 – 12,5 Mio€) qui a démarré en 2003 ;
- l'autre visant une meilleure participation des institutions démocratiques et des organisations de la société civile au processus de consolidation de l'état de droit, de la démocratie et de la bonne gouvernance à travers un fonds d'appui à l'état de droit (8TPS 101 -3,5 Mio€) qui a connu un démarrage effectif en 2004.

Au cours de 2004, l'exécution du volet portant sur la réforme judiciaire s'est poursuivie. La formation initiale des magistrats et personnels des greffes à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature et une série de formations continues se sont poursuivies au bénéfice des personnels judiciaires et pénitentiaires, un nouveau tribunal et une nouvelle maison d'arrêt ont été construits, équipés et inaugurés à Ziniaré ; à Dédougou, le tribunal et la maison d'arrêt ont été rénovés, équipés et agrandis. Par ailleurs, plusieurs juridictions se sont vues attribuer des véhicules, des ordinateurs, des ouvrages juridiques. Deux précis de droit, deux numéros de la revue burkinabè de droit, et le bulletin de la chancellerie ont été imprimés. Un film sur l'état de la justice a été produit. L'élaboration de la base de données juridiques est en cours. Les médias ont largement participé à la diffusion d'une information judiciaire auprès du public et des acteurs judiciaires par l'intermédiaire du réseau des journalistes spécialisés dans le traitement de l'information judiciaire. Cette campagne d'informations a associé cinq journaux de la presse écrite, vingt-cinq radios et la télévision nationale. Les trois ONG en charge de l'amélioration des conditions pénitentiaires des détenus ont exécuté leurs contrats consacrés principalement à l'amélioration des conditions physiques des détenus, à l'assistance juridique, à l'information des greffes pénitentiaires et à la promotion des peines alternatives par le travail d'intérêt général.

Par ailleurs, dans le cadre du Fond d'appui à l'état de droit (FAED), le comité de sélection des projets a été mis en place et deux appels à propositions ont été lancés. Dans le cadre du 1<sup>er</sup> appel à propositions, 77 projets ont été reçus et 16 projets sélectionnés pour un montant de 1 135 523 € et dont les contrats sont en cours. Ils couvrent différents domaines tels que la diffusion et la promotion des droits humains et des droits spécifiques comme les droits des femmes, la

participation des femmes dans les processus de décision, l'information des populations locales sur le processus électoral.

Enfin, deux réunions du comité de suivi du PANRJ ont eu lieu dans le courant de l'année 2004. Un premier bilan de la réforme a été dressé. Le bilan financier doit être revu et représenté lors d'une nouvelle réunion.

Le taux d'engagement du PADEG s'élève à 66% et le taux de paiement à 25 %.

#### 4.2.3 Education

Au titre du 8<sup>ème</sup> FED, l'Union européenne a appuyé les efforts du Gouvernement du Burkina Faso à travers le Programme d'Appui au Secteur de l'Éducation de Base (PASEB) (8 BK 13 – 10 Mio €) qui s'est étalé sur la période 1999-fin 2004. Ce programme s'inscrit globalement dans la politique de développement humain durable et a été conçu comme un programme pilote du Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base (PDDEB).

Il a contribué à développer les ressources humaines en poursuivant les objectifs suivants : (i) amélioration de la qualité de l'enseignement de base ; (ii) développement de l'alphabétisation et amélioration de l'insertion des jeunes ; (iii) renforcement des capacités de pilotage du MEBA. Le programme a comporté un volet « infrastructures » important et un volet « sensibilisation, information, pédagogie ». Il s'est organisé en mode décentralisé - avec une coordination nationale et trois coordinations régionales. En 2004, le projet a connu une dernière phase de croisière et de clôture. Le taux d'engagement s'élève à 99% et le taux de paiement à 95%.

Il faut noter que ce programme est cofinancé par les Pays-Bas. Les quatre premiers DP ont été financés à hauteur de 35% par le Pays-Bas et 65% par le FED. En plus, l'Agence Française de Développement s'était engagée à mettre en œuvre un volet hydraulique scolaire dans les zones d'intervention du PASEB, qui, jusqu'à présent n'a pas connu une réelle mise en œuvre.

Le programme a pris fin le 31/12/2004 et un audit financier et une évaluation finale sont en préparation pour le premier semestre de l'année 2005. Parmi les réalisations physiques du projet, nous pouvons citer la remise en état de 561 salles de classe, la construction de 661 nouveaux logements et la remise en état de 265 logements pour maîtres (action qui a eu un impact important dans la motivation pour les enseignants de rester en poste), la dotation de 380 écoles en mallettes pédagogiques, de 180 écoles de matériel d'exploitation agricole, équipement et mobiliers scolaires, ainsi que la formation de 659 maîtres à l'hygiène et à l'assainissement.

#### 4.2.4 Environnement

Au titre des mesures rentrant dans le cadre de la protection de l'environnement, le programme « Conservation et utilisation rationnelle des aires protégées contiguës du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et de leurs zones d'influence », communément appelé Programme Régional Parc W / ECOPAS a été signé en 1999. Ces trois pays bénéficient d'une subvention totale de 20 Mio € financée, d'une part sur le Programme Indicatif Régional 7ème FED (7 RPR 742 - 11 Mio €), et d'autre part sur les Programmes Indicatifs Nationaux des pays concernés (7 BK 143 - 3 Mio €; 7 BEN 057 - 3 Mio €; 8 NIR 007 -3 Mio €). L'objectif global de ce programme régional consiste à inverser les processus de dégradation des ressources naturelles et à préserver la biodiversité dans le complexe écologique du Parc W au bénéfice des populations, et plus particulièrement des populations riveraines des aires protégées et de leurs zones d'influence. L'harmonisation et le montage de la stratégie d'intervention ont permis de définir et d'engager les activités opérationnelles dès 2001, et celles-ci se sont poursuivies en 2002, 2003 et 2004, notamment dans les domaines suivants : relations / concertations à caractère international ; activités de recherche-développement ; opérations de médiatisations à dimension internationale ; poursuite des aménagements (pistes, points d'eau...), de la surveillance, et du suivi écologique du parc régional W ; activités en vue de promouvoir le tourisme ; activités liées à la structuration territoriale des zones périphériques, y compris le pastoralisme ; concertations inter-Etats concernant la

problématique de la transhumance. L'année 2004 aura été marquée par l'élaboration et l'adoption du Plan d'Aménagement et de Gestion de la Réserve de Biosphère Transfrontalière W - 2006 / 2010 – PAG/W, premier document stratégique et de planification des interventions, formalisant la politique de protection et de gestion du Bénin, du Burkina Faso et du Niger pour le complexe écologique du W. Par ailleurs, le rapport de l'évaluation à mi-parcours qui s'est déroulée en fin 2003, recommande l'extension de la durée de la convention de financement afin de consolider les acquis existants et la mise en œuvre du PAG/W. Aussi, l'UEMOA, conjointement avec la CEDEAO, a introduit auprès de la Commission européenne une requête allant dans ce sens.

#### **4.2.5 Initiatives Culturelles**

Le Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles PSIC I (1<sup>er</sup> février 2000 – 31 janvier 2003) disposait d'une enveloppe financière de 1,8 Mio € pour le développement culturel local à travers des actions de promotion des identités locales, d'élargissement de l'accès à la culture et au dialogue interculturel et de renforcement des différentes filières artistiques. Ce programme avait financé 124 projets culturels et développé des actions de concertation et de formation.

Le PSIC II, qui a débuté en février 2003, est financé sur les ressources du 9<sup>ème</sup> FED à hauteur de 1,9 Mio € pour une durée de deux ans et demi. Un nouvel objectif du projet par rapport à la première phase est de chercher à mettre en place des mécanismes permettant de pérenniser l'approche PSIC. Au cours de l'année 2004, 61 projets culturels ont été retenus par le Comité de pilotage et financés pour un montant de 379 984 436 FCFA. De plus, des actions de développement culturel local ont été entamées avec la réalisation de six études sur les potentiels culturels des provinces et le soutien à des espaces d'animation et de diffusion artistique et culturelle. L'année 2004 a également permis de financer de nombreuses concertations entre les acteurs des différentes filières artistiques, la plupart entrant dans le cadre de la structuration et de l'élaboration du statut de l'artiste. Enfin, dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs culturels, le PSIC a organisé trois sessions de formation, dont deux à l'intention des journalistes culturels et une au profit des structures relais. Cependant, au cours de l'année 2004, le Programme a rencontré de réelles difficultés de gestion financière et comptable et de maîtrise des procédures qui ont entaché la mise en œuvre de plusieurs activités et projets. Le 31 décembre 2004, un nouveau devis-programme a été signé pour couvrir les activités jusqu'au 31 juillet 2005, fin des activités.

En conclusion, s'agissant du volet d'activités le plus important, à savoir l'appui aux initiatives culturelles, les prévisions ont été atteintes voire dépassées. Cependant, plusieurs projets ont été retardés dans leur mise en œuvre du fait de la tension de trésorerie. S'agissant des activités entrant dans le cadre du développement culturel local et à la structuration, on peut estimer leur niveau de réalisation moyen. La mise en œuvre des dynamiques culturelles locales a seulement été amorcée en raison du grand retard accusé dans l'approbation des offres des bureaux d'études. L'appui au développement du tourisme culturel n'est pas encore effectif bien que de nombreuses concertations aient été menées par la cellule avec les services techniques compétents du tourisme et la télévision nationale.

L'année 2005 devrait voir la mise en œuvre effective des activités de cette rubrique. Quant à la mobilisation des partenaires publics et privés, cette activité demeure suspendue en attendant un contexte plus favorable. Les contre performances dans ces deux rubriques sont atténuées par la mise en œuvre d'importantes activités réalisées dans le cadre de la structuration du secteur dont les résultats sont aujourd'hui visibles.

Pour l'année 2005, les efforts porteront essentiellement sur les activités du volet développement culturel local et la structuration du secteur à travers la poursuite des concertations et formations et surtout la mise en place et le renforcement des structures de pilotage des dynamiques culturelles locales ainsi que le soutien à leurs premières activités. Quant au volet appui aux initiatives, il s'agira essentiellement d'assurer le suivi d'exécution et l'évaluation des impacts.

L'année 2004 a également vu la préparation d'un nouveau programme cadre d'appui au secteur de la culture de 1,9 millions d'€ sur le PIN devant inclure, conformément aux instructions envoyées par les services du Siège de la Commission européenne à Bruxelles, tous les appuis dans ce secteur pour les années à venir. Ce programme devrait comprendre deux volets distincts, s'inscrivant dans les orientations de la politique nationale, un programme d'appui au cinéma et à l'image (dont les éditions 2005 et 2007 du FESPACO) d'une part, et un programme d'appui aux manifestations culturelles d'autre part. Toutefois, les consultations des parties prenantes n'ont pas permis d'achever la préparation de ce programme à temps pour le FESPACO 2005, de sorte que l'appui à ce dernier a dû être séparé du reste du programme en raison de l'urgence. La Convention de financement d'appui à l'organisation du FESPACO 2005 a été signée le 27 décembre 2004. Il s'agit d'un appui de 450 000 € (295 millions de F CFA). Le reste du programme cadre d'appui à la culture doit être préparé au cours de l'année 2005.

#### 4.2.6 Appui institutionnel

Au titre du renforcement des capacités de l'administration, le Burkina Faso a bénéficié d'un appui de 2 M € dont 1,5 M € sur le PIN (8 ACP BK 22) et 500 000 € sur le PIR (8 ACP ROC 021) au titre de l'axe 1 du PARI II (voir aussi 4.5.4). La mise en œuvre de ce programme s'est poursuivie à travers le DP n°3, signé en décembre 2003, d'un montant de 820 439 € pour une année et prorogée par avenant au 30 juin 2005. Ce DP, tout comme les précédents, vise à appuyer les structures nationales à réaliser les réformes communautaires, notamment les administrations fiscales et douanières (Directions générales des Impôts et des Douanes), les administrations chargées de la gestion des finances publiques (DG budget, DG Trésor et comptabilité publique), les administrations chargées du suivi de la politique macro-économique (Secrétariat permanent de suivi des politiques et programmes financiers, SP/PPF et CNPE), les administrations en charge de la production et de la diffusion des statistiques (INSD), le Ministère des affaires étrangères et de la coopération régionale. La prolongation de ce DP vise principalement à achever les actions inscrites en engagements spécifiques, à savoir, la réhabilitation du bâtiment de l'INSD (l'attribution des marchés relatifs à cette action a été approuvée en décembre 2004 par la Délégation), l'acquisition du matériel informatique au profit des directions régionales des impôts, la réalisation des logiciels de gestion des baux et des statistiques fiscales au profit de la DG des impôts (les dossiers d'appel d'offres relatifs à ces actions ont été approuvés et lancés en 2004). Au cours de 2004, l'exécution du devis programme a permis la réalisation des formations des agents des administrations utilisateurs des textes financiers harmonisés de l'UEMOA sur les finances publiques (354 participants), la prise en charge des frais de personnel de certaines administrations (l'économiste du CNPE, le documentaliste et l'ingénieur statisticien de l'INSD, tout le personnel de la cellule de coordination), les activités de sensibilisation sur l'intégration régionale et le NEPAD (pour la société civile, les hauts commissaires, les élèves des établissements secondaires et écoles professionnelles).

Au 31 décembre 2004, le DP n°3 enregistrait un taux d'exécution de 34% correspondant à des dépenses en régie. A la même date, la mise en œuvre de l'axe 1 au Burkina Faso enregistrait un taux d'engagement de 97% et un taux de paiement de 64% (un des taux les plus élevés en

comparaison avec les autres Etats membres). Une période de clôture de juillet à décembre 2005 suivra la fin du DP n°3.

En fin décembre 2004, le taux d'exécution global du programme PARI II axes 1, 2, 3 et AT était de 85% en engagement et de 76% en paiement. Ceci laisse augurer un bon taux d'exécution à la clôture du programme.

Le programme 8 ACP BK 40 – ABRP 200-2004 comporte une enveloppe «Appuis institutionnels» d'un montant de 2,5 Mio € L'année 2003 a été mise à profit pour l'identification et la formulation de différentes interventions.

En 2004, quatre interventions ont démarré et deux autres ont été identifiées pour un démarrage prévu en 2005 : (i) un audit de la passation et de l'exécution des marchés publics 2001/2002 ; (ii) un appui à la mise en œuvre du Plan de Renforcement de la Gestion Budgétaire à travers un devis-programme d'une année prorogeable à 18 mois ; (iii) un appui institutionnel à la Direction des Services Informatiques (24 mois) ; (iv) un examen des modalités des appuis budgétaires CE dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED ; (v) un appui institutionnel à l'Institut National de la Statistiques et de la Démographie (18 mois) et (vi) un audit de la passation des marchés publics en 2004.

Le programme de renforcement des capacités de programmation et de gestion des services de l'Ordonnateur National (ON) (7 BK 150 – 1,4 Mio €) est entré dans sa phase de développement. La mise en place du devis-programme d'appui aux services de l'ON, conjointement avec la mise en place d'une assistance technique de longue durée permettent de continuer une meilleure structuration du dialogue et une accélération du traitement des dossiers au sein des services de l'Ordonnateur National. La qualité du dialogue a permis, en fin d'année 2004, la préparation conjointe de la revue à mi-parcours de la Stratégie de Coopération 2001-2007 et de la revue opérationnelle qui doivent se dérouler en début d'année 2005.

Par ailleurs, plusieurs missions d'appui de courte durée ont permis de compléter le dispositif de renforcement institutionnel des services de l'Ordonnateur National (mission d'appui à la formulation d'un programme d'appui au PAGIRE – mission d'appui à la formulation d'un appui au PRGB et une mission d'appui à la Direction Générale de la Coopération dans le domaine du suivi des financements extérieurs).

Au vu des résultats satisfaisants déjà atteints et afin de les consolider et de combler le retard accumulé dans le démarrage de ce projet, l'Ordonnateur National a introduit au mois de novembre 2004 une requête d'avenant à la prolongation de financement.

Cet appui sera complété au niveau opérationnel par le projet de la Facilité de Coopération Technique (9 BK 03, 1,9 Mios Euros), dont la convention de financement a été signée le 02 novembre 2004. Cette Convention de « Facilité de Coopération Technique », est basée sur les activités suivantes :

- Expertise court terme (études, audits, évaluations, appuis divers) ;
- Actions de formation au Burkina Faso (séminaires pour les projets, les comptables, la société civile, les départements ministériels partenaires dans la coopération FED) ;
- Participation à des réunions internationales, séminaires et conférences ;
- Audit et évaluation de ce programme.

La mise en place d'un devis-programme dans les premiers mois de 2005 permettra la mise en œuvre des volets 2 et 3 de cette convention.

Une action a été menée dans le cadre du volet n°1 : l'audit final du projet PASEB (8 BK 13).

#### 4.2.7 Secteur privé

L'appui au secteur privé s'est concrétisé à travers la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités des entreprises, dont la convention de financement a été signée en 2002 (7 BK151 - 6 Mio €). Ce programme comporte deux volets essentiels : (i) la facilitation d'accès aux services conseil des entreprises et leur accompagnement via la Maison de l'Entreprise, (ii) un appui à la tenue d'une comptabilité transparente et une bonne gestion de l'entreprise via le concept de Centres de Gestion Agréés.

Ce projet a connu des retards importants dans sa phase de démarrage, et présentement les activités sont au stade de lancement. Pour le premier volet, un contrat de subvention avec la Maison de l'Entreprise a été signé en décembre 2004. Cette subvention permettra le renforcement des capacités de son personnel et de mieux l'outiller pour rendre des services efficaces à ses partenaires. Une étude de positionnement de la mise en place du dispositif chèque-conseil sera entreprise pendant le premier semestre 2005. Pour le second volet, concernant la création d'un Centre de Gestion Agréé avant la fin 2005, un comité technique a été mis en place. Ce Comité mène un dialogue avec les autorités afin que des conditions favorables soient créées pour les adhérents au Centre de Gestion Agréé notamment en matière fiscale.

#### **4.3 Utilisation des ressources destinées aux acteurs non étatiques (ANE)**

L'Accord de Cotonou invite et encourage les ANE à participer au dialogue avec leurs gouvernements et avec la CE sur les stratégies de développement de leur pays et sur la contribution future de la CE à leur soutien. Selon les dispositions de l'Accord, les ANE comprennent le secteur privé, les partenaires économiques et sociaux y compris les organisations syndicales et la société civile sous toutes ses formes.

Dans ce cadre, la programmation du 9<sup>ème</sup> FED prévoit un appui pour le renforcement des acteurs non étatiques de la société civile à hauteur d'un montant de 15 Mio € (Cf. partie 5). Au cours du premier semestre 2004, une étude de faisabilité de ce programme a été effectuée. Cette étude, qui faisait suite à une étude d'identification, a permis aux différentes parties de mieux appréhender les axes prioritaires de l'action. Cependant, la complexité du secteur et du cadre d'intervention n'a pas permis de finaliser le montage technique, administratif et financier du programme. Toutefois, en fin 2004, les éléments semblaient être réunis pour un cadre de proposition satisfaisante et conforme au règlement FED. Au cours du premier semestre 2005, ce cadre sera finalisé avec l'ON, soumis et discuté avec les acteurs intéressés en vue d'aboutir à une proposition de financement finalisée.

Dans le cadre du 8<sup>ème</sup> FED, il est important de noter la mise en œuvre d'un Fonds d'Appui à l'Etat de Droit (3,5 M€) destiné notamment à des acteurs non étatiques dans le cadre du PADEG (cf. 4.2). A ce titre, deux appels à proposition en direction de ces acteurs ont été lancés. L'expérience, remarquable, a été aussi une ressource capitale pour l'orientation du programme d'appui à la société civile en préparation.

Au titre de l'année 2004, les autres interventions menées en faveur des ANE s'effectuent à travers le canal des programmes suivants qui intègrent l'appui au secteur privé :

- Programme de Renforcement des Capacités des Entreprises (PRCE, cf. 4.2.7) ;
- PARI « secteur privé » (cf. 4.5.4)
- Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles Décentralisées (PSIC 2, Cf. 4.2.5)
- Subventions à travers les lignes budgétaires (HORS FED)

En 2004, dans le cadre de la déconcentration des lignes budgétaires, les services du Siège de la Commission européenne ont transféré à la Délégation la gestion de 31 projets cofinancés pour un montant total de contribution CE d'environ 18,6 M€ et notamment :

- Deux projets dans le cadre de l'Initiative Européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (ligne budgétaire 19.04.03) pour un volume global qui s'élève à 1,4 Mio € pour la période 2001-2007.
- Quatorze projets cofinancés dans le domaine de la sécurité alimentaire (lignes budgétaires 21.02.02), pour un volume financier d'environ 8,4 M€ sur la période 2001-2007.
- Treize projets de développement cofinancés avec des ONG européennes (ligne budgétaire 21.01.03), notamment dans les domaines du développement rural, des services sociaux de base, du développement local, de l'appui aux groupements de producteurs, de jeunes, de femmes, etc. Le volume global de ces interventions en cours d'exécution en 2004 s'élève à 5,4 Mio € sur la période 2000-2009.
- Deux projets en cours dans le cadre de l'aide à la lutte contre les maladies liées à la pauvreté (VIH/SIDA, paludisme, tuberculose - Ligne budgétaire B7-6311) pour un volume de cofinancement de 3,4 M€ sur la période 2002 -2007.

Les projets financés via les lignes budgétaires et déconcentrés en 2004 à la DCE, sont listés en annexe 16.

#### **4.4 Utilisation de l'enveloppe B du 9ème FED (10,7 Mio €) à fin 2004**

Le montant initial de l'enveloppe B de 76 Mio € a été porté :

- dans un premier temps à 70.7 Mio € en 2003 suite à une contribution de 5,3 Mio € du Programme Indicatif National 9<sup>ème</sup> FED du Burkina Faso pour financer la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique ;
- dans un second temps, sera porté à 10.7 Mio € suite à un transfert de 60 Mio € vers l'enveloppe A dans le cadre de la revue à mi-parcours du 9<sup>ème</sup> FED.
- Aucune utilisation n'a été effectuée ou n'est en cours d'examen au 31/12/2004 sur la base des quatre possibilités offertes pour mobiliser l'enveloppe B : (i) l'aide d'urgence, (ii) le FLEX, (iii) l'atténuation des chocs extérieurs et (iv) le financement d'allègement de la dette.

#### **4.5 Autres instruments**

##### **4.5.1 Banque européenne d'investissement (BEI)**

La BEI intervient au Burkina Faso par un octroi de crédits à des conditions privilégiées à certaines sociétés d'Etat, à des entreprises privées et à des institutions financières. (Voir aussi annexe 10).

Un prêt global pour l'octroi de financement à moyen et long terme aux petites et moyennes entreprises dans les secteurs agro –industrie, tourisme et services liés à ces secteurs se présente comme suit :

- 10 millions d'euros de ligne de crédit converti en FCFA en faveur de quatre (4) banques commerciales ;
- 2 millions d'euros convertis en FCFA pour la mise à disposition d'un financement en faveur d'une société de crédit bail.

La BEI intervient également au niveau régional par l'intermédiaire par exemple de la BOAD (Banque Ouest Africaine de Développement) avec les montants suivants :

- 25 millions d'euros de ligne de crédit
- 25 millions d'euros de facilité de contre – garantie

- 4,5 millions d'euros d'augmentation de participation à cette Banque.

#### **4.5.2 Sysmin**

En 1993, le Burkina Faso a bénéficié de transferts non programmables au titre du SYSMIN dans le cadre du 7<sup>ème</sup> FED (27 Mio €), suite notamment à la non viabilité de la mine de Poura.

Le programme de cartographie géologique (7 BK 74 – 15 Mio €) qui avait été prolongé jusqu'en novembre 2003 est maintenant en phase de clôture des derniers engagements secondaires. Pour favoriser la promotion du secteur minier à travers une meilleure connaissance des potentialités, le programme a produit une banque de données géophysiques couvrant tout le territoire et des cartes géologiques de reconnaissance au 1/200.000<sup>ème</sup>. Ce travail d'études des sols pourra aussi servir dans le domaine de l'hydraulique et des infrastructures. L'évaluation finale du projet a conclu que le projet a été mené d'une manière efficace, avec des résultats en terme de formation, d'exécution et d'impact très satisfaisants. Les actions entreprises dans le cadre de ce projet ont été jugées particulièrement adaptées au contexte et pérennes.

#### **4.5.3 Stabex**

Entre 1990-2000, le Burkina Faso a bénéficié de transferts non programmables au titre du STABEX dans le cadre du 7<sup>ème</sup> FED (18,6 Mio €) et du 8<sup>ème</sup> FED (1,4 Mio €). L'absorption des ressources, dont l'utilisation est définie dans les cadres d'obligations mutuelles (COM), a été, dans certains cas, lente en raison notamment des types d'actions et des modalités de gestion retenus. Par ailleurs, des interventions liées au développement rural ont été financées à partir des fonds générés dans le cadre du STABEX 94-95. Ces dernières concernent la filière coton, à savoir, la construction de magasins de stockage, l'appui institutionnel à l'UNPCB, la formation des correspondants coton, le développement des services financiers décentralisés. La mise en œuvre des actions du COM-STABEX 94-95 s'est terminée en 2004 et quelques actions restent encore à clôturer. Ces appuis, qui ont eu un impact non négligeable sur le développement des secteurs concernés, méritent d'être prolongés par d'autres financements.

La construction du bâtiment pour la Direction Générale de la Coopération, partiellement financée sur les reliquats non utilisés des transferts STABEX antérieurs à 1990 et sur fonds de contrepartie, a débuté à la fin de l'année 2003 et a été poursuivie en 2004. L'affectation des reliquats existants, chiffrés à 10 Mio € environ, a fait l'objet d'une proposition de COM-STABEX final qui a été préparée en juin 2003 mais qui n'a pas pu être traitée par les services de la Commission européenne à Bruxelles, les rapports financiers sur l'utilisation des fonds Stabex n'ayant plus été remis depuis plusieurs années et la situation du disponible financier n'ayant pas clairement été établie.

Le rapport définitif d'audit des comptes Stabex de l'année 2002 a été disponible en octobre 2004 tandis qu'une mission d'appui à l'ON est prévue en début 2005 pour l'assister dans la reconstitution de la comptabilité des différents COM non clôturés.

#### **4.5.4 Coopération Régionale**

##### **Programme d'appui régional à l'intégration (PARI)**

Dans le cadre du 8<sup>ème</sup> FED, la Commission européenne accompagne la Commission, les autres organes ainsi que les Etats membres de l'UEMOA dans le renforcement du processus d'intégration régionale et leur insertion dans l'économie mondiale à travers les programmes d'appui régionaux à l'intégration (PARI). La phase II du Programme PARI, signée le 24 mars 2000, a mis à la disposition de l'UEMOA une enveloppe de 65 M € financée à hauteur de 53 M € sur le PIR 8<sup>ème</sup> (8 ROC 21) et de 12 M € sur les PIN des 8 Etats membres. Ce programme appuie les Etats membres et les institutions de l'UEMOA dans la réalisation effective des

objectifs du Traité, notamment la consolidation du cadre macro-économique, la mise en œuvre de l'union douanière et l'amélioration du cadre légal et administratif. Il s'articule autour de trois axes d'intervention : (i) renforcement des capacités des administrations nationales dans l'application effective des réformes communautaires (PARI II axe 1, 16 M €), (ii) appui aux institutions de l'UEMOA (PARI II axe 2, 8 M €) et (iii) appui à la dimension régionale des programmes d'ajustement structurel (PARI II axe 3, 38 M €). Ce programme arrivait à échéance en décembre 2003 mais a fait l'objet d'une prorogation, par avenant, jusqu'au 31 décembre 2005.

Au titre de l'axe 2, ce programme a été mis en œuvre à travers trois devis programmes ; le troisième devis programme signé le 30 avril 2004 et son avenant n°1 signé en octobre 2004, d'un montant total de 5,7 M €devraient arriver à échéance au 31 août 2005. En fin décembre 2004, la mise en œuvre de cet axe enregistrait un taux d'engagement de 46% et un taux de paiement de 37%.

Une Assistance technique a été mise en place au sein de la Commission de l'UEMOA (3 M €) comprenant deux experts en intégration régionale, un expert en statistiques et deux experts pour le suivi de la mise en œuvre du programme.

En fin décembre 2004, le taux d'exécution global du programme PARI II axes 1, 2, 3 et AT était de 85% en engagement et de 76% en paiement. Ceci laisse augurer un bon taux d'exécution à la clôture du programme (Voir aussi 4.2.6 pour la mise en œuvre du volet spécifique au Burkina Faso).

Un programme d'appui au secteur privé (mise en place d'un système d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité) pour faciliter la participation des pays membres de l'UEMOA au commerce régional et international, PARI II Secteur privé, a démarré en 2001 avec l'appui technique de l'ONUDI pour un montant de 15 M €financé à hauteur de 3 M €sur le PIR 8<sup>ème</sup> (8 ROC 31) et de 12 M €sur les PIN de 8 Etats. Ce programme qui devrait se terminer au 31 mars 2004 a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2005. Sa mise en œuvre s'est effectuée à travers trois devis programmes et a consisté, notamment, à renforcer les capacités d'analyses et d'essai de 46 laboratoires (achat et installation d'équipement de laboratoires), la certification d'environ 70 entreprises, la formation d'experts, l'harmonisation des textes en matière d'accréditation de certification, de normalisation et de métrologie. L'avenant n° 2 au contrat de subvention ONUDI, d'un montant de 2 934 705 €a été signé le 2 septembre 2004 et le devis programme n°3 2004-2005 a été signé le 24/08/04 pour un montant de 869 000€ Au 31 décembre 2004, le PARI Secteur privé enregistrait des taux d'exécution de 92% en engagement et de 73% en paiement.

#### Développement rural, hydraulique et environnement

*Dans le domaine de la santé animale, deux programmes sont en cours de mise en œuvre :*

Le Programme Concerté de Recherche-Développement sur l'Élevage en Afrique de l'Ouest (PROCORDEL), dont la Convention de financement a été signée en 1999, met à la disposition de l'Afrique de l'Ouest<sup>8</sup> une subvention de 9,8 millions € sur les ressources du 8<sup>ème</sup> FED. Ce programme, dont l'objectif global vise l'augmentation du revenu des agro-éleveurs de manière durable, l'accroissement de la disponibilité en protéines animales et l'amélioration de la sécurité alimentaire, a été prolongé d'une année avec une augmentation du budget initial de 1,5 million € provenant du 9<sup>ème</sup> FED et se terminera le 31 mars 2005. L'évaluation finale aura lieu durant le premier trimestre 2005.

---

<sup>8</sup> Bénin, Burkina, Cap vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

Le Programme Panafricain de Contrôles des Epizooties (PACE) signé en 1999 pour un montant global de 72 Mio € comporte une composante nationale « Burkina Faso » pour 1,3 Mio €. Ce programme, devant permettre de lutter contre la pauvreté des opérateurs (producteurs, prestataires de services, consommateurs) du secteur de l'élevage en Afrique par l'amélioration de la productivité animale, des échanges et de la sécurité alimentaire, a été prolongé jusqu'au 28 février 2004. Aussi, dans une perspective de pérennité des activités mises en place par le programme, un effort de prise en charge des coûts par le budget de l'Etat a commencé en 2003, et a été poursuivi en 2004. Un devis-programme d'un an pour la phase d'extension a été introduit pour engagement, mais ce dernier n'a pas encore été traité car les précédents ne sont pas clôturés.

Au niveau de l'hydraulique, le Programme Régional Solaire phase 2, signé en 2001 pour six (6) ans et pour un montant de 73 Mio € a été évoqué dans la partie 4.2.1 quant à sa composante Burkina Faso. Des activités similaires sont mises en œuvre dans les huit autres pays du CILSS. Malgré un taux d'engagement faible en fin 2004 et un retard atteignant de 1 à 2 ans selon les pays, le programme a effectué des progrès satisfaisants dans tous les pays au cours de l'année 2004.

*Dans le domaine de l'environnement, deux programmes sont en cours de mise en œuvre :*

Le programme Parc W / ECOPAS d'un montant de 20 Mio € qui a déjà été évoqué dans la partie 4.2.1.

Dans le cadre du Programme Indicatif Régional 8<sup>ème</sup> FED (8 ACP ROC 51), l'Union européenne appuie le programme PREDAS (Programme Régional de Promotion des Energies Domestiques et Alternatives au Sahel) qui est co-financé par la coopération allemande. La convention de financement qui a été signée en avril 2002 avec les neuf Etats Membres du CILSS, pour un montant de 5,4 Mio € a pour objectif global la gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté. Le démarrage effectif des activités dans les pays est intervenu en octobre 2003 avec la mise en place des Unités Techniques Nationales, et l'année 2004 a été marquée par les résultats suivants :

- 7 pays sur les 9 ont validé techniquement leur stratégie énergies domestiques (reste la Gambie et le Cap Vert) ;
- un réseau sahélien des professionnels en énergies domestiques a été créé avec la mise en place d'un site WEB ;
- des rencontres d'échanges sur des thèmes d'intérêt régional se sont tenues (aménagement des forêts pour la production de bois-énergie, carbonisation, fiscalité et réglementation sur le bois-énergie...).

### Programmation du PIR 9<sup>ème</sup> FED

L'enveloppe indicative mise à la disposition de l'Afrique de l'Ouest, au titre du Programme Indicatif Régional (PIR) 9<sup>ème</sup> FED pour la période 2003-2007 est d'un montant de 235 M €, axé sur trois secteurs : un premier secteur de concentration « intégration économique et commerce » d'un montant de 118 M €, un second secteur de concentration « Facilitation des transports » de 82 M d'€ et un secteur hors concentration de 35 M € affectés aux projets santé, culture, prévention des conflits, gestion des ressources en eaux partagées, pêche (appui à la CSRP, volet surveillance) et la Facilité technique de coopération pour 2 M €

L'étude de faisabilité du premier secteur de concentration a démarré en juin 2004 et a été sanctionnée par deux comités de pilotage, en juillet 2004 à Abuja et en novembre 2004 à Lomé. Le troisième comité de pilotage qui se tiendra en mars 2005 à Bruxelles, devra aboutir à l'adoption des propositions de financement en mai 2005. Au titre de ce secteur, un projet « Fast Track, Actions prioritaires Appui à l'intégration régionale et aux négociations de l'Accord de Partenariat Economique entre la CE et la région Afrique de l'Ouest » (7 M €) et

un projet « Mécanisme de suivi du PIR » (6 M €) ont été élaborés ; les conventions de financement de ces deux projets devraient être approuvées mars 2005.

Au titre du second secteur de concentration « Facilitation des transports », il a été signé en février 2004, une Convention de financement d'appui à l'ASECNA d'un montant de 14,2 M € et un montant de 2 M € est affecté à la Cellule technique d'appui à mettre en place au sein du Secrétariat exécutif de la CEDEAO. Le projet principal de 63,8 M € est en cours de préparation, la proposition de financement devrait être approuvée en avril 2005.

Les reliquats des FED précédents, d'un montant d'environ 11,2 M € en fin 2004, ont déjà été totalement affectés à des projets (plateforme développement rural et sécurité alimentaire, augmentation du projet PROCORDEL, prolongation du projet ECOPAS ...).

Revue à mi-parcours : le processus de la revue à mi-parcours du PIR 9<sup>ème</sup> FED, démarré en 2004 par l'élaboration des lignes directrices sera poursuivi et finalisé en 2005.

## 5. PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION POUR LES ANNEES A VENIR

### Suivi de la Revue à Mi Parcours et programmation 2005-2007

L'Ordonnateur National a transmis, en date du 1<sup>er</sup> Mars 2004, une proposition concernant la poursuite de la stratégie de coopération et les besoins financiers pour assurer sa mise en œuvre. L'examen des propositions gouvernementales et les analyses de la CE ont fait l'objet d'échanges au cours des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres de 2004 tout en tenant compte du fait que ce même processus se déroulait parallèlement dans tous les pays ACP. Suite à la présentation au Comité du FED le 19 novembre et à la décision de la CE du 30 décembre concernant la révision de l'allocation de ressources, le processus sera terminé en février 2005 par la signature de l'addendum au Programme Indicatif National du 9<sup>ème</sup> FED.

Les résultats de ce processus se caractérisent par:

- Le maintien de la stratégie de coopération définie sur la base du Document de Stratégie de Coopération 2001 – 2007 signé le 21 mars 2002, qui repose sur l'appui à la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ;
- L'augmentation de l'enveloppe programmable de 155 Mio € soit 101.7 milliards FCFA suite à :
  - un transfert de l'enveloppe B destinée aux besoins imprévus vers l'enveloppe programmable A pour 60 Mio € (39.4 milliards FCFA) ;
  - une augmentation nette de ressources de 95 Mio € (62.3 milliards FCFA).

En terme d'utilisation, ces ressources supplémentaires vont permettre :

- de consacrer « l'appui macroéconomique pour la réduction de la pauvreté » comme principal secteur de concentration de l'aide communautaire, avec la mise en place d'un nouveau programme pluriannuel d'appui budgétaire non ciblé pour la réduction de la pauvreté d'une enveloppe indicative de 150 Mio € (98.4 milliards FCFA), dont 20 Mio € en provenance des reliquats de l'ABRP 2002-2004;
- de renforcer la dimension liée à l'accélération d'une scolarisation primaire universelle de qualité et appropriée au contexte du Burkina Faso compte tenu des effets attendus de l'éducation en particulier des filles sur le développement durable avec la mise en place d'un appui sectoriel « Education » de 15 Mio € (9.8 milliards FCFA) dans le cadre de l'initiative « Fast-Track » appuyée par divers donateurs, sous la forme d'un appui budgétaire complémentaire ;
- d'appuyer le secteur clef du coton à travers un financement à hauteur de 10 Mio € (6.6 milliards FCFA) de la filière coton dont les modalités d'affectation et d'utilisation restent à identifier.

En plus de ces nouvelles interventions, d'autres actions sont programmées sur les ressources déjà allouées au Burkina Faso avant la RMP et seront engagées pendant l'année 2005 et 2006. Il s'agit d'un programme d'appui à la société civile, d'un programme d'appui institutionnel à l'Ordonnateur National et d'un programme cadre pour la culture.

## Perspectives de financement 2005/2006

### Aide programmable

Les principales décisions de 2005/2006 sont reprises dans le tableau ci-après. Ces prévisions si concrétisées permettront d'engager la quasi-totalité des ressources du FED disponibles, y compris les ressources supplémentaires octroyées suite à la revue à mi-parcours.

#### Liste des principales décisions de financement sur 2004-2006 (hors fonds régionaux sur PIR)

	2004	2005	2006	TOTAL 2004-2006
<b>Appui macroéconomique pour la Réduction de la pauvreté (ABRP)</b>	0 €	150 000 000 €	0 €	150 000 000 €
<b>Infrastructures routières</b>	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Sécurité alimentaire</b>	900 000 €	0 €	0 €	900 000 €
<b>Appuis institutionnels :</b>	<b>1 900 000 €</b>	<b>1 500 000 €</b>	<b>2 900 000 €</b>	<b>6 300 000 €</b>
<i>Appui institutionnel "Appui macroéconomique" (combiné avec ABRP)</i>	0 €	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €
<i>Technical Cooperation Facility</i>	1 900 000 €	0 €	0 €	1 900 000 €
<i>Appui à l'Ordonnateur National</i>	0 €	0 €	2 900 000 €	2 900 000 €
<b>Appui à la société civile :</b>	<b>0 €</b>	<b>15 000 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>15 000 000 €</b>
<b>Autres</b>	<b>450 000 €</b>	<b>16 450 000 €</b>	<b>10 000 000 €</b>	<b>26 900 000 €</b>
<i>Education (combiné avec ABRP)</i>	0 €	15 000 000 €	0 €	15 000 000 €
<i>Coton</i>	0 €	0 €	10 000 000 €	10 000 000 €
<i>Programme cadre Culture : FESPACO 2005</i>	450 000 €	0 €	0 €	450 000 €
<i>Programme cadre Culture</i>	0 €	1 450 000 €	0 €	1 450 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 250 000 €</b>	<b>182 950 000 €</b>	<b>12 900 000 €</b>	<b>199 100 000 €</b>

Le pipeline d'engagements globaux 2005-2006 n'inclut que 5 projets/programmes en total ; celui du nouvel Appui Budgétaire (166.5 M€) représentant en termes financiers 85,1% des engagements globaux prévus pendant cette période. L'engagement global prévu au titre de ce programme en 2005, explique aussi l'importante différence entre montant total d'engagements globaux prévu pour 2005 et celui prévu pour 2006 (182.95 M€ face à 12.9 M€). Malgré un certain degré de complexité dans la préparation et la finalisation des programmes d'appui budgétaire et d'appui à la société civile, aucune des décisions de financement prévues pour 2005 ne risque, en principe, d'être prise en 2006. Le pipeline permet l'absorption de la totalité des ressources disponibles de l'enveloppe A et il restera très peu de marge de manoeuvre. Des dégagements partiels futurs pourront si nécessaire être absorbés par, par exemple, une nouvelle TCF ou en augmentant la TCF actuelle ou l'appui à l'ON.

### Aide non programmable

Au niveau de l'enveloppe B, dans laquelle reste 10,7 Mio € après la revue à mi-parcours, aucune proposition d'utilisation n'est envisagée actuellement sur la base des modalités de mobilisation existantes de ces ressources.

## Gestion des projets et programmes

Malgré un grand effort de concentration de l'aide grâce aux choix stratégiques opérés dans le Programme Indicatif National du 9<sup>ème</sup> FED, le portefeuille de projets est encore trop important. Le grand nombre de contrats et devis-programmes en cours impliquent une forte pression sur les services de l'Ordonnateur National et de la Délégation et les responsables des projets et programmes. Des actions de formation (procédures FED, gestion devis-programmes) ont été entreprises en 2004 et seront poursuivies en 2005. D'autres mesures prévues sont la mise en place d'un outil de gestion des projets, des missions d'appui financier et comptable des services de l'ON et de la Délégation et l'accélération de la clôture des contrats et devis échus.

Les nouvelles procédures mises en place depuis l'entrée en vigueur du 9<sup>ème</sup> FED ont reçu un accueil mitigé. Ces procédures et leur application rigoureuse ralentissent et compliquent la mise en œuvre de la coopération. La complexité de la mise en œuvre a augmenté de façon considérable et les nouvelles procédures pour la préparation et la gestion des devis-programmes ne sont pas adaptées aux actions de développement à la base, notamment dans le domaine du développement rural.

### **Future programmation**

L'Ordonnateur National et la Délégation ont à plusieurs reprises exprimé le souhait que la programmation de l'aide et les revues se fassent progressivement de façon conjointe avec d'autres bailleurs de fonds. Dans cet esprit, un premier exercice à entreprendre en 2005 est le perfectionnement de la matrice des bailleurs, afin de pouvoir faire des choix stratégiques dans l'avenir dans la meilleure complémentarité possible, et l'inventaire des documents de programmation des bailleurs de fonds – et notamment des Etats Membres – actifs au Burkina.

Des études prospectives pourront être menées, en complément des différentes études déjà disponibles pour le Burkina Faso. Une étude de mise à jour du profil environnemental est aussi programmée pour 2005/2006. Il ne semble pour le moment pas encore opportun de lancer des études techniques, dans la mesure où les débats sur les grandes orientations stratégiques de la coopération au titre du successeur du 9<sup>ème</sup> FED doivent encore être menés. La finalisation de la revue à mi-parcours en février 2005 constitue un point de départ pour lancer ces débats, y compris avec les acteurs non-étatiques.

## **6. DIALOGUE AVEC L'ORDONNATEUR NATIONAL (ON) ET LES ACTEURS NON ETATIQUES (ANE), ET COORDINATION DES DONATEURS**

### **6.1 Dialogue avec l'ON et les ANE**

La qualité du dialogue avec l'Ordonnateur National se reflète largement dans les résultats favorables de la revue à mi-parcours de la Stratégie de Coopération 2001-2007. Ce dialogue très étroit a permis que les instruments et modalités de coopération qui sont développés répondent parfaitement aux besoins de développement du Burkina Faso.

Ainsi, grâce au renforcement actuellement en cours de consolidation des services de l'Ordonnateur National, celui-ci joue pleinement son rôle d'interface, d'animateur et de facilitateur de l'ensemble de la coopération communautaire.

A ce titre, on peut évoquer :

- la conduite de réunions mensuelles de concertation entre l'Ordonnateur National et la Délégation de la CE ;
- un rythme d'absorption des financements qui peut être qualifié de satisfaisant ;
- la mise en œuvre progressive, au sein de l'administration, de réunions de concertation sectorielle sur le suivi des financements communautaires, qui participent à une amélioration du dialogue interne de l'Administration, mais aussi à une fluidité de l'information entre les parties, et en premier lieu la Délégation ;
- la mise en œuvre de directives de gestion par l'Ordonnateur National aux projets ;
- le rôle moteur assumé par l'Ordonnateur National durant la revue opérationnelle 2003 ;
- le partage effectif et constructif mis en place pour l'élaboration du Rapport Annuel Conjoint 2003, base de la revue à mi-parcours de la Stratégie de Coopération 2001-2007 ;
- la préparation conjointe et fructueuse de la Revue à mi-parcours du PIN 9<sup>ème</sup> FED ;
- l'animation de l'administration nationale par les services de l'Ordonnateur National pour la préparation de la revue opérationnelle de janvier 2005 et la revue à mi-parcours ;
- la prise en compte exhaustive, pour la première fois, des financements communautaires dans le cadre de la Loi de Finances 2005.

Dans le cadre du dialogue avec les Acteur Non Etatiques, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté adopté par le Gouvernement avec un processus de consultation des ANE constitue le socle de notre stratégie de coopération actuelle et future, dans la mesure où il fournit un cadre global et une vision cohérente des problèmes de développement du Burkina Faso et définit clairement et de manière transparente les priorités gouvernementales dans lesquelles notre coopération s'insère.

L'accord de partenariat de Cotonou accorde une importance centrale à la participation des ANE, non seulement dans la programmation, mais aussi dans la mise en œuvre. Jusqu'à présent, pour la définition de notre stratégie et la programmation de nos interventions, nous nous sommes basés sur le processus national de consultation de la société civile dans le cadre du CSLP. Néanmoins, pour assurer une consultation plus directe des acteurs non étatiques, ils ont été invités à participer activement au processus de restitution de la revue à mi-parcours de la Stratégie de Coopération et ont salué la démarche et les initiatives de la CE et du Gouvernement dans le sens de leur participation.

Cependant,

- les ANE ont exprimé le souci de voir clarifier quels devaient être leurs rôles dans la réalisation et le suivi des projets ;
- les ANE ont exprimé le souci de travailler et de dialoguer ensemble tout en conservant les spécificités et les responsabilités de chacun ;
- la pluralité des ANE est une richesse mais cela peut constituer une difficulté pour assurer une bonne représentativité et pour construire et organiser notre dialogue.

La participation des ANE à la revue à mi-parcours constitue, d'une manière consensuelle et partagée, un point de départ et une base pour approfondir le dialogue tripartite.

Dans ce sens, les pouvoirs publics et la Commission Européenne ont pris l'engagement de favoriser la mise en place d'un groupe Ad'hoc des Organisations de la Société Civile en vue du dialogue tripartite avec la définition d'un plan d'action dans cette perspective et afin que nous parvenions à une consultation effective des ANE dans l'exercice de programmation de la coopération UE – Burkina Faso.

## **6.2 Coordination des donateurs**

La stratégie d'intervention communautaire retenue au Burkina Faso est fondée sur le principe d'une concentration des secteurs d'intervention, avec une réelle complémentarité dans les choix des secteurs (infrastructures routières, appui à la stratégie de réduction de la pauvreté) et des instruments de mise en œuvre (aide budgétaire, appuis institutionnels, projets d'infrastructure ou autres) avec les autres interventions de la CE sur financement FED (régional Afrique de l'Ouest ou tous ACP) ou sur les lignes budgétaires, mais aussi avec ceux privilégiés par les autres partenaires, plus particulièrement les Etats Membres.

Les modalités d'intervention retenues permettent à la Commission européenne depuis plusieurs années de conduire un réel dialogue sur les questions de réduction de la pauvreté et de gouvernance, en particulier dans les secteurs sociaux et en matière de gestion budgétaire. Ce dialogue est par ailleurs structuré autour d'une concertation de partenaires (Soutien Budgétaire Conjoint au CSLP), qui sera élargi à la Banque mondiale et la Banque Africaine pour le Développement après beaucoup d'efforts pour convaincre les différentes parties de l'importance de l'harmonisation en terme d'approche (alignement sur le CSLP). D'une manière plus générale, le partenariat avec le Gouvernement est à approfondir pour améliorer l'efficacité globale de l'aide au développement en mettant l'accent sur un suivi rationnel des financements extérieurs, mais aussi sur le suivi-évaluation du CSLP et des politiques sectorielles.

La coordination des donateurs se réalise dans plusieurs cadres de coordination plus ou moins formels. Une synthèse actualisée (situation fin 2004) est reprise en annexe. Ci-dessous une présentation non exhaustive de la coordination dans différents domaines.

### *Coordination globale*

Les chefs de mission des Etats Membres représentés au Burkina Faso se réunissent mensuellement sous la tutelle de l'Etat Membre qui assume la présidence de l'Union européenne ou son remplaçant si l'Etat Membre n'est pas représenté au Burkina Faso. Ces réunions sont organisées autour des mêmes thèmes, à savoir la situation politique interne et externe (particulièrement dans la sous-région), la sécurité routière, le point sur le développement économique, et les modalités de la coopération entre Etats Membres. En

outre, pour chaque réunion, un ministre sectoriel est invité pour discuter un sujet d'importance actuelle, tels que la décentralisation, les élections, la revue à mi-parcours, etc.

En outre, la Délégation de la Commission européenne organise mensuellement une réunion de coordination européenne de la coopération, élargie à la Suisse et au Canada. Ces réunions constituent un cadre de concertation entre les représentations des Etats membres de l'Union Européenne au Burkina Faso. Elles se tiennent régulièrement une fois par mois et constituent l'occasion pour eux de partager les différentes stratégies de développement mises en œuvre par chacun et de faire le point des différents chantiers communs de la coopération. La fonction de chef de file est remplie par la DCE.

### *Infrastructures*

L'ensemble des bailleurs de fonds intervenant dans le secteur des transports inscrit son action dans le cadre du programme sectoriel des transports (PST-2) dont le chef de file de la coordination est, en principe, la Banque Mondiale. Le PST-2 a été négocié avec l'ensemble des bailleurs de fonds intervenant au Burkina-Faso, au cours d'une table ronde. En décembre 2004, s'est tenue la première conférence annuelle des transports organisée par le MITH. Elle a permis à tous les intervenants du secteur, y inclus les PTF, de se rencontrer et d'échanger leurs points de vue sur les problèmes du secteur. Il convient aussi de noter en particulier que la KfW (RFA) finance l'étude du renforcement de la RN 16 Koupéla – frontière du Togo qui est inscrite dans la CF 9.ACP.BK.001 (mais dont le financement est hypothéqué : voir point 4.1.2).

### *Justice*

La DCE participe aux réunions de concertation entre bailleurs dont le PNUD est chef de file et aussi à celles convoquées par le gouvernement et relatives à l'élaboration du 2<sup>ème</sup> plan national de bonne gouvernance à l'origine allant de 2003 à 2008 et à présent devenant un projet de politique nationale de bonne gouvernance 2005-2015 toujours en état de discussion et visant à une meilleure articulation et cohérence avec l'axe 4 du CSLP. Lors des réunions de suivi du plan national de réforme de la justice, les principaux bailleurs intervenant dans ce domaine sont également présents. La DCE participe également aux réunions du groupe de contact du suivi des élections de 2005 présidées par les Pays-Bas durant lesquelles un échange d'informations a lieu entre bailleurs sur l'état des préparatifs des élections, les projets proposés par les ONG impliquées dans ce domaine, les activités de la commission électorale (CENI) etc.

### *Genre*

Le Cadre de Concertation sur les questions de Genre (CCG) est une structure informelle dont l'objectif principal est de promouvoir une participation équitable des hommes et des femmes au processus de développement du Burkina Faso en faisant d'eux des partenaires et des agents égaux dans les actions entreprises au niveau national. D'un noyau de quelques PTF au départ, le CCG regroupe aujourd'hui dix-huit bailleurs de fonds dont dix partenaires bilatéraux et huit partenaires multilatéraux. A partir de 2005, la périodicité des réunions ordinaires sera bimensuelle. Des réunions ad hoc sont convoquées selon les besoins. Pour les rencontres avec les ministres et les personnalités de haut rang du gouvernement, les PTF sont représentés par les chefs de coopération bilatérale et d'institutions multilatérales. En 2004, la coordination des bailleurs de fonds a été faite par l'Ambassade des Pays-Bas et cela pour la troisième année consécutive depuis la formalisation du cadre. Le CCG a tenu au total neuf réunions mensuelles lors desquels des exposés thématiques ont été faits pour renforcer les capacités des participants. En général, les activités menées par le CCG en 2004 ont été influencées par le calendrier des actions gouvernementales. C'est surtout le cas pour l'élaboration du Plan

d'actions prioritaires (PAP) du CSLP II et l'élaboration de la Politique nationale de promotion de la femme qui ont le plus retenu l'attention des membres du Cadre.

Quatre activités ponctuelles ont aussi été appuyées par le CCG en raison de leur importance stratégique et de leurs retombées potentielles sur les rapports de genre dans le pays. Il s'agit de :

- la formation en gender budgeting des agents des ministères (DAAF, DEP) et de la Commission Finances et Budget de l'Assemblée Nationale ;
- l'élaboration d'une note comparative entre les approches promotion de la femme et genre et développement pour contribuer à la clarification des approches théoriques et conceptuelles prônées dans le pays ;
- l'appui à la participation de la délégation du Burkina Faso à la Conférence d'Addis Abeba sur Beijing +10 ;
- l'appui technique et financier pour une étude pour l'accroissement des effectifs féminins dans les Forces Armées Nationales.

Finalement, la Commémoration de la Journée Internationale de la Femme, le 8 Mars 2004, a été financée par les membres du CCG (Allemagne, Canada, Danemark, Pays-Bas, OMS, PNUD, UNICEF et UNFPA).

#### *Intégration régionale*

Il n'existe pas de réunion de coordination entre bailleurs de fonds de l'UEMOA. La première tentative, à l'initiative de la CE, a eu lieu en juin 2004 à l'occasion des réunions préparatoires du Comité technique de suivi (CTS) des programmes PARI. Elle a connu la participation de la Coopération italienne et de la FAO. Par contre, il existe une véritable concertation/coordination entre la Coopération française et la Commission européenne, principaux bailleurs de fonds de l'UEMOA. Ainsi, la Délégation participe au Comité de pilotage du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) et l'Ambassade de France au CTS du PARI.

#### *Développement rural, sécurité alimentaire et Environnement*

La Délégation participe à cinq cadres de concertations importants : (i) le cadre de concertation des PTF du développement rural étendu à la décentralisation. Ce cadre est animé par la GTZ et ne comprend que les bailleurs de fonds ; (ii) le cadre de concertation tripartite Etat- Acteurs de la filière coton et les Partenaires Techniques et Financiers de cette filière. Ce cadre est animé par le Ministère du Commerce. (iii) le cadre de concertation environnement des PTF qui est animée par les Pays Bas ; (iv) le cadre de concertation gouvernement et PTF des bailleurs de fonds du secteur AEP, le cadre est animé par le MAHRH et en particulier la DGAEP ; (v) le comité paritaire de gestion de la sécurité alimentaire (gouvernement et PTF) le cadre est animé par le MAHRH.

Il est à noter qu'en matière de sécurité alimentaire, la délégation de la Commission européenne est chef de file des partenaires et co-préside à ce titre le Comité Technique du conseil national de sécurité alimentaire, organe paritaire Etat/Partenaires qui copilote le dispositif national de sécurité alimentaire. Le CT CNSA se réunit chaque premier jeudi du mois. La délégation anime également la coordination inter bailleurs sur toutes les questions intéressant la sécurité alimentaire.

#### *Education*

Le *Cadre partenarial* convenu entre les Partenaires Techniques et Financiers et le Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation (MEBA), définit les modalités de concertation et de collaboration. Il a été signé en septembre 2002 par douze partenaires (Belgique, Canada,

France, Pays-Bas, Banque Mondiale, Union Européenne, Suisse, Agence Française de Développement (AFD), Catholic Relief Service, UNICEF, CCEB OXFAM International). Un chef de file est désigné par l'ensemble des PTF pour un mandat de deux ans, renouvelable. Le chef de file est le porte-parole des PTF auprès du MEBA dans la conduite générale des actions des PTF en appui à la mise en œuvre du PDDEB. Il entretient la dynamique de la coordination, assure la régularité des réunions et la circulation de l'information. Depuis 2001, le rôle de Chef de File est assuré par l'Ambassade du Canada.

### *Santé*

La coordination des Partenaires Techniques et Financiers dans le secteur de la santé est assurée à travers un mécanisme de réunions trimestrielles. L'OMS est le chef de file de cette coordination. A ce titre, elle assure la cohérence de la conduite générale des actions des PTF, insuffle la dynamique de la coordination, assure la régularité des réunions et la circulation de l'information. Des réunions spécifiques peuvent se tenir pour débattre d'un sujet particulier. Cette coordination rassemble les organisations multilatérales, onusiennes, et bilatérales, et des ONG (OMS, UNICEF, FNUAP, PAM Banque Mondiale, Union européenne, Belgique, Canada, Danemark, France, Pays Bas, Suède, GTZ, Japon, Italie, Médecins sans frontières, Pharmaciens sans frontières, Handicap International, UEMOA, Lux-development, ONUSIDA etc). La coordination avec le Gouvernement se fait également à travers le Comité de Suivi du Programme National de Développement Sanitaire (PNDS), dont six partenaires sont membres désignés et l'OMS est membre de droit. Ce Comité se réunit deux fois par an. Des Commissions techniques thématiques réunissent régulièrement les autorités et les PTF. Le résultat des travaux est soumis au Comité de Suivi.

## 7. CONCLUSIONS

### Principaux développements politiques, économiques et sociaux de l'année 2004

Sur le plan politique, le Burkina Faso poursuit une transition vers l'Etat de droit et la démocratie, qui se fait sans heurts majeurs ; les résultats obtenus sont appréciables : pluralisme politique, élections régulières, respect des libertés publiques et individuelles. Cependant, la gouvernance démocratique et économique demeure fragile et imparfaite et son amélioration fait partie des objectifs du Gouvernement : réforme du système judiciaire, réforme de l'administration et décentralisation, renforcement de la gestion des finances publiques, lutte contre la corruption.

Le Président du Faso, Blaise Compaoré, a été élu pour sept ans en 1998. Le mandat présidentiel a été ramené à 5 ans suite à la révision de la Constitution en 2000. L'Assemblée Nationale (111 sièges) a été élue pour un mandat de 5 ans en mai 2002. La prochaine échéance électorale est l'élection présidentielle en novembre 2005. La composition du gouvernement formé en juin 2002, dont M. Paramanga Ernest Yonli est le Premier Ministre, a été légèrement modifiée au cours de l'année 2004.

Dans le domaine des relations politiques avec l'Union Européenne, un dialogue sur place entre les Hautes autorités burkinabè et les Etats membres de l'UE et la CE sur les questions d'actualité nationale, sous-régionale et mondiale a continué en 2004. Des événements en 2004 comme le Sommet de l'emploi de l'Union Africaine et le Sommet de la Francophonie ont donné à ce dialogue un cadre plus important. Il convient de signaler également les diverses visites du Président du Faso aux pays de l'Union européenne ainsi que la perspective de sa visite à la Commission en février 2005.

Au plan économique, malgré le contexte politique sous-régional difficile et un environnement international caractérisé par la chute des cours du coton et du dollar et la hausse vertigineuse du prix du baril du pétrole, l'économie burkinabè est restée en 2004 sur le sentier de croissance amorcée depuis le début de la décennie passée. En effet, après une progression en termes réels du Produit intérieur brut (PIB) de 4,4% en 2002 et 8% en 2003, la croissance économique en 2004 est ressortie à 4,6% pour un objectif de 6,2% ; ce qui correspond à une hausse du PIB par tête de 2,2%. Le ralentissement de la croissance en 2004 s'explique par la contre performance du secteur primaire qui a enregistré un taux de croissance de -3,3% contre 10,7% en 2003. Le secteur secondaire a enregistré en 2004 un gain de vitalité d'un point comparativement à 2003. Au niveau du secteur tertiaire, la croissance s'est établie à 8,1% soit une amélioration de 2,2 comparativement à 2003.

La récente crise intervenue en Côte d'Ivoire a rappelé la précarité des résultats économiques et sociaux obtenus et leur instabilité face à des chocs extérieurs d'envergure, même si elle a aussi révélé les capacités d'adaptation de l'économie burkinabè. Cette crise a bien montré les effets négatifs de l'instabilité régionale sur les efforts pour le développement et la lutte contre la pauvreté.

Au niveau des services sociaux de base, les indicateurs maintiennent leur allure ascendante. Dans le domaine de l'éducation, le taux brut de scolarisation a cette année encore, progressé de cinq (5) points pour s'établir à 57,2% contre 52,2% l'année précédente. Le taux d'admission est passé de 65,95% en 2003 à 69,7% en 2004 et les disparités selon le genre se sont atténuées, la parité filles/garçons varie désormais entre 0,85 et 1 selon les régions. Dans

l'éducation non formelle, la participation aux programmes d'alphabétisation est en net progrès mais les déperditions demeurent importantes et préjudiciables au taux d'alphabétisation qui a atteint seulement 32,25% en 2004 contre 31,11% en 2003. En matière de santé, il faut relever que la couverture sanitaire s'améliore progressivement. Le rayon d'action moyen théorique des CSPS est ramené à environ 8Km. La proportion des districts sanitaires fonctionnels a atteint 60% en 2004 contre 40% en 2003. La qualité des services ne connaît pas de progrès notables comme l'atteste le nombre de nouveaux contacts par habitant resté stationnaire entre 2003 et 2004 (0,32 et 0,33) avec une forte disparité régionale allant de 0,15 dans la région sanitaire du Sahel à 0,67 dans le Centre. La persistance de cette faible utilisation des services serait due entre autres au pouvoir d'achat limité et aux habitudes socioculturelles des populations. Toutefois, le pourcentage de dépôt MEG n'ayant pas connu de rupture des 10 molécules essentielles est passé de 77% en 2003 à 90% en 2004. Par ailleurs, la progression de certaines statistiques sanitaires traduit l'impact de la politique assidue dans la lutte contre les maladies en 2004, le taux de couverture vaccinale pour le DTC3 (de 78,30% en 2003 à 88,39% en 2004), la rougeole-VAR (de 71,08% en 2003 à 78,34% en 2004), la fièvre jaune-VAA (de 66,32% en 2003 à 76,02% en 2004) et celui du BCG (de 86,32% en 2003 à 110,95% en 2004). Les dernières études montrent une tendance vers la baisse du taux de séroprévalence, qui se situe maintenant à 1,8%.

### **Progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté**

L'adoption du nouveau Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et de son Programme d'actions prioritaires de mise en œuvre (PAP 2004-2006) par le Gouvernement en octobre 2004, lui confère un statut juridique. Il est le principal outil d'alignement de toutes les interventions et en l'occurrence de l'aide publique au développement. La forme de partenariat entre le Gouvernement et les différents acteurs induit par le CSLP, en fait un puissant instrument de plaidoyer dans le cadre de la mobilisation des ressources. Il est le fondement des appuis budgétaires convenus avec certains partenaires bilatéraux et multilatéraux et le dispositif de revue qui lui est associé participe à l'harmonisation des procédures des PTF.

Le CSLP reconnaît l'importance d'une croissance de qualité pour la réduction de la pauvreté et est structuré autour de quatre axes : (i) accélérer la croissance et la fonder sur l'équité, (ii) garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base, (iii) élargir les opportunités en matière d'emplois et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres et (iv) promouvoir la bonne gouvernance. La mise en œuvre de cette stratégie et du premier CSLP depuis 2000, considérée comme satisfaisante par la Communauté internationale, s'est traduite par un accroissement des ressources financières en faveur des secteurs sociaux et une évolution favorable de plusieurs indicateurs dans ces secteurs.

Les indicateurs retenus dans le cadre du suivi des objectifs du millénaire montrent une tendance globalement positive en matière d'amélioration des services sociaux, éléments essentiels pour une stratégie de réduction de la pauvreté. Cependant, l'incidence de la pauvreté reste importante, comme le montrent les différentes études.

Les résultats des enquêtes Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages 1998 et 2003 indiquent que l'indice de Gini est resté identique entre les deux périodes (0,46) décrivant une relative stabilité des inégalités au niveau national. Dans un tel contexte, les effets positifs cumulés de la croissance économique observée en 2003 (8%) et en 2004 (4,8%) auraient contribué à une réduction de l'incidence de la pauvreté qui passerait de 46,4% en 2003 à 45,1% en 2004. Ainsi, malgré la baisse de la production céréalière et les contraintes exogènes, on observerait une amélioration de 0,8 point de l'incidence de la pauvreté rurale et de 3,7

points de celle de la pauvreté urbaine. Cette situation s'expliquerait par les effets positifs cumulés des campagnes agricoles précédentes et par le dynamisme du secteur tertiaire notamment les services marchands (transports et communications, commerce). Cependant, vu à plus long terme, selon les enquêtes sur les conditions de vie des ménages, l'incidence de la pauvreté reste à un niveau relativement stable de 45-46% (proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté, 45,3% en 1998 et 46,4% en 2003).

Selon des travaux complémentaires de la Banque Mondiale, notamment pour assurer une certaine comparabilité des données inter temporelles, la croissance réelle aurait eu en effet un impact positif sur la pauvreté. Selon les résultats issus d'une harmonisation des données des enquêtes de 1998 et 2003 (modifiant donc l'indice 1998 indiqué ci-dessus), le taux de pauvreté aurait globalement baissé de 8 points en 5 ans, en passant de 54,6% en 1998 à 46,4% en 2003. Ces dernières données contrastent avec celles des enquêtes nationales mais, au vu des constats sur le terrain, paraissent vraisemblables.

Dans tous les cas de figure, l'incidence de la pauvreté reste importante et une croissance de qualité et fondée sur l'équité reste nécessaire pour une réduction durable de la pauvreté. C'est un pari difficile pour le Burkina, dont la croissance économique reste fortement tributaire du secteur agricole et de la pluviométrie. Les objectifs de moyen/long terme dans le cadre du CSLP sont (i) d'accroître le PIB par habitant à un taux supérieur à 4% par an et (ii) de réduire l'incidence de la pauvreté de 45% à 35% à l'horizon 2015.

## **Résultats et activités dans les secteurs de concentration**

### ***Secteur de concentration n°1 : Appui au Cadre macroéconomique et Lutte contre la pauvreté***

Sur la période 2002-2004, les appuis budgétaires ont été principalement mis en oeuvre dans le cadre d'un programme triennal « ABRP 2002-2004 » (8 BK 40 / 9ème FED – 125 Mio €). Au titre de l'exercice budgétaire 2004, le montant effectivement décaissé a été de 37,57 Mio €. Il se répartit entre la tranche fixe 2004 de 25 Mio € et la tranche variable 2003 correspondant aux indicateurs de résultats de l'année 2002 de 12,5775 Mio € (70% de l'enveloppe de 18 Mio €). Des retards dans la production des données statistiques ont eu des conséquences sur le déboursement régulier des tranches variables.

Le suivi des progrès dans le domaine macroéconomique et dans la mise en oeuvre de la réduction de la pauvreté à travers l'aide budgétaire s'effectue par le suivi de trois points clefs mais aussi via l'évolution des indicateurs de suivi du CSLP.

*i) Négociation et poursuite avec le FMI d'un programme macroéconomique avec un cadrage budgétaire reflétant une mise en oeuvre efficace du CSLP*

Sur la période 2000-2003, les résultats macroéconomiques (croissance, inflation, endettement) ont été appréciés en phase avec les objectifs du programme avec le Fonds Monétaire International et de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA. Cette situation a permis au Burkina Faso de négocier une nouvelle facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) pour la période 2003-2006, qui a été approuvée par le Conseil d'Administration du FMI en juin 2003.

Le Conseil d'Administration du FMI a fourni une appréciation globalement positive sur la revue des performances au 30/03/2004 et au 30/09/2004 du programme des réformes macroéconomiques et financiers. Le scénario économique et budgétaire pour fin 2004 et 2005 a été ajusté pour tenir compte du contexte international difficile (Appréciation € par rapport au \$, flambée du prix du pétrole et chute du cours du coton), d'une saison agricole satisfaisante mais en

recul par rapport à 2003 et de l'augmentation récente des salaires et indemnités de la fonction publique en date du 29/12/2004, avec effet à compter de 2005.

Selon le FMI, les orientations en matière de cadrage budgétaire (y compris les ressources PPTE) reflètent les principales priorités énoncées dans le CSLP, en particulier en faveur des secteurs sociaux.

*ii) Suivi satisfaisant de la mise en œuvre du CSLP*

Faisant suite à la revue de la mise en œuvre du CSLP sur 2003 tenue le 19 novembre 2004 et à l'adoption en Conseil des Ministres le 24 octobre 2004 du CSLP révisé 2004-2006, la CE et les partenaires effectuant les appuis budgétaires ont porté une appréciation globalement positive et favorable sur : (i) les progrès obtenus en 2003 dans la mise en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté ; (ii) la qualité du processus suivi pour la formulation et l'adoption du nouveau CSLP couvrant la période 2004-2006 dont le contenu constitue un cadre de référence adéquat pour la mise en œuvre des appuis budgétaires.

*iii) Evaluation des progrès réalisés en matière d'amélioration de la gestion des finances publiques sur la base du plan de renforcement de la gestion budgétaire défini par le Gouvernement*

Le plan de renforcement de la gestion budgétaire (PRGB) adopté en juillet 2002 constitue un cadre de référence pour la conduite des réformes prioritaires dans le domaine de la gestion budgétaire, mais aussi une valeur ajoutée dans la poursuite de l'objectif général d'« améliorer durablement la transparence, la fiabilité et l'efficacité de la gestion des dépenses budgétaires ». Au regard de la rareté des ressources, cette dimension joue un rôle clef dans la politique de lutte contre la pauvreté et constitue par ailleurs une condition d'existence et d'efficacité des appuis budgétaires fournis par la CE.

La dynamique des réformes administratives et structurelles engagées en 2003/2004 visant à améliorer la qualité de la gestion des finances publiques a fait l'objet d'une appréciation globalement positive et favorable par la CE et les partenaires effectuant les appuis budgétaires. Les importantes réformes engagées en 2003, comme la réforme des marchés publics, la production dans les délais réglementaires des documents de fin de gestion (projet de loi de règlement, compte de gestion), l'application des directives communautaires en matière de finances publiques ont été consolidées en 2004.

Certaines faiblesses structurelles identifiées depuis 2001/2002 en matière de gestion des finances publiques ont du mal à se résorber, en particulier en matière :

- d'approfondissement des corps de contrôle juridictionnel indépendant et de mise en place de corps de contrôle interne forts ;
- de passation et d'exécution des marchés publics (archivage, recours à des procédures dérogatoires, contrôle interne défaillant, qualité documentaire, identification des entreprises) malgré une législation consistante ;
- de mise en place de l'approche programmatique au niveau des secteurs prioritaires,
- de manque de rétro-information et de suivi des financements extérieurs
- de définition et de suivi d'indicateurs d'efficacité en matière de gestion des finances publiques.

***Secteur de concentration n°2: Infrastructures routières***

Les interventions dans le secteur du transport ont contribué au maintien et au développement des échanges et à une plus grande mobilité des individus par un désenclavement extérieur et intérieur. De ce fait, les appuis au secteur routier ont permis (i) d'appuyer le commerce et les secteurs de production en réduisant le coût des échanges, (ii) de limiter l'insécurité alimentaire en facilitant les échanges entre les zones excédentaires et celles déficitaires et en améliorant l'accessibilité de ces dernières et (iii) de favoriser l'accessibilité et le développement des services publics, en particulier sociaux.

Ces interventions contribuent de manière significative à la mise en œuvre du programme sectoriel transport (PST II), qui se déroule dans de bonnes conditions, notamment grâce à la mise en œuvre de mesures et réformes sectorielles par le gouvernement, en particulier au niveau de la programmation et du financement de l'entretien routier par le budget national.

Cependant, le budget national prend en charge seulement l'entretien courant et pas le périodique. En outre, avec la suppression des dérogations et l'introduction dans le circuit intégré des dépenses, le financement de l'entretien courant pêche actuellement au niveau des paiements. Une étude de faisabilité financée par la Banque Mondiale est prévue, pour examiner les conditions de mise en place d'un fonds routier (forme de la structure).

Le non-respect des charges à l'essieu constitue un problème grave pour la pérennité des investissements routiers. Tous les intervenants en sont conscients et conviennent de la nécessité de prendre des mesures appropriées pour imposer un meilleur respect des normes en la matière. La convention de financement a prévu des moyens et des actions pour s'attaquer à ce fléau. Des constructions de stations de pesage/comptage (bâtiments, parkings) seront prises en charge dans le cadre des contrats de travaux pour les routes nationales 1 et 4. Une étude d'impact sur les limitations des charges à l'essieu sera lancée via la Facilité pour la Coopération Technique (9 BK 003), mais elle ne devrait pas retarder les autres mesures prévues.

La tenue de conférences annuelles sur les transports réunissant tous les acteurs du secteur (dont la première s'est tenue en décembre 2004) devrait être l'une des occasions pour améliorer la coordination entre les Partenaires Techniques et Financiers et le Gouvernement.

Les indicateurs de la Convention de Financement (cadre d'intervention) pourront être améliorés notamment pour refléter l'impact des programmes PST-2 sur la lutte contre la pauvreté. Des évaluations en ce sens sont en cours.

#### Principaux aspects opérationnels

L'année 2004 a été consacrée :

- aux premières actions sur le projet 9 ACP BK 01, avec :
  - la mise en place d'un premier devis-programme pour l'appui à la direction générale des routes, qui a permis notamment des formations en Europe dans des domaines très pointus relatifs au contrôle des travaux routiers,
  - le lancement d'une partie des appels d'offres (marchés engagés en novembre pour la RN4),
  - la préparation des appels d'offres pour la suite des travaux et pour un certain nombre d'autres actions

Un certain retard est à déplorer concernant la mise en place de l'assistance technique, notamment du fait d'un appel d'offres restreint international infructueux qui a dû être relancé et de retards accumulés dans le recrutement d'experts individuels. Ceci a conduit à des retards dans la préparation d'une partie des actions prévues au projet. En outre, le comité de pilotage n'est toujours pas en place.

Les taux d'engagement et de paiement atteignent respectivement 25% et 0,12%.

- à la poursuite de la mise en œuvre des programmes en appui au PASECT financés dans le cadre du 8<sup>ème</sup> FED.

Le programme 8 BK 004 / 7 BK 153 - Travaux d'entretien périodique, et de réhabilitation des routes bitumées (44 Mio € porté à 49 Mio en 2002 par l'utilisation de 5 Mio € du 7<sup>ème</sup> FED) concerne 584,1 kilomètres de routes nationales bitumées. La convention est venue à échéance le 31/12/2004. Le problème de qualité des travaux constaté dès août 2003, sur un des lots, a remis en cause sa réception définitive. Malgré les expertises techniques et la signature d'un protocole entre l'administration et l'entreprise, le problème n'est pas réglé et une expertise juridique doit être réalisée. Les taux d'engagement et de paiement atteignent respectivement 100% et 99%.

Le programme 8 BK 017 - Travaux d'entretien périodique, de réhabilitation des routes en terre (41 Mio €) concerne 828 kilomètres de routes en terre. Les marchés de travaux et de surveillance sont entièrement terminés. La dernière réception provisoire est intervenue en novembre 2004. Les taux d'engagement et de paiement atteignent respectivement 99% et 90%.

Outre ces interventions, le secteur routier a bénéficié de nombreux appuis institutionnels via des assistances techniques de court terme (étude de faisabilité, étude technique, préparation du 9<sup>ème</sup> FED) et long terme (assistance technique auprès du Ministère des Infrastructures, du Transport et de l'Habitat).

### *Secteur de concentration n°3 : Développement rural et sécurité alimentaire*

Ce secteur est un secteur de concentration sans ressources spécifiques allouées sur le 9<sup>ème</sup> FED. L'essentiel des interventions dans ce domaine sont en effet des programmes engagés sur le 8<sup>ème</sup> FED. Ils sont axés sur l'augmentation de la productivité agricole et sur l'organisation du monde rural.

En matière de sécurité alimentaire au Burkina Faso l'appui de la commission se traduit principalement par la mise en œuvre d'une lettre officielle de 7 M€ (Cf. 4.3 - ligne budgétaire B7-7000 «Sécurité alimentaire»), dont l'exécution a été étendue jusqu'en décembre 2007, et la perspective d'une convention complémentaire de 2M euros en préparation. S'ajoutent à ces ressources mobilisées sur la ligne budgétaire Sécurité Alimentaire les financements (total 9 M€) destinés à soutenir les ONG intervenant au Burkina dans ce domaine. Dans le cadre du 9<sup>e</sup> FED, seul un appui institutionnel de 900 000 € auprès du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA) a été prévu lors de la revue opérationnelle 2003. Il devait entrer en vigueur en mars 2005.

Le démarrage effectif de la **lettre officielle sécurité alimentaire** de 7 M€ a eu lieu en décembre 2002. A ce stade 58,6 % de la première tranche de 2,7M€ ont été engagés et 51,94 % payés. C'est-à-dire 27% de l'enveloppe globale de 5,3M€ (hors AT) ont été engagés et 24 % payés. Les principaux engagements sont **1)** la reconstitution du **SNS** après l'opération de 2001, **2)** le soutien au secteur de la micro finance rurale à travers des ONG ou des groupements spécialisés (environ 200 000 €), **3)** un appui ONG au plan d'action céréales (~100 000 €) et enfin **4)** une contribution aux systèmes d'information sécurité alimentaire à travers le financement partiel en 2003 et 2004 de l'enquête permanente agricole (~300 000 €). La Commission européenne a accordé en décembre 2004 une prolongation de 3 ans de la durée de mise en œuvre de cette LO.

La Commission poursuit son appui aux ONG sur les ressources de la ligne budgétaire Sécurité alimentaire. Le total de ces financements représente environ 9 M€

En matière de développement rural, l'intervention communautaire soutient la volonté du Gouvernement d'améliorer des performances socio-économiques du secteur agricole et la lutte contre la pauvreté dans un cadre institutionnel rénové, repositionnant le rôle de l'Etat dans ses fonctions de planification et de contrôle, et favorisant l'organisation de la société civile.

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) a élaboré sur la base du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté un nouveau document intitulé

« stratégie de développement rural » (SDR) qui a été validé par le Gouvernement en décembre 2003. Les plans d'action financés à travers le PAOSA « Plans d'Actions pour l'Organisation du Secteur Agricole » reposent principalement sur les 2 axes de la SDR suivants :

- Accroître, diversifier et intensifier les productions agricoles et pastorales
- Renforcer les capacités des acteurs et créer un cadre institutionnel favorable

Le PAOSA se termine le 30 juin 2005, mais sera prolongé de 30 mois. Cette prolongation permettra de consolider et achever les actions entreprises à savoir :

- l'aménagement de 1000 ha de bas-fonds supplémentaires et l'appui aux acteurs de la filière riz ;
- la consolidation de l'extension du réseau des caisses populaires de l'URCPO et du réseau CVECA de la boucle du Mouhoun ;
- l'appui institutionnel au MAHRH ;
- la réalisation d'études supplémentaires à travers le FOESMR (Fonds d'Observation Economique et Social du Monde Rural).

Les actions d'appui aux Organisations Professionnelles Agricoles qui sont arrêtées depuis septembre 2003 devraient être relancées à la faveur d'un appui en formation et en expertise auprès des chambres régionales d'agriculture.

Le taux d'absorption de ce programme reste faible. Les taux d'engagement et de paiement du programme atteignent respectivement 81% et 44%. La mise en œuvre des programmes dans ce domaine souffre de retards importants dans les décaissements dus principalement à la diversité des actions à mettre en œuvre, à l'inadaptation de certains outils financiers du FED pour le financement d'actions dans le développement rural (notamment les devis-programme, dans leur version actuelle) et à la maîtrise des procédures par les structures d'exécution qui reste à améliorer encore. Un transfert de responsabilités vers les cadres nationaux a été opéré et ce transfert doit être accompagné d'une qualité élevée de la gestion financière et contractuelle. L'anticipation des échéances contractuelles et financières et la présentation de décomptes mensuels sont plus que jamais des éléments indispensables au bon déroulement des opérations.

### **Perspectives de mise en œuvre**

Le volume global d'aide fourni en 2004 au Burkina Faso dans le cadre de la coopération au titre des 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> FED s'élève à 63,9 Mio € tous instruments financiers confondus (hors BEI, Programmes Régionaux et lignes budgétaires). A la clôture de l'exercice 2004, les engagements individuels au titre de l'aide programmable, s'établissent pour les 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> FED respectivement à plus de 95%, 87% et 57% des dotations. Les décaissements, quant à eux, représentent environ respectivement 93%, 65% et 33% des dotations et 97%, 74% et 57% des engagements individuels. Il est à noter que toutes les actions financées dans le cadre du 6<sup>ème</sup> FED sont totalement achevées depuis 2002 et que tous les engagements globaux relatifs à ce FED sont clôturés. La situation finale d'exécution du 6<sup>ème</sup> FED s'établit ainsi à 106,5 Mio € sur une dotation initiale de 107,5 Mio €. Le reliquat de 934.601 € a été reversé au 9<sup>ème</sup> FED en juin 2003.

Les prévisions en matière de décisions de financement de 2005/2006 sont reprises dans le tableau ci-après.

## Liste des principales décisions de financement sur 2004-2006 (hors fonds régionaux sur PIR)

	2004	2005	2006	TOTAL 2004-2006
<b>Appui macroéconomique pour la Réduction de la pauvreté (ABRP)</b>	0 €	150 000 000 €	0 €	150 000 000 €
<b>Infrastructures routières</b>	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Sécurité alimentaire</b>	900 000 €	0 €	0 €	900 000 €
<b>Appuis institutionnels :</b>	<b>1 900 000 €</b>	<b>1 500 000 €</b>	<b>2 900 000 €</b>	<b>6 300 000 €</b>
<i>Appui institutionnel "Appui macroéconomique" (combiné avec ABRP)</i>	0 €	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €
<i>Technical Cooperation Facility</i>	1 900 000 €	0 €	0 €	1 900 000 €
<i>Appui à l'Ordonnateur National</i>	0 €	0 €	2 900 000 €	2 900 000 €
<b>Appui à la société civile :</b>	<b>0 €</b>	<b>15 000 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>15 000 000 €</b>
<b>Autres</b>	<b>450 000 €</b>	<b>16 450 000 €</b>	<b>10 000 000 €</b>	<b>26 900 000 €</b>
<i>Education (combiné avec ABRP)</i>	0 €	15 000 000 €	0 €	15 000 000 €
<i>Coton</i>	0 €	0 €	10 000 000 €	10 000 000 €
<i>Programme cadre Culture : FESPACO 2005</i>	450 000 €	0 €	0 €	450 000 €
<i>Programme cadre Culture</i>	0 €	1 450 000 €	0 €	1 450 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 250 000 €</b>	<b>182 950 000 €</b>	<b>12 900 000 €</b>	<b>199 100 000 €</b>

Le pipeline d'engagements globaux 2005-2006 n'inclut que 5 projets/programmes au total ; celui du nouvel appui Budgétaire (166.5 M€) représentant en termes financiers 85,1% des engagements globaux prévus pendant cette période. Malgré un certain degré de complexité dans la préparation et la finalisation des programmes d'appui budgétaire et d'appui à la société civile, aucune des décisions de financement prévues pour 2005 ne risque, en principe, d'être prise en 2006. Le pipeline permet l'absorption de la totalité des ressources disponibles de l'enveloppe A et il restera très peu de marge de manoeuvre. Des dégagements partiels futurs pourront si nécessaire être absorbés par, par exemple, une nouvelle TCF ou en augmentant la TCF actuelle ou l'appui à l'ON. Au niveau de l'enveloppe B, dans laquelle reste 10,7 Mio € après la revue à mi-parcours, aucune proposition d'utilisation n'est envisagée actuellement sur la base des modalités de mobilisation existantes de ces ressources.

Une revue opérationnelle sur la mise en œuvre de la coopération en 2004 et sur les perspectives de la coopération a eu lieu le 25 novembre 2005 (voir le compte-rendu en Annexe B). Cette revue a permis de pré-identifier les programmes pour lesquels une demande d'avenant à la Convention de financement est prévisible en 2006 : 9 BK 06 – ABRP 2005-2008 (réaménagement budgétaire), 9 BK 01 – PST (réaménagement budgétaire et éventuellement augmentation de plafond), 8 BK 32 – PADEG (prolongation et éventuellement augmentation de plafond), 8 BK 38 – VREO (éventuellement augmentation de plafond).

### Future programmation

Au cours de 2006-2007, une nouvelle stratégie de coopération pour la période 2008-2013 dans le cadre de l'Accord de Cotonou sera définie et arrêtée entre la partie nationale et la Communauté européenne.

La préparation de la programmation post 9<sup>ème</sup> FED s'appuiera plus particulièrement sur :

- les orientations et l'état de mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et des principales politiques sectorielles en 2006, ainsi que les perspectives pour les années à venir ;
- les documents stratégiques de l'Union Européenne, notamment le document de consensus sur la nouvelle politique de développement et la stratégie pour l'Afrique
- les travaux de revue en fin de parcours du 9<sup>ème</sup> FED (résultats ; respects des engagements; absorption des ressources) ;
- le principe de concentration de l'aide : la coopération entre l'Union européenne et le Burkina Faso couvre actuellement une quinzaine de domaines (y compris les

interventions sur fonds régionaux). Pour des raisons d'efficience et d'efficacité, il est prévu de réduire considérablement le nombre de domaines d'intervention.

- La complémentarité avec les Etats-membres de l'Union Européenne, les autres partenaires techniques et financiers et le Budget National.

Pour préparer la programmation post 9<sup>ème</sup> FED et faciliter sa mise en œuvre future, une liste préliminaire d'études a été arrêtée pendant la revue opérationnelle du 25 novembre 2005, dans des domaines tels que l'appui macro-économique pour la réduction de la pauvreté, la gouvernance, l'environnement, l'énergie, les infrastructures (transports, hydraulique).

### **Acteurs Non Etatiques**

Dans le cadre du dialogue avec les Acteurs Non Etatiques, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté adopté par le Gouvernement avec un processus de consultation des ANE constitue le socle de notre stratégie de coopération actuelle et future, dans la mesure où il fournit un cadre global et une vision cohérente des problèmes de développement du Burkina Faso et définit clairement et de manière transparente les priorités gouvernementales dans lesquelles notre coopération s'insère.

L'accord de partenariat de Cotonou accorde une importance centrale à la participation des ANE, non seulement dans la programmation, mais aussi dans la mise en œuvre. Jusqu'à présent, pour la définition de notre stratégie et la programmation de nos interventions, nous nous sommes basés sur le processus national de consultation de la société civile dans le cadre du CSLP. Néanmoins, pour assurer une consultation plus directe des acteurs non étatiques, ils ont été invités à participer activement au processus de restitution de la revue à mi-parcours de la Stratégie de Coopération en février 2005 et ont salué la démarche et les initiatives de la CE et du Gouvernement dans le sens de leur participation.

Une nouvelle rencontre avec les acteurs non étatiques a été organisée le 14 décembre 2005 pour des échanges sur les travaux de la revue opérationnelle 2005 et la future programmation de l'aide au Burkina Faso (voir compte-rendu en annexe C).

## **ANNEXES**

## LISTE DES ANNEXES

Annexe n° 1 : cadre d'intervention et indicateurs de suivi ABRP .....	2
Annexe n° 2 : Cadre d'intervention et indicateurs de suivi routes.....	7
Annexe n° 3 : Cadre d'intervention dans le secteur de la sécurité alimentaire.....	8
Annexe n° 4 : Chronogramme prévisionnel des principales étapes relatives aux décisions de financement 2005-2006 du 9 <sup>ème</sup> FED .....	9
Annexe n° 5 : Prévisions des engagements et des décaissements 2005-2006.....	10
Annexe n° 6 : Matrice des donateurs.....	11
Annexe n° 7 : Situation financière du 9 <sup>ème</sup> FED en 2004.....	12
Annexe n° 8 : Situation financière du 8 <sup>ème</sup> FED en 2004.....	13
Annexe n° 9 : Situation financière du 7 <sup>ème</sup> FED en 2004.....	15
Annexe n° 10 : Situation financière des projets de la BEI .....	19
Annexe n° 11 : Situation financière des projets régionaux.....	20
Annexe n° 12 : Mise en œuvre du soutien budgétaire entre 1991 et 2004 .....	23
Annexe n° 13 : Fiche Projet .....	24
Annexe n° 14 : Profil environnemental du pays (PEP) .....	133
Annexe n° 15 : Profil de migrations .....	134
Annexe n° 16 : Lignes budgétaires.....	136
Annexe A : Appréciation conjointe SBC/CSLP de novembre 2004.....	140
Annexe B : Compte-rendu de la Revue Opérationnelle du 25 Novembre 2005.....	162
Annexe C : Compte-rendu de la Rencontre avec les Acteurs Non Etatiques du 14 Décembre 2005 .....	186

## Annexe 1A-1 Cadre d'intervention du secteur « Lutte contre la Pauvreté à travers des appuis budgétaires »

Appui Budgétaire.	Indicateurs de Performance	Sources de contrôle	Hypothèses
<b>I. Objectifs Nationaux pour la lutte contre la pauvreté</b>			
<i>Croissance durable et équitable</i>	Croissance annuelle moyenne du PIB/capita assurant la mise en oeuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté	Mémoire de Politique Economique dans le cadre des accords avec le FMI (Gouvernement / FMI)	Conditions climatiques favorables
<i>Réduction de la pauvreté</i>	- Réduction de l'incidence de la pauvreté de façon équilibrée et différenciée - Amélioration de l'indicateur IDH	Enquête prioritaire sur le profil de la pauvreté (INSD) Rapport annuel sur le Développement Humain (PNUD)	Cours des matières premières stables
<i>Amélioration de l'espérance de vie</i> <i>Amélioration de l'alphabétisation</i>	Augmentation de l'espérance de vie Accroissement sensible du taux d'alphabétisation	INSD Statistiques du Ministère de l'Education de Base	Stabilité politique
<b>II. Objectifs de l'intervention communautaire dans le cadre des ABRP</b>			
<b>(i) Maintien d'un cadre macro-économique et budgétaire stable tenant compte de la problématique d'intégration régionale UEMOA et CEDEAO</b>			
<i>Amélioration de la rigueur au niveau de la politique budgétaire</i>	Respect des critères structurels	- Mémoire de Politique Economique dans le cadre des revues du programme FRPC avec le FMI et conclusion du Conseil d'Administration du FMI	Conditions climatiques favorables
<i>Maintien de la stabilité monétaire</i>	Respect des critères de premier rang dans le cadre de la surveillance multilatérale UEMOA	- Rapport de surveillance multilatérale (CNPE)	Cours des matières premières stables
<i>Gestion rigoureuse et prudente de l'endettement</i>		Rapport de l'UEMOA sur la mise en oeuvre du pacte de convergence (UEMOA)	Volonté politique de d'approfondir le processus d'intégration régional

<b>(ii) amélioration des interventions publiques et des services sociaux concourant à la réduction de la pauvreté</b>			
<b>1 Santé</b>			
<i>1.1 Amélioration du financement du secteur de la santé</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part du budget allouée au secteur santé</li> <li>- <b>Taux d'exécution budgétaire dans le secteur santé</b></li> <li>- <b>Part du budget hors niveau central</b> avec une analyse par géographique et par échelon</li> <li>- <b>Niveau de Fonctionnalité des CSPS</b> (dotation en personnel requis avec une analyse géographique)</li> <li>- <b>Niveau de couverture vaccinale</b></li> <li>- Rupture de stocks de vaccins</li> <li>- <b>Fréquentation des centres de santé:</b> nombre de nouveaux contacts par an et nombre d'accouchements assistés</li> <li>- <b>Coûts des actes médicaux équitables</b> (analyse des tarifications et des subventions)</li> <li>- <b>Rupture de stocks en MEG au niveau de la CAMEG</b> (niveaux central et périphérique) et au niveau des dépôts au niveau des districts</li> <li>- Niveau de fonctionnalité des dépôts MEG dans les CSPS</li> </ul>	<p>Budget National et Circuit informatisé de la dépense (Direction générale du budget et Direction des affaires administratives et financières - MS)</p> <p>Direction des Ressources Humaines MS Système d'information Sanitaire</p> <p>Donnée du PEV – Enquête de routine Données du PEV – Enquête de routine Système d'information Sanitaire</p> <p>Enquêtes</p> <p>Données CAMEG et Audit Données des Districts Système d'information sanitaire</p>	<p>Volonté politique en faveur de la réduction de la pauvreté</p> <p>Mise en œuvre d'une politique sectorielle soutenable</p> <p>Flux réguliers d'aides extérieurs</p>
<i>Amélioration de l'accessibilité physique et financière à des services de santé de qualité</i>			
<i>Amélioration de l'accessibilité au MEG</i>			
<b>2 Education</b>			
<i>Amélioration du financement du secteur de l'éducation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part du budget alloué au secteur Education de Base</li> <li>- <b>Taux d'exécution budgétaire dans le secteur Education de Base</b></li> <li>- <b>Part du budget hors niveau central</b> avec une analyse par géographique</li> </ul>	<p>Budget National et Circuit informatisé de la dépense (Direction générale du budget et Direction des affaires administratives et financières - MEBA)</p>	<p>Volonté politique en faveur de la réduction de la pauvreté</p>
<i>Amélioration de l'accessibilité physique et financière à des services scolaires de qualité</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau de fonctionnalité des écoles primaires: ratio élèves/professeur ou nombre livres /élève</li> <li>- <b>Taux de scolarisation au primaire</b> avec une diminution des écarts par sexe et entre les régions</li> <li>- Taux de réussite au CEP avec une diminution des écarts par sexe et entre les régions</li> <li>- <b>Taux d'inscription au CPI</b></li> <li>- <b>Coûts de la scolarité équitables</b></li> </ul>	<p>Direction des Etudes et des Programmes - Carte scolaire</p> <p>Enquêtes</p>	<p>Mise en œuvre d'une politique sectorielle soutenable</p> <p>Flux réguliers d'aides extérieurs</p>

<b><i>(iii) Amélioration de la bonne gouvernance économique, en particulier la gestion des finances publiques</i></b>			
<i>Amélioration de la transparence de la gestion des finances publiques</i>	- Publication officielle et régulière d'information relative aux finances publiques	Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)	Volonté politique
	- % des marchés supérieurs à 20 millions FCFA respectant la procédure normale (délais, appel à concurrence, publication des avis)	Direction des marchés publics / MEF	
	- Limitation au recours des avances de trésorerie	Direction Générale du Budget / MEF	
	- respect des délais de production des comptes de gestion et des projets de lois de règlement	Direction Générale du Budget / MEF	
<i>Amélioration de l'efficacité de la gestion des finances publiques</i>	- Production d'enveloppes sectorielles triennales pour initier la préparation budgétaire	Direction Générale du Budget / MEF et Direction Générale de la Comptabilité et du Trésor /MEF STC-PDES / circulaire budgétaire	
	- <b>Ecart de prix unitaire entre les commandes publiques et les prix de marché</b>	Enquête annuelle INSD / DCCF	Flux réguliers d'aides extérieures
	- Délai minimal de préparation budgétaire pour les ministères techniques	MEF / circulaire budgétaire	
	- Dotation et exécution du budget en faveur des secteurs prioritaires de lutte contre la pauvreté	MEF / Budget national et CID	
	- <b>Taux d'exécution général du budget</b>	MEF / Budget national et CID	
	- Taux de rejet des dossiers au stade ordonnancement et paiement	DGB et DGTCP / CID	
	- Respect des dates de clôture des engagements	Contrôle financier / CID	
	- <b>Délais de règlements des commandes de l'Etat</b>	DGTCP / CID	
	- Volume des dépenses non payées au terme de la journée complémentaire (28 février)	DGTCP / CID	

**Les indicateurs retenus pour estimer le volume des tranches variables à décaisser, ont été sélectionnés pour la revue à mi-parcours du DSC. Ils font partie intégrante du CSLP. Ils sont présentés en gras. Les autres indicateurs pourront être fournis à titre indicatif en fonction de la disponibilité des données afin d'illustrer plus globalement l'évolution dans les secteurs concernés.**

**Annexe IA-2 Indicateurs concernant le secteur « Lutte contre la Pauvreté à travers des appuis budgétaires »**

\* Les objectifs initiaux sont ceux repris dans le cadre de du rapport de mise en œuvre du CSLP 2001 et qui figurent dans la convention de financement 6553/BK.

A. Efficacité budgétaire		2001		2002		2003	
		objectif*	réalisé	objectif *	réalisé	objectif *	Réalisé
A1	Prix unitaires des commandes publiques: Ecart moyen de prix unitaire par rapport aux standards du marché	Evolution favorable	Evolution défavorable	Evolution favorable	Evolution défavorable	Evolution favorable	légère amélioration
A3	Taux d'exécution du budget de l'Etat	-	-	> 85%	91%	> 85%	85%
A4	Taux d'exécution du budget du Ministère de la Santé	> 85%	94%	> 85%	95%	> 85%	98%
A5	Taux d'exécution du budget du Ministère de l'Education de Base	> 85%	98%	> 85%	88%	> 85%	90%
A6	Délais de règlement (liquidation et paiement)	-	-	50 j (indicatif) - Définition d'une situation de référence	42 jours et détermination d'une situation de référence	90 jours délais réglementaires / objectif de l'Administration 55 jours	48 jours

B. Santé		1999	2001		2002		2003	
		réalisé	objectif *	réalisé	objectif *	réalisé	objectif *	Réalisé
B1	Couverture vaccinale - BCG	60%	80%	84%	83%	90,3%	85%	86,3%
	Couverture vaccinale - DTCP 3	42%	60%	64%	65%	69,1%	70%	78,3%
	Couverture vaccinale - Rougeole (var)	53%	60%	65%	65%	64,1%	70%	71,1%
	Couverture vaccinale - Fièvre Jaune (vaa)	50%	60%	52%	65%	61,3%	70%	66,3%
B2	Nouveaux contacts par personne et par an dans les structures de premier niveau (CMA, CSPS)	0.2065	0,22	0,216	0,23	0,27	0,24	0,32
B3	Proportion des CSPS respectant les normes de personnel		75%	74%	80%	76,6%	85%	76,8%
B4	Accès au MEG - Taux moyen annuel de rupture CAMEG	2%	< 8%	0,19%	< 5%	2,90%	< 5%	1,84%
	Accès au MEG - Rupture au niveau des CSPS	-	-	-	Définition d'une situation de référence	Disponible - 10 molécules au niveau des CSPS	-	-
B5	Evolution du coûts des actes médicaux		Enquête réalisée; Analyse et progrès	En progrès	Enquête réalisée; Analyse et progrès	Réduction globale constatée	Enquête réalisée; Analyse et progrès	Evolution favorable
B6	Evolution des dotations allouées aux structures déconcentrées et périphériques du Ministère de la Santé, en particulier aux Centres de Santé et de protection sociale (CSPS)		Enquête réalisée et analyse	Appréciation favorable	Enquête réalisée; Analyse et progrès	Appréciation favorable	Enquête réalisée; Analyse et progrès	Evolution favorable

C. Education de Base		2001/2002		2002/2003		2003/2004	
		objectif *	réalisé**	objectif ** / *	réalisé**	objectif ** / *	Réalisé
C1	Taux brut d'admission au CP1 - Global	48,8%	46,9%	54,6%	52,9%	56,8%	65,95%
C2	Taux brut d'admission au CP1 - Filles	42,9%	40,3%	44,0%	45,4%	49,8%	61,48%
C3	Taux brut d'admission au CP1 - 20 provinces les plus défavorisées	38,1%	35,5%	39,7%	43,2%	45,8%	52,43%
C4	Taux brut de scolarisation - Global	46,7%	45,1%	49,9%	47,5%	53,9%	52,2%
C5	Taux brut de scolarisation - Filles	39,4%	38,6%	39,4%	41,0%	47,7%	46,3%
C6	Taux brut de scolarisation - 20 régions les provinces défavorisées	31,5%	29,9%	34,9%	32,9%	41,3%	37,6%
C7	Evolution du coût de la scolarité	Enquête réalisée; Analyse et progrès	Evolution favorable - 4.418 FCFA	Enquête réalisée; Analyse et progrès	Evolution défavorable - 4.660 FCFA	Enquête réalisée; Analyse et progrès	Non disponible au 15/01/2005
C8	Evolution des dotations allouées aux structures déconcentrées et périphériques du Ministère de l'Education, en particulier aux écoles	Enquête réalisée et analyse	Evolution favorable	Enquête réalisée; Analyse et progrès	Evolution favorable dans les 20 province prioritaires mais globalement défavorable pour les écoles	Enquête réalisée; Analyse et progrès	Non disponible au 15/01/2005

\*\* La série d'objectifs et de réalisation en matière d'éducation ont été ajustés pour tenir compte d'une évolution dans le calcul des données de population. (données lissées) (Cf. lettre SG MEBA n°5340 du 11/08/2004)

Source : Rapport de mise œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la pauvreté en 2001, 2000-2002, 2003  
 Annuaire statistique de la Santé 2001, 2002, 2003  
 Annuaire des statistiques scolaires 2000/2001; 2001/2002; 2002/2003 et 2003/2004  
 Données du CID concernant les années budgétaires 2000, 2001, 2002, 2003  
 Enquêtes INSD auprès des structures déconcentrées du MEBA et du MS: 2001, 2002, 2003  
 Enquête INSD sur les écarts de prix 2001, 2002, 2003

## Annexe n° 2 : Cadre d'intervention et indicateurs de suivi routes

### Secteur 2 : CADRE D'INTERVENTION DANS LE SECTEUR TRANSPORTS.

Transports	Logique d'intervention	Indicateurs de Performance <sup>1</sup>	Sources de vérification	Hypothèses
Objectifs sectoriels nationaux à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation des échanges commerciaux nationaux et internationaux sur des bases de développement socio-économiques durables</li> <li>● Amélioration du service des transports</li> <li>● Amélioration des conditions de désenclavement local, national et sous-régional</li> <li>● Amélioration de l'état du réseau routier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Volumes de trafics interurbains et de trafics internationaux</li> <li>● Coûts unitaires et temps de transport sur les routes principales.</li> <li>● Nombre de personnes et nombre de villages ayant un meilleur accès aux services de base (santé, éducation) dans le monde rural et aux produits de base en période de soudure (céréales, lait...).</li> <li>● Augmentation du % du réseau routier prioritaire en bon état.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Rapports de l'Institut National de Statistique et de la Démographie (INSD), de la Chambre de Commerce; Documents provenant des opérations de développement menées dans les régions, des syndicats des transporteurs, etc.</li> <li>● Comptages et enquêtes de trafic des Ministères techniques,</li> <li>● Prix des céréales dans les zones déficitaires.</li> <li>● Enquêtes de l'INSD, et des services techniques des ministères concernés.</li> <li>● Rapports du MITH.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Situation de stabilité politique et sociale maintenue (au Burkina Faso et dans les pays côtiers limitrophes).</li> <li>● Croissance économique maintenue.</li> </ul>
Objectif d'Intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Contribution, avec le gouvernement et les bailleurs de fonds à une politique sectorielle des transports (sous secteur routier) via les volets prioritaires du PST 2 (entretien, appui institutionnel).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mesures prévues et agréées au PST2 prises et réellement mises en application concernant : <ul style="list-style-type: none"> <li>– L'entretien des réseaux,</li> <li>– La facilitation des transports,</li> <li>– Contrôle de la charge à l'essieu,</li> <li>– Kms de routes remises à niveau par l'entretien périodique effectué,</li> </ul> </li> <li>● Augmentation du budget destiné à l'entretien courant.</li> <li>● Augmentation de la prise en charge de l'entretien périodique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Audits internes et externes, évaluations</li> <li>● Rapports d'avancement du Programme Sectoriel Transports 2,</li> <li>● Textes juridiques approuvés (J.O....)</li> <li>● Conventions de financement avec les bailleurs de fonds signées</li> <li>● Evaluations indépendantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Finalisation du schéma de mise en oeuvre du PST 2 agréé par le Gouvernement et les bailleurs.</li> <li>● Maintien du flux d'aide au développement.</li> <li>● La dotation budgétaire pour l'entretien courant s'accroît au rythme prévu au Programme Sectoriel Transport (PST).</li> <li>● Les efforts financiers pour la réhabilitation des pistes rurales sont coordonnés avec les efforts en ressources humaines et financières nécessaires pour mener à bien le PST et notamment l'entretien du réseau classé.</li> <li>● Fluidité accrue du trafic.</li> </ul>

<sup>1</sup> Les indicateurs de performance ci-dessus seront utilisés pour la revue à mi-parcours du DSC.

### Annexe n° 3 : Cadre d'intervention dans le secteur de la sécurité alimentaire

Sécurité Alimentaire	Indicateurs de Performance <sup>2</sup>	Source de vérification	Hypothèses principales
<p><b>Objectif sectoriel national à long terme :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer la prévention et la gestion des crises alimentaires conjoncturelles</li> <li>2. Augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée</li> <li>3. Améliorer la capacité du marché à permettre l'accès des populations aux produits alimentaires</li> <li>4. Accroître la capacité économique des populations pauvres de la zone la plus à risque agro-climatique à se procurer des produits alimentaires</li> <li>5. Réduire la malnutrition des populations, particulièrement des groupes vulnérables</li> <li>6. Accroître l'impact des politiques sectorielles contribuant à la réduction de l'insécurité alimentaire</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de malnutrition</li> <li>- Indicateurs socio-économiques</li> <li>- Production agricole nationale</li> <li>- Prix sur les marchés</li> <li>- Revenus des ménages</li> <li>- Adaptations des politiques sectorielles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- INSD</li> <li>- Ministère de la santé</li> <li>- SAP</li> <li>- SIM</li> <li>- Comptabilité nationale</li> <li>- Enquêtes ponctuelles</li> <li>- Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise démographique</li> <li>- Stabilité économique et politique des principaux pays de la sous-région</li> <li>- Convergence des divers cadres stratégiques</li> <li>- Convergence des programmes d'aide au développement</li> <li>- Mise en œuvre du CSLP traduisant la priorité des politiques en faveur de la lutte contre la pauvreté</li> <li>- Absence d'entraves à l'intégration régionale</li> <li>- Situation de référence pour l'ensemble des indicateurs de la stratégie de sécurité alimentaire disponible</li> </ul>
<p><b>Objectifs de l'intervention :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer la prévention et la gestion des crises alimentaires,</li> <li>2. Faciliter l'accès des populations aux produits alimentaires,</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Efficacité de l'aide et des secours d'urgence en réf. à la stratégie</li> <li>- Evolution de la valeur des productions alimentaires ainsi que des prix à la consommation; professionnalisation des réseaux de banques de céréales; taux de pénétration des SFD</li> <li>- Fonctionnement des structures de concertation et du suivi-évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SAP, CONASUR, enquête ponctuelle</li> <li>- IAP, DSA, SIM, rapports ONG, enquête ponctuelle, PAFMR</li> <li>- SE/CNSA, DGPSA, Centrale d'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect de la charte de l'aide alimentaire</li> <li>- Volonté/capacité de ciblage des groupes vulnérables</li> <li>- Mise en œuvre des réformes institutionnelles dans les formes et dans les délais prévus.</li> <li>- Mise en œuvre de la stratégie dans les délais prévus</li> </ul>

<sup>2</sup> Les indicateurs de performance ci-dessus seront utilisés pour la revue à mi-parcours du DSC.

**Annexe n° 4 : Chronogramme prévisionnel des principales étapes relatives aux décisions de financement 2005-2006 du 9<sup>ème</sup> FED**

Secteurs et Interventions envisagées	Montants	Période : Identification	Période : Evaluation	Période de Décision de financement	Durée d'exécution envisagée
<i>Secteur de concentration 1 : Appui macroéconomique et pour la Réduction de la Pauvreté</i>					
<b>Programme triennal d'appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté 2005 – 2008 (ABRP 2005-2008) y compris Appui sectoriel Education (15 Mio €)</b>	<b>166,5 Mio €</b>	1 <sup>er</sup> trimestre 2005 en cohérence avec étude sur l'évaluation / identification des appuis budgétaires et du Processus de révision du CSLP	2 <sup>ème</sup> trimestre 2005	3 <sup>ème</sup> trimestre 2005	2006-2010
<i>Hors concentration</i>					
<b>Appui à la société civile</b>	<b>15 Mio €</b>	3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> trimestres 2004	2 <sup>ème</sup> trimestre 2005	4 <sup>ème</sup> trimestre 2005 (octobre 2005)	2006-2009
<b>Programme cadre culture</b>	<b>1,45 Mio €</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2005	2 <sup>ème</sup> semestre 2005	2 <sup>ème</sup> semestre 2005 (octobre 2005)	2006-2009
<b>Appui Coton</b>	<b>10 Mio €</b>	2005	1 <sup>er</sup> semestre 2006	2 <sup>ème</sup> trimestre 2006	-
<b>Appui institutionnel Ordonnateur National</b>	<b>2,9 Mio €</b>	4 <sup>ème</sup> trimestre 2005	1 <sup>er</sup> semestre 2006	2 <sup>ème</sup> semestre 2006	2006-2009

Le montant des programmes à engager dans le pipe-line pour 2005-2006 se chiffre à 195 850 000 € dont 182 950 000 € en 2005.

# Annexe n° 5 : Prévisions des engagements et des décaissements 2005-2006



BURKINA FASO

EDF FORECASTS 2005 - 2006

== SUMMARY SHEET. ==

(amounts in €)

PAYMENTS	FORECASTS 2005			ESTIMATION of RISK FACTOR			TARGET 2005	FORECASTS 2006		
	1st SEMESTER	2nd SEMESTER	TOTAL 2005	Low L	Medium M	High H		1st SEMESTER	2nd SEMESTER	TOTAL 2006
PAYMENTS on ONGOING INDIVIDUAL commitments.	34 722 514	14 671 167	49 393 681	37 634 766	10 109 003	1 649 912	42 689 268	10 230 810	10 026 200	20 257 010
PAYMENTS on NEW INDIVIDUAL commitments	1 239 844	18 329 741	19 569 585	15 814 585	3 540 000	215 000	17 584 585	22 298 863	19 512 000	41 810 863
PAYMENTS on NEW GLOBAL commitments	0	25 000 000	25 000 000	0	22 500 000	2 500 000	11 250 000	24 030 000	31 370 000	55 400 000
<b>TOTAL PAYMENTS</b>	<b>35 962 358</b>	<b>58 000 908</b>	<b>93 963 266</b>	<b>53 449 351</b>	<b>36 149 003</b>	<b>4 364 912</b>	<b>71 523 853</b>	<b>56 559 673</b>	<b>60 908 200</b>	<b>117 467 873</b>
%	38%	62%		57%	38%	5%		48%	52%	

INDIVIDUAL COMMITMENTS	FORECASTS 2005			ESTIMATION of RISK FACTOR			TARGET 2005	FORECASTS 2006		
	1st SEMESTER	2nd SEMESTER	TOTAL 2005	Low L	Medium M	High H		1st SEMESTER	2nd SEMESTER	TOTAL 2006
NEW INDIV. commit. on ONGOING GOBAL commitments.	68 978 220	10 472 000	79 450 220	comparable to risk profile of payments (%)				7 365 000	1 475 000	8 840 000
NEW INDIV. commit. on NEW GLOBAL commitments	0	165 030 000	165 030 000					12 650 000	3 700 000	16 350 000
<b>TOTAL INDIVIDUAL COMMITMENTS</b>	<b>68 978 220</b>	<b>175 502 000</b>	<b>244 480 220</b>	<b>139 068 273</b>	<b>94 055 013</b>	<b>11 356 934</b>	<b>186 095 779</b>	<b>20 015 000</b>	<b>5 175 000</b>	<b>25 190 000</b>
%	28%	72%		57%	38%	5%		79%	21%	

GLOBAL COMMITMENTS	FORECASTS 2005			ESTIMATION of RISK FACTOR			TARGET 2005	FORECASTS 2006		
	1st SEMESTER	2nd SEMESTER	TOTAL 2005	Low L	Medium M	High H		1st SEMESTER	2nd SEMESTER	TOTAL 2006
TOTAL NEW GLOBAL COMMITMENTS	0	182 950 000	182 950 000	167 950 000	15 000 000	0	175 450 000	10 000 000	2 900 000	12 900 000
%	0%	100%		92%	8%	0%		78%	22%	

REDUCTION OF OLD RAL (projects decided before 2000)	FORECASTS 2005				
	TOTAL 2005	ESTIMATION of RISK FACTOR			TARGET 2005
		Low L	Medium M	High H	
DECOMMITMENTS on ONGOING GLOBAL Commitments.	2 992 405	2 901 552	0	90 853	2 901 552
DECOMMITMENTS on ONGOING INDIV. Commitments.	5 759 272	3 205 651	2 553 621	0	4 482 462
PAYMENTS	8 042 950	4 777 330	3 099 200	166 420	6 326 930
<b>TOTAL REDUCTIONS</b>	<b>16 794 627</b>	<b>10 884 533</b>	<b>5 652 821</b>	<b>257 273</b>	<b>13 710 944</b>
%		65%	34%	2%	

RAL	SITUATION on 01/01/2005		SITUATION on 31/12/2005	
	ALL PROJECTS	PROJETS decided before YEAR 2000	ALL PROJECTS	PROJETS decided before YEAR 2000
Σ Ongoing GLOBAL COMMITMENTS	507 309 193	177 503 363	659 540 056	174 510 958
R A C	129 443 705	8 516 546	37 285 201	1 049 994
R A P	111 579 267	14 646 411	264 258 559	8 402 020
R A L	241 022 972	23 162 957	301 543 759	9452013,63
% RAL / Σ GLOBAL COMMIT.	48%	13%	46%	5%
Nbr of years to absorb RAL	3		4	

Number of EXTENSION REQUESTS on GLOBAL Commitments - 2005 **4**

N° CAT	CATEGORIES "OLD RAP"	AMOUNT	%	Nbr of Contracts	%
0	File not found / missing.	0	0%	0	0%
1	Ongoing valid legal commitment.	5 244 058	36%	19	23%
2	Final report awaited, incomplete or being examined.	329 995	2%	1	1%
3	Financial report awaited, incomplete or being examined (e.g. advance payment not yet justified).	0	0%	0	0%
4	Audit to be carried out at commission's request.	0	0%	0	0%
5	Audit completed, results being examined.	0	0%	0	0%
6	Legal dispute ongoing.	222 891	2%	2	2%
7	(Final payment and/or de-commitment (shortly to be) initiated in OLAS or to be requested.	8 720 252	60%	56	69%
8	Other.	129 215	1%	3	4%
	<b>Not indicated</b>	0	0%	0	0%

## Annexe n° 6 : Matrice des donateurs

Domaines	Bailleurs multilatéraux	Bailleurs bilatéraux	Etats membres	CE	Chef(s) de file
Agriculture/Elevage	Banque mondiale, Système Nations Unies, FAD, BOAD, OPEP, BADEA, BID	Canada, Chine-Taiwan, Japon, Suisse, Maroc	Autriche, Belgique, Danemark, France, Pays-Bas, Allemagne, Italie, Suède	Oui	Banque mondiale, Allemagne
Energie	BID, FAD, Banque Mondiale	-	Danemark, France	Oui	Banque mondiale, Danemark
Infrastructures (y compris eau et assainissement)	Banque mondiale, Système Nations Unies, FAD, BOAD, OPEP, BADEA, BID	Canada, Chine-Taiwan	Belgique, Danemark, France, Allemagne, Luxembourg	Oui	CE, Allemagne, Danemark
Mines	Banque mondiale, Système Nations Unies	-	-		Banque mondiale
Education	Banque mondiale, Système Nations Unies, FAD, BADEA, BID	Canada, Japon, Suisse, Norvège, Chine-Taiwan	Belgique, France, Pays-Bas, Allemagne, Suède, Autriche, Luxembourg, Danemark	Oui	Banque Mondiale, Pays-Bas, Belgique, Autriche, Canada
Santé	Banque mondiale, Système Nations Unies, FAD, OPEP, BID	Canada, Japon, Suisse, Chine-Taiwan	Belgique, France, Pays-Bas, Allemagne, Suède, Italie	Oui	OMS, Belgique, Pays-Bas
Démocratie/développement institutionnel (renforcement capacités)	Banque mondiale, Système Nations Unies, FAD	Canada, Chine-Taiwan	Belgique, Danemark, France, Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Luxembourg, Suède, Finlande	Oui	PNUD, France, Allemagne
Environnement	Banque mondiale, Système Nations Unies, BOAD, FAD	Canada, Chine-Taiwan, Japon	Belgique, Danemark, France, Allemagne, Autriche, Luxembourg, Finlande, Italie, Pays-Bas	Oui	PNUD, Allemagne, Pays-Bas
Secteur privé	Banque mondiale, BOAD, BID	Chine-Taiwan	France, Danemark, Luxembourg, Autriche	Oui	Banque mondiale, France
Culture, Communication et Artisanat	-	Chine-Taiwan, Canada	Danemark, France, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	Oui	CE
Appui budgétaire en appui au CSLP	Banque mondiale, FMI, FAD	Suisse	Pays-Bas, France, Suède, Danemark	Oui	CE, Banque mondiale, Suisse, Pays-Bas

Matrice arrêtée par le Direction Générale de la Coopération fin 2004

**Annexe n° 7 : Situation financière du 9<sup>ème</sup> FED en 2004**

**9ème FED**

	N° comptable	31/12/2003 - 01/01/2004			mouvements 2004			31/12/2004					
		Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Eng. globaux	Eng. individuels	% Eng. Ind	Décaissements	% Eng. Ind	% Eng. Glob
<b>ENVELOPPE A</b>													
8	38	10 000 000,00	280 000,00	79 530,06	0,00	2 094 360,00	522 094,85	10 000 000,00	2 374 360,00	23,7%	601 624,91	25,3%	6,0%
8	40	125 000 000,00	122 500 000,00	50 600 000,00	0,00	1 425 460,00	37 887 118,92	125 000 000,00	123 925 460,00	99,1%	88 487 118,92	71,4%	70,8%
8	45	1 900 000,00	1 899 185,99	434 006,27	0,00	-87 037,60	571 360,90	1 900 000,00	1 812 148,39	95,4%	1 005 367,17	55,5%	52,9%
9	1	115 000 000,00	0,00	0,00	0,00	28 961 271,33	134 917,38	115 000 000,00	28 961 271,33	25,2%	134 917,38	0,5%	0,1%
9	2	110 000,00	0,00	0,00	-19 812,09	90 187,91	90 187,91	90 187,91	90 187,91	100,0%	90 187,91	100,0%	100,0%
9	3				1 900 000,00	22 700,00	0,00	1 900 000,00	22 700,00	1,2%	0,00	0,0%	0,0%
9	4				900 000,00	0,00	0,00	900 000,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,0%
9	5				450 000,00	432 000,00	0,00	450 000,00	432 000,00	96,0%	0,00	0,0%	0,0%
								0,00	0,00		0,00		
<b>TOTAL</b>		<b>252 010 000,00</b>	<b>124 679 185,99</b>	<b>51 113 536,33</b>	<b>3 230 187,91</b>	<b>32 938 941,64</b>	<b>39 205 679,96</b>	<b>255 240 187,91</b>	<b>157 618 127,63</b>	<b>61,8%</b>	<b>90 319 216,29</b>	<b>57,3%</b>	<b>35,4%</b>
<b>TOTAL en cours</b>		<b>252 010 000,00</b>	<b>124 679 185,99</b>	<b>51 113 536,33</b>	<b>3 230 187,91</b>	<b>32 938 941,64</b>	<b>39 205 679,96</b>	<b>255 240 187,91</b>	<b>157 618 127,63</b>	<b>61,8%</b>	<b>90 319 216,29</b>	<b>57,3%</b>	<b>35,4%</b>
<b>TOTAL en programma</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		

**Annexe n° 8 : Situation financière du 8<sup>ème</sup> FED en 2004**

8ème FED													
N° comptable	31/12/2003 - 01/01/2004			mouvements 2004			31/12/2004 - 01/01/2005						
	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Eng. globaux	Eng. individuels	% Eng. Ind	Décaissements	% Eng. Ind	% Eng. Glob	
<b>AIDE PROGRAMMABLE</b>													
8	4	44 000 000,00	43 996 607,63	42 444 310,85	0,00	-104 606,12	1 071 929,81	44 000 000,00	43 892 001,51	99,8%	43 516 240,66	99,1%	98,9%
8	7	375 000,00	279 569,49	253 027,87	-95 430,51	-24 226,76	2 314,86	279 569,49	255 342,73	91,3%	255 342,73	100,0%	91,3%
8	8	310 000,00	245 000,00	205 681,22	0,00	0,00	-796,00	310 000,00	245 000,00	79,0%	204 885,22	83,6%	66,1%
8	9	308 334,22	308 334,22	308 334,22	0,00	0,00	0,00	308 334,22	308 334,22	100,0%	308 334,22	100,0%	100,0%
8	10	378 414,11	378 414,11	378 414,11	0,00	0,00	0,00	378 414,11	378 414,11	100,0%	378 414,11	100,0%	100,0%
8	11	750 000,00	725 000,00	510 578,64	-220 742,73	-195 742,73	18 678,63	529 257,27	529 257,27	100,0%	529 257,27	100,0%	100,0%
8	12	1 800 000,00	1 706 427,77	1 639 932,30	0,00	-66,32	1 143,37	1 800 000,00	1 706 361,45	94,8%	1 641 075,67	96,2%	91,2%
8	13	10 000 000,00	9 972 657,53	8 268 781,19	0,00	-28 114,05	1 549 182,96	10 000 000,00	9 944 543,48	99,4%	9 817 964,15	98,7%	98,2%
8	14	24 200 000,00	19 108 596,36	8 565 939,48	0,00	498 548,42	2 144 381,77	24 200 000,00	19 607 144,78	81,0%	10 710 321,25	54,6%	44,3%
8	16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	-	#DIV/0!
8	17	41 000 000,00	40 977 104,75	26 341 843,02	0,00	-456 383,66	11 142 570,86	41 000 000,00	40 520 721,09	98,8%	37 484 413,88	92,5%	91,4%
8	22	1 500 000,00	1 500 000,00	1 039 196,49	0,00	-7 853,88	180 755,89	1 500 000,00	1 492 146,12	99,5%	1 219 952,38	81,8%	81,3%
8	23	74 405,94	74 405,94	74 405,94	0,00	0,00	0,00	74 405,94	74 405,94	100,0%	74 405,94	100,0%	100,0%
8	24	34 477,40	34 477,40	34 477,40	0,00	0,00	0,00	34 477,40	34 477,40	100,0%	34 477,40	100,0%	100,0%
8	25	15 698,56	15 698,56	15 698,56	0,00	0,00	0,00	15 698,56	15 698,56	100,0%	15 698,56	100,0%	100,0%
8	26	77 886,15	77 886,15	77 886,15	0,00	0,00	0,00	77 886,15	77 886,15	100,0%	77 886,15	100,0%	100,0%
8	27	1 500 000,00	1 079 672,00	699 903,48	0,00	420 328,00	321 754,42	1 500 000,00	1 500 000,00	100,0%	1 021 657,90	68,1%	68,1%
8	28	30 000 000,00	23 899 400,00	768 960,40	0,00	-5 918,04	3 574 111,17	30 000 000,00	23 893 481,96	79,6%	4 343 071,57	18,2%	14,5%
8	29	400 000,00	376 074,50	322 618,23	0,00	-10 730,91	42 725,36	400 000,00	365 343,59	91,3%	365 343,59	100,0%	91,3%
8	32	12 500 000,00	6 688 916,35	2 299 167,60	0,00	4 008 531,30	1 863 578,85	12 500 000,00	10 697 447,65	85,6%	4 162 746,45	38,9%	33,3%
8	33	9 956 000,00	0,00	0,00	0,00	85 300,00	0,00	9 956 000,00	85 300,00	0,9%	0,00	0,0%	0,0%
8	36	43 905,00	43 905,00	43 905,00	0,00	0,00	0,00	43 905,00	43 905,00	100,0%	43 905,00	100,0%	100,0%
8	37	450 000,00	404 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	404 000,00	89,8%	0,00	0,0%	0,0%
8	41	62 300,00	53 900,00	40 939,57	-18 869,66	-10 469,66	2 490,77	43 430,34	43 430,34	100,0%	43 430,34	100,0%	100,0%
8	42	59 000,00	57 300,00	44 357,32	-10 544,10	-8 844,10	4 098,58	48 455,90	48 455,90	100,0%	48 455,90	100,0%	100,0%
8	43	80 000,00	80 000,00	78 507,59	-7,00	-7,00	1 485,41	79 993,00	79 993,00	100,0%	79 993,00	100,0%	100,0%
8	46	120 000,00	119 900,00	71 940,00	-890,16	-790,16	47 169,84	119 109,84	119 109,84	100,0%	119 109,84	100,0%	100,0%
<b>TOTAL</b>		<b>179 995 421,38</b>	<b>152 203 247,76</b>	<b>94 528 806,63</b>	<b>-346 484,16</b>	<b>4 158 954,33</b>	<b>21 967 576,55</b>	<b>179 648 937,22</b>	<b>156 362 202,09</b>	<b>87,0%</b>	<b>116 496 383,18</b>	<b>74,5%</b>	<b>64,8%</b>

**AIDE NON PROGRAMMABLE**

8	<b>AIDE D'URGENCE</b>											
8	39	175 000,00	103 837,94	103 837,94	-71 162,06	0,00	0,00	103 837,94	103 837,94	100,0%	103 837,94	100,0%
8		175 000,00	103 837,94	103 837,94	-71 162,06	0,00	0,00	103 837,94	103 837,94	100,0%	103 837,94	100,0%
8	<b>FACILITE D'AJUSTEMENT STRUCTUREL</b>											
8	3	13 350 000,00	13 350 000,00	13 350 000,00	0,00	0,00	0,00	13 350 000,00	13 350 000,00	100,0%	13 350 000,00	100,0%
8	5	4 600 000,00	4 600 000,00	4 600 000,00	0,00	0,00	0,00	4 600 000,00	4 600 000,00	100,0%	4 600 000,00	100,0%
8	6	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	100,0%	3 000 000,00	100,0%
8	18	39 200 000,00	36 904 205,18	36 760 645,69	0,00	-95 808,32	47 751,17	39 200 000,00	36 808 396,86	93,9%	36 808 396,86	93,9%
8	19	5 900 000,00	5 900 000,00	5 900 000,00	0,00	0,00	0,00	5 900 000,00	5 900 000,00	100,0%	5 900 000,00	100,0%
8	20	3 900 000,00	3 900 000,00	3 900 000,00	0,00	0,00	0,00	3 900 000,00	3 900 000,00	100,0%	3 900 000,00	100,0%
8	30	20 400 000,00	16 949 365,72	16 933 511,23	-3 461 676,80	-11 042,52	4 811,97	16 938 323,20	16 938 323,20	100,0%	16 938 323,20	100,0%
8	31	3 100 000,00	3 100 000,00	3 100 000,00	0,00	0,00	0,00	3 100 000,00	3 100 000,00	100,0%	3 100 000,00	100,0%
8		93 450 000,00	87 703 570,90	87 544 156,92	-3 461 676,80	-106 850,84	52 563,14	89 988 323,20	87 596 720,06	97,3%	87 596 720,06	97,3%
8	<b>CAPITAUX A RISQUE</b>											
8	35	14 000 000,00	14 000 000,00	7 093 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00	14 000 000,00	14 000 000,00	100,0%	12 093 000,00	86,4%
8	44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
8		14 000 000,00	14 000 000,00	7 093 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00	14 000 000,00	14 000 000,00	100,0%	12 093 000,00	86,4%
8	<b>STABEX</b>											
8	1	658 848,00	658 848,00	658 848,00	0,00	0,00	0,00	658 848,00	658 848,00	100,0%	658 848,00	100,0%
8	2	100 787,00	100 787,00	100 787,00	0,00	0,00	0,00	100 787,00	100 787,00	100,0%	100 787,00	100,0%
8	34	677 914,00	677 914,00	677 914,00	68 225,79	66 916,35	-677 914,00	746 139,79	744 830,35	99,8%	0,00	0,0%
8		1 437 549,00	1 437 549,00	1 437 549,00	68 225,79	66 916,35	-677 914,00	1 505 774,79	1 504 465,35	99,9%	759 635,00	50,4%
<b>IDE NON PROGRA</b>		<b>109 062 549,00</b>	<b>103 244 957,84</b>	<b>96 178 543,86</b>	<b>-3 464 613,07</b>	<b>-39 934,49</b>	<b>4 374 649,14</b>	<b>105 597 935,93</b>	<b>103 205 023,35</b>	<b>97,7%</b>	<b>100 553 193,00</b>	<b>97,4%</b>
<b>TOTAL FED 8</b>		<b>289 057 970,38</b>	<b>255 448 205,60</b>	<b>190 707 350,49</b>	<b>-3 811 097,23</b>	<b>4 119 019,84</b>	<b>26 342 225,69</b>	<b>285 246 873,15</b>	<b>259 567 225,44</b>	<b>91,0%</b>	<b>217 049 576,18</b>	<b>83,6%</b>

**Annexe n° 9 : Situation financière du 7<sup>ème</sup> FED en 2004**

**7ème FED**

	N° comptable	31/12/2003 - 01/01/2004			mouvements 2004			31/12/2004 - 01/01/2005					
		Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Eng. globaux	Eng. individuels	% Eng. Ind	Décaissements	% Eng. Ind	% Eng. Glob
<b>AIDE PROGRAMMABLE</b>													
7	1	11 143 178,96	11 143 178,96	11 143 178,96	0,00	0,00	0,00	11 143 178,96	11 143 178,96	100,0%	11 143 178,96	100,0%	100,0%
7	3	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00	100,0%	10 000 000,00	100,0%	100,0%
7	5	59 300,49	59 300,49	59 300,49	0,00	0,00	0,00	59 300,49	59 300,49	100,0%	59 300,49	100,0%	100,0%
7	7	50 287,43	50 287,43	50 287,43	0,00	0,00	0,00	50 287,43	50 287,43	100,0%	50 287,43	100,0%	100,0%
7	8	95 414,33	95 414,33	95 414,33	0,00	0,00	0,00	95 414,33	95 414,33	100,0%	95 414,33	100,0%	100,0%
7	9	58 356,26	58 356,26	58 356,26	0,00	0,00	0,00	58 356,26	58 356,26	100,0%	58 356,26	100,0%	100,0%
7	10	47 000,00	38 022,34	38 022,34	-28 745,89	-19 768,23	-19 768,23	18 254,11	18 254,11	100,0%	18 254,11	100,0%	100,0%
7	11	366 125,64	366 125,64	366 125,64	0,00	0,00	0,00	366 125,64	366 125,64	100,0%	366 125,64	100,0%	100,0%
7	12	54 991,75	54 991,75	54 991,75	0,00	0,00	0,00	54 991,75	54 991,75	100,0%	54 991,75	100,0%	100,0%
7	13	149 760,48	149 760,48	149 760,48	0,00	0,00	0,00	149 760,48	149 760,48	100,0%	149 760,48	100,0%	100,0%
7	17	13 391 201,04	13 391 201,04	13 391 201,04	0,00	0,00	0,00	13 391 201,04	13 391 201,04	100,0%	13 391 201,04	100,0%	100,0%
7	18	102 421,58	102 421,58	102 421,58	0,00	0,00	0,00	102 421,58	102 421,58	100,0%	102 421,58	100,0%	100,0%
7	19	1 124 019,01	1 124 019,01	1 124 019,01	0,00	0,00	0,00	1 124 019,01	1 124 019,01	100,0%	1 124 019,01	100,0%	100,0%
7	20	701 191,91	701 191,91	701 191,91	0,00	0,00	0,00	701 191,91	701 191,91	100,0%	701 191,91	100,0%	100,0%
7	22	4 807 707,16	4 807 707,16	4 807 707,16	0,00	0,00	0,00	4 807 707,16	4 807 707,16	100,0%	4 807 707,16	100,0%	100,0%
7	23	62 410,23	62 410,23	62 410,23	0,00	0,00	0,00	62 410,23	62 410,23	100,0%	62 410,23	100,0%	100,0%
7	24	1 916 264,48	1 916 264,48	1 916 264,48	0,00	0,00	0,00	1 916 264,48	1 916 264,48	100,0%	1 916 264,48	100,0%	100,0%
7	25	30 031,49	30 031,49	30 031,49	0,00	0,00	0,00	30 031,49	30 031,49	100,0%	30 031,49	100,0%	100,0%
7	26	16 000,00	16 000,00	14 206,65	-9 111,86	-9 111,86	-7 318,51	6 888,14	6 888,14	100,0%	6 888,14	100,0%	100,0%
7	30	56 063,00	56 063,00	56 063,00	0,00	0,00	0,00	56 063,00	56 063,00	100,0%	56 063,00	100,0%	100,0%
7	31	1 893 704,77	1 893 704,77	1 893 704,77	0,00	0,00	0,00	1 893 704,77	1 893 704,77	100,0%	1 893 704,77	100,0%	100,0%
7	32	7 629 981,07	7 629 981,07	7 629 981,07	0,00	0,00	0,00	7 629 981,07	7 629 981,07	100,0%	7 629 981,07	100,0%	100,0%
7	33	1 797 318,55	1 797 318,55	1 797 318,55	0,00	0,00	0,00	1 797 318,55	1 797 318,55	100,0%	1 797 318,55	100,0%	100,0%
7	34	9 599 990,41	9 599 990,41	9 599 990,41	0,00	0,00	0,00	9 599 990,41	9 599 990,41	100,0%	9 599 990,41	100,0%	100,0%
7	46	53 830,02	53 830,02	53 830,02	0,00	0,00	0,00	53 830,02	53 830,02	100,0%	53 830,02	100,0%	100,0%
7	49	699 506,14	699 506,14	699 506,14	0,00	0,00	0,00	699 506,14	699 506,14	100,0%	699 506,14	100,0%	100,0%
7	50	1 272 963,99	1 272 963,99	1 272 963,99	0,00	0,00	0,00	1 272 963,99	1 272 963,99	100,0%	1 272 963,99	100,0%	100,0%
7	52	12 300 053,72	12 300 053,72	12 300 053,72	0,00	0,00	0,00	12 300 053,72	12 300 053,72	100,0%	12 300 053,72	100,0%	100,0%
7	54	1 620 358,52	1 620 358,52	1 620 358,52	0,00	0,00	0,00	1 620 358,52	1 620 358,52	100,0%	1 620 358,52	100,0%	100,0%
7	55	74 072,00	37 751,67	18 940,44	-55 131,56	-18 811,23	0,00	18 940,44	18 940,44	100,0%	18 940,44	100,0%	100,0%
7	56	1 263 773,41	1 263 773,41	1 263 773,41	0,00	0,00	0,00	1 263 773,41	1 263 773,41	100,0%	1 263 773,41	100,0%	100,0%
7	58	8 946 632,01	8 946 632,01	8 946 632,01	0,00	0,00	0,00	8 946 632,01	8 946 632,01	100,0%	8 946 632,01	100,0%	100,0%
7	59	59 360,84	59 360,84	59 360,84	0,00	0,00	0,00	59 360,84	59 360,84	100,0%	59 360,84	100,0%	100,0%

7	61	593 470,10	593 470,10	593 470,10	0,00	0,00	0,00	593 470,10	593 470,10	100,0%	593 470,10	100,0%	100,0%
7	62	14 110,00	14 110,00	14 110,00	0,00	0,00	0,00	14 110,00	14 110,00	100,0%	14 110,00	100,0%	100,0%
7	63	40 927,93	40 927,93	40 927,93	0,00	0,00	0,00	40 927,93	40 927,93	100,0%	40 927,93	100,0%	100,0%
7	65	11 597 112,23	11 597 112,23	11 597 112,23	0,00	0,00	0,00	11 597 112,23	11 597 112,23	100,0%	11 597 112,23	100,0%	100,0%
7	66	114 144,26	114 144,26	114 144,26	0,00	0,00	0,00	114 144,26	114 144,26	100,0%	114 144,26	100,0%	100,0%
7	67	8 736,79	8 736,79	8 736,79	0,00	0,00	0,00	8 736,79	8 736,79	100,0%	8 736,79	100,0%	100,0%
7	68	6 380 441,77	6 380 441,77	6 380 441,77	0,00	0,00	0,00	6 380 441,77	6 380 441,77	100,0%	6 380 441,77	100,0%	100,0%
7	70	52 466,14	52 466,14	52 466,14	0,00	0,00	0,00	52 466,14	52 466,14	100,0%	52 466,14	100,0%	100,0%
7	72	27 024,98	27 024,98	27 024,98	0,00	0,00	0,00	27 024,98	27 024,98	100,0%	27 024,98	100,0%	100,0%
7	73	122 310,59	122 310,59	122 310,59	0,00	0,00	0,00	122 310,59	122 310,59	100,0%	122 310,59	100,0%	100,0%
7	76	57 888,49	57 888,49	57 888,49	0,00	0,00	0,00	57 888,49	57 888,49	100,0%	57 888,49	100,0%	100,0%
7	78	56 822,61	56 822,61	56 822,61	0,00	0,00	0,00	56 822,61	56 822,61	100,0%	56 822,61	100,0%	100,0%
7	80	63 855,81	63 855,81	63 855,81	0,00	0,00	0,00	63 855,81	63 855,81	100,0%	63 855,81	100,0%	100,0%
7	82	45 178,83	45 178,83	45 178,83	0,00	0,00	0,00	45 178,83	45 178,83	100,0%	45 178,83	100,0%	100,0%
7	85	26 438,49	26 438,49	26 438,49	0,00	0,00	0,00	26 438,49	26 438,49	100,0%	26 438,49	100,0%	100,0%
7	86	55 491,13	55 491,13	55 491,13	0,00	0,00	0,00	55 491,13	55 491,13	100,0%	55 491,13	100,0%	100,0%
7	87	150 469,67	150 469,67	150 469,67	0,00	0,00	0,00	150 469,67	150 469,67	100,0%	150 469,67	100,0%	100,0%
7	88	41 141,34	41 141,34	41 141,34	0,00	0,00	0,00	41 141,34	41 141,34	100,0%	41 141,34	100,0%	100,0%
7	92	136 878,97	136 878,97	136 878,97	0,00	0,00	0,00	136 878,97	136 878,97	100,0%	136 878,97	100,0%	100,0%
7	93	58 151,31	58 151,31	58 151,31	0,00	0,00	0,00	58 151,31	58 151,31	100,0%	58 151,31	100,0%	100,0%
7	94	176 079,32	176 079,32	176 079,32	0,00	0,00	0,00	176 079,32	176 079,32	100,0%	176 079,32	100,0%	100,0%
7	95	2 539 208,90	2 539 208,90	2 539 208,90	0,00	0,00	0,00	2 539 208,90	2 539 208,90	100,0%	2 539 208,90	100,0%	100,0%
7	97	314 210,59	314 210,59	314 210,59	0,00	0,00	0,00	314 210,59	314 210,59	100,0%	314 210,59	100,0%	100,0%
7	98	831 317,16	831 317,16	831 317,16	0,00	0,00	0,00	831 317,16	831 317,16	100,0%	831 317,16	100,0%	100,0%
7	99	5 232 145,00	5 232 145,00	5 232 145,00	0,00	0,00	0,00	5 232 145,00	5 232 145,00	100,0%	5 232 145,00	100,0%	100,0%
7	101	344 154,22	344 154,22	344 154,22	0,00	0,00	0,00	344 154,22	344 154,22	100,0%	344 154,22	100,0%	100,0%
7	102	139 388,86	139 388,86	139 388,86	0,00	0,00	0,00	139 388,86	139 388,86	100,0%	139 388,86	100,0%	100,0%
7	103	59 120,00	59 120,00	59 120,00	0,00	0,00	0,00	59 120,00	59 120,00	100,0%	59 120,00	100,0%	100,0%
7	104	337 451,30	337 451,30	337 451,30	0,00	0,00	0,00	337 451,30	337 451,30	100,0%	337 451,30	100,0%	100,0%
7	105	44 539,24	44 539,24	44 539,24	0,00	0,00	0,00	44 539,24	44 539,24	100,0%	44 539,24	100,0%	100,0%
7	106	55 096,20	55 096,20	55 096,20	0,00	0,00	0,00	55 096,20	55 096,20	100,0%	55 096,20	100,0%	100,0%
7	107	59 800,00	59 800,00	59 800,00	0,00	0,00	0,00	59 800,00	59 800,00	100,0%	59 800,00	100,0%	100,0%
7	108	103 814,92	103 814,92	103 814,92	0,00	0,00	0,00	103 814,92	103 814,92	100,0%	103 814,92	100,0%	100,0%
7	109	63 993,54	63 993,54	63 993,54	0,00	0,00	0,00	63 993,54	63 993,54	100,0%	63 993,54	100,0%	100,0%
7	110	45 840,56	45 840,56	45 840,56	0,00	0,00	0,00	45 840,56	45 840,56	100,0%	45 840,56	100,0%	100,0%
7	111	226 778,29	226 778,29	226 778,29	0,00	0,00	0,00	226 778,29	226 778,29	100,0%	226 778,29	100,0%	100,0%
7	112	37 914,37	37 914,37	37 914,37	0,00	0,00	0,00	37 914,37	37 914,37	100,0%	37 914,37	100,0%	100,0%
7	113	42 498,57	42 498,57	42 498,57	0,00	0,00	0,00	42 498,57	42 498,57	100,0%	42 498,57	100,0%	100,0%
7	114	44 392,91	44 392,91	44 392,91	0,00	0,00	0,00	44 392,91	44 392,91	100,0%	44 392,91	100,0%	100,0%
7	115	32 962,90	32 962,90	32 962,90	0,00	0,00	0,00	32 962,90	32 962,90	100,0%	32 962,90	100,0%	100,0%

7	116	53 826,66	53 826,66	53 826,66	0,00	0,00	0,00	53 826,66	53 826,66	100,0%	53 826,66	100,0%	100,0%
7	117	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	100,0%	50 000,00	100,0%	100,0%
7	118	60 000,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	100,0%	60 000,00	100,0%	100,0%
7	119	99 528,22	99 528,22	99 528,22	0,00	0,00	0,00	99 528,22	99 528,22	100,0%	99 528,22	100,0%	100,0%
7	120	90 710,19	90 710,19	90 710,19	0,00	0,00	0,00	90 710,19	90 710,19	100,0%	90 710,19	100,0%	100,0%
7	121	27 049,07	27 049,07	27 049,07	0,00	0,00	0,00	27 049,07	27 049,07	100,0%	27 049,07	100,0%	100,0%
7	122	59 184,71	59 184,71	59 184,71	0,00	0,00	0,00	59 184,71	59 184,71	100,0%	59 184,71	100,0%	100,0%
7	123	29 462,94	29 462,94	29 462,94	0,00	0,00	0,00	29 462,94	29 462,94	100,0%	29 462,94	100,0%	100,0%
7	124	22 013,03	22 013,03	22 013,03	0,00	0,00	0,00	22 013,03	22 013,03	100,0%	22 013,03	100,0%	100,0%
7	125	182 988,06	182 988,06	182 988,06	0,00	0,00	0,00	182 988,06	182 988,06	100,0%	182 988,06	100,0%	100,0%
7	126	28 768,61	28 768,61	28 768,61	0,00	0,00	0,00	28 768,61	28 768,61	100,0%	28 768,61	100,0%	100,0%
7	128	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	100,0%	5 000 000,00	100,0%	100,0%
7	129	9 762,00	9 762,00	9 762,00	0,00	0,00	0,00	9 762,00	9 762,00	100,0%	9 762,00	100,0%	100,0%
7	130	495 000,00	495 000,00	495 000,00	0,00	0,00	0,00	495 000,00	495 000,00	100,0%	495 000,00	100,0%	100,0%
7	132	104 179,88	104 179,88	104 179,88	0,00	0,00	0,00	104 179,88	104 179,88	100,0%	104 179,88	100,0%	100,0%
7	133	55 248,03	55 248,03	55 248,03	0,00	0,00	0,00	55 248,03	55 248,03	100,0%	55 248,03	100,0%	100,0%
7	134	78 716,52	78 716,52	78 716,52	0,00	0,00	0,00	78 716,52	78 716,52	100,0%	78 716,52	100,0%	100,0%
7	135	22 226,82	22 226,82	22 226,82	0,00	0,00	0,00	22 226,82	22 226,82	100,0%	22 226,82	100,0%	100,0%
7	136	80 181,62	80 181,62	80 181,62	0,00	0,00	0,00	80 181,62	80 181,62	100,0%	80 181,62	100,0%	100,0%
7	138	7 636,05	7 636,05	7 636,05	0,00	0,00	0,00	7 636,05	7 636,05	100,0%	7 636,05	100,0%	100,0%
7	139	19 970,82	19 970,82	19 970,82	0,00	0,00	0,00	19 970,82	19 970,82	100,0%	19 970,82	100,0%	100,0%
7	140	33 562,00	33 562,00	33 562,00	0,00	0,00	0,00	33 562,00	33 562,00	100,0%	33 562,00	100,0%	100,0%
7	141	56 549,18	56 549,18	56 549,18	0,00	0,00	0,00	56 549,18	56 549,18	100,0%	56 549,18	100,0%	100,0%
7	142	24 527,58	24 527,58	24 527,58	0,00	0,00	0,00	24 527,58	24 527,58	100,0%	24 527,58	100,0%	100,0%
7	143	3 000 000,00	2 001 876,80	850 704,99	0,00	655 322,65	219 406,06	3 000 000,00	2 657 199,45	88,6%	1 070 111,05	40,3%	35,7%
7	144	75 126,49	75 126,49	75 126,49	0,00	0,00	0,00	75 126,49	75 126,49	100,0%	75 126,49	100,0%	100,0%
7	145	1 350 000,00	1 262 058,84	1 224 854,69	0,00	-2 911,75	0,00	1 350 000,00	1 259 147,09	93,3%	1 224 854,69	97,3%	90,7%
7	147	45 778,72	45 778,72	45 778,72	0,00	0,00	0,00	45 778,72	45 778,72	100,0%	45 778,72	100,0%	100,0%
7	148	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100,0%	100 000,00	100,0%	100,0%
7	149	500 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	100,0%	500 000,00	100,0%	100,0%
7	150	1 400 000,00	860 000,00	17 839,21	0,00	157 500,00	324 512,45	1 400 000,00	1 017 500,00	72,7%	342 351,66	33,6%	24,5%
7	151	6 000 000,00	673 800,00	72 507,17	0,00	483 770,00	321 762,32	6 000 000,00	1 157 570,00	19,3%	394 269,49	34,1%	6,6%
7	152	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	182 494,18	300 000,00	300 000,00	100,0%	182 494,18	60,8%	60,8%
7	153	5 000 000,00	5 000 000,00	4 302 796,76	0,00	0,00	639 902,41	5 000 000,00	5 000 000,00	100,0%	4 942 699,17	98,9%	98,9%
7	154	1 370 000,00	948 000,00	189 554,20	0,00	230 000,00	340 167,80	1 370 000,00	1 178 000,00	86,0%	529 722,00	45,0%	38,7%
7	155	325 000,00	324 924,43	203 871,85	0,00	0,00	100 033,87	325 000,00	324 924,43	100,0%	303 905,72	93,5%	93,5%
<b>AIDE PROGRAMM</b>		<b>147 974 036,18</b>	<b>140 554 398,26</b>	<b>136 025 262,48</b>	<b>-92 989,31</b>	<b>1 475 989,58</b>	<b>2 101 192,35</b>	<b>147 881 046,87</b>	<b>142 030 387,84</b>	<b>96,0%</b>	<b>138 126 454,83</b>	<b>97,3%</b>	<b>93,4%</b>

7	<b>AIDE D'URGENCE</b>												
7	28	474 650,95	474 650,95	474 650,95	0,00	0,00	0,00	474 650,95	474 650,95	100,0%	474 650,95	100,0%	100,0%
7	90	275 865,64	275 865,64	275 865,64	0,00	0,00	0,00	275 865,64	275 865,64	100,0%	275 865,64	100,0%	100,0%
7	146	200 000,00	200 000,00	100 000,00	-112 154,49	-112 154,49	-12 154,49	87 845,51	87 845,51	100,0%	87 845,51	100,0%	100,0%
7		950 516,59	950 516,59	850 516,59	-112 154,49	-112 154,49	-12 154,49	838 362,10	838 362,10	100,0%	838 362,10	100,0%	100,0%
7	<b>FACILITE D'AJUSTEMENT STRUCTUREL</b>												
7	2	12 446 611,15	12 446 611,15	12 446 611,15	0,00	0,00	0,00	12 446 611,15	12 446 611,15	100,0%	12 446 611,15	100,0%	100,0%
7	27	45 540 489,74	45 540 489,74	45 540 489,74	0,00	0,00	0,00	45 540 489,74	45 540 489,74	100,0%	45 540 489,74	100,0%	100,0%
7	57	1 650 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00	0,00	0,00	0,00	1 650 000,00	1 650 000,00	100,0%	1 650 000,00	100,0%	100,0%
7	64	18 300 000,00	18 300 000,00	18 300 000,00	0,00	0,00	0,00	18 300 000,00	18 300 000,00	100,0%	18 300 000,00	100,0%	100,0%
7	127	5 475 629,86	5 475 629,86	5 475 629,86	0,00	0,00	0,00	5 475 629,86	5 475 629,86	100,0%	5 475 629,86	100,0%	100,0%
7		83 412 730,75	83 412 730,75	83 412 730,75	0,00	0,00	0,00	83 412 730,75	83 412 730,75	100,0%	83 412 730,75	100,0%	100,0%
7	<b>CAPITAUX A RISQUE</b>												
7	6	2 682 614,62	2 682 614,62	2 682 614,62	0,00	0,00	0,00	2 682 614,62	2 682 614,62	100,0%	2 682 614,62	100,0%	100,0%
7	29	1 068 856,91	1 068 856,91	1 068 856,91	0,00	0,00	0,00	1 068 856,91	1 068 856,91	100,0%	1 068 856,91	100,0%	100,0%
7	83	5 775 326,68	5 775 326,68	5 775 326,68	0,00	0,00	0,00	5 775 326,68	5 775 326,68	100,0%	5 775 326,68	100,0%	100,0%
7	84	1 133 786,85	1 133 786,85	1 133 786,85	0,00	0,00	0,00	1 133 786,85	1 133 786,85	100,0%	1 133 786,85	100,0%	100,0%
7	91	6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00	100,0%	6 000 000,00	100,0%	100,0%
7	137	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	100,0%	1 000 000,00	100,0%	100,0%
7	156	6 000 000,00	6 000 000,00	4 780 408,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00	100,0%	4 780 408,00	79,7%	79,7%
7		23 660 585,06	23 660 585,06	22 440 993,06	0,00	0,00	0,00	23 660 585,06	23 660 585,06	100,0%	22 440 993,06	94,8%	94,8%
7	<b>STABEX</b>												
7	4	386 502,00	386 502,00	386 502,00	0,00	0,00	0,00	386 502,00	386 502,00	100,0%	386 502,00	100,0%	100,0%
7	14	685 522,00	685 522,00	685 522,00	0,00	0,00	0,00	685 522,00	685 522,00	100,0%	685 522,00	100,0%	100,0%
7	15	354 316,00	354 316,00	354 316,00	0,00	0,00	0,00	354 316,00	354 316,00	100,0%	354 316,00	100,0%	100,0%
7	16	713 067,00	713 067,00	713 067,00	0,00	0,00	0,00	713 067,00	713 067,00	100,0%	713 067,00	100,0%	100,0%
7	47	783 508,00	783 508,00	783 508,00	0,00	0,00	0,00	783 508,00	783 508,00	100,0%	783 508,00	100,0%	100,0%
7	48	792 762,00	792 762,00	792 762,00	0,00	0,00	0,00	792 762,00	792 762,00	100,0%	792 762,00	100,0%	100,0%
7	53	733 163,00	733 163,00	733 163,00	0,00	0,00	0,00	733 163,00	733 163,00	100,0%	733 163,00	100,0%	100,0%
7	71	13 916 449,00	13 916 449,00	13 916 449,00	0,00	0,00	0,00	13 916 449,00	13 916 449,00	100,0%	13 916 449,00	100,0%	100,0%
7	89	261 077,00	261 077,00	261 077,00	0,00	0,00	0,00	261 077,00	261 077,00	100,0%	261 077,00	100,0%	100,0%
7		18 626 366,00	18 626 366,00	18 626 366,00	0,00	0,00	0,00	18 626 366,00	18 626 366,00	100,0%	18 626 366,00	100,0%	100,0%
7	<b>PRODUITS MINIERIS</b>												
7	21	31 280,26	31 280,26	31 280,26	0,00	0,00	0,00	31 280,26	31 280,26	100,0%	31 280,26	100,0%	100,0%
7	35	897 244,74	897 244,74	897 244,74	0,00	0,00	0,00	897 244,74	897 244,74	100,0%	897 244,74	100,0%	100,0%
7	51	27 146,29	27 146,29	27 146,29	0,00	0,00	0,00	27 146,29	27 146,29	100,0%	27 146,29	100,0%	100,0%
7	60	137 184,00	137 184,00	137 184,00	0,00	0,00	0,00	137 184,00	137 184,00	100,0%	137 184,00	100,0%	100,0%
7	74	12 363 793,64	12 140 917,15	10 433 740,57	0,00	-48 235,70	1 166 014,61	12 363 793,64	12 092 681,45	97,8%	11 599 755,18	95,9%	93,8%
7	75	8 793 880,12	8 793 880,12	8 793 880,12	0,00	0,00	0,00	8 793 880,12	8 793 880,12	100,0%	8 793 880,12	100,0%	100,0%
7		22 250 529,05	22 027 652,56	20 320 475,98	0,00	-48 235,70	1 166 014,61	22 250 529,05	21 979 416,86	98,8%	21 486 490,59	97,8%	96,6%
7	<b>TRANSFERTS FONDS ANTIERIS</b>												
7	36	-82 092,65	-82 092,65	-82 092,65	0,00	0,00	0,00	-82 092,65	-82 092,65	100,0%	-82 092,65	100,0%	100,0%
7	40	11 347,55	11 347,55	11 347,55	0,00	0,00	0,00	11 347,55	11 347,55	100,0%	11 347,55	100,0%	100,0%
7	41	31 104,44	31 104,44	31 104,44	0,00	0,00	0,00	31 104,44	31 104,44	100,0%	31 104,44	100,0%	100,0%
7	42	-79 700,75	-79 700,75	-79 700,75	0,00	0,00	0,00	-79 700,75	-79 700,75	100,0%	-79 700,75	100,0%	100,0%
7	43	159 662,30	159 662,30	159 662,30	0,00	0,00	0,00	159 662,30	159 662,30	100,0%	159 662,30	100,0%	100,0%
7	69	1 664 770,21	1 664 770,21	1 664 770,21	0,00	0,00	0,00	1 664 770,21	1 664 770,21	100,0%	1 664 770,21	100,0%	100,0%
7	100	1 167 855,00	1 167 855,00	1 167 855,00	0,00	0,00	0,00	1 167 855,00	1 167 855,00	100,0%	1 167 855,00	100,0%	100,0%
		2 872 946,10	2 872 946,10	2 872 946,10	0,00	0,00	0,00	2 872 946,10	2 872 946,10	100,0%	2 872 946,10	100,0%	100,0%
<b>IDE NON PROGRA</b>		<b>151 773 673,55</b>	<b>151 550 797,06</b>	<b>148 524 028,48</b>	<b>-112 154,49</b>	<b>-160 390,19</b>	<b>1 153 860,12</b>	<b>151 661 519,06</b>	<b>151 390 406,87</b>	<b>99,8%</b>	<b>149 677 888,60</b>	<b>98,9%</b>	<b>98,7%</b>
<b>TOTAL FED 7</b>		<b>299 747 709,73</b>	<b>292 105 195,32</b>	<b>284 549 290,96</b>	<b>-205 143,80</b>	<b>1 315 599,39</b>	<b>3 255 052,47</b>	<b>299 542 565,93</b>	<b>293 420 794,71</b>	<b>98,0%</b>	<b>287 804 343,43</b>	<b>98,1%</b>	<b>96,1%</b>

**Annexe n° 10 : Situation financière des projets de la BEI**

8ème FED													
N° comptable	31/12/2003 - 01/01/2004			mouvements 2004			31/12/2004 - 01/01/2005						
	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Eng. globaux	Eng. individuels	% Eng. Ind	Décaissements	% Eng. Ind	% Eng. Glob	
<b>AIDE PROGRAMMABLE</b>													
8	<b>CAPITAUX A RISQUE</b>												
8	35	14 000 000,00	14 000 000,00	7 093 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00	14 000 000,00	14 000 000,00	100,0%	12 093 000,00	86,4%	86,4%
8	44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00		
8		14 000 000,00	14 000 000,00	7 093 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00	14 000 000,00	14 000 000,00	100,0%	12 093 000,00	86,4%	86,4%
<b>7ème FED</b>													
N° comptable	31/12/2003 - 01/01/2004			mouvements 2004			31/12/2004 - 01/01/2005						
	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements individuels	Décaissements	Eng. globaux	Eng. individuels	% Eng. Ind	Décaissements	% Eng. Ind	% Eng. Glob	
<b>AIDE PROGRAMMABLE</b>													
7	<b>CAPITAUX A RISQUE</b>												
7	6	2 682 614,62	2 682 614,62	2 682 614,62	0,00	0,00	0,00	2 682 614,62	2 682 614,62	100,0%	2 682 614,62	100,0%	100,0%
7	29	1 068 856,91	1 068 856,91	1 068 856,91	0,00	0,00	0,00	1 068 856,91	1 068 856,91	100,0%	1 068 856,91	100,0%	100,0%
7	83	5 775 326,68	5 775 326,68	5 775 326,68	0,00	0,00	0,00	5 775 326,68	5 775 326,68	100,0%	5 775 326,68	100,0%	100,0%
7	84	1 133 786,85	1 133 786,85	1 133 786,85	0,00	0,00	0,00	1 133 786,85	1 133 786,85	100,0%	1 133 786,85	100,0%	100,0%
7	91	6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00	100,0%	6 000 000,00	100,0%	100,0%
7	137	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	100,0%	1 000 000,00	100,0%	100,0%
7	156	6 000 000,00	6 000 000,00	4 780 408,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00	100,0%	4 780 408,00	79,7%	79,7%
7		23 660 585,06	23 660 585,06	22 440 993,06	0,00	0,00	0,00	23 660 585,06	23 660 585,06	100,0%	22 440 993,06	94,8%	94,8%

## Annexe n° 11 : Situation financière des projets régionaux

N° comptable	INTITULE	SITUATION AU 1/1/2004			MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			SITUATION AU 31/12/2004			Date de clôture	
		Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements		
<b>FED 9</b>												
<b>AIDE PROGRAMMABLE</b>												
ROC	6	AUGMENTATION PROJET PROCORDEL	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	1 438 700,00	644 844,05	1 500 000,00	1 438 700,00	644 844,05	
<b>TOTAL FED 9</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>1 438 700,00</b>	<b>644 844,05</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>1 438 700,00</b>	<b>644 844,05</b>	
<b>FED 8</b>												
<b>AIDE PROGRAMMABLE</b>												
ROC	3	A.T. APRES DU SECRETARIAT EXECUTIF DU CILSS	256 698,83	256 698,83	256 698,83	0,00	0,00	0,00	256 698,83	256 698,83	256 698,83	15/12/2000
	4	MECANISME INTERNE DE COORDINATION ET DE SUIVI DU PIR	162 362,73	162 362,73	162 362,73	0,00	0,00	0,00	162 362,73	162 362,73	162 362,73	12/02/2003
	11	PROCORDEL (PROG. CONCERTE R&D ELEVAGE EN AFRIQUE DE L'OUEST)	8 000 000,00	7 852 722,09	5 984 323,96	0,00	76 958,70	409 156,94	8 000 000,00	7 929 680,79	6 393 480,90	
	21	APPUI REGIONAL A L'INTEGRATION (PARI) - UEMOA PHASE II	53 000 000,00	39 560 011,64	35 638 078,15	0,00	5 800 400,63	1 633 672,38	53 000 000,00	45 360 412,27	37 271 750,53	
	26	APPUI INSTITUTIONNEL AU CILSS	1 950 000,00	1 849 660,53	1 623 006,57	0,00	-10 360,20	27 735,60	1 950 000,00	1 839 300,33	1 650 742,17	
	31	PROGRAMME D'APPUI REGIONAL L'INTEGRATION (PARI)-PHASE II -	3 000 000,00	2 718 023,00	1 790 745,02	0,00	274 435,27	647 982,94	3 000 000,00	2 992 458,27	2 438 727,96	
	34	PRODUCTION SERIE TELEVISEE "SITA"	88 000,00	88 000,00	88 000,00	0,00	0,00	0,00	88 000,00	88 000,00	88 000,00	10/04/2003
	37	FESPACO 2001	364 124,77	364 124,77	364 124,77	0,00	0,00	0,00	364 124,77	364 124,77	364 124,77	08/04/2003
	39	APPUI AU RENFORCEMENT DE L'INDEPENDENCE VACCINALE (ARIVA)	5 500 000,00	5 130 880,30	2 737 527,12	0,00	-59 261,51	763 843,05	5 500 000,00	5 071 618,79	3 501 370,17	
	42	PROGRAMME REGIONAL SOLAIRE (PHASE II) (PRS II)	26 205 000,00	10 018 623,13	2 548 562,17	0,00	2 151 257,74	2 429 758,82	26 205 000,00	12 169 880,87	4 978 320,99	
	48	PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE - PHASE V (FINALE)	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00	
	51	APPUI AU PROGRAMME REGIONAL DE PROMOTION DES ENERGIES - PREDAS	5 400 000,00	2 269 300,00	531 103,32	0,00	1 011 175,04	804 388,75	5 400 000,00	3 280 475,04	1 335 492,07	
	55	ETUDE " LES FESTIVALS DE THEATRE EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE"	110 000,00	110 000,00	108 085,59	0,00	-1 914,41	0,00	110 000,00	108 085,59	108 085,59	
	57	ETUDE SUR LA CIRCULATION DE L'IMAGE AU SEIN DE L'UEMOA	39 000,00	39 000,00	38 272,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00	39 000,00	38 272,00	
	58	FESPACO 2003	39 000,00	39 000,00	0,00	0,00	0,00	38 900,00	39 000,00	39 000,00	38 900,00	
TPS	101	PROGRAMME D'APPUI CONSOLIDATION PROCESSUS DEMOCRATIQUE	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	
	24	APPUI 3EME EDITION FESTIVAL DU CINEMA ET DES ARTS VISUELS DE GUADELOUPE	117 863,91	117 863,91	117 863,91	0,00	0,00	0,00	117 863,91	117 863,91	117 863,91	29/01/2001
	36	APPUI A L'ORGANISATION DU PROJET (TRANS)AFRICA 99	100 000,00	92 517,43	92 517,43	0,00	0,00	0,00	100 000,00	92 517,43	92 517,43	
	42	APPUI A LA PRODUCTION DU FILM "VOYAGE A OUAGA"	400 000,00	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	21/02/2003
	64	PROGRAMME D'APPUI AU CINEMA ACP (2001-2005)	6 800 000,00	4 467 550,38	2 900 095,47	0,00	1 272 843,25	1 444 547,30	6 800 000,00	5 740 393,63	4 344 642,77	
	129	APPUI A LA 16EME EDITION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FRANCOPHONE DE NAMUR	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	14/06/2002
	159	FESPACO 2003 FESTIVAL PANAFRICAIN DU CINEMA	36 000,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	11 807,15	36 000,00	36 000,00	11 807,15	
	40	PROCORDEL (PROG. CONCERTE R&D ELEVAGE EN AFRIQUE DE L'OUEST)	1 800 000,00	1 800 000,00	985 530,74	0,00	0,00	544 308,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 529 838,74	
	96	APPUI AU RENFORCEMENT DE L'INDEPENDENCE VACCINALE (ARIVA)	1 000 000,00	410 000,00	0,00	0,00	590 000,00	419 000,03	1 000 000,00	1 000 000,00	419 000,03	
	139	XII CONFERENCE INTERNATIONALE SIDA EN AFRIQUE	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	
<b>TOTAL AIDE PROGRAMMABLE</b>			<b>122 668 050,24</b>	<b>82 582 338,74</b>	<b>61 166 897,78</b>	<b>0,00</b>	<b>11 105 534,51</b>	<b>9 175 100,96</b>	<b>122 668 050,24</b>	<b>93 687 873,25</b>	<b>70 341 998,74</b>	
<b>AIDE NON PROGRAMMABLE</b>												
<b>Aide d'urgence</b>												
GPR	22	AIDE D'URGENCE BURKINA FASO ET NIGER	945 000,00	945 000,00	629 527,21	-41 819,59	-41 819,59	273 653,20	903 180,41	903 180,41	903 180,41	23/12/2004
<b>TOTAL AIDE NON PROGRAMMABLE</b>			<b>945 000,00</b>	<b>945 000,00</b>	<b>629 527,21</b>	<b>-41 819,59</b>	<b>-41 819,59</b>	<b>273 653,20</b>	<b>903 180,41</b>	<b>903 180,41</b>	<b>903 180,41</b>	
<b>TOTAL FED 8</b>			<b>123 613 050,24</b>	<b>83 527 338,74</b>	<b>61 796 424,99</b>	<b>-41 819,59</b>	<b>11 063 714,92</b>	<b>9 448 754,16</b>	<b>123 571 230,65</b>	<b>94 591 053,66</b>	<b>71 245 179,15</b>	

FED 7												
AIDE PROGRAMMABLE												
RPR	37	CONSTR. DE LOGEMENTS POUR LE CORPS ENSEIGNANT	2 444 555,60	2 444 555,60	2 444 555,60	0,00	0,00	0,00	2 444 555,60	2 444 555,60	2 444 555,60	16/02/2001
	93	COLLABORATION DANS LE DOMAINE DE LA TRYPANOSOMIASE ANIMALE	8 505 810,00	8 505 810,00	8 452 692,26	0,00	-17 668,73	-46 695,34	8 505 810,00	8 488 141,27	8 405 996,92	
	278	SOUTIEN A LA REALISATION DU FILM "LE CRI DU COEUR"	448 055,00	448 055,00	448 055,00	0,00	0,00	0,00	448 055,00	448 055,00	448 055,00	13/08/1996
	280	ORGANISATION DU PAVILLON DE LA CREATIVITE AU SIAO '94	215 001,74	215 001,74	215 001,74	0,00	0,00	0,00	215 001,74	215 001,74	215 001,74	24/03/1998
	288	CILSS-INSTRUCTION DE LA PHASE II DU PROGRAMME PFIE	89 360,65	89 360,65	89 360,65	0,00	0,00	0,00	89 360,65	89 360,65	89 360,65	11/08/2000
	296	RAPPORT D'ACTIVITE COOP/REGIONALE	59 783,72	59 783,72	59 783,72	0,00	0,00	0,00	59 783,72	59 783,72	59 783,72	06/09/1996
	312	CONFERENCE SUR SCHISTOSOMIASES	645,23	645,23	645,23	0,00	0,00	0,00	645,23	645,23	645,23	16/12/1994
	363	PROGRAMME DE COMMUNICATION SUR L'UEMOA	64 516,08	64 516,08	64 516,08	0,00	0,00	0,00	64 516,08	64 516,08	64 516,08	27/03/2003
	394	APPUI AU PROGRAMME SECTORIEL PASEC	10 631 679,24	10 631 679,24	10 631 679,24	0,00	0,00	0,00	10 631 679,24	10 631 679,24	10 631 679,24	21/02/2002
	398	APPUI A L'EMISSION T.V. "REFLETS DE LUNE"	122 600,00	122 600,00	122 600,00	0,00	0,00	0,00	122 600,00	122 600,00	122 600,00	03/10/1996
	417	MISSIONS DE SUIVI SIAO 1994	28 406,50	28 406,50	28 406,50	0,00	0,00	0,00	28 406,50	28 406,50	28 406,50	22/03/1999
	418	EUROPE AFRICA COOPERATION FOR HANDICRAFTS	2 137 240,13	2 137 240,13	2 137 240,13	0,00	0,00	0,00	2 137 240,13	2 137 240,13	2 137 240,13	28/04/2000
	426	FESPACO 95	307 460,01	307 460,01	307 460,01	0,00	0,00	0,00	307 460,01	307 460,01	307 460,01	22/04/1997
	434	APPUI A LA PRODUCTION DU FILM "KEITA"	150 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	13/08/1996
	485	APPUI A LA SURVEILLANCE MULTILATERALE UEMOA	628 824,79	628 824,79	628 824,79	0,00	0,00	0,00	628 824,79	628 824,79	628 824,79	26/01/2001
	489	APPUI A LA REALISATION DU FILM "BUUD YAAM"	450 000,00	450 000,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	27/08/1997
	490	PAN AFRICAN RINDERPEST CAMPAIGN	2 197 244,50	2 197 244,50	2 197 244,50	0,00	0,00	0,00	2 197 244,50	2 197 244,50	2 197 244,50	05/09/2001
	498	MISSION D'APPUI AUPRES DE LA COMMISSION DE L'UEMOA.	21 463,26	21 463,26	21 463,26	0,00	0,00	0,00	21 463,26	21 463,26	21 463,26	28/04/2000
	510	APPUI RENFORCEMENT INDEPENDENCE VACCINALE EN AFRIQUE SAHEL.	4 500 000,00	4 058 040,73	4 058 040,73	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00	4 058 040,73	4 058 040,73	
	558	AT AUPRES DU SECRETARIAT EXECUTIF DU CILSS	376 777,19	376 777,19	376 777,19	0,00	0,00	0,00	376 777,19	376 777,19	376 777,19	26/01/2001
	564	APPUI PROGRAMME 3E CYCLE INTERUNIVERSITAIRE	1 976 000,00	1 705 651,00	1 705 651,00	-270 349,00	0,00	0,00	1 705 651,00	1 705 651,00	1 705 651,00	
	567	FESTIVALS DES CINEMAS D'AFRIQUE	120 000,00	120 000,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	14/02/1997
	570	EXPERTISE SAHELIENNE D'APPUI AU "SAHEL 21"	550 000,00	550 000,00	450 961,56	-154 808,14	-154 808,14	-55 769,70	395 191,86	395 191,86	395 191,86	05/10/2004
	571	REUNIONS REGIONALES DE COORD DS CADRE DU PROJET "SAHEL 21"	347 062,38	347 062,38	347 062,38	0,00	0,00	0,00	347 062,38	347 062,38	347 062,38	26/08/1999
	574	BROCHURE : 1ER SOMMET DES CHEFS D'ETAT DE L'UEMOA	12 046,33	12 046,33	12 046,33	0,00	0,00	0,00	12 046,33	12 046,33	12 046,33	26/08/1999
	576	PROGRAMME D'APPUI A L'UEMOA REUNION "COOPERATION 21" BRUXELLES OCTOBER 1996	13 700 000,00	12 362 694,15	9 952 607,82	0,00	-655 818,43	270 668,78	13 700 000,00	11 706 875,72	10 223 276,60	
	582	AVENIR DE L'UEMOA	37 205,05	37 205,05	37 205,05	0,00	0,00	0,00	37 205,05	37 205,05	37 205,05	28/04/2000
	609	AVENIR DE L'UEMOA	187 105,00	187 105,00	187 105,00	0,00	0,00	0,00	187 105,00	187 105,00	187 105,00	28/04/2000
	612	APPUI A L'ENAREF	900 000,00	900 000,00	360 000,00	0,00	0,00	-360 000,00	900 000,00	900 000,00	0,00	
	614	APPUI A LA FEPACI	43 994,59	43 994,59	43 994,59	0,00	0,00	0,00	43 994,59	43 994,59	43 994,59	22/03/1999
	626	APPUI AU FESPACO 1997	299 877,19	299 877,19	299 877,19	0,00	0,00	0,00	299 877,19	299 877,19	299 877,19	25/01/2001
	631	ETUDE PREFAISABILITE PREDAS	139 029,28	139 029,28	139 029,28	0,00	0,00	0,00	139 029,28	139 029,28	139 029,28	18/07/2001
	703	FESPACO 1999	285 226,48	285 226,48	285 226,48	0,00	0,00	0,00	285 226,48	285 226,48	285 226,48	18/07/2001
	711	ETUDE FAISABILITE TECHNIQUES PRS II	421 817,85	421 817,85	421 817,85	0,00	0,00	0,00	421 817,85	421 817,85	421 817,85	24/01/2003
	735	APPUI A LA PRODUCTION DU FILM YENNENGA CONSERVATION ET UTILISATION RATIONNELLE DES AIRES PROTEGEES - ECOPAS	378 000,00	378 000,00	226 800,00	0,00	0,00	0,00	378 000,00	378 000,00	226 800,00	
	742		11 000 000,00	9 156 824,88	4 526 495,37	0,00	176 759,73	1 140 423,87	11 000 000,00	9 333 584,61	5 666 919,24	
		<b>TOTAL AIDE PROGRAMMABLE</b>	<b>63 776 787,79</b>	<b>59 883 998,55</b>	<b>52 000 226,53</b>	<b>-425 157,14</b>	<b>-651 535,57</b>	<b>948 627,61</b>	<b>63 351 630,65</b>	<b>59 232 462,98</b>	<b>52 948 854,14</b>	
AIDE NON PROGRAMMABLE												
Capitaux à risque												
RPR	469	INTERCONNEXION ELECTRIQUE IVC-BK	9 346 233,76	9 346 233,76	9 346 233,76	0,00	0,00	0,00	9 346 233,76	9 346 233,76	9 346 233,76	13/01/2003
		<b>TOTAL Capitaux à risque</b>	<b>9 346 233,76</b>	<b>9 346 233,76</b>	<b>9 346 233,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 346 233,76</b>	<b>9 346 233,76</b>	<b>9 346 233,76</b>	
Transfert FED précédents												
RPR	128	COOP COMMERC.REGIONALE BURKINA FASO	-3 978,92	-3 978,92	-3 978,92	0,00	0,00	0,00	-3 978,92	-3 978,92	-3 978,92	15/04/2003
	179	CEREALES ELEV.AMEL.INST.DIAGNOSTIC PERMANENT	55 708,55	55 708,55	55 708,55	0,00	0,00	0,00	55 708,55	55 708,55	55 708,55	10/04/1996
	189	SURV.RESSOURC.NAT.RENOU.SAHEL-BURKINA FASSO	14 461,49	4 212,75	4 212,75	0,00	0,00	0,00	14 461,49	4 212,75	4 212,75	
	226	AT ORGAN COLLOQUE AR.BURKINA F	80 271,78	80 271,78	80 271,78	0,00	0,00	0,00	80 271,78	80 271,78	80 271,78	19/08/1997
		<b>TOTAL Transferts</b>	<b>146 462,90</b>	<b>136 214,16</b>	<b>136 214,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>146 462,90</b>	<b>136 214,16</b>	<b>136 214,16</b>	
		<b>TOTAL AIDE NON PROGRAMMABLE</b>	<b>9 492 696,66</b>	<b>9 482 447,92</b>	<b>9 482 447,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 492 696,66</b>	<b>9 482 447,92</b>	<b>9 482 447,92</b>	
		<b>TOTAL FED 7</b>	<b>73 269 484,45</b>	<b>69 366 446,47</b>	<b>61 482 674,45</b>	<b>-425 157,14</b>	<b>-651 535,57</b>	<b>948 627,61</b>	<b>72 844 327,31</b>	<b>68 714 910,90</b>	<b>62 431 302,06</b>	

FED 6												
AIDE PROGRAMMABLE												
RPR	12	AT VALOR BOIS RETENUE KOMPIENGA	155 000,00	155 000,00	155 000,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00	20/08/1996
	19	AT CRTA CENTRE RECHERCHE TRYPANOSOMIASES BURKINA	293 622,13	293 622,13	293 622,13	0,00	0,00	0,00	293 622,13	293 622,13	293 622,13	27/03/1995
	21	ET CILSS CONTRAT CADRE BURKINA	673 533,38	673 533,38	673 533,38	0,00	0,00	0,00	673 533,38	673 533,38	673 533,38	13/12/1999
	22	ETUDE CILSS ENERG SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE	320 259,81	320 259,81	320 259,81	0,00	0,00	0,00	320 259,81	320 259,81	320 259,81	27/03/1995
	24	VALOR BOIS RETENUE KOMPIENGA	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	20/08/1996
	32	CILSS PROGRAMME FORMATION BURKINA	41 849,20	41 849,20	41 849,20	0,00	0,00	0,00	41 849,20	41 849,20	41 849,20	26/08/1999
	38	ETUDE CILSS PROMOTION GAS BUTANE BURKINA	127 316,35	127 316,35	127 316,35	0,00	0,00	0,00	127 316,35	127 316,35	127 316,35	31/07/1990
	45	IDENTIFICATION PROGRAMME FORMATION INFORMATION ENVIRONNEMENT	305 817,24	305 817,24	305 817,24	0,00	0,00	0,00	305 817,24	305 817,24	305 817,24	17/03/1993
	50	CILSS LUTTE DESERTIFICATION	39 172,48	39 172,48	39 172,48	0,00	0,00	0,00	39 172,48	39 172,48	39 172,48	26/08/1999
	59	MISSION PROGRAMME DIAPER CILSS	35 057,55	35 057,55	35 057,55	0,00	0,00	0,00	35 057,55	35 057,55	35 057,55	02/10/1995
	61	PARTICIPATION EXPERTS SAHELIENS INSTRUCTION PROGRAMME	10 710,24	10 710,24	10 710,24	0,00	0,00	0,00	10 710,24	10 710,24	10 710,24	27/03/1995
	64	FILM "LUTTONS CONTRE LE DESERT"	5 314,45	5 314,45	5 314,45	0,00	0,00	0,00	5 314,45	5 314,45	5 314,45	27/03/1995
	72	AT CIRDES	238 980,22	238 980,22	238 980,22	0,00	0,00	0,00	238 980,22	238 980,22	238 980,22	26/01/2001
	79	SECURITE ALIMENTAIRE DIAPER	7 705 000,00	6 833 662,67	6 719 883,19	0,00	-57 037,42	0,00	7 705 000,00	6 776 625,25	6 719 883,19	
	98	REUNION REGIONALE DIRECTIONS HYDRAULIQUES	9 904,47	9 904,47	9 904,47	0,00	0,00	0,00	9 904,47	9 904,47	9 904,47	29/11/1991
	104	AT CILSS ENERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE	139 354,64	139 354,64	139 354,64	0,00	0,00	0,00	139 354,64	139 354,64	139 354,64	21/08/1996
	114	ETUDE CENTRE RECHERCHE TRYPANOSOMIASE	60 000,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	20/08/1996
	133	AT SECRETARIAT EXECUTIF CILSS	603 931,61	603 931,61	603 931,61	0,00	0,00	0,00	603 931,61	603 931,61	603 931,61	24/02/1995
	149	ETDE IDENTIFICATION EQUIPEMENT PHOTOVOLTAIQUE	56 888,34	56 888,34	56 888,34	0,00	0,00	0,00	56 888,34	56 888,34	56 888,34	31/10/1990
	158	UTILISATION GAZ BUTANE	19 589,92	19 589,92	19 589,92	0,00	0,00	0,00	19 589,92	19 589,92	19 589,92	29/11/1991
	159	FESPACO 1989	301 118,32	301 118,32	301 118,32	0,00	0,00	0,00	301 118,32	301 118,32	301 118,32	12/08/1993
	178	INFORMATION CILSS CONTRAT QUALITE	5 969,76	5 969,76	5 969,76	0,00	0,00	0,00	5 969,76	5 969,76	5 969,76	31/05/1990
	185	RENFORCEMENT EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE	142 156,00	142 156,00	142 156,00	0,00	0,00	0,00	142 156,00	142 156,00	142 156,00	27/09/1996
	198	PROGRAMME REGIONAL SOLAIRE - PRS	4 913,98	4 913,98	4 913,98	0,00	0,00	0,00	4 913,98	4 913,98	4 913,98	30/04/1990
	200	INFORMATISATION GESTION CILSS	129 597,12	129 597,12	129 597,12	0,00	0,00	0,00	129 597,12	129 597,12	129 597,12	15/05/1995
	216	UTILISATION ENERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE	32 417 739,03	32 417 739,03	32 417 739,03	0,00	0,00	0,00	32 417 739,03	32 417 739,03	32 417 739,03	19/09/2000
	254	CENTRE RECHERCHE TRYPANOSOMIASES ANIMALES	1 142 512,19	1 142 512,19	1 142 512,19	0,00	0,00	0,00	1 142 512,19	1 142 512,19	1 142 512,19	27/09/1996
	291	15E CONSEIL MINISTRES HYDRAULIQUES	28 876,89	28 876,89	28 876,89	0,00	0,00	0,00	28 876,89	28 876,89	28 876,89	19/03/1996
	308	RELANCE DU CINEAMA AFRICAIN	297 234,37	297 234,37	297 234,37	0,00	0,00	0,00	297 234,37	297 234,37	297 234,37	22/04/1997
	328	COLLOQUE ARTISANAL OUAGADOUGOU	129 056,59	129 056,59	129 056,59	0,00	0,00	0,00	129 056,59	129 056,59	129 056,59	18/05/1999
	364	FESPACO 1991	302 365,81	302 365,81	302 365,81	0,00	0,00	0,00	302 365,81	302 365,81	302 365,81	13/03/1996
	373	PARC II	339 500,78	339 500,78	339 500,78	0,00	0,00	0,00	339 500,78	339 500,78	339 500,78	19/04/1999
	489	FESPACO 1993	256 054,61	256 054,61	256 054,61	0,00	0,00	0,00	256 054,61	256 054,61	256 054,61	18/11/1998
	508	SOUTIEN AU PROCESSUS DE RELANCE ET DE REDRESSEMENT DU CILSS	37 789,97	37 789,97	37 789,97	0,00	0,00	0,00	37 789,97	37 789,97	37 789,97	26/08/1999
	525	AT AU CRTA CENTRE DE RECHERCHES TRYPANOSOMIASES ANIMALES	88 225,52	88 225,52	88 225,52	0,00	0,00	0,00	88 225,52	88 225,52	88 225,52	08/03/1999
		<b>TOTAL AIDE PROGRAMMABLE</b>	<b>50 464 412,97</b>	<b>49 593 075,64</b>	<b>49 479 296,16</b>	<b>0,00</b>	<b>-57 037,42</b>	<b>0,00</b>	<b>50 464 412,97</b>	<b>49 536 038,22</b>	<b>49 479 296,16</b>	
AIDE NON PROGRAMMABLE												
Transfert FED précédents												
RPR	397	AIDE NAVIGATION AERIENNE	24 523,52	24 523,52	24 523,52	0,00	0,00	0,00	24 523,52	24 523,52	24 523,52	31/10/1996
	403	LUTTE CONTRE GRANDES ENDEMIES	-384,57	-384,57	-384,57	0,00	0,00	0,00	-384,57	-384,57	-384,57	04/05/1998
		<b>TOTAL AIDE NON PROGRAMMABLE</b>	<b>24 138,95</b>	<b>24 138,95</b>	<b>24 138,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 138,95</b>	<b>24 138,95</b>	<b>24 138,95</b>	
		<b>TOTAL FED 6</b>	<b>50 488 551,92</b>	<b>49 617 214,59</b>	<b>49 503 435,11</b>	<b>0,00</b>	<b>-57 037,42</b>	<b>0,00</b>	<b>50 488 551,92</b>	<b>49 560 177,17</b>	<b>49 503 435,11</b>	
		<b>TOTAL GENERAL COOPERATION REGIONALE</b>	<b>247 371 086,61</b>	<b>202 510 999,80</b>	<b>172 782 534,55</b>	<b>1 033 023,27</b>	<b>11 793 841,93</b>	<b>11 042 225,82</b>	<b>248 404 109,88</b>	<b>214 304 841,73</b>	<b>183 824 760,37</b>	

**Annexe n° 12 : Mise en œuvre du soutien budgétaire entre 1991 et 2004**

N° projet	Source	Program°. en Mio €	Paiement en Mio €	% Déboursé	Type Aide budgétaire	
<b>VIIème FED</b>		<b>131,25</b>	<b>131,25</b>	<b>100%</b>		
<b>CF 5010/BK - Appui budgétaire 1991/1992</b>		<b>22,00</b>	<b>22,00</b>	<b>100%</b>	<b>ciblée</b>	
7 BK 02	FAS	12,00	12,00	100%		
7 BK 03	PIN	10,00	10,00	100%		
<b>CF 5216/BK - Appui budgétaire 1993/1995</b>	7 BK 27	<b>45,25</b>	<b>45,25</b>	<b>100%</b>	<b>ciblée</b>	
<b>Stabex 1991 - Gain de change</b>		<b>1,10</b>	<b>1,10</b>	<b>100%</b>	<b>ciblée</b>	
<b>CF 5433/BK - Appui budgétaire 1994/1995</b>		<b>10,35</b>	<b>10,35</b>	<b>100%</b>	<b>ciblée</b>	
7 BK 57	FAS	1,65	1,65	100%		
7 BK 58	PIN	8,70	8,70	100%		
<b>CF 5552/BK - Appui budgétaire 1998 / 1999</b>		<b>29,15</b>	<b>29,15</b>	<b>100%</b>	<b>ciblée</b>	
7 BK 64	FAS	18,30	18,30	100%		
7 BK 65	PIN	10,85	11,50	106%		
<b>Stabex 94 - composante FAS</b>		<b>7,00</b>	<b>7,00</b>	<b>100%</b>	<b>ciblée</b>	
<b>CF 5703/BK - Appui budgétaire 1998 / 1999</b>		<b>6,40</b>	<b>6,40</b>	<b>100%</b>	<b>ciblée</b>	
7 BK 99	PIN	5,23	5,23	100%		
7 BK 100	5ème FED	1,17	1,17	100%		
<b>CF 5778/BK - Appui budgétaire 1997 / 1998</b>		<b>10,00</b>	<b>10,00</b>	<b>100%</b>	<b>ciblée</b>	
7 BK 127	FAS	5,00	5,00	100%		
7 BK 128	PIN	5,00	5,00	100%		
<b>VIIIème FED</b>		<b>108,75</b>	<b>97,63</b>	<b>90%</b>		
<b>CF 6005/BK - Appui budgétaire 1998/1999</b>		<b>26,95</b>	<b>20,95</b>	<b>78%</b>	<b>ciblée</b>	
8 BK 003	FAS	19,35	13,35	69%		
8 BK 005	FAS	4,60	4,60	100%		
8 BK 006	FAS	3,00	3,00	100%		
<b>CF 6200/BK - Appui budgétaire 1999/2000</b>		<b>48,20</b>	<b>46,18</b>	<b>96%</b>	<b>non ciblée</b>	
8 BK 018	FAS	38,40	36,38	95%		
<i>Tranche fixe 1999</i>		<i>19,20</i>	<i>19,20</i>	<i>100%</i>		
<i>Tranche fixe 2000</i>		<i>9,60</i>	<i>9,60</i>	<i>100%</i>		
<i>Tranche variable 2000</i>		<i>9,60</i>	<i>7,58</i>	<i>79%</i>		
8 BK 019	FAS	5,90	5,90	100%		
8 BK 020	FAS	3,90	3,90	100%		
<b>CF 6243/REG - PARI II / Axe 3</b>		<b>10,50</b>	<b>10,50</b>	<b>100%</b>	<b>non ciblée</b>	
(Appui compensatoire liés aux pertes de recettes suite à la mise en place du TEC)		<i>Tranche fixe 2001</i>		<i>3,80</i>	<i>3,80</i>	<i>100%</i>
		<i>Tranche fixe 2003</i>		<i>6,70</i>	<i>6,70</i>	<i>100%</i>
<b>CF 6413/BK - Appui Budgétaire 2001</b>		<b>23,10</b>	<b>20,00</b>	<b>87%</b>	<b>non ciblée</b>	
8 BK 030	FAS	20,00	16,90	85%		
<i>Tranche fixe 2001</i>		<i>12,00</i>	<i>12,00</i>	<i>100%</i>		
<i>Tranche variable 2001</i>		<i>8,00</i>	<i>4,90</i>	<i>61%</i>		
8 BK 031	FAS	3,10	3,10	100%		
<b>IXème FED</b>		<b>122,50</b>	<b>103,99</b>	<b>85%</b>		
<b>CF 6553/BK - Appui Budgétaire 2002-2004</b>		<b>122,50</b>	<b>103,99</b>	<b>85%</b>	<b>Non ciblée</b>	
<i>Tranche fixe 2002</i>		<i>19,50</i>	<i>19,50</i>	<i>100%</i>		
<i>Tranche variable 2002</i>		<i>13,00</i>	<i>9,10</i>	<i>70%</i>		
<i>Tranche fixe 2003</i>		<i>22,00</i>	<i>22,00</i>	<i>100%</i>		
<i>Tranche variable 2003</i>		<i>18,00</i>	<i>12,58</i>	<i>70%</i>		
<i>Tranche fixe 2004</i>		<i>25,00</i>	<i>25,00</i>	<i>100%</i>		
<i>Tranche variable 2004</i>		<i>25,00</i>	<i>15,81</i>	<i>63%</i>	(prév. 2005)	
<b>TOTAL Appui budgétaire 1991 - 2004</b>		<b>362,50</b>	<b>332,87</b>	<b>92%</b>	<b>Répartition</b>	
<i>TOTAL Appui budgétaire ciblé 1991 - 1999</i>		<i>158,20</i>	<i>152,20</i>	<i>96%</i>	<i>45,7%</i>	
<i>TOTAL Appui budgétaire non ciblé 1999 - 2004</i>		<i>204,30</i>	<i>180,67</i>	<i>88%</i>	<i>54,3%</i>	

CF : convention de financement

PIN: Programme indicatif national

FAS: Facilité d'Ajustement Structurel

PIR AO : Programme indicatif régional Afrique de l'Ouest

Env A: enveloppe A du 9ème FED

## **Annexe n° 13 : Fiche Projet**

### **Overview**

#### **Secteur de concentration n°1**

8 ACP BK 40 – ABRP 2002-2004

#### **Secteur de concentration n°2**

7 ACP BK 154 – Etude de trois routes bitumées

8 ACP BK 4 – Appui au programme sectoriel PASEC-T et à l'entretien périodique des axes bitumés

8 ACP BK 17 – Appui au programme sectoriel PASEC-T: entretien et aménagement de 1000 km de routes en terre

9 ACP BK 1 – Appui au programme sectoriel des transports (PST-2)

#### **Secteur de concentration n°3**

7 ACP BK 143 – ECOPAS

8 ACP BK 14 – PAOSA

9 ACP BK 4 – Appui au SE/CNSA pour les SISA

LO No. 20093/2001 – Programme d'appui communautaire à la sécurité alimentaire au Burkina Faso

8 ACP ROC 051 – PREDAS

Décision n° 2003 / 5986 – CILSS

LO N° 27 789/2000 – CILSS

#### **Hors concentration**

##### *Hydraulique*

8 ACP BK 28 – AEP Ouagadougou

8 ACP BK 42 – PRS II

8 ACP BK 38 – VREO

7 ACP BK 152 & 8 ACP BK 37 – Assistance technique à la Direction d'Hydraulique

##### *Justice*

8 ACP BK 32 – PADEG

##### *Culture*

9 ACP BK 5 – FESPACO 2005

8 ACP BK 45 – PSIC II

##### *Education*

8 ACP BK 13 – PASEB

##### *Secteur privé*

7 ACP BK 151 – PRCE

8 ACP BK 27 – PARI secteur privé, volet Burkina Faso

##### *Appui institutionnel*

8 ACP BK 22 – PARI Appui aux administrations nationales, volet Burkina Faso

7 ACP BK 150 – Appui à l'ON

9 ACP BK 03 – TCF

#### **Projets régionaux gérés par l'ON Burkina Faso**

7 RPR 744 & 8 TPS 32 – PACE

9 ROC 06 – PROCORDEL

8 ROC 39 & 8 TPS 96 – ARIVA

## Coopération Burkina Faso – Communauté européenne

### FICHE DE PROJET

#### 0. Identification - synthèse

Nom : <b>APPUI BUDGETAIRE POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE – ABRP 2002-2004</b>	
Référence (N° comptable FED) :	<b>8 ACP BK 40</b>
Secteur CAD :	<b>51010</b>
Etat :	<b>En cours</b>
Pays / zone géographique :	<b>BF – Burkina Faso</b>
Contribution UE :	<b>125.000.000 €</b>
Date de mise à jour :	<b>31/12/2004</b>
Date de la décision de financement :	<b>19/08/2002</b>
Date d'engagement (ligne budget.) :	
Date de démarrage :	<b>17/10/2002</b>
Date de fin prévue :	<b>31/12/2006</b>
Données financières (en €) au 31/12/2004	
Montant de l'engagement global	125.000.000 €
Montant des crédits délégués	123.925.460 € - 99 % Taux d'engagement
Montant des paiements	88.487.118 € - 71 % Taux de paiement

#### 1. Description

- Objectif global

- Appuyer la mise en œuvre du CSLP dans un cadre de croissance soutenue et équitable

- Objectifs spécifiques poursuivis

- Maintenir un cadre macroéconomique stable favorable ;
- Améliorer des services rendus aux populations en matière de santé et d'éducation
- Améliorer la gestion des finances publiques.

- Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- le maintien du cadre macroéconomique grâce au financement d'une partie du déficit budgétaire et à la couverture le besoin de financement de la balance des paiements, améliorant ainsi la position extérieure nette du Burkina et permettant d'assurer l'ensemble de ses engagements en matière d'importation et de service régulier de la dette ;
- l'évolution favorable d'une série d'indicateurs sociaux grâce au desserrement de la contrainte budgétaire pour le financement des politiques de Santé et d'Education.

- Activités

Ce programme, d'un montant total de 125 Mio € prend la forme d'aides budgétaires directes non ciblées pour 122,5 Mio € réparties sur trois ans avec des montants annuels croissants. Pour chaque année, les aides s'articulent en deux tranches :

- une tranche macroéconomique fixe décaissée sur la base de la poursuite du programme macroéconomique agréé avec le Fond Monétaire International,
- une tranche variable « Lutte contre la Pauvreté » variable calculée en fonction des résultats obtenus principalement en matière de bonne gestion budgétaire et dans les secteurs de la santé et de l'éducation de base.

Une enveloppe de 2,5 Mio € est réservée à des actions d'appui technique et institutionnel.

#### 2. Origine, contexte et analyses clés

D'importants progrès ont été réalisés au Burkina Faso depuis 1994 en matière de stabilisation macroéconomique et de libéralisation, induisant de bonnes performances économiques et financières, en particulier une croissance réelle du PIB de 5% par an en moyenne. Cette croissance n'a toutefois pas permis d'améliorer de manière significative les conditions de vie de la population. Avec un revenu annuel par tête d'habitant de près de 225 €, le Burkina Faso reste un des pays les plus pauvres du monde, régulièrement classé dans les cinq derniers selon l'Index de Développement Humain (IDH).

En effet à la faiblesse des revenus s'ajoutent notamment la faiblesse des systèmes sanitaire et éducatif du pays, en particulier en zone rurale, et une sécurité alimentaire vulnérable.

Face à cette situation, le Gouvernement a élaboré, en concertation avec les principaux bailleurs de fonds et les représentants de la société civile, un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), adopté en juillet 2000. Le CSLP est structuré autour de quatre axes : (i) l'accélération de la croissance fondée sur l'équité, (ii) l'accès des pauvres aux services sociaux de base, (iii) des opportunités d'emploi et de revenus pour les pauvres et (iv) la promotion de la bonne gouvernance.

Tout en se situant dans la continuité des programmes financés sur le 8<sup>ème</sup> FED au Burkina Faso, l'ABRP 2002-2004 intègre les nouvelles orientations de la Commission européenne (CE) en matière d'appui budgétaire et est conforme aux dispositions de l'Accord de Cotonou. Ce premier programme pluriannuel vise à appuyer la mise en œuvre du CSLP dans un cadre de croissance soutenue et équitable, en mettant l'accent sur une gestion saine et efficace des finances publiques et sur l'amélioration des services rendus aux populations en particulier en matière de santé et d'éducation de base. Le programme est cohérent avec les interventions, également pluriannuelles des Institutions de Bretton Woods (IBW), et il est conçu en étroite coordination avec les partenaires du Groupe de Soutien Budgétaire Conjoint au CSLP (Belgique, Danemark, Pays-Bas, Suède et Suisse).

### 3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

**Général** - Au 31/12/2004, le taux d'engagement du programme 8 ACP BK 40 – ABRP 2002-2004 est de 99,1% et le taux de paiement 71,4%. (Cf. point 6)

La convention n°6553/BK - ABRP 2002-2004 a fait l'objet d'un avenant d'une prolongation d'une année (jusqu'au 31/12/2006) pour permettre une utilisation optimale de l'enveloppe réservée aux appuis institutionnels.

**Appui budgétaire** - Sur la période 2002-2004, les appuis budgétaires ont été principalement mis en oeuvre dans le cadre d'un programme triennal « ABRP 2002-2004 » (8 BK 40 / 9<sup>ème</sup> FED – 125 Mio €).

Au titre de l'exercice budgétaire 2004, le montant effectivement décaissé a été de 37,57 Mio € Il se répartit entre la tranche fixe 2004 de 25 Mio € et la tranche variable 2003 correspondant aux indicateurs de résultats de l'année 2002 de 12,5775 Mio € (70% de l'enveloppe de 18 Mio €).

Tranches du programmes d'appuis budgétaires ABRP 2002-2004 : montant et calendrier

	<i>Enveloppe (Mio Eur)</i>	<i>Montant versé ou prévision (Mio EUR)</i>	<i>%</i>	<i>Programmation initiale</i>	<i>Date paiement</i>
Tranche fixe macroéconomique 2002	19 500 000	19 500 000	100,0%	Signature CF	déc.-02
Tranche Variable - CSLP 2002	13 000 000	9 100 000	70,0%	2ème semestre 2002	juin-03
Tranche fixe macroéconomique 2003	22 000 000	22 000 000	100,0%	1er semestre 2003	sept.-03
Tranche Variable - CSLP 2003	18 000 000	12 577 500	69,9%	2ème semestre 2003	juin-04
Tranche fixe macroéconomique 2004	25 000 000	25 000 000	100,0%	1er semestre 2004	juil.-04
Tranche Variable - CSLP 2004	25 000 000	-	-	2ème semestre 2004	avr.-05

La formulation des requêtes de décaissements des tranches variables (2002, 2003 et 2004) ont connu des retards réguliers de plus de six mois par rapport à la programmation envisagée dans la convention de financement. Cette situation s'explique par la conjugaison d'importants délais au niveau de la finalisation de la revue annuelle du CSLP et de la mise à disposition tardive de certaines données définitives des indicateurs du CSLP (annuaires statistiques et enquête de suivi du CSLP), et mais aussi de certains délais au niveau des décaissement des appuis budgétaires au niveau de la Commission européenne (4 mois en 2004). Ces délais ont fortement réduit la prévisibilité du montant et de la date de déboursement des tranches variables.

La tranche variable 2004 (enveloppe de 25 Mio €) ne pourra intervenir qu'au cours du premier semestre 2005. En effet, au 31 décembre 2004, aucune requête n'a été formulée. Plusieurs indicateurs n'étaient pas disponibles.

Le montant déboursé des tranches variables 2002 et 2003 est proche de 70%, ce qui signifie que l'évolution des indicateurs est dans la plupart des cas positive même si certains objectifs ne sont pas toujours atteints.

L'année 2005 sera marquée par le dernier décaissement du programme ABRP 2002-2004 (tranche variable 2004) qui est la dernière tranche du programme. Suite à la revue à mi-parcours, un nouveau programme ABRP triennal couvrant les années 2005-2008 prendra la place de l'ABRP 2002-2004

**Appui institutionnel** – L'année 2003 a été mise à profit pour l'identification et la formulation de différentes interventions. En 2004, quatre interventions ont démarré et deux autres ont été identifiées pour un démarrage prévu en 2005 :

- i) un audit de la passation et de l'exécution des marchés publics 2001/2002
- ii) un appui à la mise en œuvre du Plan de Renforcement de la Gestion Budgétaire à travers un devis-programme d'une année prorogeable à 18 mois ;
- iii) un appui institutionnel à la Direction des Services Informatiques (24 mois) ;
- iv) un examen des modalités des appuis budgétaires CE dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED ;
- v) un appui institutionnel à l'Institut National de la Statistiques et de la Démographie (18 mois)
- vi) un audit de la passation des marchés publics 2004 dans le cadre du CPAR.

#### **4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés**

Cf. Partie 5.

#### **5. Avancement dans la réalisation des objectifs**

La mise en œuvre des appuis budgétaires s'opère depuis 2001 de manière conjointe avec six partenaires bilatéraux dans le cadre du protocole « Soutien Budgétaire Conjoint au CSLP » (SBC-CSLP) et en coordination étroite avec les interventions des Institutions de Bretton Woods (IBW). Cette situation devrait évoluer à partir de 2005 avec la mise en place d'un cadre de coordination en matière d'appui budgétaire élargi à la Banque Mondiale et à la Banque Africaine de Développement<sup>1</sup>.

Le suivi des progrès dans le domaine macroéconomique et dans la mise en œuvre de la réduction de la pauvreté à travers l'aide budgétaire s'effectue par le suivi de plusieurs points clefs mais aussi via l'évolution des indicateurs de suivi du CSLP.

*i) Négociation et poursuite avec le FMI d'un programme macroéconomique avec un cadrage budgétaire reflétant une mise en œuvre efficace du CSLP*

Sur la période 2000-2003, les résultats macroéconomiques (croissance, inflation, endettement) ont été appréciés en phase avec les objectifs du programme avec le Fonds Monétaire International et de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA. Cette situation a permis au Burkina Faso de négocier une nouvelle facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) pour la période 2003-2006, qui a été approuvé par le Conseil d'Administration du FMI en juin 2003.

Le Conseil d'Administration du FMI a fourni une appréciation globalement positive sur la revue des performances au 30/09/2003, 30/03/2004 et au 30/09/2004 du programme des réformes macroéconomiques et financiers. Le scénario économique et budgétaire pour fin 2004 et 2005 a été ajusté pour tenir compte du contexte international difficile (Appréciation € par rapport au \$, flambée du prix du pétrole et chute du cours du coton), d'une saison agricole satisfaisante mais en recul par rapport à 2003 et de l'augmentation récente des salaires et indemnités de la fonction publique en date du 29/12/2004, avec effet à compter de 2005.

Le besoin de financement du budget 2005 identifié lors du vote de la loi de finances en décembre 2004 serait couvert par les appuis budgétaires programmés à fin novembre 2004 pour 2005.

Selon le FMI, les orientations en matière de cadrage budgétaire (y compris les ressources PPTE) reflètent les principales priorités énoncées dans le CSLP, en particulier en faveur des secteurs sociaux.

*ii) CSLP : Evaluation annuelle de la mise en œuvre du CSLP et Révision prévue en 2003*

**Processus CSLP**- Quatre revues de la mise en œuvre du CSLP 2000-2003 ont été effectuées en septembre 2001, en juillet 2002, en juillet 2003 et en novembre 2004. Elles ont été réalisées en étroite collaboration avec les partenaires au développement, dont ceux du groupe du SBC-CSLP). Les

---

<sup>1</sup> Cadre de Gestion des Appuis Budgétaires en appui au CSLP (CGAB) signé le 11 janvier 2005

partenaires SBC-CSLP entretiennent un dialogue régulier et approfondi avec le gouvernement sur les questions relatives à la mise en œuvre du CSLP.

Faisant suite à la revue de la mise en œuvre du CSLP sur 2003 tenue le 19 novembre 2004 et à l'adoption en Conseil des Ministres le 24 octobre 2004 du CSLP révisé 2004-2006, la CE et les partenaires effectuant les appuis budgétaires ont porté une appréciation<sup>2</sup> globalement positive et favorable sur : (i) les progrès obtenus en 2003 dans la mise en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté ; (ii) la qualité du processus suivi pour la formulation et l'adoption du nouveau CSLP couvrant la période 2004-2006 dont le contenu constitue un cadre de référence adéquat pour la mise en œuvre des appuis budgétaires.

La CE regrette que la revue annuelle 2004 ait été réalisée aussi tardivement et que la production des statistiques relatives aux indicateurs de suivi du CSLP connaisse des retards ne permettant pas d'apprécier pleinement les progrès lors des revues annuelles du CSLP.

Le CSLP révisé 2004-2006 fera l'objet d'une évaluation conjointe du FMI et de la Banque Mondiale transmise à leur Conseil d'Administration au printemps 2005.

Bien que des retards persistent sur la transmission des données et la planification des activités du mécanisme de revue du CSLP, la mise en œuvre et le suivi sont globalement satisfaisants.

La CE se réjouit de la planification de la prochaine revue annuelle 2005 plus tôt dans l'année fiscale (avril / mai 2005), qui devrait entraîner des gains substantiels en terme de cohérence avec le cycle budgétaire.

**Performances** - En matière de lutte contre la pauvreté, il est important de noter l'évolution favorable de certains indicateurs d'intrants, tels que les moyens financiers en faveur des secteurs sociaux, mais aussi de plusieurs indicateurs de résultats et d'impact en matière de santé (taux de couverture vaccinale, taux de fréquentation, taux de mortalité maternelle et infantile) et en matière d'éducation de base (taux de scolarisation et taux d'admission). Néanmoins, malgré la croissance économique et les résultats sectoriels obtenus, l'enquête prioritaire réalisée en 2003 montre que l'impact des politiques conduites ne s'est encore pas traduit par un infléchissement de l'incidence de la pauvreté au Burkina Faso, qui reste supérieur à 45%. Des analyses plus récentes, comme le rapport de la Banque mondiale sur l'évaluation de la pauvreté et l'étude réalisée par des chercheurs de l'Université de Göttingen en Allemagne démontrent un recul de l'incidence de la pauvreté de 8% en 2003. Les efforts doivent néanmoins être maintenus et orientés davantage vers les populations cibles.

Les performances des indicateurs utilisés pour les tranches variables sont présentées en annexe 1.A du RAC 2004.

*iii) Evaluation des progrès réalisés en matière d'amélioration de la gestion des finances publiques*

**Stratégie (définition / suivi / évaluation)** - Le plan de renforcement de la gestion budgétaire adopté en juillet 2002 constitue un cadre de référence pour la conduite des réformes prioritaires dans le domaine de la gestion budgétaire, mais aussi une valeur ajoutée dans la poursuite de l'objectif général « améliorer durablement la transparence, la fiabilité et l'efficacité de la gestion des dépenses budgétaires ». Au regard de la rareté des ressources, cette dimension joue un rôle clef dans la politique de lutte contre la pauvreté et constitue par ailleurs une condition d'existence et d'efficacité des appuis budgétaires fournis par la CE.

L'année 2004 a été mise à profit pour rendre plus régulier le suivi-évaluation des activités programmées dans le cadre du PRGB (production de rapports trimestriels). Un rapport « Bilan 2004/Perspectives 2005-2007 » a été produit et présenté aux partenaires au développement le 27 janvier 2005.

Des efforts importants doivent encore être déployés au début de 2005 afin de convertir le PRGB en une véritable stratégie sectorielle du Ministère des Finances et du Budget (y compris le partenariat du MFB avec les Ministères et Institutions impliqués dans la gestion des deniers publics), disposant d'une

---

<sup>2</sup> « Appréciation conjointe sur la mise en œuvre du protocole d'intention SBC-CSLP en 2003 et perspectives pour 2004-2006 ». (19/11/2004)

estimation budgétaire par activité, d'un plan de travail priorisé et d'un ensemble d'indicateurs de suivi et d'efficacité budgétaire.

**Quelques points sur l'avancement des Réformes** - La dynamique des réformes administratives et structurelles engagées en 2003/2004 visant à améliorer la qualité de la gestion des finances publiques a fait l'objet d'une appréciation globalement positive et favorable par la CE et les partenaires effectuant les appuis budgétaires.

Les importantes réformes engagées en 2003, comme la réforme des marchés publics, la production dans les délais réglementaires des documents de fin de gestion (projet de loi de règlement, compte de gestion), l'application des directives communautaires en matière de finances publiques ont été consolidées en 2004.

D'importants travaux d'audits conduits en 2004/2005 feront l'objet d'une exploitation opérationnelle en 2005/2006. Il s'agit plus particulièrement d'audits concernant la gestion de la dette intérieure, les marchés publics, les fonds PPTTE, mais aussi des audits organisationnels (Direction Générale du Budget, Direction Centrale du Contrôle Financier).

Certains retards constatés pour plusieurs activités programmées en 2004 sont liés à un défaut de programmation au regard des ressources propres ou extérieures effectivement disponibles pour assurer leur financement.

Certaines faiblesses structurelles identifiées depuis 2001/2002 en matière de gestion des finances publiques ont toujours du mal à se résorber (fin 2004), en particulier en matière :

- d'effectivité d'un réel contrôle juridictionnel indépendant et de mise en place de corps de contrôle interne forts ;
- de passation et d'exécution des marchés publics (archivage, recours à des procédures dérogatoires, contrôle interne défaillant, qualité documentaire, identification des entreprises) malgré une législation consistante ;
- de mise en place de l'approche programmatique au niveau des secteurs prioritaires,
- de transparence et de suivi des financements extérieurs
- de définition et de suivi d'indicateurs d'efficacité en matière de gestion des finances publiques.

**Informations budgétaires** - La CE a noté que les documentations budgétaires convenues (TOFE, exécution mensuelle du budget, CDMT et projet de loi de finances) ont été transmises beaucoup plus régulièrement et dans des délais plus raisonnables. Il conviendrait cependant que ces informations soient systématiquement envoyées dans les quinze jours suivant leur production.

## 6. Exécution financière

La situation financière à fin 2004 se présente comme suit :

Ligne de la Convention de Financement	Dotation	Situation à fin 31/12/2004				Pour 2004	
		engagé		payé		engagé	payé
Appui budgétaire 2002-2004	122 500 000	122 500 000	100%	88 177 500	72%	0	37 577 500
Assistance Technique	2 500 000	1 425 460	57%	309 619	12%	1 425 460	309 619
<b>TOTAL</b>	<b>125 000 000</b>	<b>123 925 460</b>	<b>99%</b>	<b>88 487 119</b>	<b>71%</b>	<b>1 425 460</b>	<b>37 887 119</b>

Les perspectives financières pour 2005 sont les suivantes : (i) Versement de la dernière tranche variable 2004 d'appui budgétaire estimée entre 15 et 20 Mio €; (ii) Dégagement du programme des reliquats des appuis budgétaires non versés pour les tranches variables 2002, 2003 et 2004 et (iii) Engagement de crédits délégués et paiement pour les appuis institutionnels pour environ 900.000 €

## 7. Problèmes survenus et mesures à prendre

En novembre 2004, un examen des modalités de mise en œuvre des appuis budgétaires de la CE dans le cadre du 9ème FED a été conduit. Il a fait ressortir la pertinence de l'approche de la CE en appui budgétaire, qui tente de prendre en considération les performances du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté en utilisant des indicateurs de performance pour moduler le volume des appuis budgétaires et de fournir des ressources additionnelles en fonction de l'atteinte d'objectifs annuels pour des indicateurs reflétant l'efficacité des efforts de la partie nationale.

Les faiblesses mises en exergue concernent entre autres :

- les retards dans le processus de décaissement lié à :
  - i. la transmission tardive par les services gouvernementaux des données liées aux indicateurs produits à travers des enquêtes spécifiques ;
  - ii. Les délais de traitement au niveau de la CE.
- la rigidité de la convention de financement.
- le manque de prévisibilité de l'appui en partie à cause des modalités et du calendrier de décaissement des tranches variables.

La CE et le Gouvernement s'appuieront sur ces constats de faiblesses et de dysfonctionnement pour améliorer les modalités du prochain programme 2005-2008

#### **8. Thèmes transversaux et autres questions**

L'ABRP 2002-2004, en tant qu'appui à la mise en œuvre du CSLP, constitue une réponse globale, qui contribue à la levée des contraintes pour combattre la pauvreté sous toutes ses facettes. Dans le CSLP, les questions de genre et d'environnement occupent une place de choix, de par leur importance. La promotion sociale de la femme, via l'amélioration de son accès, notamment aux systèmes sanitaire et éducatif, retient toute l'attention du Gouvernement et de la CE. Le CSLP à cet égard, prévoit de suivre plusieurs indicateurs reflétant cette préoccupation.

## Coopération Burkina Faso – Communauté européenne

### FICHE DE PROJET

#### 0. Identification - synthèse

Nom : <b>Etude de trois routes bitumées</b>
Référence (N° comptable FED) : <b>7.ACP.BK.0154</b>
Secteur CAD : <b>21.020</b>
Etat : <b>Terminé</b>
Pays / zone géographique : <b>BF – Burkina Faso</b>
Contribution UE : <b>1 370 000 EUR</b>
Date de mise à jour : <b>31/12/04</b>
Date de la décision de financement : <b>15/11/2002</b>
Date d'engagement (ligne budget.) : <b>-</b>
Date de démarrage : <b>7/10/2003</b>
Date de fin prévue : <b>31/12/2004</b>
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]

#### 1. Description

- Objectif global

Contribuer au développement social et économique du pays par l'accroissement des échanges entre les différentes régions du pays et avec l'extérieur ainsi que l'amélioration des conditions de désenclavement au niveau national et sous-régional.

- Objectifs spécifiques

Réaliser, dans les délais, des études d'exécution approfondies pour l'entretien périodique de routes bitumées.

- Résultats attendus

Etudes techniques détaillées (techniques, économiques, financières et environnementales); dossiers d'appel d'offres établis.

- Activités

Etudes d'exécution ; études environnementales ; études de faisabilité

#### 2. Origine, contexte et analyses clés

Conscient de l'importance du secteur des transports vis-à-vis de sa situation géographique, le Burkina Faso a convenu, avec les bailleurs de fonds, en mai 2000, de l'établissement d'une nouvelle stratégie sectorielle des transports. Cette stratégie, ainsi que le plan d'investissement qui l'accompagne, constituent les bases d'un deuxième plan sectoriel des transports (PST). Sur cette base, il a été décidé d'allouer 115 millions EUR du PIN 9<sup>ème</sup> FED en appui au PST-2. La présente convention de financement avait pour objectif de réaliser des études et de préparer les dossiers d'appels d'offres pour certaines de ces interventions.

### 3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

Le projet a démarré avec le lancement d'un appel d'offres restreint pour le recrutement du bureau chargé de l'étude (AIC Progetti). L'exécution de ce marché a commencé en novembre 2003 et s'est terminée en décembre 2004. La ré-orientation de la Convention de financement 9<sup>ème</sup> FED d'appui au PST-2 a conduit l'administration à proposer au titulaire un avenant pour inclure, dans son marché, l'étude et la préparation des dossiers d'appel d'offres des travaux de la route RN1 entre Sakoinzé et Bobo-Dioulasso.

### 4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés

Les changements survenus sur le réseau routier suite à la crise en Côte d'Ivoire (hausse du trafic sur certains axes, interruption du trafic ferroviaire) ont conduit à réexaminer les axes proposés au financement 9<sup>ème</sup> FED. Il a été décidé que les RN1 (entre Sakoinzé et Bobo-Dioulasso) et RN4 (entre Ouagadougou et Koupela) seraient financées en priorité et que les autres axes (RN2, RN3, et RN4 entre Piéga et la frontière du Niger, RN16) le seraient dans les limites des reliquats disponibles.

### 5. Avancement dans la réalisation des objectifs

Les objectifs de la Convention de financement 7.BK.154 ont été atteints car les études prévues ont été réalisées et les dossiers d'appels d'offres rédigés y compris celui relatif à la RN1. Le financement des travaux relatifs à certaines de ces études (RN2, RN3, RN18) sont, par contre, à rechercher.

### 6. Exécution financière

	31/12/2004
Montant global contracté	<b>1 178 000</b>
RAC	192 000
RAC % / montant CF	14,0%
Montant global payé	<b>529 722</b>
RAL	840 278
RAL%/montant CF	61,3%

### 7. Problèmes survenus et mesures à prendre

Le principal problème survenu, était extérieur à la Convention (revoir les axes routiers à étudier en priorité) et il a été traité, par un avenant au marché, durant la phase de réalisation de l'étude.

### 8. Thèmes transversaux et autres questions

Ces questions ont été prises en compte dans les études techniques détaillées et dans les DAO.

## Coopération Burkina Faso – Communauté européenne

### FICHE DE PROJET

#### 0. Identification - synthèse

Nom :	<b>Appui au Programme Sectoriel PASEC-T et à l'entretien périodique des axes bitumés</b>
Référence (N° comptable FED) :	<b>8.ACP.BK.004 et 7.ACP.BK.153</b>
Secteur CAD :	<b>21.020</b>
Etat :	<b>Terminé</b>
Pays / zone géographique :	BF – Burkina Faso
Contribution UE :	<b>49 000 000 EUR</b>
Date de mise à jour :	<b>31/12/04</b>
Date de la décision de financement :	<b>31/7/1998</b>
Date d'engagement (ligne budget.) :	
Date de démarrage :	<b>30/6/1999</b>
Date de fin prévue :	<b>31/12/2004</b>
Données financières (en €) :	[Extraction CRIS ou OLAS]

#### 1. Description

##### - Objectif global

Contribuer au développement social et économique du pays par l'accroissement des échanges entre les différentes régions du pays et avec l'extérieur ainsi que l'amélioration des conditions de désenclavement au niveau national et sous-régional.

##### - Objectifs spécifiques

Le maintien ou la diminution des coûts de transport comme conséquence de la réduction des coûts d'exploitation des véhicules et de la réduction des délais de transport ; la réduction des coûts d'entretien courant et périodique à la suite de la remise en état fondamentale des routes et du respect de la réglementation existante en matière de charges admissibles à l'essieu ; l'amélioration de la sécurité routière.

##### - Résultats attendus

Réhabilitation et remise à niveau de routes bitumées existantes pour un total de 583,8 km, la réparation des ouvrages d'art et d'assainissement situés le long des itinéraires choisis et à l'application des normes en matière de charge à l'essieu.

##### - Activités

\* l'exécution de 583,8 km de travaux d'entretien périodique d'axes bitumés (terrassements, rechargement, pose d'un revêtement bitumineux de 7 m de largeur, assainissement, signalisation horizontale et verticale) ;

\* la mise en place d'une assistance technique pour la surveillance et le contrôle des travaux ainsi que d'une AT séparée pour la gestion et la mise en œuvre du PASEC-T ;

\* la mise en place d'un dispositif pour le contrôle de la charge à l'essieu des véhicules et la réalisation d'une campagne de sensibilisation des usagers ;

\* l'évaluation ex-post du programme.

## **2. Origine, contexte et analyses clés**

Le projet s'insère dans la stratégie nationale de transformation des structures de l'économie et dans une politique sectorielle cohérente (PASEC-T) dont le volet « routes » est essentiel pour un pays enclavé.

Durant la dernière décennie qui a précédé le PASEC-T, l'entretien du réseau routier a été insuffisant du fait de l'inadéquation des dotations budgétaires et de l'efficacité limitée des structures chargées des travaux d'entretien en régie. Dans ce contexte, le volet « routes » du PASEC-T a été orienté essentiellement sur la consolidation d'un réseau prioritaire d'infrastructures routières. Le PASEC-T vise à mettre en état et à entretenir l'infrastructure routière essentielle et à améliorer l'efficacité du secteur, notamment au moyen d'une structuration administrative profonde et de la privatisation de l'entretien courant des routes.

Dans ce contexte, les axes bitumés jouent un rôle important dans le commerce national d'une part, permettant l'augmentation des échanges commerciaux à l'intérieur du Burkina, et dans le commerce international d'autre part, en favorisant les échanges avec les voisins tout en assurant un important trafic de transit.

## **3. Synthèse de la mise en œuvre du projet**

Le présent projet a concerné la réalisation d'un second volet d'entretien périodique et de réhabilitation de routes nationales bitumées, à savoir :

RN1 : Boromo – Bobo Dioulasso ;

RN2 : Ouagadougou – Yako ;

RN4 : Ouagadougou – Koupela et Koupela – Pièga ;

RN14 : Sakoinsé – Koudougou.

D'autres actions ont aussi été réalisées dans ce projet : AT à la DGR, étude de pré-faisabilité pour l'implantation de stations de pesage /comptage ; étude de l'impact de la crise ivoirienne sur le réseau routier principal ; audit de l'entretien routier ; devis-programme d'appui au PASEC-T.

La date limite d'exécution de la Convention de financement du projet, fixée après avenant au 31/12/2004, est actuellement dépassée. Les contrats d'études et d'assistance technique sont terminés.

Les marchés de travaux ont tous été définitivement réceptionnés à l'exception de celui de la RN1 (travaux : Razel ; contrôle : DIWI) pour lequel des dégradations de grande ampleur sont apparues immédiatement après la dernière réception provisoire partielle.

Les premières dégradations de la route RN1 entre Boromo et Bobo sont apparues pendant la réalisation des travaux. Il s'agissait de nids de poules, principalement dans la traversée de Koumbia. Ils ont fait l'objet de réparations qui se sont révélées généralement peu pérennes.

Les dégradations se sont développées à partir de mai 2003. Elles consistaient, au début, en des déformations en rive de chaussée au droit de certains ouvrages hydrauliques, et de déformations et dégradations dans la zone de la Plaine de Boni (PK 224).

Des dégradations plus importantes ont été constatées à partir de la mi-juillet 2003, s'amplifiant ensuite de manière quasi-exponentielle à partir d'une zone allant du PK 230 au PK 300. Elles prenaient la forme de nids de poules, de dégradations de surface du revêtement et sur certains tronçons et de nombreux ouvrages, de déformations de rives.

A ce jour, tout le projet, de Boromo à Bobo-Dioulasso, est désormais atteint et les dégradations se sont propagées sur les rares zones encore épargnées. Il a été constaté un plumage généralisé (disparition de l'enduit d'origine par départ massif de granulat), ainsi que l'apparition de déformations latérales et en axe de voie.

#### 4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés

La crise ivoirienne s'est déclenchée pendant la réalisation des travaux d'entretien périodique et de réhabilitation et elle a induit des hausses significatives de trafic sur certains axes (RN1, RN4) qui sont à l'origine des propositions de renforcement du projet 9<sup>ème</sup> FED.

#### 5. Avancement dans la réalisation des objectifs

En ce qui concerne les objectifs du projet relatifs aux travaux d'entretien et de réhabilitation, ils ont été atteints à l'exception de la RN1 (crise ivoirienne et dégradations) et partiellement de la RN4 (crise ivoirienne).

Le dispositif de contrôle des charges à l'essieu n'a pas été mis en place comme prévu mais des études préalables ont été menées qui ont permis de définir le type et la nature des stations à installer. Le projet 9<sup>ème</sup> FED reprendra les conclusions de ces études pour la mise en pratique réelle et sur grande échelle.

#### 6. Exécution financière

	31/12/2004
Montant global contracté	<b>48 892 002</b>
RAC	107 998
RAC % / montant CF	0,2%
Montant global payé	<b>48 440 028</b>
RAL	559 972
RAL%/montant CF	1,1%

#### 7. Problèmes survenus et mesures à prendre

Sur le marché RN1 (Boromo – Bobo Dioulasso), plusieurs expertises techniques ont été menées (expertise de M. JP Poirier à la demande de l'entreprise Razel ; expertise CIERGEC/Lompo pour le Ministère des Infrastructures ; expertise du CETE/Colombel pour le compte de la Délégation). Toutes concluent à une absence d'étanchéité de la couche superficielle du revêtement en enduit bicouche.

Où ces expertises diffèrent, c'est sur les responsabilités de ce revêtement poreux. Pour l'expert du CETE, la responsabilité de l'entreprise est engagée tant au niveau du type de revêtement (bi-couche pré-gravillonné) et de la formule (manque de liant ; répartition des coupes granulaires) que, peut-être, de la mise en œuvre (ce qui impliquerait aussi une certaine responsabilité de la mission de contrôle). Pour l'expert de l'entreprise, au contraire, la cause du problème réside dans le trafic et les surcharges, l'entreprise n'étant, de plus, pas responsable de la conception du projet (choix du type de revêtement).

Malgré ces divergences, un protocole d'accord a été signé le 7 mars 2004 entre l'entreprise, le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage pour réaliser une imprégnation sablée d'imperméabilisation aux frais avancés de l'entreprise. Ce protocole prévoyait aussi la mise en place de brigades communes à frais partagés (entreprise Razel / PME financées par l'administration) pour surveiller l'évolution de la route et pour réparer les éventuels désordres. Mais, des désaccords se sont élevés entre l'entreprise et l'administration qui s'accusaient mutuellement de ne pas faire leur part de travail d'entretien. Ces travaux d'entretien n'ont pas permis de maintenir la route dans un état de sécurité et de confort digne de ce nom.

#### 8. Thèmes transversaux et autres questions

Ces thèmes sont repris dans les études et les dossiers d'appels d'offres du projet.

## Coopération Burkina Faso – Communauté européenne

### FICHE DE PROJET

#### 0. Identification - synthèse

Nom : <b>Appui au programme sectoriel PASEC-T : entretien et aménagement de 1000 km de routes en terre</b>
Référence (N° comptable FED) : <b>8.ACP.BK.017</b>
Secteur CAD : <b>21.020</b>
Etat : <b>En cours</b>
Pays / zone géographique : <b>BF – Burkina Faso</b>
Contribution UE : <b>41 000 000 EUR</b>
Date de mise à jour : <b>31/12/04</b>
Date de la décision de financement : <b>25/1/2000</b>
Date d'engagement (ligne budget.) : -
Date de démarrage : <b>2/6/2000</b>
Date de fin prévue : <b>31/12/2005</b>
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]

#### 1. Description

- Objectif global

L'objectif global du programme est de contribuer au développement social et économique du pays par l'amélioration des conditions de désenclavement régional interne et par l'accroissement qui en résultera des échanges intra et inter-régional.

- Objectifs spécifiques

Contribuer à la sauvegarde du réseau des routes en terre prioritaires et améliorer le niveau de services de certains tronçons de ce réseau en procédant à des aménagements appropriés.

- Résultats attendus

Réhabilitation et remise à niveau d'infrastructures routières existantes pour un total de 822 km de routes en terre ainsi que la réhabilitation et la reconstruction des ouvrages d'art et d'assainissement situés le long des itinéraires choisis ; 45 km seront bitumés afin de mieux répondre aux conditions de trafic vérifiées lors des études.

- Activités

- \* l'exécution de 822 km de travaux d'entretien périodique et d'aménagement de routes en terre (terrassements, rechargements, assainissement, signalisation..)
- \* l'exécution des travaux de bitumage de 45 km de routes en terre ;
- \* la surveillance et le contrôle des travaux ;
- \* une assistance technique à la DGR ;
- \* l'évaluation ex-post du programme.

#### 2. Origine, contexte et analyses clés

Le projet s'insère dans la stratégie nationale de transformation des structures de l'économie et dans une politique sectorielle cohérente (PASEC-T) dont le volet « routes » est essentiel pour un pays enclavé.

Durant la dernière décennie qui a précédé le PASEC-T, l'entretien du réseau routier a été insuffisant du fait de l'inadéquation des dotations budgétaires et de l'efficacité limitée des structures chargées des travaux d'entretien en régie. Dans ce contexte, le volet « routes » du PASEC-T a été orienté essentiellement sur la consolidation d'un réseau prioritaire d'infrastructures routières. Le PASEC-T vise à mettre en état et à entretenir l'infrastructure routière essentielle et à améliorer l'efficacité du secteur, notamment au moyen d'une structuration administrative profonde et de la privatisation de l'entretien courant des routes.

Le secteur agricole (40% du PIB et 90% des emplois) est fort dépendant des échanges des produits du secteur primaire pour sa survie. La sécurité alimentaire des régions déficitaires en céréales est strictement dépendante d'un meilleur approvisionnement des marchés de transit et de regroupement. Dans ce contexte, le réseau routier en terre joue un rôle capital pour le développement des zones rurales et, par conséquent, pour les économies aux niveaux local, national et régional.

### **3. Synthèse de la mise en œuvre du projet**

Les travaux inscrits au projet (y compris le contrôle) ont été réalisés en quatre lots répartis géographiquement :

Lot 1 (Nord-Ouest de Ouagadougou) : Dédougou – Gassan – Tougan ; Dédougou – Nouna ; Soin – Moara – Gassan – Toma ; Tougan – Lanfiéra ;

Lot 2 (Nord-Est de Ouagadougou) : Kongoussi – Kaya ; Zorgho – Ziga ;

Lot 3 (Sud-Est de Ouagadougou) : Guiba – Niaogo – Garango – Tenkodogo ; Tenkodogo – Ouragaye – Sanga ; Niorida – Guiba – Manga ;

Lot 4 (Sud-Ouest de Ouagadougou) : Ouéssa – Djipologo ; Koundougou – Solenzo ; Dandé - Kourouma – N'Dorola.

D'autres actions ont aussi été réalisées dans ce projet : AT à la DGR ; préparation d'une proposition de financement 9<sup>ème</sup> FED dans le secteur des transports routiers ; audit financier du PASEC-T.

La date limite d'exécution de la Convention de financement du projet, est fixée au 31/12/2005. Le contrat d'assistance technique à la DGR est en cours. Les marchés de travaux ont tous été provisoirement réceptionnés. Il reste à statuer sur des demandes supplémentaires de paiements provenant de la société Colas (lots 1,3, et 4) et à payer les révisions de prix selon les formules prévues aux marchés.

### **4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés**

La crise ivoirienne s'est déclenchée pendant la réalisation des travaux d'entretien et d'aménagement des routes en terre de ce projet. Les conséquences sur le projet ont été moins fortes que dans le cas du projet « routes bitumées » (8.ACP.BK.004). Néanmoins, il a eu une conséquence sur le lot 4 où il a été décidé de procéder au bitume du tronçon Ouessa – Djipologo. Ce renforcement a pour but de créer un trajet alternatif, évitant la remontée jusqu'à Ouagadougou, pour le trafic qui vient du Mali et qui va au Ghana.

### **5. Avancement dans la réalisation des objectifs**

En ce qui concerne les objectifs du projet relatifs aux travaux d'entretien et d'aménagement, ils ont été atteints : les routes en terre du projet ont été remises en état et, pour certains tronçons, réaménagés. Des ouvrages d'art et d'assainissement ont été restaurés. Mais, les moyens financiers étant insuffisants, certains seront, cependant, à reprendre et ils feront l'objet d'une étude préalable dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED.

## 6. Exécution financière

	31/12/2004
Montant global contracté	<b>40 520 721</b>
RAC	479 279
RAC % / montant CF	1,2%
Montant global payé	<b>37 021 171</b>
RAL	3 978 829
RAL%/montant CF	9,7%

## 7. Problèmes survenus et mesures à prendre

Les quatre marchés de travaux et les quatre marchés de contrôle ont donné lieu à de trop nombreux avenants (2 à 3, voire parfois 4 par marché). Dans le cadre du devis-programme 9<sup>ème</sup> FED, la DGR s'est engagée à tenter de minimiser ce nombre.

Les routes réhabilitées dans le cadre de ce projet resteront en bon état pour autant que les moyens, tant matériels que financiers, soient mis en œuvre pour en assurer l'entretien régulier.

## 8. Thèmes transversaux et autres questions

Ces thèmes sont repris dans les études et les dossiers d'appels d'offres du projet.

## Coopération Burkina Faso – Communauté européenne

### FICHE DE PROJET

#### 0. Identification - synthèse

Nom : <b>Appui au programme sectoriel des transports (PST-2)</b>
Référence (N° comptable FED) : <b>9.ACP.BK.001</b>
Secteur CAD : <b>21.020</b>
Etat : <b>En cours</b>
Pays / zone géographique : <b>BF – Burkina Faso</b>
Contribution UE : <b>115 000 000 EUR</b>
Date de mise à jour : <b>31/12/04</b>
Date de la décision de financement : <b>17/1/2004</b>
Date d'engagement (ligne budget.) : -
Date de démarrage : <b>17/1/2004</b>
Date de fin prévue : <b>31/12/2008 (fin opérationnelle) 31/12/2010 (fin d'exécution)</b>
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]

#### 1. Description

##### - Objectif global

Contribuer au développement social et économique national et à l'intégration régionale par la sauvegarde et l'amélioration du réseau routier principal permettant l'accroissement des échanges entre les différentes régions du pays et avec l'extérieur.

##### - Objectifs spécifiques

- \* le maintien ou la diminution des coûts de transport comme conséquence de la réduction des coûts d'exploitation des véhicules et de la réduction des délais de transport ;
- \* la réduction des coûts d'entretien courant et périodique du réseau routier principal à la suite de sa remise en état progressive, de la diminution de l'agressivité du trafic, de l'amélioration de l'état du parc de véhicule ;
- \* l'amélioration de la sécurité routière ;
- \* l'augmentation de la capacité institutionnelle du MITH.

##### - Résultats attendus

- \* l'entretien périodique d'environ 290 km de routes bitumées ;
- \* le renforcement de 607 km de routes bitumées du réseau national prioritaire en réponse aux sollicitations supplémentaires après la crise ivoirienne ;
- \* la réalisation d'études d'entretien périodique de 1.400 km de routes en terre ;
- \* l'appui institutionnel aux administrations en charge des routes et des transports ;
- \* le contrôle effectif des charges d'essieu et la diminution des taux de surcharges ;
- \* l'amélioration des conditions de sécurité routière par un niveau de service des routes adapté aux exigences du trafic et la modification des comportements des usagers.

##### - Activités

\* la conclusion de marchés de travaux pour : l'entretien/renforcement des routes bitumées ; la réalisation de stations fixes de comptage/pesage ; la réalisation d'un projet de sécurité routière sur le réseau routier inter-Etats ;

\* la conclusion de marchés de services pour : le contrôle/surveillance des travaux routiers ; l'étude de l'entretien périodique des routes en terre ; l'élaboration d'un schéma directeur de signalisation routière et d'un plan national de sécurité routière ; l'étude d'un plan national des transports ; l'appui à la création de centres de contrôle technique des véhicules ; la mise en place de dispositifs pour le contrôle des charges à l'essieu ; la mise en place d'une assistance technique au MITH et à la coordination du PST-2 ; l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation des cadres du MITH ; le renforcement des capacités institutionnelles et de gestion du MITH.

## **2. Origine, contexte et analyses clés**

Le Burkina Faso avait convenu pour la période 1992-1996, d'un premier Programme d'Ajustement Sectoriel des Transports (PASEC-T) dont le volet « routier » définissait la politique de transport routier du Gouvernement. Les principaux acquis du PASEC-T sont (i) la rénovation de la réglementation et la restructuration de l'administration, avec l'évolution de son rôle vers des tâches de planification et programmation, (ii) la mise en place d'une base de données routières pour connaître par anticipation l'état et les besoins en entretien du réseau, (iii) l'optimisation des ressources budgétaires entre nouveaux investissements et entretien des infrastructures existantes, en fonction de la rentabilité économique, (iv) l'inscription au Budget de l'Etat de dotations budgétaires croissantes destinées à l'entretien courant du réseau : ces dotations sont passées de 1.100 MFCFA en 1991 (avant le PASEC-T) à 7.750 MFCFA en 2004, (v) le désengagement complet de l'Etat de l'exécution des travaux d'entretien routier, entièrement réalisé par des PME depuis 1998.

Pour appuyer ce programme, la CE et les autres bailleurs ont consenti d'importants investissements pour l'amélioration du réseau routier existant : au total, leurs interventions ont concerné plus de 1000 km de routes bitumées et près de 3000 km de routes en terre du réseau classé. Toutefois, les travaux n'ont pas été accompagnés de mesures suffisantes concernant la maîtrise du trafic lourd et la sécurité :

- Les campagnes de pesage mises en œuvre au moyen de pese-essieux mobiles ont été dans un premier temps réalisées à des fins statistiques, pour évaluer le problème, et les mesures répressives visant à faire diminuer le taux de surcharge n'ont jamais été appliquées.
- La sécurité routière n'a été vue que sous l'angle de la signalisation limitée aux axes réhabilités. Un effort réel reste à faire notamment en matière d'harmonisation de la signalisation, de contrôle technique de l'état des véhicules, et de formation et sensibilisation des usagers au respect des règles de circulation.

Pour consolider les acquis du PASEC-T et assurer la poursuite du développement du réseau des infrastructures de transport, le Gouvernement a adopté, par décret N° 2000-235/PRES/PM/MIHU/MTT du 2/06/2000, le document de stratégie présentant le deuxième Programme Sectoriel des Transports et du Tourisme (PST-2) pour la période 2000-2004. Ce programme s'inscrit dans le Cadre Stratégique de la Lutte contre la Pauvreté.

Le présent projet constitue la suite logique des précédents projets financés sur les 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> FED. Il reflète le souci du Gouvernement, partagé par la Délégation et les autres bailleurs de fonds, de disposer d'une solide trame de routes bitumées en bon état, permettant de désenclaver le pays et d'irriguer les régions. C'est ainsi que la Commission a fait part de son intérêt lors de la table ronde des bailleurs de fonds, organisée les 18 et 19 mai 2000 par le Gouvernement en vue du financement du PST-2, et a accepté sa demande d'inscrire les transports routiers comme secteur de concentration du PIN 9<sup>ème</sup> FED.

### 3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

Le projet FED s'inscrit dans le cadre de l'exécution du volet routier du deuxième Programme Sectoriel des Transports (PST-2) mis en œuvre par les autorités burkinabè avec l'appui de nombreux bailleurs de fonds.

Le projet comprend deux volets principaux :

- A- Le renforcement et l'entretien périodique d'environ 1000 km de routes bitumées et l'étude de 1400 km de routes en terre ;
- B- L'appui institutionnel et à l'exploitation de la route.

Le financement requis pour la réalisation de ce programme s'élève à 115 millions EUR (dont volet A : 93,2 MEUR et volet B : 11,7 MEUR hors audits et imprévus).

Après la fermeture de la frontière ivoirienne, le Gouvernement a demandé à la Délégation de financer une étude sur les conséquences de l'augmentation du trafic sur les axes du réseau inter-Etats (requête du 29/11/02). Les résultats de cette étude montrent que ces routes, à l'exception de la RN 18, s'avèrent sous-dimensionnées par rapport au trafic observé actuellement. Ceci concerne surtout les RN1 et RN4 bien qu'elles viennent de faire l'objet de travaux d'entretien périodique dans le cadre du 8<sup>ème</sup> FED (8.ACP.BK.004).

Un renforcement de ces routes était indispensable pour sauvegarder les investissements antérieurs. La mise en œuvre du projet a donc privilégié ces axes (RN1 de Bobo Dioulasso à Sakoinzé et RN4 de Ouagadougou à Koupela). Au 31/12/2004, les marchés de travaux et de contrôle pour la RN4 avaient été attribués. Pour la RN1, l'appel d'offres international travaux a été lancé (publication au JOUE le 30/12/2004) et pour le contrôle, l'avis de pré-qualification pour la constitution d'une liste restreinte a été publié le 9/12/2004. Il est prévisible que ces deux chantiers épuiseront le budget prévu à la Convention pour le volet « travaux ».

Un premier devis-programme d'appui à la DGR a aussi été mis en place. Il a divers objectifs : fournir un appui aux équipes projets de l'administration chargées de suivre les chantiers FED (véhicules, frais de missions) ; équiper l'assistance technique mise en place au MITH ; établir un programme de formation pour les cadres du MITH.

Le volet d'installation de stations de comptage/pesage a connu un début de mise en œuvre avec le lancement de deux études destinées à sélectionner les sites d'implantation et à définir des plans types de ces stations.

### 4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés

La crise ivoirienne s'est déclenchée pendant la discussion de la proposition de financement si bien qu'il a été possible de l'adapter à ces nouvelles circonstances en introduisant la route RN1 dans les axes à renforcer (au détriment des RN18 et RN19).

### 5. Avancement dans la réalisation des objectifs

A ce stade, il n'est pas encore possible d'estimer l'avancement dans la réalisation des objectifs du projet.

### 6. Exécution financière

	31/12/2004
Montant global contracté	<b>28 961 271</b>
RAC	86 038 729
RAC % / montant CF	74,8%
Montant global payé	<b>134 917</b>
RAL	114 865 083
RAL%/montant CF	99,9%

## **7. Problèmes survenus et mesures à prendre**

Il était prévu de financer les travaux de la RN4 (Ouagadougou – Koupela) à la fois par le 9<sup>ème</sup> FED et par le STABEX (COM-final). Malheureusement, ce COM-final n'est toujours pas signé et le chantier de la RN4 est, pour le moment, financé intégralement par le 9<sup>ème</sup> FED. Cela entraîne une diminution des ressources disponibles pour les autres chantiers du projet d'environ 6 000 000 EUR.

L'étude financée par le FED, pour évaluer les conséquences de la crise en Côte d'Ivoire sur les routes au Burkina Faso, indiquait que la RN1, avec sa structure actuelle, aurait pu supporter le nouveau trafic jusqu'en 2006. Cela correspondait au chronogramme d'intervention prévu à la Convention de financement. Dès 2003, des dégradations inattendues de cette route ont bouleversé ce calendrier. L'intervention sur cet axe a donc dû être anticipée et renforcée par rapport au schéma initial, au détriment des autres chantiers prévus (RN2, RN3, RN16, RN4 sur le tronçon Pièga – frontière du Niger).

## **8. Thèmes transversaux et autres questions**

### **Aspects socioculturels**

L'amélioration des conditions de circulation et la création des aires de parking prévues (aménagements de sécurité et stations de pesage), devraient avoir un impact important sur les conditions de vie rurale en favorisant les possibilités de commercialisation des produits agricoles (vivres) et artisanaux (paniers, poteries, etc.) locaux.

Chaque fois que des forages devront être réalisés pour l'alimentation en eau des chantiers routiers, ces forages seront équipés de pompes et remis à la population à la fin des chantiers.

### **Protection de l'environnement**

S'agissant de travaux de réhabilitation et d'entretien d'axes routiers existants, l'impact environnemental du projet est jugé comme faible. Aucune modification importante des tracés existants n'est prévue. Les perturbations au niveau de la flore et de la faune seront réduites en utilisant au maximum les anciennes carrières et emprunts qui ont servi à la construction des routes concernées par le projet. Les carrières et emprunts utilisés seront remis en état après utilisation et des mesures seront prises pour réduire les risques d'érosion et de pollution, assurer la remise en l'état initial des abords du tracé et restaurer le couvert végétal. Les prescriptions contractuelles correspondant à ces recommandations seront incluses dans les dossiers d'appel d'offres.

## Coopération Burkina Faso – Communauté européenne

### FICHE DE PROJET

#### 0. Identification - synthèse

Nom :	<b>Conservation et Utilisation Rationnelle des Aires Protégées Contiguës du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et de leurs zones d'influences</b>
Référence (N° comptable FED) :	7 ACP RPR 742, 7 ACP BEN 057, 7 ACP BK 143, 8 ACP NIR 07
Secteur CAD :	
Etat :	En cours
Pays / zone géographique :	Bénin, Burkina Faso, Niger
Contribution UE :	11 000 000 + 3 x 3 000 000
Date de mise à jour :	<b>31/12/04</b>
Date de la décision de financement :	
Date d'engagement (ligne budget.) :	22/01/1999
Date de démarrage :	31/12/2000
Date de fin prévue :	31/12/2005 (prolongation en cours jusqu'à 2008)
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]	

#### 1. Description

##### 1.1. Objectif global

L'objectif global du programme est d'inverser les processus de dégradation des ressources naturelles et de préserver la biodiversité dans le complexe régional au bénéfice des populations et, plus particulièrement, des populations riveraines des aires et de leurs zones d'influence.

##### 1.2. Objectifs spécifiques

Les bénéfices issus de l'exploitation durable des ressources naturelles des aires protégées et dans leurs zones périphériques sont améliorés / accrus au profit des populations riveraines, par :

- une valorisation des ressources naturelles, afin de dégager plus de bénéfices de leur exploitation durable ;
- une mise en place de mécanismes de distribution équitable des bénéfices entre le secteur public, le secteur privé et les populations riveraines des aires protégées.

##### 1.3. Résultats attendus

Le programme régional aboutira aux résultats suivants :

- un processus de coordination régionale en matière de conservation et de gestion des ressources naturelles entre les différents pays est mis en place ;
- le système de protection des aires protégées est significativement amélioré ;
- les législations des 3 pays sont adaptées à la décentralisation et participation des populations des aires protégées ;
- les populations adhèrent au concept de conservation et participent à la gestion des aires ;
- les connaissances scientifiques sur la dynamique des écosystèmes, l'écologie de la faune biodiversité sont actualisées et améliorées ;
- les apports financiers dus aux actions permettent aux gouvernements d'assurer même d'un mode mineur la pérennité des actions.

#### **1.4. Activités**

- Mise en oeuvre des actions visant à améliorer le système de protection et de surveillance des aires protégées.
- Mise en place d'activités visant à l'exploitation durable des ressources naturelles et sensibilisation des populations à ce concept.
- Harmonisation des politiques nationales en matières de conservation et de gestion des ressources naturelles.
- Activités de recherche et de suivi visant à mieux connaître le fonctionnement à long terme de l'écosystème et à mesurer l'impact environnemental des actions du programme.

#### **2. Origine, contexte et analyses clés**

Le complexe régional est défini comme l'ensemble des parcs nationaux et réserves de faune qui s'étend notamment entre le parc de la Pendjari au Bénin, les réserves d'Arly et du Singou au Burkina Faso, et le grand parc du W du Fleuve Niger situé à cheval entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger. Le complexe de parcs et réserves se trouvait confronté à une forte dégradation de ses écosystèmes naturels à cause d'un profond déséquilibre entre le niveau d'exploitation, le plus souvent illégal, et la disponibilité de ses ressources. Le braconnage, les feux de brousse, une forte pression pastorale, et localement, le défrichement agricole, menaçaient les équilibres écologiques et la viabilité des ressources naturelles. Des situations inégales du point de vue de la conservation de la biodiversité caractérisaient l'ensemble du complexe régional. Le parc national de la Pendjari, au Bénin, était dans une meilleure situation par rapport aux autres zones, grâce notamment à une action de conservation financée, en 1984, par l'UE sous le 5<sup>ème</sup> FED. En revanche, le parc national du W n'a jamais été géré en tant que tel depuis son classement définitif en 1954, tout au moins en ce qui concerne les zones situées au Bénin et au Burkina Faso qui étaient pratiquement à l'abandon. Seule la partie du parc située au Niger a été maintenue avec des moyens très modestes grâce aux efforts de conservation des populations autochtones et des forestiers. Dans les trois pays, les orientations politiques sur la conservation des parcs et réserves étaient similaires au niveau des objectifs (réhabilitation, éco-gestion des ressources, protection) mais au niveau des stratégies, on constatait des divergences ou des évolutions contrastées.

L'idée d'actions concertées pour gérer les aires protégées contiguës du Bénin, du Burkina Faso et du Niger date maintenant de plus de vingt (20) ans. En effet, c'est en juillet 1984 qu'à l'initiative du Bénin, une réunion s'est tenue à Cotonou pour jeter les bases de cette collaboration interétatique. En novembre 1987, au cours d'une autre réunion à Natitingou (Bénin), les grandes lignes du programme de collaboration ont été définies ainsi que la zone d'intervention. Il s'agit d'un ensemble de parcs nationaux et de réserves de faune formant un vaste Complexe régional d'aires protégées pour un total de près de cinq millions d'hectares (système écologique WAP – Parc W, Arly et Pendjari).

Depuis lors, d'autres rencontres ministérielles ont été organisées en avril 1989 à la Tapoa (Niger), en février 1997 à la Kompienga (Burkina Faso), le 24 mai 2000 à Ouagadougou sous l'égide de l'UEMOA, avec la participation de l'UICN et de la Délégation de la Commission Européenne. Particulièrement importante est la réunion ministérielle intervenue le 12 mai 2000, à la Tapoa (Niger). Cette réunion a abouti à une déclaration dite de la Tapoa, qui a réaffirmé la volonté politique des trois (3) Etats quant au démarrage du programme et a fixé un calendrier d'exécution. C'est ainsi que le programme a démarré en janvier 2001.

#### **3. Synthèse de la mise en œuvre du projet**

Le programme est conçu selon deux niveaux de responsabilité : régional et national. De manière générale, le niveau régional fournit le cadre à travers lequel les objectifs, la stratégie et l'impact peuvent être correctement appréhendés. Le niveau national doit assurer la mise en œuvre des activités dans les aires protégées et leurs zones d'influence. Ainsi le programme est exécuté via quatre composantes : une au Bénin (Kandi), une au Burkina Faso (Diapaga), une au Niger (Niamey), et une à caractère régionale au Burkina Faso (Ouagadougou).

Le Maître d'Ouvrage du programme est l'Ordonnateur National du Burkina Faso agissant en tant qu'Ordonnateur Régional pour la composante régionale. Il délègue aux Ordonnateurs Nationaux la gestion administrative, comptable et financière du programme des composantes nationales, tandis que le contrôle technique est assuré par le Comité Technique de Suivi (CTS).

La Cellule Régionale de Coordination est chargée de la gestion globale du programme et assure la cohérence des actions mises en œuvre par les composantes nationales. Elle a, à ce titre, un droit d'initiative, d'orientation et d'encadrement des activités des composantes nationales et assure le pilotage du programme de recherche, ainsi que des actions de sensibilisation, information et formation. Elle assure le fonctionnement et le secrétariat du CTS, et est également chargée des actions de coordination avec d'autres initiatives dans le domaine de la conservation, ainsi que des contacts au niveau international avec des organisations et des opérateurs économiques par les objectifs recherchés particulièrement ceux ayant trait au tourisme de vision et au tourisme cynégétique.

Le Comité Technique de Suivi (CTS) examine des questions d'intérêt commun relatives à la conception et à la mise en œuvre du programme. Il se réunit deux fois par an pour discuter et approuver, sur le plan technique, le programme d'activités de l'année à venir et à mi-parcours de celui-ci, analyser son degré d'exécution et proposer des adaptations éventuelles.

Le Conseil d'Orientation (CO), composé des Ministres en charge des aires protégées des trois pays, se réunit une fois par an pour contrôler et faciliter les accords de partenariat avec le secteur privé et définir les lignes directrices du programme visant à harmoniser entre les trois pays les politiques sectorielles en matière de protection de la biodiversité.

Le programme dispose de l'autonomie administrative et financière. Il fonctionne sur la base de devis programmes (DP) annuels préparés par les composantes nationales et par la composante régionale. Les 4 DP sont soumis pour avis technique et aval au CTS pour être visés ensuite par l'ordonnateur national et par la Délégation de la CE de sa composante. Le programme dispose d'une assistance technique pour de l'expertise long, moyen et court termes. Concernant l'expertise long terme, trois assistants techniques sont basés au niveau régional et un par pays au niveau national.

#### **4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés**

Dans sa conception, le présent programme devait intervenir sur l'ensemble du complexe régional. Toutefois, au regard de la présence d'autres intervenants dans ce complexe, il a été décidé au cours du 1<sup>er</sup> Comité Technique de Suivi (CTS) que le Programme Régional Parc W/ECOPAS interviendrait principalement dans le Parc du W, et sa périphérie, pour éviter des superpositions dans les interventions de chacun. Afin d'assurer la cohérence des interventions, une attention particulière est apportée à la concertation entre les différents programmes, et particulièrement pour des axes transversaux à caractère régional. Ces activités de coordination se traduisent par une concertation régulière, dans le cadre de l'approche orientée écosystème adopté.

#### **5. Avancement dans la réalisation des objectifs**

Conformément au cadre logique de la convention de financement, l'état de mise en œuvre du programme est le suivant :

#### **Harmonisation des politiques de gestion des ressources naturelles dans les différents Etats**

- Adoption de l'approche orientée écosystème pour le Complexe Ecologique WAP (Parcs W, d'Arly, de la Pendjari), lors du 1<sup>er</sup> CO.
- Classement du Parc W en Réserve Transfrontalière de la Biosphère à partir du 4 novembre 2002, la toute première en Afrique et actuellement la plus vaste du monde.
- Organisation de 4 CO dont 1 extraordinaire sur la problématique de la transhumance.

- Adoption du Plan d'Aménagement et de Gestion de la Réserve Transfrontalière de la Biosphère\_W - 2006-2010.
- Adaptation de l'accord international sur la transhumance régionale dans le WAP.
- Promotion d'une politique de valorisation de la petite et/ou de la grande chasse sportive dans la RTB/W.
- Formulation de stratégies pour parvenir à l'autosuffisance financière du Parc Régional W.
- Projet d'Accord International régissant le Parc Régional du W en cours.
- Réalisation d'un film documentaire WAPO réalisé en version anglaise et française.
- Réalisation d'un livre « Grand Mammifères du WAP » produit en 5.000 exemplaires, dont une partie des recettes de la vente est mise au profit de la gestion du W.
- Création du site : www.Parc-w.org dont la mise à jour est assurée par le technicien chargé de la capitalisation.
- Mise en place d'un système SIG (Système d'Information Géographique), d'un centre de documentation et de capitalisation d'outils d'aide à la décision.

### **Les actions des différentes composantes sont coordonnées et intégrées**

- Organisation de 8 CTS, réunissant les administrations techniques et financières de tutelle des aires protégées des trois pays et de 5 ateliers techniques avec les directions des aires protégées.
- Réalisation du Schéma d'Orientation du Parc Régional du W depuis avril 2002
- Organisation de 5 ateliers internationaux d'harmonisation avec les autres partenaires intervenants dans le WAP : "Approche orientée écosystème", "Grande faune", "Activités périphéries", "Cogestion" et "Zonage".
- Organisation de 124 missions d'appui technique et scientifique effectuées (48 d'expertise, 49 de recherche senior, 20 de recherche junior, 7 de SIG).
- Démarrage de la construction d'une base régionale de recherche et de surveillance au Point Triple pour un total de 920 m<sup>2</sup>.
- Renforcement de l'opérationnalité des composantes par l'acquisition d'équipements radio pour le Parc W et ses administrations techniques de tutelle.

### **Le Programme Parc W/ECOPAS est en synergie avec les autres intervenants**

- Organisation de 7 réunions et ateliers d'harmonisation et de coordination avec tous les intervenants du Complexe écologique WAP : KFW/GTZ-Projet Pendjari, AFD-Projet Arly, UICN/PEGEI, UICN/GEF-PNUD.
- Mise en place d'un partenariat avec le *Global Vegetation Monitoring Unit Institute for Environment and Sustainability* - Centre Commun de Recherche de l'Union Européenne (CCR) Ispra/Italie pour le suivi des feux dans la RTB/W.
- Mise en place d'un partenariat avec le projet *CyberConservation*/FED-UE pour l'utilisation et le développement de l'instrument Cyber dans le cadre du suivi des opérations de surveillance et de la faune.
- Participation au Sommet Mondial de la Terre à Johannesburg/Afrique du Sud (2002) avec conférence side event consacrée au W.
- Participation au 7<sup>e</sup> Congrès sur les Terres de Parcours à Durban/Afrique du Sud avec une présentation orale.
- Participation au 5<sup>e</sup> Congrès Mondial des Parcs à Durban/Afrique du Sud avec trois présentations orales, un article dans la revue « *Policy Matters/UICN* », stand, affiches et dépliants ; au 7<sup>e</sup> Congrès National des Parcs d'Italie ; au 6<sup>ème</sup> Symposium International sur l'utilisation de la faune sauvage, Paris, 6-9 juillet 2004 avec quatre présentations (orales et posters).

### **Les capacités régionales de conservation et de gestion des ressources naturelles sont créées**

- Formation régionale des 98 techniciens des composantes en SIG (production de cartes thématiques ; pistes, mares, signalisation, ...), en Education Environnementale (EE), en capture et sécurité, en utilisation de radio VHF et HF, en comptabilité, ...
- Organisation de voyages d'étude en SIG pour 3 agents auprès du « *Global Vegetation Monitoring Unit, Institute for Environment and Sustainability, DG Joint Research Centre* » Commission Européenne – ISPRA/Italie ; et en Education Environnementale auprès du Parc Pô/Italie, Lamantin/Crocodile auprès du Zoo de Beauval et de la « Ferme aux crocodiles »/France.
- Collaboration avec le "South Africa National Parks", "Ecological Restorations/Ghana", ECOFAC/UE et AGIR/UE.
- Collaboration avec UNESCO/MAB, UNESCO/Patrimoine Mondial, et la Fondation Internationale pour la Sauvegarde de la Faune/France.
- Négociation d'un jumelage avec le Parc Pô/Italie : obtention de deux financements de 20.000 € (2003) et 25.000 €(2004) pour des actions d'éducatons environnementales, échanges et formation du personnel du W.

### **Les dynamiques des écosystèmes du Complexe écologique sont connues**

- Mise en œuvre d'un schéma directeur de la recherche avec un cadrage des activités validé et conforme aux objectifs du programme (feux de brousse, dénombrement terrestre, suivi Lamantin, écotourisme, plan de gestion, paramètres et mécanismes de la transhumance, structuration territoriale de la périphérie du Parc W).
- Création d'un réseau opérationnel entre scientifiques du Nord et du Sud.
- Elaboration d'une carte de végétation et des habitats.
- Elaboration d'un atlas des "zones périphériques du WAP" intégrant la carte des dynamiques sociales.
- Recensements de la grande faune opérés par voie aérienne et terrestre.
- Suivi des éléphants par la pose de 4 colliers émetteurs ARGOS.
- Réalisation d'un bilan épidémiologique concernant l'impact des épizooties sur la dynamique des populations de carnivores du Parc W.
- Réalisation d'une description des pratiques traditionnelles d'utilisation des ressources naturelles permettant de cerner les contours de microprojets de valorisation.
- Réalisation d'un corpus d'études et d'analyses de la Vallée du Fleuve Niger, permettant d'envisager une valorisation écotouristique de ce site.
- Réalisation d'une analyse pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine archéologique du Parc W.
- Réalisation d'un film documentaire sur les pratiques traditionnelles de métallurgie du fer destiné à la promotion écotouristique du Parc W et à l'Ecomusée du Point Triple.
- Réalisation d'un état des lieux exhaustif et pertinent permettant de déboucher sur des dispositions réglementaires pour la transhumance régionale.

### **La recherche scientifique est intégrée dans le processus de gestion du Complexe écologique**

- Production d'outils d'aide à la décision portant sur les différents aspects de la gestion du Parc W.
- Inventaire et fouilles de sauvetage sur les sites métallurgiques antiques du Point Triple.
- Vulgarisation du Cybertracker, outils de suivi des activités de gestion au Parc W.
- Production de manuels sur la sécurité et sur la gestion des feux.
- Production d'un catalogue régionalisé des pratiques traditionnelles permettant d'identifier les activités et le montage des microprojets respectueux de l'environnement et économiquement intéressants pour les populations de la périphérie.

**Les capacités opérationnelles des composantes nationales sont renforcées**

<b>Résultats</b>	<b>Bénin</b>	<b>Burkina</b>	<b>Niger</b>
Mise en place d'un système de surveillance	- 42 agents / gardes faune en service permanent	- 11 agents de surveillance et 37 pisteurs en service permanent	- 2 chefs de section et 25 agents de surveillance en service permanent
Formation des agents	- gestion écologique, lutte antibraconnage, natation, écotourisme, utilisation SIG, cybertracker et échosondeur, techniques de dénombrement et moyens de communication	- entretien des pistes, gestion écologique, écotourisme, utilisation SIG et le cybertracker, techniques de dénombrement et moyens de communication	- gestion écologique, écotourisme, natation, utilisation SIG, cybertracker et échosondeur, techniques de dénombrement et moyens de communication
Réalisation d'un réseau de pistes et d'infrastructures de service	- 8 grands ouvrages de franchissement - 315 Km de nouvelles pistes saisonnières - 400 Km de pistes pérennisés - 600 km de pistes entretenues annuellement - 2 postes de garde - réfection des anciens postes de surveillance.	- 42 petits ouvrages de franchissement - 200 Km de nouvelles pistes saisonnières - 320 Km de pistes pérennisés - 320 km de pistes entretenues annuellement - 70 Km de piste régionale en cours - 4 postes de surveillance en cours	- 8 petits ouvrages de franchissement - 44 Km de nouvelles pistes saisonnières - 185 Km de pistes pérennisés - 480 km de pistes entretenues annuellement - 2 postes de garde - réfection des anciens postes de surveillance et réalisation d'un nouveau en cours
Création des sources de revenus directement employés pour les activités au Parc	- 2 concessions de grande chasse attribuées par appel d'offres international - 2 concessions pour le tourisme de vision		

**Les modalités de gestion, protection et de surveillance des aires protégées sont renforcées**

<b>Résultats</b>	<b>Bénin</b>	<b>Burkina</b>	<b>Niger</b>
Les dénombrements de la faune sont intégrés	- actions coordonnées des comptages totaux et spécifiques pour l'ensemble du Parc régional W		
Le système de surveillance est organisé et dispose d'un équipement performant (véhicules, vélos, ULM, radios...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- intégration des pisteurs et des concessionnaires</li> <li>- 20 jours/mois/agent forestier de patrouille</li> <li>- primes liées à la présentation des fiches de patrouille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- intégration des pisteurs et des concessionnaires</li> <li>- 15 jours/mois/agent forestier de patrouille</li> <li>- primes liées à la présentation des fiches de patrouille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 jours/mois/agent forestier de patrouille</li> <li>- primes liées à la présentation des fiches de patrouille</li> </ul>
La pression extérieure sur les ressources de l'aire protégée est diminuée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diminution de 99 % de la présence des bœufs transhumants dans le Parc</li> <li>- augmentation de 450 % de l'arrestation de braconniers</li> <li>- démantèlement des filières de braconnage des éléphants et de vente d'ivoire</li> <li>- actions d'ISC en faveurs des riverains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diminution de 97% de la présence des bœufs transhumants dans le Parc</li> <li>- augmentation de 50% de l'arrestation de braconniers</li> <li>- actions d'ISC en faveurs des riverains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- augmentation de 30% de l'arrestation de braconniers</li> <li>- démantèlement des filières de braconnage des éléphants et de vente d'ivoire</li> <li>- actions d'ISC en faveurs des riverains</li> </ul>
Le suivi écologique permet la protection et la gestion de la biodiversité avec une augmentation significative des ressources faunistiques	Activités de suivi : faune, feux de brousse, points d'eau et salines, végétation, cours d'eaux et érosion hydrique	Activités de suivi : faune, feux de brousse, points d'eau et salines, végétation, cours d'eaux et érosion hydrique	Activités de suivi : faune (y compris girafes, lamantins et oiseaux caractéristiques du fleuve Niger), feux de brousse, points d'eau et salines, végétation, cours d'eaux et érosion hydrique

**Les capacités locales de gestion des ressources sont créées**

<b>Résultats</b>	<b>Bénin</b>	<b>Burkina</b>	<b>Niger</b>
Les organisations des populations riveraines sont appuyées et formées et collaborent dans la gestion des espaces protégés et des zones tampons du Parc W	<p>les AVIGREF (Association Villageoise de Gestion des Ressources Faunistiques) collaborent sur les aspect de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- gestion des recettes issues de la valorisation de la faune</li> <li>- guides écotouristique</li> <li>- gestion du site aux éléphants d'Alfakoara</li> <li>- commerce de la viande issue de zones de chasse</li> <li>- pêche</li> <li>- entretien pistes, ouvrages et mares</li> <li>- surveillance</li> <li>- suivi écologique</li> </ul>	<p>les CVGF (Comité Villageois de Gestion de la Faune) collaborent sur les aspect de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- gestion de la chasse pour le développement des ZOVIC</li> <li>- suivi écologique du petit gibier</li> <li>- entretien pistes, ouvrages et mares</li> <li>- surveillance</li> <li>- suivi écologique</li> </ul>	<p>les Association Villageoise collaborent sur les aspect de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- gestion de villages écotouristiques</li> <li>- apiculture</li> <li>- textes et mesures régissant la transhumance et la gestion des aires de pâturages</li> <li>- aménagement et gestion des couloirs de transhumance</li> </ul>
Les institutions de recherche nationales sont impliquées dans les activités de recherche et de suivi écologique à l'intérieur du Parc et socio-territoriale à la périphérie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 60 élèves des universités de Cotonou et Parakou impliqués</li> <li>- deux actions de recherche/conservation (biomasse et zone tampon)</li> <li>- 6 stages DEA (3 en grande faune et 3 en géographie humaine)</li> <li>- création de tandems avec les universités de Pavia et Bergame (Italie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 18 élèves des Universités de Ouagadougou, de Bobo-Dioulasso et l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts impliqués</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 16 élèves de l'université de Niamey impliqués et quatre stages d'étudiants (transhumance, études en géographie, apiculture, girafes, lamantins)</li> </ul>
Les actions d' Education Environnementale assurent un changement des aptitudes en gestion durable des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3000 élèves ont visité le Parc dans le cadre de l'éducation environnementale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 300 élèves ont visité le Parc dans le cadre de l'éducation environnementale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 élèves ont visité le Parc dans le cadre de l'éducation environnementale</li> </ul>

**Les aires protégées et les ressources naturelles du Complexe écologique W sont valorisées de façon durable au bénéfice des populations et des aires protégées**

<b>Résultats</b>	<b>Bénin</b>	<b>Burkina</b>	<b>Niger</b>
Les revenus des activités de chasse et d'écotourisme sont remis aux populations riveraines	- 30% des revenus des activités de chasse et d'écotourisme sont remis aux AVIGREF	- partage des bénéfices de la petite chasse avec les populations	- mise en place des comités de gestion et d'une grille de répartition des recettes touristiques avec accord tripartite incluant l'opérateur "Point Afrique"
L'augmentation des recettes en faveur des populations est issue des investissements dans l'écotourisme	Réalisations : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 campements touristiques</li> <li>- 1 site de camping</li> <li>- 1 centre de visite</li> <li>- 1 buvette / restaurant au site aux éléphants,</li> <li>- 2 pistes de vision des éléphants</li> <li>- 3 miradors</li> <li>- panneaux et bornes de signalisation</li> <li>- 4 itinéraires touristiques</li> <li>- brochures itinéraires touristiques et dépliants pour la promotion touristique</li> <li>- émissions radio / TV régulières sur les activités éducation environnementale, surveillance, transhumance et communication sociale</li> </ul>	Réalisations : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 site de bivouac</li> <li>- 3 pistes touristiques</li> <li>- 7 sites écotouristiques</li> <li>- 4 miradors</li> <li>- panneaux et bornes de signalisation</li> <li>- matériel promotionnel (tee-shirts, casquettes, etc.)</li> <li>- édition d'affiches et de feuillets touristiques</li> </ul>	Réalisations : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 campements touristiques</li> <li>- sites de vision du lamantin</li> <li>- 60 Km de piste pédestre</li> <li>- 2 sites de bivouac</li> <li>- 3 miradors</li> <li>- 2 sites de pique-nique</li> <li>- panneaux et bornes de signalisation</li> <li>- réhabilitation du centre d'accueil en zone girafes</li> <li>- reportages radio/TV, documentaires</li> <li>- cartes touristiques, dépliants, prospectus, posters sur les girafes, panneaux publicitaires</li> <li>- élaboration d'un dossier sur l'écotourisme</li> </ul>
L'augmentation des recettes en faveur des populations est issue des investissements dans le tourisme cynégétique	- plan d'action concernant les zones de grande et petite chasse <ul style="list-style-type: none"> <li>- cahier des charges de grande chasse</li> <li>- salines aménagées</li> <li>- forages au but faunistique</li> </ul>	- plan d'action de grande et petite chasse (ZOVIC) <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 zones villageoises de chasse</li> <li>- 4 mares aménagées</li> </ul>	- accord pour la création d'une zone pilote de grande chasse et d'une zone villageoise de petite chasse <ul style="list-style-type: none"> <li>- aménagement de 2 mares et rehaussement de digues de retenue d'eau</li> <li>- nouvelles salines aménagées et rechargées</li> </ul>
Les accords avec les administrations permettent l'accès à des ressources naturelles	- accord relatif à l'exploitation concerté des ressources dans la zone tampon du Parc	- accord relatif à l'exploitation des ressources en paille, en pêche et l'accès à l'eau dans la zone tampon du Parc	

**Les populations et les individus des Zones périphériques sont engagés dans la conservation et la gestion des ressources naturelles**

<b>Résultats</b>	<b>Bénin</b>	<b>Burkina</b>	<b>Niger</b>
L'appui à l'organisation des instances en faveur de la conservation et de la gestion des ressources naturelles constitue le démarrage d'une cogestion dans le Parc W	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 60 AVIGREF mises en place avec appui à leur structuration</li> <li>- formation pour les microprojets et activités de gestion (patrouilles surveillance, suivi écologique, accueil touristique, gestion infrastructures du Parc, gestion viande provenant des zones cynégétiques, maintenance pistes, ouvrages, points d'eau et salines, cogestion zone tampon)</li> <li>- mise en place de nattes de concertation autour des ressources en zone tampon dans l'ensemble de la périphérie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 CVGF mis en place et associés à une fédération consultative pour la gestion des ressources naturelles</li> <li>- formation pour les microprojets et activités de gestion (patrouilles surveillance, suivi écologique, gestion infrastructures du Parc, maintenance pistes, ouvrages, points d'eau et salines, aménagement axes de transhumance, apiculture, puits, gestion des ZOVICS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 71 commissions foncières de base et 1 commission d'arrondissement mises en place pour les questions de sécurisation foncière et de gestion des conflits</li> <li>- appui à l'organisation et formation de l'association des guides du Parc à l'organisation et à l'enregistrement des structures villageoises de gestion des infrastructures écotouristiques, à la restructuration de l'association de gestion de la zone girafe et au renforcement du secteur artisanal en corrélation avec le développement touristique</li> </ul>
Les plans établis avec les populations et les actions d'aménagement territorial à la périphérie contribuent à la gestion durable des terres et à la conservation des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- plan de gestion des zones tampons avec planification sur l'utilisation des terres</li> <li>- 2 puits à grand diamètre aménagés sur le couloir de transhumance</li> <li>- promotion de l'apiculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- plan de gestion des zones tampons concernant la transhumance, l'apiculture, le front cotonnier, le reboisement, la cueillette et les ressources non ligneuses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- plan de gestion des zones tampons concernant l'occupation des sols, les facteurs de pressions, les flux économiques, l'aménagement des zones de pâturage, la délimitation des couloirs de passage, la localisation des points d'eau au site pastoral et la gestion des ressources naturelles : forêts et ressources non ligneuses</li> </ul>
Les actions de suivi	-	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place du réseau de suivi des girafes et des lamantins en collaboration avec les associations des villages</li> </ul>

Comme constaté par la mission d'évaluation à mi-parcours (2003/2004), l'état de mise en œuvre du programme est satisfaisant. Néanmoins, la mission recommande la prolongation du programme afin de finaliser la mise en œuvre d'activités et de pérenniser les acquis déjà existants. Aussi, l'UEMOA et la CEDEAO ont introduit, auprès de la CE, une requête sollicitant la prolongation de la convention de financement avec augmentation du budget initial de 20 % sur les reliquats des FED antérieurs au Programme Indicatif Régional 9<sup>ème</sup> FED.

## 6. Exécution financière

Depuis le démarrage du programme en 2001, les composantes sont entrain d'exécuter leur 4<sup>ème</sup> devis programmes.

### Cellule Régionale de Coordination (11 000 000 euros)

<b>7 ACP RPR 742</b>	<b>Engagements</b>	<b>Paiements</b>
2000	7 041 438	116 863
2001	258 191	1 820 980
2002	1 206 471	1 344 813
2003	650 744	1 243 840
2004	176 780	1 140 424
<b>TOTAL en euros</b>	<b>9 333 624 (soit 85 %)</b>	<b>5 666 920</b>

### Composante nationale Burkina Faso (3 000 000 euros)

<b>7 ACP BK 143</b>	<b>Engagements</b>	<b>Paiements</b>
2000	25 500	20 778
2001	518 018	239 196
2002	1 193 259	362 126
2003	265 100	228 605
2004	655 323	219 406
<b>TOTAL en euros</b>	<b>2 657 200 (soit 89 %)</b>	<b>1 070 111</b>

L'exécution financière pour les deux composantes ci-dessus est satisfaisante. La différence entre les engagements et les paiements s'explique par la non clôture d'anciens devis programme, mais surtout par la signature de contrats importants qui ont été engagés en décembre 2004, et pour lesquels aucun paiement n'a encore été réalisé (démarrage des travaux prévus pour janvier / février 2005).

## 7. Problèmes survenus et mesures à prendre

Des difficultés sont rencontrées dans la clôture des devis programmes. Concernant la Cellule Régionale de Coordination et la composante nationale Burkina Faso, les DP n°1, n°2 et n°3 ne sont pas encore clôturés. Afin de ne pas bloquer les activités du programme, les DP n°4 ont malgré tout été engagés mais avec une dotation initiale restreinte à 20 % du montant de la régie hors imprévus. Cette mesure a obligé les deux composantes à se mettre à jour dans le dépôt de leur comptabilité auprès des services de l'Ordonnateur et de la DCE.

## 8. Thèmes transversaux et autres questions

Néant

## Coopération Burkina Faso – Communauté européenne

### FICHE DE PROJET

#### 0. Identification - synthèse

Nom :	Plan d'actions organisation du secteur agricole (PAOSA)
Référence (N° comptable FED) :	8ACP BK014
Secteur CAD :	31110 Politique agricole et gestion administrative
Etat :	
Pays / zone géographique :	BF – Burkina Faso
Contribution UE :	24,2 millions d'euros
Date de mise à jour :	<b>31/12/04</b>
Date de la décision de financement :	11/06/1999
Date d'engagement (ligne budget.) :	
Date de démarrage :	30 juin 2000
Date de fin prévue :	31 décembre 2005
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]	

#### 1. Description

Dans le cadre du premier Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA I), exécuté durant la période 1993 - 1995, le Gouvernement a mis en œuvre une série de mesures de réforme et de libéralisation du secteur agricole. L'évaluation, qui en a été faite, a conclu à la nécessité d'enclencher aussitôt un second PASA visant le renforcement des acquis du premier, mais aussi, la poursuite de l'exécution des mesures non achevées et l'orientation de la politique agricole vers des programmes d'investissement.

Dans ce cadre, trois Plans d'Actions, intitulés respectivement:

P " Plan d'Actions pour l'Emergence des Organisations Professionnelles Agricoles " (PA/OPA);

P " Plan d'Actions pour le Financement du Monde Rural" (PA/FMR);

P " Plan d'Actions pour la Filière Riz" (PA/FR)

ainsi que le "Programme d'Appui Institutionnel" (PAI), ont été formulés par le Gouvernement en 1997, comme composantes du deuxième "Programme d'Ajustement Structurel Agricole" (PASA II), alors en cours d'élaboration.

Ces Plans d'Actions ont été regroupés avec le PAI sous le vocable "Plans d'Action pour l'Organisation du Secteur Agricole" (PAOSA), et ont donné lieu à la signature de la convention de financement du PAOSA en juin 1999.

Les objectifs du PAOSA tels que définis dans la convention de financement sont les suivants :

##### *Objectif global*

L'objectif global poursuivi est d'améliorer les performances socio-économiques du secteur agricole et la lutte contre la pauvreté dans un cadre institutionnel rénové repositionnant le rôle de l'Etat et favorisant l'organisation de la société civile.

##### *Objectifs spécifiques*

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- *Contribuer à l'émergence et au renforcement du rôle des organisations professionnelles agricoles* au travers d'actions de structuration, de formation et d'information / communication.
- *Consolider les systèmes d'épargne et de crédit rural* par l'assainissement et l'extension des réseaux financiers décentralisés et leur connexion avec la BACB (anciennement CNCA) et les autres établissements bancaires sur la base du refinancement de l'épargne collectée.
- *Accroître la production de riz* par la structuration des producteurs en organisations professionnelles travaillant de façon compétitive dans un contexte de marché libéralisé et capable d'augmenter leur part de la valeur ajoutée leur revenant.

- *Améliorer les capacités institutionnelles de conception, d'élaboration et de suivi des stratégies, politiques et plans d'actions* par le renforcement des services administratifs chargés du secteur agricole.
- *Résultats attendus :*
  - la structuration et renforcement du rôle des organisations professionnelles agricoles (OPA)
  - amélioration de l'accessibilité à l'épargne et au crédit du monde rural
  - augmentation de la production rizicole
  - accroissement de la capacité d'élaboration, de conduite, de suivi et d'évaluation de la politique sectorielle.

## **2. Origine, contexte et analyses clés**

Au Burkina Faso, le secteur rural occupe une place prépondérante dans l'économie nationale; il emploie 86% de la population totale. Environ 40% du PIB provient des activités agricoles (agriculture 25%, élevage 12% et 3% foresterie et pêche), considérées comme étant les principales sources de croissance économique du pays.

Face à cette réalité, le gouvernement a mis en œuvre une série de réformes visant à créer les bases d'une croissance accélérée, en améliorant les conditions de vie des populations et en développant une agriculture durable. Après la phase d'ajustement structurel des années 1990, marquée par un processus de libéralisation et de désengagement de l'Etat des secteurs productifs, le pays a adopté depuis 2000 une stratégie de lutte contre la pauvreté qui vise à assurer une croissance économique durable, équitable et de qualité.

Malgré des résultats macro-économiques encourageants (croissance moyenne du PIB de 5% par an durant la période de 1994 – 2002 contre 3% entre 1980 – 1993), les bonnes performances de certaines filières (coton, bétail/viande, céréales) et les avancées en termes d'opportunités offertes au secteur privé, les conditions de vie des populations rurales ne se sont pas améliorées de façon significative ; l'incidence de la pauvreté s'est même accrue au cours des dix dernières années.

La vulnérabilité due aux aléas climatiques, l'accroissement insuffisant de la productivité agricole et la faible diversification des revenus expliquent la persistance de l'insécurité alimentaire et économique des ménages ruraux. La mobilisation limitée des facteurs de production (terre, eau, capital, travail) et la dégradation continue des ressources naturelles sont liées à la faiblesse des investissements privés et publics, mais aussi aux déficiences de l'organisation du cadre institutionnel et des capacités de gestion

L'intervention communautaire soutient la volonté du Gouvernement d'améliorer des performances socio-économiques du secteur agricole et la lutte contre la pauvreté dans un cadre institutionnel rénové, repositionnant le rôle de l'Etat dans ses fonctions de planification et de contrôle, et favorisant l'organisation de la société civile.

Cette approche a été basée sur le document orientation stratégique (DOS) et sur le plan stratégique opérationnel PSO qui ont été élaborés à la fin des années 90.

Face à cette situation, les autorités burkinabé ont décidé d'entreprendre l'élaboration d'une nouvelle Stratégie de Développement Rural (SDR), en cohérence avec le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) qui a été officiellement approuvé par le Gouvernement en décembre 2003.

L'élaboration du nouveau document de stratégie de développement rural (SDR) a nécessité une mise en cohérence des plans d'actions avec la stratégie actuelle dans le secteur du développement rural. Le PAOSA intervient sur les 2 axes de la SDR suivants :

- accroître, diversifier et intensifier les productions agricoles et pastorales
- renforcer les capacités des acteurs et créer un climat institutionnel favorable.

D'autres partenaires techniques et financiers (AFD, coopération danoise, coopération néerlandaise) ont financé les différents plans d'actions à hauteur de plus d'une dizaine de millions d'euros.

### **3. Synthèse de la mise en œuvre du projet**

#### *3.1 Etat de mise en œuvre du PA/FR*

Le Plan d'Actions est géré par une cellule de gestion (CG-PA/FR) de type privé, le personnel étant fourni par l'association d'un bureau d'étude international et national.

Les principaux résultats de la mise en œuvre au 31 décembre 2004 sont :

- **Aménagement de plus de 1000 ha de bas fonds**
- **L'encadrement et l'appui conseil de 75 groupements producteurs de riz**
- **L'appui conseil au périmètre de Bagré**
- **La réalisation de l'inventaire des terres aménageables en bas fonds**
- La production en 2004 de 4,5 tonnes de semences de paddy certifiées
- La pré vulgarisation du Burkina Phosphate sur une cinquantaine d'ha
- La mise en place et l'appui du CIRB (Comité interprofessionnel du riz) et de l'Observatoire National du Riz

#### *3.2 Etat de mise en œuvre du PA/FMR*

Le PAOSA appuie le développement du secteur de la microfinance en milieu rural à travers principalement 3 actions:

- la mise en place du réseau CVECA de la boucle du Mouhoun par le CIDR : 37 caisses sont opérationnelles (Il était prévu que 35 caisses soient fonctionnelles après 3 ans) ;
- l'extension du réseau de l'URCPO (Union Régionale des Caisses Populaires de l'Ouest) 5 nouvelles caisses étaient fonctionnelles à la fin 2004 sur les 15 prévues au contrat de subvention ;
- L'appui au redressement de l'URCPSO. La restructuration de l'URCPSO est terminée avec le licenciement effectif des salariés remerciés. L'URCPSO a amélioré son encours d'épargne qui est passé de 1,5 milliard de FCFA en fin 1999 à plus de 2,3 milliards FCFA au 30 juin 2004.

#### *3.3 Etat de mise en œuvre du PA/OPA*

Débutée en juillet 2000, la mise en œuvre du PA/OPA a été suspendue suite au non renouvellement en juin 2003 pour insuffisance de résultat, du contrat de l'opérateur THALES en charge de l'exécution technique et financière de ce plan d'actions. Le financement d'actions de formation aux chambres régionales d'agriculture qui ont été mises en place en 2004 est envisagé dans le cadre de la prolongation de la convention de financement.

#### *3.4 Etat de mise en œuvre du PAI*

Le programme d'appui institutionnel s'est adressé principalement à trois structures :

- la Direction des Etudes et Projets (DEP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH);
- la Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité (SONAGESS);
- le Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA).

Cet appui, budgétisé au départ sur trois (3) ans, visait le renforcement des capacités d'intervention de chacune de ces structures dans les domaines relevant de leurs responsabilités respectives a été prolongé jusqu'à la fin de la convention de financement. L'appui à la SONAGESS s'est terminé en décembre 2004 et sera financé après cette date par la lettre officielle de sécurité alimentaire

### **4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés**

L'élaboration par le Gouvernement de la nouvelle Stratégie de Développement Rural (SDR), sur la base du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) a nécessité la mise en cohérence du PAOSA avec la politique actuelle du Gouvernement. C'est notamment le cas du PA/OPA dont un des objectifs était de mettre en place une structuration et une représentation des OPA. Cet objectif n'est plus pertinent dans la mesure où les OPA sont actuellement représentées à travers la Confédération Paysanne du Faso et leurs représentants au sein des chambres régionales d'agriculture.

## 5. Exécution financière

<b>Année</b>	<b>Montant engagé en euros</b>	<b>Montant payé en euros</b>
2000	4.019.200	938.261,96
2001	7.027.010	1.749.150,13
2002	4.610.540,41	3.412.601,76
2003	3.451.845,95	2.465.925,63
2004	498.548 euros	2.144.381,77
<b>Total</b>	<b>19.607.144</b>	<b>10.710.322</b>

## 6. Problèmes survenus et mesures à prendre

Le programme est confronté à un faible taux de décaissement dû notamment à l'inadaptation des procédures pour le type d'actions à mettre en oeuvre, à la multitude des engagements secondaires et à la lenteur de leur mise en oeuvre ainsi qu'à un retard important dans la clôture des contrats venus à échéance. Il est donc nécessaire de rationaliser les actions qui seront mises en oeuvre jusqu'à la fin de la convention de financement.

## Burkina Faso – Communauté européenne

### FICHE DE PROJET

#### Identification - synthèse

Intitulé :	Appui au Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire pour les systèmes d'informations sur la Sécurité Alimentaire (Appui au SE-CNSA pour les SISA)
N° comptable :	
Référence CRIS :	
Secteur CAD :	... <b>52010 Food Security</b>
Etat d'exécution :	démarrage effectif avril 2005
Pays / zone géographique :	Burkina
Contribution communautaire :	900 000 €
Date de mise à jour :	31 décembre 2005
Date de la décision de financement :	Novembre 2004
Date d'engagement (ligne budget.) :	
Date de démarrage :	avril 2005
Date de fin prévue :	21/12/2007
Référence Convention de Financement :	9 ACP BK 4 - APPUI AU SECRETARIAT EXEC. CNSA
Données financières (en €) :	

## 1. Description de l'intervention

### Objectifs globaux

Contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire, volet "Systèmes d'Information sur la Sécurité Alimentaire"

### Objectifs spécifiques

- A. Améliorer les capacités du SE-CNSA en matière de pilotage et d'exécution du PA-SISA.
- B. Améliorer les prestations des composantes du SISA et du SISA lui-même.

### Résultats

- 1 Les dotations en ressources humaines et matérielles de base permettant au SE-CNSA de piloter et d'exécuter le PA-SISA sont disponibles.
- 2 Les diverses étapes de la gestion du cycle des projets au bénéfice des structures du SISA sont correctement appuyées par les structures pilotées par le SE-CNSA, ce qui implique que :
  - L'identification des programmes, projets, études, ... à soutenir au bénéfice des systèmes d'information sectoriels et au bénéfice de la coordination du SISA est réussie.
  - La formulation et la préparation des programmes soutenus sur les ressources communautaires sont réussies.
  - L'exécution technique, administrative et financière des programmes et projets communautaires est réussie, et en conformité aux normes.
  - Le suivi-évaluation, les tableaux d'indicateurs, et les audits des programmes soutenus sur les ressources communautaires sont réalisés.

Le programme se composera principalement de :

- l'Assistance Technique de longue durée dans le domaine de la sécurité alimentaire. Plus spécifiquement, l'Assistance Technique envisagée sera concentrée dans le domaine de l'information sur la sécurité alimentaire :
- En assistant la mise en œuvre du Plan d'Action sur les Systèmes d'Information sur la Sécurité Alimentaire (PA-SISA) qui nécessite un appui spécifique et complémentaire à celui qui est financé sur la Lettre Officielle 2001 (financé sur la ligne budgétaire Sécurité Alimentaire de la Commission).
- En dispensant un appui-conseil sur les aspects systèmes d'information de la LO CILSS.

- Appui institutionnel en fonctionnement et en investissements pour le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA) pour ce qui relève plus particulièrement de ses prérogatives dans le PA-SISA.

-

## **2. Contexte et origine**

La Commission européenne appuie depuis de nombreuses années des programmes de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest et notamment au Burkina Faso. C'est ainsi que par le biais de plusieurs lettres officielles (LO, ligne budgétaire sécurité alimentaire), la Commission a accompagné l'actualisation de la stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA) et a appuyé les structures opérationnelles faisant partie du « dispositif national de sécurité alimentaire » qui fonctionne de façon paritaire, impliquant à la fois des représentants du Gouvernement du Burkina Faso et de la communauté des partenaires techniques et financiers.

En complément des financements du FED dans le secteur rural, les actions communautaires visent plus particulièrement à améliorer la mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité alimentaire et le pilotage national et décentralisé du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires soutenu par les bailleurs de fonds.

La dernière LO soutient le renforcement de la capacité de gestion des crises alimentaires conjoncturelles que subit à intervalles réguliers le Burkina, et contribue à la prévention de ces crises au travers d'actions structurantes (mise en œuvre des plans d'action céréales et niébé, appui aux réseaux de banques de céréales et aux systèmes financiers décentralisés, renforcement du dispositif national sur les systèmes d'information liés à la sécurité alimentaire, ...).

La stratégie de coopération du 9<sup>e</sup> FED s'articule quant à elle autour de trois domaines de concentration parmi lesquels figure également le « développement rural et la sécurité alimentaire ». Pour rappel, les objectifs du FED en matière de sécurité alimentaire se déclinent comme suit :

- le renforcement des dispositifs de prévention et de gestion des crises alimentaires;
- l'amélioration de l'accès des populations aux produits alimentaires;
- l'accroissement de l'impact des politiques sectorielles contribuant à la réduction de l'insécurité alimentaire.

## **3. Contraintes de calendrier**

Démarrage prévu en avril 2005.

Le programme sera mis en œuvre sur une période de 36 mois, le rythme d'exécution étant lié aux besoins et aux performances du SE-CNSA.

La convention de financement doit être conclue au plus tard le 31 décembre de l'année suivant celle au cours de laquelle l'engagement financier global correspondant a été adopté. À défaut, les crédits correspondants seront annulés.

Les contrats et les devis-programmes qui mettent en œuvre la convention de financement doivent être dûment signés dans les trois ans suivant l'adoption de l'engagement financier global correspondant. Cette date limite ne pourra pas être reportée

La fin de la période d'exécution de la convention de financement est fixée au 31/12/2008. Tout solde restant disponible au titre de la contribution communautaire sera automatiquement annulé 6 mois après la fin de la période d'exécution de la convention de financement.

## **4. Perspectives et contraintes particulières**

Le gouvernement s'engage à confirmer la SNSA et SRSA comme cadre de référence, à créer les conditions propices à leur pilotage, à faciliter et à poursuivre la mise en œuvre des actions qui y sont reprises, particulièrement celles relatives au PA-SISA.

Le gouvernement s'engage en particulier à :

- à faciliter les échanges d'informations entre les divers ministères techniques concernés par l'information sur la sécurité alimentaire.
- nommer et recruter en nombre suffisant du personnel qualifié auprès du SE-CNSA,
- diligenter les dossiers dans des laps de temps compatibles avec la bonne conduite des actions du PA-SISA
- développer le cadre légal et réglementaire pour le développement du PA-SISA
- s'inscrire dans une démarche de gestion de la qualité de l'information
- prendre en charge une part croissante des charges financières du SISA et internaliser les acquis des programmes d'appui.
- les services gouvernementaux sont les bénéficiaires directs. L'amélioration de la capacité de gestion administrative et financière des appuis devra aller de pair avec l'amélioration de la maîtrise technique des dossiers.

## Coopération Burkina – Communauté européenne

### FICHE DE PROJET

#### Identification - synthèse

Intitulé :	<b>Programme d'appui communautaire à la sécurité alimentaire au Burkina Faso</b>
N° comptable :	<b>LO N° 20093/2001</b>
Référence CRIS :	2001/047-265
Secteur CAD :	...
Etat d'exécution :	<b>En cours – Prolongée jusqu'en décembre 2007</b>
Pays / zone géographique :	<b>Burkina Faso</b>
Contribution communautaire :	<b>7 M€</b>
Date de mise à jour :	<b>31 décembre 2004</b>
Date de la décision de financement :	25 juillet 2001
Date d'engagement (ligne budget.) :	19/08/2002
Date de démarrage :	19/10/02 (versement effectif de la première tranche)
Date de fin prévue :	31/12/ 2007
Référence Convention de Financement :	002-340 – BK/2001/0097
Données financières (en €) :ci-dessous	

	Versement 1	Engagé	Justifié	Versement 2	Total 2 tranches
Reconstitution					
SNS	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	- €	1 000 000 €
FICA (SISA)	- €			1 000 000 €	1 000 000 €
PA Céréales Niébé	600 000 €	100 000 €		900 000 €	1 500 000 €
BC/SFD	400 000 €	283 166 €	65 170 €	400 000 €	800 000 €
FIAP	300 000 €	27 368 €	19 422 €	300 000 €	600 000 €
			300 000		
SISA	400 000 €	300 000 € €		400 000 €	800 000 €
	2 700 000 €	1 710 534 €	1 385 592 €	3 000 000 €	5 700 000 €
	100%	63%	51%		

#### 1.Description

Suite à l'adoption d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, le Burkina Faso a élaboré au cours de l'année 2000, en concertation avec ses partenaires au développement et en particulier la Commission européenne, une stratégie nationale de sécurité alimentaire.

Le programme d'appui pluriannuel à la stratégie nationale de sécurité alimentaire d'un montant total de 7 M€ prévoit d'accompagner la mise en oeuvre de cette nouvelle stratégie en contribuant à l'amélioration de la prévention et de la gestion des crises alimentaires conjoncturelles et à la réalisation d'actions plus structurantes visant à faciliter durablement l'accès des populations les plus vulnérables aux produits alimentaires.

Ce programme comporte 4 volets : Renforcement de la prévention et de la gestion des crises conjoncturelles (appui au systèmes d'information SISA, reconstitution du stock national de sécurité, appui au dispositif national de pilotage - 2 Meuros) ; Amélioration de la sécurité alimentaire structurelle (Appui au plans d'action financement du monde rural et au Plan d'actions céréales et au réseau de banques de céréales - 2,3 Meuros) ; Appui institutionnel (1,4 Meuros) ; Coopération technique et suivi (1,3 Meuros).

L'objectif global du programme est l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages sur le court et le long terme.

L'objectif spécifique est de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de sécurité alimentaire.

## **2. Contexte, origine et considérations importantes**

Pays sahélien enclavé, le Burkina Faso est un pays pauvre classé parmi les 5 pays à indice de développement humain les plus bas. Son économie repose sur le secteur primaire : 40 % du PIB, 80 % de la population active, 90 % des recettes à l'exportation.

La sécurité alimentaire des burkinabè, comme dans la plupart des pays sahéliens est essentiellement assurée par les céréales (mil, sorgho, maïs) qui représentent 70 % de la consommation alimentaire des populations et 3/4 des apports caloriques (FAO, 1998).

Dans un environnement subissant des dégradations directement liées à la pression démographique, l'agriculture et l'élevage demeurent largement tributaires du niveau et de la répartition des pluies durant l'hivernage. Cette dépendance induit de fortes fluctuations des niveaux de production d'une année à l'autre. La distribution géographique des productions présente également des zones d'importants déficits structurels. En pratique, la disponibilité alimentaire du pays est globalement assurée grâce aux productions agricoles (céréales, légumineuses, tubercules, maraîchage, viande et poisson) et aux importations commerciales.

Avec des marchés généralement approvisionnés, la question de l'insécurité alimentaire se pose pour le consommateur essentiellement en terme de pouvoir d'achat. Or, près de 45 % de la population se trouve en dessous du seuil absolu de pauvreté (dont 51 % en milieu rural et 16 % en milieu urbain) et 28 % en dessous du seuil d'extrême pauvreté (INSD 1996).

L'état nutritionnel des enfants révèle des taux de malnutrition largement supérieurs aux seuils maxima acceptables établis par l'OMS. Ce constat masque toutefois de grandes disparités. Ainsi la malnutrition infantile concerne avant tout le milieu rural et diffère beaucoup selon les régions.

Ce contexte explique pourquoi les partenaires extérieurs - dont la Commission - se sont impliqués depuis de nombreuses années pour appuyer les efforts du gouvernement du Burkina Faso visant à définir et mettre en œuvre des politiques de lutte contre l'insécurité alimentaire. Il existe une concertation permanente dans le cadre du Comité technique du Conseil national de sécurité alimentaire (CT CNSA) animé par un secrétariat exécutif (SE CNSA) et rassemblant les services ministériels concernés – agriculture (assurant la présidence du comité), action sociale, finances - et les partenaires financiers – UE (assurant la coprésidence du comité), Pays-Bas, France.

## **3. Résumé de la mise en œuvre de la LO 2001**

A ce stade 58,6 % de la première tranche de 2,7M€ ont été engagés et 51,94 % payés. C'est-à-dire 27% de l'enveloppe globale de 5,3M€ ont été engagés et 24 % payés

Le calendrier indicatif initial était le suivant : signature de la Lettre officielle de la Commission en 2001, versement des appuis financiers en deux tranches au cours des années 2002 et 2003, 2 assistants techniques pendant 2 années (2002-2003), revue à mi-parcours (fin 2002/début 2003) conditionnant le deuxième versement, aucun versement ne pouvant être demandé après le 31/12/2004.

Le protocole d'accord pour la mise en œuvre de la Lettre officielle n'a pu être signé qu'en août 2002, soit un an après l'envoi de la Lettre officielle, en raison de retards dans l'adoption de la stratégie

nationale de sécurité alimentaire et dans l'inscription budgétaire de la contribution à la reconstitution du stock national de sécurité. Ce protocole prévoyait un premier versement de 2,7 Meuros (effectué en octobre 2002) suivi d'un deuxième versement de 3,0 Meuros conditionné par une évaluation positive de la revue à mi-parcours. Cette dernière a finalement eu lieu en avril 2004.

Il est nécessaire de considérer que 60 % des ressources de la première tranche de cette Lettre officielle étaient liés à l'adoption préalable d'un plan d'action sur les systèmes d'information d'une part et au lancement officiel des plans d'action céréales et niébé d'autre part. Les délais nécessaires à l'instruction de ces démarches ont été plus longs que prévus en raison de contraintes très fortes dans le processus de réforme institutionnelle.

#### **4. Evolution du contexte**

La mise en œuvre de ce programme se déroule dans un contexte marqué par :

- Un dialogue régulier mais parfois difficile avec les autorités nationales et des situations tendues, toujours résolues mais consommatrices de temps (gestion de la crise alimentaire de 2001 et évaluation des actions menées, inscription sur la Loi de finances, nouvel organigramme du ministère de l'agriculture, prélèvement unilatéral du gouvernement sur le stock en 2002, bras de fer autour de la définition du futur plan d'action sur les systèmes d'information, renégociation de l'accord cadre Etat/partenaires, etc.).
- Une grande faiblesse du service administratif chargé d'animer le dispositif national de sécurité alimentaire (nette amélioration depuis 2004).
- La complexité des procédures internes à la Commission (et les incertitudes sur les nouvelles), les mesures transitoires de gestion de l'assistance technique (et les incertitudes sur l'avenir) pèsent également sur la mise en œuvre.

### **5. PERSPECTIVES**

Malgré les retards enregistrés dans la mise en œuvre de la Lettre officielle, la pertinence et la cohérence des actions envisagées ne sont pas contestables. Toutes les activités s'insèrent dans un cadre global de lutte contre la pauvreté, de développement rural et de renforcement de la sécurité alimentaire structurelle soulignée par la stratégie nationale.

La mise à disposition de la seconde tranche de 3.000.000 d'Euros apparaît nécessaire afin de mener à bien les actions prévues en utilisant le cadre de coopération défini par le Conseil National de Sécurité Alimentaire auquel participe l'Union Européenne dans un cadre de gestion paritaire.

#### **6. Prolongation de la Lettre officielle**

Bruxelles a accordé en décembre 2004 une prolongation de 3 ans de la durée de mise en œuvre de cette LO. La priorité est désormais d'engager rapidement l'appui au PA SISA et l'appui au PA Céréales. Les engagements prévus sont de : **1.4 M€** pour le PA SISA et **1.3M€** pour le PA C le reste concerne l'appui aux activités de micro finances (**430 000 €**).

#### **« 7. Actions attendues du gouvernement pour faciliter la mise en œuvre de la L.O 2001**

- le gouvernement doit s'engager financièrement dans la mise en œuvre du PA SISA et doit effectuer les réformes institutionnelles prévues par le PA SISA
- il serait souhaitable que SE/CNSA soit le plus rapidement possible doté des ressources humaines et matérielles stipulées par le Décret de février 2004 indiquant sa création. Les tâches du SE ne peuvent qu'augmenter à l'avenir en raison de l'ampleur que va prendre le FIAP (disponibilités additionnelles de la seconde tranche) et par la mise en place PA/SISA.

**Coopération Burkina Faso – Communauté européenne**  
**FICHE DE PROJET**

**0. Identification - synthèse**

Nom :	<b>Appui au Programme Régional de Promotion des Energies Domestiques et Alternatives au Sahel / PREDAS</b>
Référence (N° comptable FED) :	8 ACP ROC 051
Secteur CAD :	
Etat :	En cours
Pays / zone géographique :	Etats membres du CILSS
Contribution UE :	5 400 000 euros
Date de mise à jour :	<b>31/12/04</b>
Date de la décision de financement :	
Date d'engagement (ligne budget.) :	04/10/2001
Date de démarrage :	01/10/2002
Date de fin prévue :	31/12/2007
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]	

**1. Description**

**1.1. Objectif global**

La gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté constituent les objectifs globaux du programme.

**1.2. Objectif spécifique**

L'objectif spécifique est de créer un cadre favorable à une gestion organisée et durable des ressources en énergies domestiques en assurant aux populations les plus pauvres un approvisionnement régulier en bois d'énergie, au moindre coût et de manière durable.

**1.3. Résultats attendus**

La cohérence des politiques « énergies domestiques » est améliorée, en particulier :

- pour les pays ayant déjà adopté un « plan pour l'énergie domestique de sortie de crise du bois énergie » (SED), la cohérence est renforcée ;
- pour les pays ayant entrepris l'étude et l'adoption du SED, la conception est améliorée ;
- pour les pays qui ne disposent pas encore d'un SED, la préparation est appuyée.

Un réseau de Professionnels Sahéliens en Energies Domestiques (PESED) est constitué et un Système d'Information Technologique sur l'Energie (SITE) pour la collecte et la mise à disposition de chacune des données sur l'énergie domestique au Sahel est mis en place.

Les Etats membres du CILSS<sup>1</sup> disposent d'une méthode simple normalisée de suivi écologique des ressources ligneuses disponibles dans les bassins d'approvisionnement en bois énergie des grandes villes du Sahel et sont appuyés dans sa mise en place auprès de programmes nationaux sur les énergies domestiques en cours ou à l'instruction.

<sup>1</sup> Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad

#### **1.4. Activités**

- Aider les Etats membres du CILSS à concevoir, adopter et mettre en œuvre leur "Plan Energie Domestique" (SED), en particulier proposer une méthodologie pour l'élaboration des SED issue de l'expérience des pays les plus avancés, appuyer l'élaboration des nouveaux SED, favoriser la finalisation ou mise en œuvre des SED existants par des appuis spécifiques (cadre réglementaire et fiscal, conditionnalités institutionnelles...), favoriser les rencontres et échanges d'expérience.
- Constituer un Réseau de Professionnels Sahéliens en Energies Domestiques (PESED) (avec définition du cadre de fonctionnement, mise en place d'un annuaire électronique et identification des centres d'excellence) et initier un Système d'Information Technologie sur l'Energie (SITE) (avec mise en place d'une base de données informatisée dans chacun des Etats membres du CILSS et au niveau régional et standardisation des méthodologies et référentiels de l'information).
- Aider les Etats membres du CILSS à concevoir, puis à promouvoir les conditions de suivi écologique des ressources ligneuses disponibles dans les bassins d'approvisionnement en bois énergie des grandes villes du Sahel, en particulier :
  - inventaire comparatif des méthodologies expérimentées au Sahel et d'autres pays en matière de suivi écologique,
  - analyse des besoins opérationnels des planificateurs et aménagistes,
  - suivi de la productivité naturelle des forêts ligneuses et de leur état,
  - coordination avec Agrhymet et constitution d'un fonds régional d'imagerie satellitaire.

#### **2. Origine, contexte et analyses clés**

Depuis des années, de nombreux organismes de coopération bilatéraux et multilatéraux ont soutenu des projets dans les secteurs connexes du bois énergie. Les principales organisations internationales sont la Banque mondiale, souvent en association avec d'autres partenaires multilatéraux tels le FIDA, la FAO et l'Union européenne (en particulier dans le cadre des PIN). Les principales institutions de coopération bilatérales sont la coopération allemande (GTZ), la coopération danoise (DANIDA), la coopération française, la coopération néerlandaise.

Au niveau régional, les contributions de la Commission européenne axées sur la bonne gestion des ressources naturelles liées au secteur des énergies domestiques et les actions financées par la coopération allemande axées sur la bonne utilisation des énergies domestiques sont en particulier tout à fait complémentaires dans le cadre du PREDAS.

Aussi, le programme PREDAS a été élaboré en coordination étroite avec nos partenaires sahéliens et l'ensemble des bailleurs de fonds intéressés par le secteur des énergies domestiques et sur les expériences acquises des interventions précédentes. Il bénéficie d'un co-financement de la République Fédérale d'Allemagne mis en œuvre par la GTZ. Le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) est chargé de la coordination générale du programme dont la mise en œuvre est conçue de façon décentralisée en appui aux structures nationales et opérateurs impliqués dans le secteur "énergies domestiques".

#### **3. Synthèse de la mise en œuvre du projet**

L'Ordonnateur Régional est le Secrétaire Exécutif du CILSS. Il assure la coordination et le suivi de mise en œuvre du programme avec l'assistance d'une unité permanente, basée à Ouagadougou, intitulée "Cellule Régionale de Coordination du PREDAS" dont le suivi est assuré par un Coordinateur Régional.

La Cellule Régionale de Coordination (CRC), structure permanente d'organisation, d'animation, de gestion financière et de gestion des devis programmes annuels, coordonne la mise en œuvre de

l'ensemble du programme. Les devis programmes annuels sont régionaux mais ils englobent néanmoins les activités prévues pour chaque pays.

Au niveau national, des Unités Techniques Nationales (ETN) assurent les fonctions d'animation et de suivi d'exécution des programmes annuels d'activités des pays. Elles sont composées de 4 membres dont un animateur national nommé par son gouvernement.

Le programme bénéficie d'une Assistance Technique (AT) composée d'un assistant technique long terme, basé auprès de la Cellule Régionale de Coordination, et d'assistants techniques court terme intervenant dans les pays à leur demande.

Un Comité Régional de Pilotage (CRP), réunissant un représentant du secrétariat exécutif du CILSS, les animateurs nationaux, le coordinateur régional et un représentant de la Délégation Commission européenne en qualité d'observateur, assure la formulation des devis programmes annuels du PREDAS. Il se réunit une fois par an dans un des pays membres.

Le fonctionnement du CRP est sous le contrôle d'un Comité Directeur Régional. (CDR) composé du Secrétaire Exécutif du CILSS, des représentants de la délégation de la Commission européenne, et des Etats membres associés au financement du PREDAS, en particulier la République Fédérale d'Allemagne. Il se réunit de façon ordinaire, tous les ans, pour assurer les missions d'évaluation et de contrôle de la conformité et de la cohérence de l'ensemble des devis programmes annuels concourant à la bonne mise en œuvre du PREDAS.

#### **4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés**

Néant

#### **5. Avancement dans la réalisation des objectifs**

##### 5.1. Au niveau régional

- 7 pays sur les 9 concernés par le programme ont validé techniquement leur SED. Il reste la Gambie et le Cap Vert qui prévoient de le faire au cours du 1er semestre 2005 ;
- Un réseau sahélien des professionnelles en énergies domestiques a été créé, avec la mise en place d'un site WEB ;
- Des rencontres d'échanges sur des thèmes d'intérêt régional se sont tenues (aménagement des forêts pour la production de bois-énergie, carbonisation, fiscalité et réglementation sur le bois-énergie).

##### 5.2. Au Burkina Faso

- Appui à l'organisation d'un atelier national de lancement des activités.
- Appui à la mise en place des organes nationaux de mise en œuvre du programme (cadre de concertation sur les énergies domestiques, animateur national, équipe technique nationale) avec un soutien financier pour équipements / fonctionnement.
- Organisations de formations à des acteurs nationaux en énergies domestiques : foyers améliorés, valorisation des énergies renouvelables pour la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles, cadre logique appliqué aux SED, voyages d'études au Mali sur plateforme multifonctionnelle et au Niger sur les marchés ruraux de bois.
- Elaboration, édition et diffusion d'un guide de gestion et d'aménagement des forêts sèches du nord du BF.
- Participation à des rencontres d'échanges sur des thèmes d'intérêt régional : aménagements des forêts pour la production de bois-énergie, carbonisation, fiscalité et réglementation sur le bois-énergie.
- Appui financier pour la réalisation d'une enquête sur les consommations de combustibles domestiques.

- Appui méthodologique et financier pour la formulation d'une SED et la tenue de l'atelier de validation technique.
  - Collecte de données et informations sur les énergies domestiques et publication sur le site WEB
- Deux années après le début de la mise en œuvre, nous pouvons constater un bon état d'avancement en général. Il n'y a pas de difficulté particulière rencontrée.

## 6. Exécution financière

Le programme ne prévoit pas de budget spécifique pour chaque pays, un seul devis programme géré au niveau régional prend en compte les activités des pays. Aussi, il n'est pas possible de donner l'état de l'exécution financière pour un pays en particulier.

Au niveau régional, l'état de l'exécution financière est le suivant :

Budget global : 5 400 000 euros

<b>PREDAS</b>	<b>Engagements</b>	<b>Paiements</b>
2002	137 000	39 140
2003	2 132 300	491 964
2004	1 011 175	804 389
<b>TOTAL (euros)</b>	<b>3 280 475 (soit 61 %)</b>	<b>1 335 493</b>

Le programme a déjà mis en œuvre deux devis programmes, le troisième est en cours :

DP démarrage du 01/10/2002 au 30/09/2003, clôturé ;

DP n°1 du 01/10/2003 au 31/12/2004, en cours de clôture ;

DP n°2 du 01/01/2005 au 31/12/2005, actuellement en cours d'exécution.

## 7. Problèmes survenus et mesures à prendre

Au regard de l'incertitude du co-financement de la République Fédérale d'Allemagne, certaines activités qui devaient être financées par ces fonds ont été reportées sur le financement FED.

## 8. Thèmes transversaux et autres questions

### Protection de l'environnement

Le projet s'inscrit entièrement dans la préoccupation de protection active de l'environnement puisqu'un des objectifs du projet est la contribution à l'initiation d'un véritable suivi écologique des ressources ligneuses disponibles dans les bassins d'approvisionnement des grandes villes du Sahel. Aussi, il est primordial qu'une coordination s'établisse entre les différentes actions en cours de réalisation, et ceci est assuré par la Cellule Régionale de Coordination.

### Aspects sociaux culturels, femmes et développement

Le projet tient compte, dans sa programmation annuelle, des besoins de sensibilisation et d'information de tous les acteurs impliqués dans ce sous-secteur de l'énergie domestique. Le degré d'adhésion, par chacun des acteurs et des groupes cibles identifiés, est considéré comme un excellent indicateur du degré de viabilité du PREDAS. La participation des femmes à l'exécution et aux bénéfices du projet, notamment aux économies d'énergie et à la gestion villageoise des ressources ligneuses, fait l'objet d'une attention spéciale, à la fois au titre d'acteur, d'opérateur ou de promoteur du projet et de composante de groupes cibles.

## CILSS – Communauté européenne

### FICHE DE PROJET

#### Identification - synthèse

Intitulé :	Programme d'appui communautaire à la mise en œuvre de stratégies nationales et régionale de sécurité – convention de contribution avec le CILSS
N° comptable :	décision n° 2003 / 5986
Référence CRIS :	n° de contrat 2004 / 085 – 502
Secteur CAD :	...
Etat d'exécution :	démarrage effectif août 2004
Pays / zone géographique :	9 pays du CILSS
Contribution communautaire :	5 M€
Date de mise à jour :	15 mars 2005
Date de la décision de financement :	Novembre 2003
Date d'engagement (ligne budget.) :	17/06/2004
Date de démarrage :	(versement effectif de la première tranche) novembre 2004
Date de fin prévue :	25/02/2010
Référence Convention de Financement :	2003 / 5986
Données financières (en €) :	Première avance versée 708 758 €

#### **1. Description**

Le programme d'appui communautaire s'inscrit intégralement dans la stratégie opérationnelle 2015 et le « programme quinquennal de sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel – 2003/2007 - » adopté par la Conférence des ministres du CILSS à Banjul en décembre 2002.

Parmi les 5 objectifs de la Stratégie Opérationnelle de Sécurité Alimentaire du CILSS et de son programme quinquennal, le projet d'appui communautaire développe **trois objectifs spécifiques** qui s'inscrivent dans les priorités d'intervention communautaire :

**Volet 1** : Renforcement du dialogue politique et technique et amélioration de la gouvernance de la sécurité alimentaire ;

**Volet 2** : Prévention et gestion des crises alimentaires ;

**Volet 3** : Création d'un dispositif régional d'information sur les marchés.

#### **2. Contexte et origine**

La politique de sécurité alimentaire a été remise au premier rang des priorités de développement des pays sahéliens et s'inscrit en tant que telle au niveau des politiques nationales et dans les PRSP. On estime à environ 40 % la population sahélienne confrontée à la sous alimentation et à l'insécurité alimentaire. La région sahélienne reste profondément marquée par les graves crises alimentaires qu'elle a connues. Depuis lors, la prévention (alerte précoce) et la gestion des crises conjoncturelles (mobilisation d'aide alimentaire) a dominé ces approches visant à l'amélioration de la sécurité alimentaire. D'importants progrès ont été réalisés dans le domaine de la gestion de l'information notamment, en particulier sous l'égide du CILSS. Au niveau régional l'existence d'un document de stratégie approuvé par les pays est la base du présent programme.

La Commission européenne a soutenu et financé (645 000 euros) en partenariat avec d'autres bailleurs (USA, Pays Bas, France, Canada) l'exercice de définition d'une stratégie régionale de sécurité alimentaire mise en œuvre par le CILSS. Ce processus s'est étalé sur une période de 3 ans (2000-2003).

Le cadre méthodologique proposé par le CILSS a permis de dégager une réelle cohérence et une grande convergence entre les différents exercices nationaux et avec les dynamiques nationales en cours (CSLP, PAN LCD..).

**La stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire** vise à la fois à renforcer la sécurité alimentaire structurelle et d'autre part les capacités de prévention et de gestion des crises des Etats de la région, les deux dimensions étant étroitement imbriquées.

### **Articulation de la stratégie régionale avec les dynamiques régionales en cours et le rôle spécifique du CILSS**

La déclinaison du Cadre stratégique de sécurité alimentaire adopté par les chefs d'Etats du Cilss en novembre 2000 à Bamako et qui sert de point de départ à la **Stratégie Opérationnelle** est confrontée au fait que les orientations du Cadre stratégique dépassent largement les compétences strictes du CILSS à plusieurs niveaux : au plan thématique d'une part, au plan géographique d'autre part ;

Sur le premier point l'approche élargie du concept de sécurité alimentaire conduit à s'intéresser en particulier à la question des marchés et plus largement à celle de la convergence des politiques macro-économiques et sectorielles, à la question de la prévention et du règlement des conflits, etc. Ce sont des domaines dont le leadership est assumé par d'autres institutions régionales, en particulier la CEDEAO et l'UEMOA, pour l'Afrique de l'Ouest, la CEMAC pour l'Afrique centrale (cas du Tchad), l'UMA pour l'Afrique du Nord (cas de la Mauritanie). Pour ces questions, le statut et la portée du Cadre stratégique et par conséquent des stratégies et programmes qui en découlent, sont naturellement différents que pour les questions qui relèvent directement du mandat du CILSS : l'offre agricole, la Gestion des Ressources Naturelles, la prévention et la gestion des crises alimentaires. Toutefois, avec un mandat centré sur la sécurité alimentaire (et la gestion des ressources naturelles) le CILSS doit nécessairement s'intéresser à des problématiques « périphériques » à partir du moment où les politiques qui sont conduites dans ces domaines auront un impact important sur les conditions de réalisation de la sécurité alimentaire sahélienne.

Le dispositif institutionnel proposé dans la stratégie régionale devait prendre suffisamment en compte ce problème. Le nœud principal a trait au débat inter-OIG, essentiellement CEDEAO/UEMOA/CILSS.

- l'UEMOA développe son propre programme de sécurité alimentaire (PSSA avec la FAO) et considère que sur les questions de politique agricole, la PAU (Politique agricole unique) répond aux besoins d'harmonisation des politiques, même si son aire d'intervention ne concerne que les pays de la zone franc.
- la CEDEAO considère le Cilss comme un « bras technique » dans des domaines thématiques sur lesquels ses capacités sont faibles. Le principe de la définition d'une politique agricole commune à l'échelle de la CEDEAO est désormais acquis et le Cilss y jouerait un rôle actif au niveau technique, avec l'appui financier de l'USAID. Ce travail devrait en principe exploiter les acquis de la PAU. Un rôle politique plus actif de la CEDEAO dans le soutien au Cadre Stratégique est sans doute possible.
- Ce ne sont pas seulement les dynamiques des OIG qui sont en cause, mais aussi les stratégies des agences d'aide ou des organisations internationales. La tentation des OIG d'intégration de couvrir l'ensemble des domaines politiques et techniques reste vivace.

Longueusement discutée et enrichie par plusieurs ateliers régionaux, la stratégie régionale élaborée par le CILSS exprime une réelle évolution en matière de gouvernance car ce qui est devenu assez habituel au niveau national, en particulier dans le cadre des stratégies de lutte contre la pauvreté, l'est beaucoup moins au niveau sous-régional, où un tel exercice développé sur des bases aussi participatives est à souligner et à saluer.

### **3. Les résultats obtenus**

La mise en œuvre de ce programme a démarré en novembre 2004. Il s'est agit en premier lieu d'apporter un appui à la préparation de la réunion du réseau de prévention des crises alimentaires dans le sahel qui se réunit annuellement et qui fêtait cette année son vingtième anniversaire. Espace de dialogue et d'échanges d'informations nord-sud, ce dispositif est un exemple inédit à ce jour dans le monde, de prévention des crises alimentaires par le partage d'information et le dialogue politique. En complément de l'organisation de cet évènement, qui s'est tenu à cette année à Niamey au centre AGRHYMET-CILSS, un travail de capitalisation des travaux du réseau sur vingt ans a été entrepris par le CILSS avec l'aide de consultants. Ce travail a permis l'élaboration et la diffusion d'un ouvrage de référence sur les acquis et les perspectives de vingt ans d'activité du réseau. Profitant de l'opportunité de cette rencontre, le CILSS et ses partenaires ont souhaité également initier une démarche visant à élaborer et faire valider « une charte de qualité statistique » dont le réseau aurait, comme pour la charte alimentaire, la responsabilité de dresser chaque année le bilan. Les ressources communautaires ont permis de financer la phase préparatoire de cet exercice, destinée à élaborer un document de proposition présentant la méthodologie, le contenu et l'échéancier de cette future charte. Enfin, l'appui de la Commission a permis entre novembre et mars 2005 de financer certaines personnes ressources mobilisées au sein du CILSS dans la mise en œuvre du programme communautaire. Enfin, dans le cadre du 3<sup>e</sup> volet de la convention UE et en collaboration avec USAID, a été organisée en mars 2005 à Bamako la conférence régionale annuelle sur la situation agricole et alimentaire et les opportunités d'échanges dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest, réunissant opérateurs privés et responsables des services publiques impliqués dans la production et l'échange d'information relative à la situation des marchés régionaux. Cette rencontre devait servir de point de départ à la mise en œuvre du futur SIM (système d'information sur les marchés) régional.

### **4. Perspectives**

Comme nous venons de le voir la convention de financement est encore dans sa phase de démarrage, les 4 priorités du programme ces 8 prochains mois consisteront à faire aboutir l'élaboration de la future charte de qualité, à poursuivre la mise en place des fondations du SIM régional, à apporter des renforts ponctuels et ciblés aux systèmes d'informations des pays les plus en retard dans ce domaine dans la région (Tchad, Guinée Bissau...) et à installer les organes de coordination de la gouvernance régionale de la sécurité alimentaire, prévus par la convention et chargés d'accompagner la mise en œuvre des stratégies nationales et régionale de sécurité alimentaire autour des acteurs et décideurs régionaux.

## CILSS – Communauté européenne

### FICHE DE PROJET

#### Identification - synthèse

Intitulé :	Programme d'appui communautaire à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales et régionale de sécurité
N° comptable :	LO N° 27 789/2000
Référence CRIS :	n° de contrat 1999 / 053-250
Secteur CAD :	...
Etat d'exécution :	Terminée depuis mai 2003
Pays / zone géographique :	9 pays du CILSS
Contribution communautaire :	645 000 €
Date de mise à jour :	15 mars 2005
Date de la décision de financement :	17 janvier 2000
Date d'engagement (ligne budget.) :	17/05/2001
Date de démarrage :	(versement effectif de la première tranche) août 2000
Date de fin prévue :	31/05/ 2003
Référence Convention de Financement :	
Données financières (en €) :	solde 71 590 €

Etat d'exécution financière au 21 mai 2004

1	MONTANT CONVENTION	421 775 000
2	MONTANT MOBILISE	380 632 619
3=1-2	MONTANT RESTANT A MOBILISER	41 142 381
4	MONTANT SOUMIS	354 986 179
5=2-4	MONTANT RESTANT A SOUMETTRE	25 646 440
6	Solde d'avance	16 467 707
7	Solde banque	10 949 579
	BIB-Compte courant	4 073 001
	BIB-Compte DAT	6 876 578
8	en cours	1 770 846
9=5-6-7-8	Contrôle	0
	MANDAT NON PAYE	
	AEDES mandatement non payé	12 272 280
	FRAIS NON MANDATES	
	frais bancaires à mandater	940 300
		13 212 580

#### **1. Description**

L'objectif de ce programme est de contribuer dans les pays du Sahel et au niveau régional à la promotion de stratégies et politiques cohérentes. Il s'agira pour le CILSS de proposer à l'issue du programme les éléments d'une stratégie régionale de sécurité alimentaire qui servira de cadre non seulement pour la réalisation ultérieure d'actions communes inter-étatiques mais aussi pour la définition de positions communes permettant aux pays du Sahel ouest africain de renforcer leur capacité d'influence dans le négociations internationales.

Dans le cadre du programme les activités suivantes seront menées : approfondissement des diagnostics nationaux, capitalisation des expériences, analyse des stratégies nationales et élaboration de recommandations, élaboration d'éléments de base d'une stratégie régionale, actions cohérentes de

renforcement des capacités humaines, réflexion sur les dispositifs institutionnels et la gouvernance de la sécurité alimentaire, élaboration de propositions pour des positionnements dans les négociations internationales.

## **2. Contexte et origine**

Le Sahel a connu de profondes mutations ces vingt dernières années. Les problèmes d'insécurité alimentaire ne s'y réduisent plus à une simple insuffisance de l'offre de produits alimentaires, mais renvoient désormais notamment à des dimensions régionales multiples. Le Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) - dont le siège est situé à Ouagadougou au Burkina Faso - a été mandaté par ses Etats membres pour donner une priorité à la réflexion sur les stratégies et politiques régionales de sécurité alimentaire. Cette réflexion a été initiée dès 1995 à travers le processus Sahel 21.

## **3. Les résultats obtenus**

Malgré les difficultés rencontrées la plupart des objectifs poursuivis dans le cadre du programme ont pu être atteints. Le programme a permis de développer simultanément des activités de portée nationale (la définition des stratégies et programmes opérationnels dans chaque pays) et régionale.

### Les neuf pays de la région ont préparé une stratégie nationale de sécurité alimentaire

La situation de départ était complexe dans la mesure où tous les pays n'étaient pas dans la même configuration institutionnelle. Plusieurs pays étaient engagés dans la définition de stratégies de sécurité alimentaire ou d'éléments de stratégies, soit dans le cadre de leur coopération bilatérale avec l'UE, pour les pays prioritaires éligibles aux financements « aide et sécurité alimentaire », soit dans le cadre de la coopération avec la FAO.

La situation aujourd'hui se présente de la façon suivante :

- Le Mali, le Sénégal, le Burkina Faso et le Cap Vert ont formellement adopté en Conseil des Ministres la stratégie nationale de sécurité alimentaire ;
- Le même processus est en cours en Gambie, au Tchad et en Guinée Bissau ;
- Des difficultés persistent au Niger et en Mauritanie, bien que les documents de base soient désormais disponibles, pour permettre d'aller vers une adoption formelle.
- La plupart des pays ont assorti ces stratégies conçues à l'horizon 2015 de programmes opérationnels de mise en œuvre pour les cinq premières années. Conformément aux principes adoptés par la région dans le cadre du CSSA, le financement de ces programmes relève avant tout du budget national et de la négociation conduite par le pays avec les bailleurs de fonds. Ce processus est en cours, et d'une façon générale, la qualité du processus d'élaboration des stratégies et programmes nationaux conduit les donateurs à partir de cette base pour programmer leurs appuis et leurs interventions.

### La région sahélienne est dotée d'une stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire.

En même temps que se préparaient les stratégies nationales avec l'appui de consultants nationaux, le Secrétariat exécutif du CILSS - avec l'appui du consortium international conduit par AEDES et du bureau régional Exa Développement – mettait l'accent sur la préparation du volet régional de l'approche. Ce volet régional a permis d'atteindre les résultats suivants :

- la production d'un projet de stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire régionale, soumis à la critique des États, des acteurs et des partenaires techniques et financiers internationaux. L'atelier de Banjul en juin 2002 a permis d'amender en profondeur le projet.
- un panel associant des experts nationaux responsables des stratégies de lutte contre la pauvreté, des stratégies environnementales et des stratégies de sécurité alimentaire, et des experts des agences d'aide s'est réuni en août 2002 à Dakar. Il avait pour mandat d'approfondir le débat sur les indicateurs de suivi et d'évaluation de la sécurité alimentaire.

Cet ensemble de contributions a permis aux rédacteurs de produire une nouvelle version de la stratégie régionale opérationnelle 2003/2015 et de son premier programme quinquennal de mise en œuvre. Ceux-ci ont été validés lors de la rencontre régionale de Bamako en novembre 2002.

La stratégie opérationnelle et le programme quinquennal ont été adoptés par le Conseil des Ministres du CILSS, qui s'est tenu à Banjul en décembre 2002.

Les pays se sont dotés d'une position commune de négociation internationale

L'atelier de Banjul (17 au 19 juin 2002) a réuni les acteurs du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest pour débattre d'une deuxième composante du volet régional du programme : la prise en compte des enjeux agricoles et de sécurité alimentaire dans les négociations commerciales internationales.

Deux documents ont été préparés dans la perspective de cette réunion : le premier portait sur les enjeux liés à la négociation commerciale multilatérale (OMC) et le deuxième portait sur les enjeux liés à la négociation d'un accord de partenariat économique (APE) entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest. Cet atelier a comporté une quadruple dimension : (i) impliquer les experts nationaux des cellules en charge des négociations commerciales ; (ii) apporter le maximum d'éléments d'informations aux acteurs socio-professionnels et aux spécialistes de la sécurité alimentaire sur le contenu et les enjeux des négociations commerciales internationales, (iii) engager le dialogue entre les pays sahéliens et les autres pays de l'Afrique de l'Ouest dont les intérêts agricoles peuvent s'avérer différents, et enfin, (iv) identifier la possibilité et le cas échéant formuler des positions communes de négociation.

Les propositions de positions à adopter dans les négociations internationales ont ensuite fait l'objet de notes à l'attention des décideurs (niveau Chefs d'États, Ministres de l'Économie et Ministres de l'Agriculture).

#### **4. Perspectives**

Le nouveau Programme d'Appui Communautaire de 5 M€ sur 5 ans signé en août 2004 s'inscrit dans la continuité de la Stratégie opérationnelle 2015 (SOSAR) et le « Programme quinquennal de sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel ((PQSA) 2003/2007 » adopté par le Conseil des Ministres du CILSS tenu à Banjul en décembre 2002. Il poursuit par conséquent les objectifs globaux et spécifiques définis dans le PQSA. Toutefois, il ne recouvre pas l'ensemble de ces objectifs mais, se concentre sur un ensemble d'activités structurées autour de trois volets s'articulant autour d'un certain nombre de résultats à atteindre pour réellement contribuer la réalisation du PQSA.

**Coopération Burkina Faso – Communauté européenne**  
**FICHE DE PROJET**

**0. Identification - synthèse**

Nom : Approvisionnement en Eau Potable de Ouagadougou
Référence (N° comptable FED) : 8 ACP BK 028
Secteur CAD : 14020 – Distribution d'eau et assainissement – Système à grande échelle
Etat : En cours
Pays / zone géographique : BF – Burkina Faso
Contribution UE : 30,000,000 Euros
Date de mise à jour : <b>31/12/04</b>
Date de la décision de financement : 1 <sup>er</sup> janvier 2000
Date d'engagement (ligne budget.) : 11 octobre 2000
Date de démarrage : 1 <sup>er</sup> juillet 2002
Date de fin prévue : 30 juin 2007
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]

**1. Description**

- Objectif global : Améliorer les conditions matérielles de vie et de santé de la population de Ouagadougou et de contribuer au développement durable et socialement équilibré du secteur d'hydraulique urbaine conformément aux objectifs nationaux.

- Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du programme visent un accroissement (27 millions de m<sup>3</sup> d'eau/an) et l'amélioration de l'approvisionnement et de l'accès à l'eau potable de Ouagadougou et dans sa périphérie.

- Résultats attendus

Les interventions réalisées dans le cadre du projet AEP - Ouagadougou, en coordination avec d'autres bailleurs de fonds, contribueront à atteindre les résultats suivants :

Utilisation optimale des ressources en eau du fleuve Nakambé par la création d'une capacité de stockage utile de 200 millions de m<sup>3</sup>, traitement efficace de 27 millions de m<sup>3</sup> / an d'eau brute, extension du réseau de distribution d'eau potable pour approvisionner 650.000 habitants avec des branchements ménages de 1.000.000 d'habitants par bornes fontaines, renforcement de la capacité institutionnelle de gestion du secteur de l'hydraulique urbaine, prévention de la contamination de l'eau consommée à travers le renforcement des actions d'assainissement et d'éducation à l'hygiène, réduction des maladies d'origine hydrique.

- Activités

Le financement du FED couvre :

- Les travaux de construction de réservoirs et de stations de pompage ainsi que l'installation d'un système de télégestion et téléphonie complet pour le réseau de distribution ;
- Les activités d'accompagnement (bornes fontaines, ouvrages d'assainissement et d'hygiène, actions d'animation et de sensibilisation)

**2. Origine, contexte et analyses clés**

La faible disponibilité de la ressource en eau combinée à la croissance démographique de la population Ouagalaise nécessite la réalisation d'ouvrages d'alimentation en potable complexes. Ainsi, suite à des études de faisabilité commanditées par les autorités burkinabés, l'alimentation en eau potable de la ville de Ouagadougou à partir du barrage de Ziga a été envisagée du fait de la situation de pénurie chronique en eau de la capitale. Ce programme qui implique quatorze bailleurs de fonds et ambitionne de couvrir les besoins en eau potable de Ouagadougou à l'horizon 2010 s'inscrit dans le cadre des principes et orientations stratégiques de la politique nationale en matière d'eau.

Sa mise en œuvre intervient dans un contexte marqué par un environnement en pleine mutation caractérisé par :

- La révision des missions de l'Etat par un recentrage vers les fonctions de régulation.
- L'adoption d'un document de politique et stratégies en matière d'eau définissant le cadre d'intervention dans le secteur et la politique de développement assignée au secteur eau.
- La Décentralisation consacrée par la loi portant orientation de la Décentralisation
- L'adoption de la loi d'orientation sur l'eau.
- La réforme en cours du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP en milieu rural et semi urbain.

### 3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

La mise en œuvre du programme en 2004 a porté sur :

- Installation des chantiers et début des travaux de fouille sur divers sites du lot 5.2
- La exécution des activités suivantes dans le cadre des mesures d'accompagnement :
  - Réalisation de bornes 50 fontaines (20 à Ouagadougou, 10 à Bobo-Dioulasso, 03 à Banfora, 03 à Niangoloko, 03 à Orodara ,03 à Gaoua, 02 à Koudougou, 03 à Dédougou et 03 à Yako).
  - Raccordement au réseau de deux forages à Diébougou.
  - Poursuite de la fourniture d'équipements pour latrines (dalles, tôles, portes et cuvettes)
  - Réalisation d'une étude sur l'assainissement écologique en zones péri-urbaines de la ville de Ouagadougou.
  - Préparation de divers DAO (Assainissement dans les écoles, forages, extension de réseau, portes pour assainissement prive, marketing à l'hygiène et marketing social)
  - Signature avenant de prolongation du DP 2, mesures d'accompagnement

### 4. Changements dans le contexte et les domaines clés

Pas de changement.

### 5. Avancement dans la réalisation des objectifs

Les mesures d'accompagnement ont contribué aux objectifs d'amélioration de la desserte en eau et à la mise en oeuvre de mesure d'assainissement principalement dans les milieux scolaires et au niveau des familles.

### 6. Exécution financière

Récapitulatif	Définitif	Provisoire
Projet total	30,000,000.00	0.00
Engagé	23,904,681.96	0.00
Disponible non-engagé	6,095,318.04	6,095,318.04
Payé	5,791,082.49	834,348.11
Engage non payé	18,113,599.47	17,279,251.36
Solde non payé	24,208,917.51	23,374,569.40

### 7. Problèmes survenus et mesures à prendre

Retard au démarrage de la composante LOT du fait de la nécessité d'annuler l'appel d'offre.

La composantes mesures d'accompagnement connaît de faibles performances de mise en œuvre et devra faire l'objet d'un recentrage des activités.

### 8. Thèmes transversaux et autres questions

Dans sa mise en œuvre, le programme intègre des questions liées au genre, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la pauvreté. Il contribue aussi à l'atteinte des objectifs de développement du millénaire.

**Coopération Burkina Faso – Communauté européenne**  
**FICHE DE PROJET**

**0. Identification - synthèse**

Nom : Programme Régional Solaire phase II (PRS II)
Référence (N° comptable FED) : 8 ACP BK 042
Secteur CAD : 23067 – Energie solaire
Etat : En cours
Pays / zone géographique : BF – Burkina Faso
Contribution UE : 9,956,000 Euro (PIN) et 3,207,000 Euro (PIR)
Date de mise à jour : <b>31/12/04</b>
Date de la décision de financement : 11 mai 2001
Date d'engagement (ligne budget.) :
Date de démarrage : 1 <sup>er</sup> mai 2002
Date de fin prévue :
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]

**1. Description**

- Objectif global : Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations des zones rurales par un approvisionnement en eau potable durable.

- Objectif spécifique : Amélioration de la desserte et de la qualité de l'eau potable pour les populations rurales, dans les conditions suivantes : systèmes conçus sur la base d'une demande effective de la population, gérés par des institutions locales, exploités par des opérateurs privés, dans des conditions qui assurent l'avantage économique de l'utilisation de la technologie solaire et un équilibre financier pérenne.

- Résultats attendus :

- Les structures organiques du programme sont mises en place et fonctionnelles.
- Le programme d'optimisation des systèmes solaires du PRS I est réalisé.
- L'installation de 90 nouveaux systèmes d'AEP solaires est réalisée.
- Les mesures d'accompagnement sont mises en œuvre.
- Une meilleure participation des associations professionnelles nationales du photovoltaïque et de la gestion des systèmes d'AEP aux manifestations publiques à caractère technique et commercial est assurée.

- Activités :

- Mettre en place et opérationnaliser les structures organiques du programme
- Optimiser les systèmes réalisés par le PRS I
- Réaliser l'installation de nouveaux systèmes d'AEP solaires
- Mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement
- Appuyer les associations professionnelles nationales du photovoltaïque et de la gestion des systèmes d'AEP à une meilleure participation aux manifestations publiques à caractère technique et commercial

## 2. Origine, contexte et analyses clés

Seconde phase d'un programme régional de développement de l'énergie solaire au sahel qui s'est déroulé dans les neuf pays du CILSS (Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sècheresse dans le Sahel) au cours des années 90, le PRS2 s'inscrit dans le cadre des politiques nationales des Etats Sahéliens de décentralisation et de transfert de la responsabilité de la gestion de l'eau en milieu rural et semi urbains aux bénéficiaires. Sa mise en œuvre intervient dans un contexte marqué par un environnement en pleine mutation caractérisé par :

- la révision des missions de l'Etat par un recentrage vers les fonctions de régulation.
- l'adoption d'un document de politique et stratégies en matière d'eau définissant le cadre d'intervention dans le secteur et la politique de développement assignée au secteur eau.
- la Décentralisation consacrée par la loi portant orientation de la Décentralisation
- l'adoption de la loi d'orientation sur l'eau.
- la réforme en cours du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP en milieux rural et semi urbain.

C'est dans ce contexte qu'il est envisagé une meilleure capitalisation de l'expérience acquise par le PRS1, la promotion du secteur privé et l'amélioration de la qualité de service

## 3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

La mise en œuvre du programme en 2004 a porté sur :

- Consultation d'entreprises pour réalisation de forages / consultation de bureaux d'études pour implantation et supervision de forages et animation sociale.
- Préparation de dossiers d'appel d'offres (équipements de pompage du PRS2 et du PRS1 / Optimisation des systèmes communautaires du PRS1 / Optimisation des réseaux du PRS1)
- Réalisation d'études diverses (étude sur la sécurisation des équipements, étude diagnostique des installations solaires du PRS1, étude sur la révision des critères, normes et indicateurs, étude sur les relations de genre dans la gestion des points d'eau, étude sur les statistiques sanitaires de base).
- Préparation et signature des DP 2005 sur PIN et PIR.
- Préparation et transmission pour approbation de l'avenant n°1 à la convention de financement.

## 4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés

La réforme en cours de la gestion des points d'eau influencera, fortement le contexte et la viabilité du PRS. Les réformes suivi les stratégie prévues mais ont cependant un retard sensible à la mise en œuvre.

## 5. Avancement dans la réalisation des objectifs

L'état d'avancement du projet n'a pas encore permis de contribution sensible à la réalisation des objectifs.

## 6. Exécution financière

PROJET TOTAL	48,455.90	0.00
Engagé	48,455.90	0.00
Disponible non-engagé	0.00	0.00
Payé	48,455.90	0.00
Engage non payé	0.00	0.00
Solde non payé	0.00	0.00

## **7. Problèmes survenus et mesures à prendre**

Pas de problèmes majeurs enregistrés mais retard constaté au démarrage du fait de la lourdeur dans la mise en œuvre liée au caractère régional du programme.

## **8. Thèmes transversaux et autres questions**

Dans sa mise en œuvre, le programme intègre des questions liées au genre, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la pauvreté. Il contribue aussi à l'atteinte des objectifs de développement du millénaire.

**Coopération Burkina Faso – Communauté européenne**  
**FICHE DE PROJET**

**0. Identification - synthèse**

Nom : Valorisation des Ressources en Eau dans l'Ouest du Burkina Faso (VREO)
Référence (N° comptable FED) : 8 ACP BK 038
Secteur CAD : 14010 – Politique des ressources en eau et gestion administrative
Etat : En cours
Pays / zone géographique : BF – Burkina Faso
Contribution UE : 10,000,000 Euros
Date de mise à jour : <b>31/12/04</b>
Date de la décision de financement :
Date d'engagement (ligne budget.) : 24/07/02
Date de démarrage : 31 mai 2003
Date de fin prévue : 30 mai 2009
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]

**1. Description**

- Objectif global : Contribuer à l'amélioration des capacités et des compétences régionales et locales de planification, de gestion et de valorisation des ressources en eau potable dans les sous-bassins de l'Ouest du Burkina Faso, en mobilisant les collectivités locales, les organisations décentralisées et les acteurs du secteur public et privé.

- Objectifs spécifiques : Améliorer la couverture des besoins en eau potable des populations des provinces des hauts bassins et du sud-Ouest, en implantant de nouveaux équipements, en renforçant les capacités locales de gestion des systèmes d'adduction et de distribution d'eau et, en améliorant les connaissances sur les ressources disponibles et en les préservant de la pollution.

- Résultats attendus

Le taux de couverture des besoins d'approvisionnement en eau potable de qualité, s'appuyant sur un système pérenne basé sur la participation et la responsabilisation des populations locales, est amélioré.

La connaissance et suivi quantitatif et qualitatif continu des ressources en eau des bassins de l'Ouest du Burkina Faso sont assurés de façon fiable.

Les conditions de préservation des ressources en eau et des milieux aquifères proches de Bobo sont améliorées de façon durable.

Une planification stratégique des actions d'aménagement et de gestion des ressources en eau des hauts bassins et du sud-Ouest est disponible.

- Activités

- Réalisation de 200 forages positifs avec pompe à motricité humaine dont 90 dans la région des Hauts Bassins et 110 dans la région du Sud-Ouest
- Réhabilitation de 50 forages avec pompe à motricité humaine existante dans la région des Hauts bassins
- Réalisation de 30 adductions d'eau potable simplifiées avec forages et piézomètres dont 20 pour la région des Hauts Bassins et 10 dans la région du Sud-Ouest
- Etude et suivi des ressources en eau
- Préservation et restauration des ressources en eau et des milieux

- Planification stratégique des actions d'aménagement des ressources en eau
- Formation des structures de gestion des infrastructures mises en place au cours du programme RESO et à mettre en place par le V.R.E.O.

## 2. Origine, contexte et analyses clés

Seconde phase d'un programme de gestion intégré et de mise en valeur de l'eau, le programme VREO s'inscrit dans le cadre des principes et orientations stratégiques de la politique nationale en matière d'eau.

Sa mise en œuvre intervient dans un contexte marqué par un environnement en pleine mutation caractérisé par :

- la révision des missions de l'Etat par un recentrage vers les fonctions de régulation.
- l'adoption d'un document de politique et stratégies en matière d'eau définissant le cadre d'intervention dans le secteur et la politique de développement assignée au secteur eau.
- la Décentralisation consacrée par la loi portant orientation de la Décentralisation
- l'adoption de la loi d'orientation sur l'eau.
- la réforme en cours du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP en milieu rural et semi urbain.

C'est dans ce contexte qu'il est envisagé l'implication du secteur privé dans la gestion des infrastructures d'AEP doit donc clairement être favorisée, notamment dans la perspective de renforcer les capacités de développement local

## 3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

La mise en œuvre du programme en 2004 a porté sur :

- Préparation, approbation et signature du DP 2
- Consultation de bureaux d'études pour maîtrise d'œuvre sociale.
- Préparation et transmission de dossiers d'appel d'offres (implantation et supervision de forages, réalisation de forages, installation de pompes et réhabilitation de forages).
- Préparation et signature des DP 2005 sur PIN et PIR.
- Préparation et transmission pour approbation de l'avenant n°1 à la convention de financement.

## 4. Changements dans le contexte et les domaines clés

Pas de problèmes majeurs enregistrés. Comparativement à la situation en vigueur lors de la conception du projet, de nouveaux bailleurs interviennent dans le secteur et dans la région concernée. Il sera donc nécessaire de recentrer un certain nombre d'activités afin d'éviter la multiplication des efforts.

## 5. Avancement dans la réalisation des objectifs

Le niveau d'avancement du projet ne permet pas encore de contribution sensible à la réalisation des objectifs.

## 6. Exécution financière

Récapitulatif	Définitif	Provisoire
Projet total	10,000,000.00	0.00
Engagé	2,374,360.00	0.00
Disponible non-engagé	7,625,640.00	7,625,640.00
Payé	601,624.91	42,745.66
Engage non payé	1,772,735.09	1,729,989.43
Solde non payé	9,398,375.09	9,355,629.43

## **7. Problèmes survenus et mesures à prendre**

Pas de problème, un léger retard au démarrage durant la phase de mise en place des acteurs.

## **8. Thèmes transversaux et autres questions**

Dans sa mise en œuvre, le programme intègre des questions liées au genre, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la pauvreté. Il contribue aussi à l'atteinte des objectifs de développement du millénaire.

## Coopération Burkina Faso – Communauté européenne

### FICHE DE PROJET

#### 0. Identification - synthèse

Nom : Assistance Technique à la Direction de l'Hydraulique
Référence (N° comptable FED) : 7 ACP BK 152 / 8 ACP BK 37
Secteur CAD : 14010 – Politique des ressources en eau et gestion administrative.
Etat : En cours
Pays / zone géographique : BF – Burkina Faso
Contribution UE : 750,000 Euro
Date de mise à jour : <b>31/12/04</b>
Date de la décision de financement : 19 décembre 2001
Date d'engagement (ligne budget.) : 12 décembre 2001
Date de démarrage : 01 avril 2002
Date de fin prévue : 31 décembre 2006
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]

#### 1. Description

- Objectif global : Assister la Direction Générale de l'alimentation en eau potable dans la planification et la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'eau, et assurer le suivi technique, administratif et financier des projets d'hydrauliques, et notamment ceux financés par le FED et la BEI.

- Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques de l'assistance technique sont :

- Assister la DGAEP dans la planification et la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'eau.
- Assurer le suivi des projets financés par le FED (programme EAP de la ville de Ouagadougou à partir du barrage de Ziga, programme VREO, PRS II)

- Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- L'assistance à la DGAEP dans la planification et la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'eau est assurée.
- Le suivi des projets financés par le FED (programme EAP de la ville de Ouagadougou à partir du barrage de Ziga, programme VREO, PRS II) est assuré.

- Activités

#### 2. Origine, contexte et analyses clés

Le Burkina Faso a adopté en juillet 1998 un document de politique et stratégies en matière d'eau. L'objectif général étant de contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau afin que celle-ci favorise au mieux le développement socio-économique. Afin d'accompagner la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'eau, il a été jugé pertinent de mettre à la disposition de la DGAEP une assistance technique internationale. Sa mise en œuvre intervient dans un contexte marqué par un environnement en pleine mutation caractérisé par :

- la révision des missions de l'Etat par un recentrage vers les fonctions de régulation.

- l'adoption d'un document de politique et stratégies en matière d'eau définissant le cadre d'intervention dans le secteur et la politique de développement assignée au secteur eau.
- la Décentralisation consacrée par la loi portant orientation de la Décentralisation
- l'adoption de la loi d'orientation sur l'eau.
- la réforme en cours du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP en milieux rural et semi urbain.

### 3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

Mobilisation de l'assistance technique.

Signature d'un avenant au contrat

Préparation / début d'exécution d'études ponctuelles

### 4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés

La nécessité d'un appui à la DGAEP est confirmé et renforcé par le fait que la DG joue un rôle de plus en plus essentiel dans l'atteinte des objectifs du millénaire, sans pour autant être dotées des ressources nécessaire pour réaliser sa mission.

### 5. Avancement dans la réalisation des objectifs

La contribution effective de l'assistance technique à permis à la DGAEP d'effectuer des avancées sensible dans la réalisation de sa mission et de son rôle institutionnel.

### 6. Exécution financière

7 ACP BK 152

Projet total	300,000.00	0.00
Engagé	300,000.00	0.00
Disponible non-engagé	0.00	0.00
Payé	182,494.18	34,123.15
Engage non payé	117,505.82	83,382.67
Solde non payé	117,505.82	83,382.67

7 ACP BK 152 / 8 ACP BK 37

Projet total	450,000.00	0.00
Engagé	404,000.00	0.00
Disponible non-engagé	46,000.00	46,000.00
Payé	0.00	0.00
Engage non payé	404,000.00	404,000.00
Solde non payé	450,000.00	450,000.00

### 7. Problèmes survenus et mesures à prendre

Pas de problèmes majeurs.

### 8. Thèmes transversaux et autres questions

**Coopération Burkina Faso – Communauté européenne**  
**FICHE DE PROJET**

**0. Identification - synthèse**

Nom : Programme d'Appui à la consolidation du processus démocratique, l'état de droit et la bonne gouvernance (PADEG)			
Référence (N° comptable FED) :		8 ACP BK 32	
Secteur CAD :			
Etat : En cours			
Pays / zone géographique :		BF – Burkina Faso	
Contribution UE : 16 MI€			
Date de mise à jour : 14/03/2005			
Date de la décision de financement :		18/05/2001	
Date d'engagement (ligne budget.) :		15/11/2001	
Date de démarrage :		18/12/2002	
Date de fin prévue :		31/12/2006	
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]			
Année	Décidé	Engagé	Payé
2001	16 000 000	3 000	0
2002	16 000 000	1 294 916	2 916
2003	16 000 000	5 391 000	2 296 251
2004	16 000 000	4 008 531	1 863 579

**1. Description**

- L'OBJECTIF global du programme est la consolidation du processus démocratique, l'état de droit et la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme

- L'Objectif spécifique du programme est de permettre aux citoyens de bénéficier d'une justice plus efficace et accessible par l'appui à la réforme du système judiciaire et d'un état de droit consolidé par une meilleure participation de la société civile, des médias et des institutions démocratiques au processus démocratique à travers le Fonds d'Appui à l'Etat de droit.

- Les Résultats attendus sont :

**Au niveau du volet 'Réforme du système judiciaire'**

- Le personnel judiciaire et les auxiliaires de justice seront plus nombreux et mieux formés ;
- L'information juridique sera intensifiée et plus largement diffusée auprès des praticiens du droit, enseignants, étudiants et citoyens y compris en utilisant les nouvelles technologies ;
- La justice sera plus accessible dans sa compréhension et dans son fonctionnement pour les citoyens grâce notamment aux productions des médias ;
- Les juridictions seront décentralisées et plus accessibles aux justiciables par la réalisation de nouvelles infrastructures et l'acquisition d'équipements ;
- Les conditions de détention dans les maisons d'arrêt seront améliorées, la réinsertion sociale des détenus sera facilitée.

### **Au niveau du volet 'Fonds d'Appui à l'Etat de droit'**

- Les intervenants de la société civile et les institutions démocratiques seront renforcés dans leur capacité d'action (conception, mise en œuvre, coordination des projets, atteinte des résultats fixés et des bénéficiaires visés) ;
  - Le dialogue et la confiance entre l'Etat et la société civile seront améliorés ;
    - La crédibilité du système électoral sera améliorée ;
  - Le niveau professionnel des médias sera renforcé ainsi que leur accès en zone rurale ;
- Les femmes disposeront de connaissances et moyens renforcés pour exercer plus efficacement leurs droits et devoirs dans le processus de démocratisation ;
- La participation de la femme dans la gestion des affaires publiques sera mieux acceptée et encouragée.
- Les résultats 2 à 6 dépendent du type de projet qui sera soumis et sélectionné pour financement.
- Les Activités envisagées ou en cours pour arriver à obtenir les résultats cités ci-dessus, peuvent être décrits comme suit:

### **Au niveau du volet 'Réforme judiciaire'**

- Formation : initiale à l'Ecole nationale de l'administration et de la magistrature (ENAM) et continue à travers des séminaires du personnel judiciaire et auxiliaires de justice.
- Documentation : dotation en ouvrages des bibliothèques des tribunaux de grande instance et de celle de la faculté de droit de Ouagadougou, appui à la production et à la diffusion d'une documentation juridique nationale (précis de droit, revue burkinabè de droit) et conception d'une base de données juridiques informatisée (législation, jurisprudence et doctrine).
- Information, communication et accessibilité à la justice : appui à la direction de la communication et de la presse ministérielle du Ministère de la Justice (film et bulletins), formation des journalistes, appui documentaire aux radios et aux journaux, réalisation d'articles de presse, d'émissions radiophoniques et télévisuelles d'analyse, d'opinion et de sensibilisation sur des sujets relatifs au droit et à la justice et concours des meilleures productions à l'aide de l'association du réseau des journalistes spécialisés dans le traitement de l'information judiciaire (REJIJ).
- Infrastructures : Rénovation, aménagement, construction de palais de justice (les deux Cours d'appel et plusieurs tribunaux de grande instance), de maisons d'arrêt et de l'internat de l'école de police.
- Equipement : matériel informatique, bureautique, roulant et mobilier pour les juridictions et la police judiciaire.
- Politique pénitentiaire : assistance juridique aux détenus, informatisation des greffes pénitentiaires, amélioration des conditions de détention au niveau sanitaire et de l'alimentation, activité de réinsertion et promotion des peines alternatives.

### **Au niveau du volet 'Fonds d'appui à l'Etat de droit' (FAED)**

- la définition des modalités et procédures de financement ;
- la conception des documents régissant le fonds : avis d'appel à propositions, guide pratique pour les demandeurs, formulaire de demande de subvention, grille d'évaluation, modèle de contrat de subvention, règlement intérieur du comité d'évaluation ;
- la publication de trois appels à propositions de projet ;
- l'appui-conseil aux demandeurs (associations, institutions représentatives et consultatives);

- l'évaluation et la sélection des projets ;
  - la publication des résultats ;
- l'établissement des contrats (y inclus la négociation des budgets) ;
  - le suivi des actions (rapports, visites) ;
    - les paiements et l'audit.

## **2. Origine, contexte et analyses clés**

En avril 2000, à la suite d'un forum national sur la justice tenu en 1998, le gouvernement burkinabé a adopté la stratégie et le plan d'action national pour la réforme de la justice 2002-2006 (PAN-RJ). En effet il avait été mis en exergue les dysfonctionnements de la justice mettant en cause sa crédibilité et le respect de l'Etat de droit. Certains événements qui ont suivi l'assassinat du journaliste Norbert Zongo, rédacteur en chef du journal « l'indépendant » et de ses compagnons le 13/12/98 ont d'ailleurs accentué la crise de la justice et mis en évidence le problème de l'impunité.

Déjà dans le plan national de bonne gouvernance 1998-2003 on retrouvait comme objectif spécifique : « rendre effective l'indépendance du pouvoir judiciaire afin de lui permettre d'assurer sa mission fondamentale et de faire respecter la loi ».

A l'issue d'une table ronde des bailleurs de fonds tenue en avril 2001 plusieurs partenaires techniques et financiers se sont engagés à soutenir les actions du PAN-RJ.

Trois objectifs spécifiques ont été dégagés au niveau du PAN-RJ 2002-2006 :

- le renforcement des institutions qui concourent au fonctionnement de la justice ;
- l'élargissement de l'accès à la justice ;
- le renforcement de l'efficacité de la justice.

Ces derniers doivent concourir à renforcer la place et l'indépendance du pouvoir judiciaire au sein de l'Etat et de la société afin d'en faire un acteur essentiel de la construction démocratique et de la régulation des litiges privés et publics.

Cependant dès 1999, la Commission Européenne s'est engagée à couvrir une partie des besoins du système judiciaire les plus urgents à travers son programme d'appui à l'administration judiciaire (PAAJ) qui a pris fin en janvier 2003. L'axe 1 du PADEG fait suite à ce programme et s'intègre totalement dans le PAN-RJ.

## **3. Synthèse de la mise en œuvre du projet**

Le projet a effectivement démarré en janvier 2003 par la mise en place de la cellule de gestion à travers le devis programme (DP) de démarrage et les activités ont commencé à battre leur plein en juillet de la même année par l'adoption du 1<sup>er</sup> (DP) annuel de l'axe 1 relatif à la réforme du système judiciaire. A l'heure actuelle le 2<sup>e</sup> DP est en cours d'exécution et le 3<sup>e</sup> et dernier DP en cours de préparation. Le DP de clôture couvrira les 5 derniers mois du projet. Plusieurs activités font également l'objet d'engagements spécifiques tels que les travaux de constructions de certains palais de justice. Le DP pluriannuel consignait les différentes étapes de gestion du FAED a été quant à lui, adopté en décembre 2003 en même temps que le DP1 annuel permettant son exécution. Deux appels à propositions de projet ont été couverts par le DP1 ainsi que le démarrage effectif des projets sélectionnés au cours du 1<sup>er</sup> appel à propositions. Le DP2 signé en décembre 2004 couvrira le 3<sup>e</sup> appel à propositions dont la signature des contrats interviendra au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2005 ainsi que le suivi des projets issus de l'AP 1 et 2. Le DP3 assurera le suivi et la clôture des contrats des trois appels à propositions et prendra fin en décembre 2006. Le comité de pilotage du PADEG, axe 1 se réunit tous les 6 mois pour faire état de l'exécution du programme. Le comité de suivi du PADEG axe 2 se réunit tous les ans pour la même raison. Par contre le comité de pilotage de l'axe 2 se réunit à chaque étape de la sélection des projets pour entériner les décisions de la cellule de gestion ou du comité de sélections des projets.

#### 4. Changements dans le contexte et les domaines des analyses clés

Le domaine de la justice fait l'objet d'une certaine attention notamment de la part des médias à travers le REJIJ soutenu par le PADEG. Ces derniers temps plusieurs articles ont paru sur la corruption grandissante au sein de la magistrature mettant en cause la gestion du ministère de la justice. Plusieurs articles mentionnent également le manque d'indépendance et de transparence de la magistrature.

#### 5. Avancement dans la réalisation des objectifs

A mi-parcours de l'exécution du PADEG, on ne constate aucun retard majeur dans les différentes actions. Le volet « infrastructures » est important et exige un suivi rigoureux à chaque étape pour terminer les différents travaux avant la fin de la convention. Une évaluation à mi-parcours va être lancée prochainement. L'audit du programme a déjà démarré.

#### 6. Exécution financière

LB Convention	Total €	Engagé	Reliquat
Réforme judiciaire	8 500 000	5 684 420	2 815 580
Fond d'appui à l'état de droit	3 500 000	3 605 531	105 531 -
Assistance technique long terme	1 080 000	998 000	82 000
Fonctionnement de la cellule de gestion	840 000	418 048	421 952
Expertise court terme	300 000	299 916	84
Contrôle, suivi	280 000	196 000	84 000
Imprévus et divers	1 500 000	0	1 500 000
Total	16 000 000	11 201 915	4 798 085

#### 7. Problèmes survenus et mesures à prendre

L'exécution du PADEG se déroule de manière satisfaisante et selon le calendrier prévu. Par contre le Ministère de la justice reste peu impliqué dans son exécution ce qui posera problème pour sa pérennité. Une des préoccupations majeures est le manque de prise en compte des coûts récurrents engendrés par la construction de nouvelles juridictions et les problèmes de gestion de la direction financière et administrative (DAF) du Ministère qui engendre des difficultés quotidiennes dans les juridictions (manque de matériel de base, lenteur dans l'attribution des marchés, problème crucial de maintenance des équipements). L'étude sur la revue des dépenses publiques de mai 2004 a mis en exergue plusieurs de ces problèmes et a formulé plusieurs recommandations à mettre en œuvre par le ministère.

De plus le PADEG est un des seuls programmes sur financement extérieur qui concoure à l'heure actuelle à la mise en œuvre du PAN-RJ, certains projets de bailleurs étant terminés et pas encore commencés pour d'autres. La contrepartie gouvernementale reste faible et accuse des retards d'exécution dans les nouvelles actions (mise en place de nouvelles juridictions par ex) mais aussi au niveau de la gestion quotidienne des juridictions y compris des maisons d'arrêt (problème de prise en charge des coûts de fonctionnement, problème de rupture de fournitures de base, problème de maintenance des équipements, problèmes de suivi de chantiers...). Le comité de suivi du PANRJ s'est réuni pour la 1<sup>ère</sup> fois en mai 2004. Le 24 novembre le ministère a présenté le bilan technique et financier à mi-parcours : certains programmes accusent des retards notamment l'inauguration de nouveaux tribunaux en construction depuis plusieurs années, la modifications de textes, l'organisation de l'assistance judiciaire etc. Une nouvelle réunion a été demandée sur le bilan financier, insuffisant à ce stade.

## **8. Thèmes transversaux et autres questions**

Le Ministère de la Promotion des Droits Humains étant auparavant un secrétariat d'état aux droits de l'homme rattaché au Ministère de la justice fait partie du comité de suivi FAED.

Le secrétariat exécutif de la Bonne Gouvernance rattaché au Premier Ministère fait partie du comité de pilotage du PADEG, axe 1, la réforme de la justice étant inclus dans la gouvernance démocratique du projet de document de stratégie et politique nationales de bonne gouvernance 2003-2008 en cours d'élaboration.

**Coopération Burkina Faso – Communauté européenne**  
**FICHE DE PROJET**

**0. Identification - synthèse**

Nom : <b>Appui à l'organisation de la 19<sup>ème</sup> édition du FESPACO</b>
Référence (N° comptable FED) : <b>9.ACP.BK.05</b>
Secteur CAD : <b>16 350</b>
Etat : <b>en cours</b>
Pays / zone géographique : <b>BF – Burkina Faso</b>
Contribution UE : <b>450 000 EUR</b>
Date de mise à jour : <b>31/12/04</b>
Date de la décision de financement : <b>27/12/2004</b>
Date d'engagement (ligne budget.) : <b>30/12/2004</b>
Date de démarrage (prévue) : <b>5/01/2005</b>
Date de fin prévue : <b>31/12/2005</b>
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]

**1. Description**

Les objectifs globaux sont :

- Rapprocher le cinéma africain de son public par une meilleure distribution et diffusion, permettant à ce secteur de constituer un véritable pôle économique sous-régional ;
- Renforcer le positionnement du cinéma africain dans le paysage cinématographique international ;
- Renforcer la position du FESPACO comme pôle de référence pour le cinéma sur le continent ;
- Encourager la créativité artistique et la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles de qualité en Afrique ;
- Créer des retombées économiques, sociétales et médiatiques pour le pays hôte ;

L'objectif spécifique est d'appuyer le renforcement du rôle de l'édition de 2005 du FESPACO dans la professionnalisation du secteur cinématographique et audiovisuel africain et dans la diffusion du cinéma africain.

Les résultats attendus sont les suivants :

- les solutions concrètes et adaptées au marché et aux conditions existantes sont proposées, à travers un colloque « Formation et enjeux de la professionnalisation », en ce qui concerne une meilleure organisation du secteur du cinéma et de l'audiovisuel africain pour le rendre plus compétitif aux plans artistique et technique par la valorisation des compétences et la mise en œuvre de stratégies cohérentes et efficaces, entre autres en prenant en compte le lien existant entre la production et la distribution ;
- le Festival mobilise les producteurs et les distributeurs africains et internationaux et facilite l'établissement de partenariats et de coopérations ainsi que les échanges mutuels d'informations;
- une information cohérente et fiable est donnée aux professionnels pour accéder au marché du film africain et aux projets et partenariats du secteur; les informations adaptées sont communiquées efficacement au grand public sur les œuvres et les artistes du secteur cinématographique et audiovisuel africain ;

- la production et la distribution de films africains sont encouragées ; les films africains ont une meilleure notoriété auprès du public international.

Les activités envisagées sont les suivantes :

Composante 1 « Colloque sur le thème du FESPACO 2005 de la formation et des enjeux de la professionnalisation » qui permettra de mener une réflexion sur la réorganisation du secteur du cinéma et de l'audiovisuel en Afrique pour le rendre plus compétitif aux plans artistique et technique par la valorisation des compétences et la mise en œuvre de stratégies :

- Organisation du colloque sur le thème « formation et enjeux de la professionnalisation » ;
- Prise en charge partielle des frais de communication pendant trois mois, y compris la durée du festival (téléphone, fax et affranchissement du courrier).

Composante 2 « Mobilisation des professionnels »:

- Organisation du transport et du séjour de cinéastes et de professionnels du cinéma : prise en charge du transport de 100 festivaliers et de l'hébergement de 200 festivaliers pour la participation effective de réalisateurs, de producteurs, de distributeurs, de diffuseurs et d'exploitants. Ces festivaliers sont en majorité issus des pays ACP, mais compte tenu de la distribution géographique des producteurs et exploitants, des invités européens et internationaux sont aussi conviés au FESPACO.

Composante 3 « Information et communication envers les professionnels et le grand public » :

- Production de documents d'information de qualité : 3 500 catalogues officiels, 1 000 catalogues MICA, 2 000 brochures de programmes, 16 000 FESPACO News (journal du festival).

Composante 4 « Promotion du cinéma africain et de sa production » :

- Organisation du prix d'encouragement attribué par l'Union européenne pour l'encouragement à la créativité artistique et à la production d'œuvres audiovisuelles de qualité ;
- Appui aux projections de films au festival.

## **2. Origine, contexte et analyses clés**

L'appui au FESPACO 2005 s'inscrit dans le contexte de l'article 27 de l'accord de Cotonou qui souligne la nécessité de sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel, de développer les industries culturelles et d'améliorer les possibilités d'accès au marché pour les biens et services culturels. L'Union européenne s'est affirmée comme l'un des principaux partenaires des cinémas d'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et du Pacifique à travers ses programmes d'appui au cinéma ACP. L'Union européenne est également un très ancien et aussi très fidèle partenaire financier du FESPACO. Le secteur cinématographique au Burkina Faso est un secteur porteur en terme d'emploi et de revenus, contribuant ainsi aux objectifs généraux du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. De plus, ce secteur contribue à dynamiser d'autres secteurs comme le tourisme, l'artisanat ou le développement de services ayant des retombées économiques pour le pays. Dans ce contexte, notre appui contribue au renforcement de la position du FESPACO comme pôle de référence pour le cinéma sur le continent et à la création de retombées économiques, sociétales et médiatiques pour le Burkina Faso. De plus, cette opération s'inscrit dans le cadre de l'appui général au secteur de la culture qui sera financé sur le PIN 9<sup>ème</sup> FED en cours. Dans le cadre du PIN 9<sup>ème</sup> FED, un programme cadre d'appui au secteur de la culture incluant les éditions de 2005 et 2007 du FESPACO est en cours d'élaboration. L'édition 2005 du FESPACO fait donc partie du Programme cadre d'appui à la culture. Toutefois, suite à des consultations de toutes les parties prenantes, cette action a été présentée à la décision séparément en raison de l'urgence.

### **3. Synthèse de la mise en œuvre du projet**

Le projet sera mis en œuvre en 2005

### **4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés**

s.o.

### **5. Avancement dans la réalisation des objectifs**

s.o.

### **6. Exécution financière**

Elle démarrera en 2005.

### **7. Problèmes survenus et mesures à prendre**

s.o.

### **8. Thèmes transversaux et autres questions**

Le FESPACO contribue au développement économique et social de nombreux pays africains en soutenant l'industrie cinématographique africaine en création.

## Coopération Burkina Faso – Communauté européenne

### FICHE DE PROJET

#### 0. Identification - synthèse

Nom : Programme de soutien aux initiatives culturelles décentralisées - Phase 2 (PSIC II)			
Référence (N° comptable FED) : 8 ACP BK 045			
Secteur CAD :			
Etat d'exécution : En cours			
Pays / zone géographique : Burkina Faso			
Contribution UE : 1 900 000 €			
Date de mise à jour : 31/03/2005			
Date de la décision de financement : 23 janvier 2003			
Date d'engagement (ligne budget.) : 11 février 2003			
Date de démarrage : Février 2003			
Date de fin prévue : 31 décembre 2005			
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]			
Montant total	Engagé	Payé	RAL
1 900 000	1 812 148	1 005 367	894 633

#### 1. Description

##### - Objectifs globaux

- Le développement culturel local, à travers des actions de promotion des identités locales et d'élargissement de l'accès à la culture et au dialogue interculturel,
- La poursuite du renforcement des différentes filières artistiques avec un accent particulier sur les arts plastiques moins soutenus que les arts vivants lors de la première phase du projet.

##### - Objectifs spécifiques

- L'émergence et le renforcement des capacités des opérateurs non étatiques qui contribuent efficacement à la prise en charge du développement culturel et la structuration du secteur,
- La pérennisation de l'approche « PSIC » par une mobilisation des partenaires et notamment du secteur privé.

##### - Résultats attendus

- De nouveaux projets performants et notamment dans les arts plastiques sont mis en œuvre par des acteurs indépendants et par les municipalités ;
- Des personnes et structures ressources aptes à encadrer les acteurs culturels sont opérationnels ;
- Des stratégies de développement des filières sont identifiées et mises en œuvre ;
- Des synergies sont développées entre les acteurs culturels tant au niveau local, national que régional ;

- Les acteurs culturels ont acquis de nouveaux débouchés pour leurs produits tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays ;
- Les sources de financement sont diversifiées : de nouveaux partenaires, et notamment le secteur privé, sont mobilisés et contribuent à la pérennisation progressive de l'approche « PSIC ».

#### - Activités

- Appui aux filières
  - Identifier des stratégies de développement des filières artistiques et les mettre en œuvre,
  - Appui technique et financier aux projets,
  - Suivi des projets soutenus et analyse de leur impact par rapport aux objectifs du programme.
- Développement local et structuration du secteur
  - Etudes de milieu sur les potentialités locales,
  - Développement du dialogue culturel et concertation,
  - Soutien aux activités et manifestations culturelles locales,
  - Développement d'activités spécifiques pour les femmes,
  - Développement de l'expertise locale,
  - Développement d'activités d'éveil artistique,
  - Mobilisation des médias en faveur des activités culturelles,
  - Mobilisation des partenaires et notamment du secteur privé pour un soutien régulier aux activités et projets culturels.

## 2. Origine, contexte et analyses clés

Le PSIC I, entre 2000 et 2003, a mis à la disposition du Burkina Faso une enveloppe financière de 1,8 Mio € pour le développement culturel local à travers des actions de promotion des identités locales, d'élargissement de l'accès à la culture et au dialogue interculturel et de renforcement des différentes filières artistiques. Ce programme a financé 127 projets culturels pour un montant global de 807 260 000 FCFA. En outre, de nombreuses actions ont été développées dans le cadre du développement culturel local. Il est apparu à ce niveau un véritable réveil culturel caractérisé par de nombreuses initiatives de promotion des artistes et des identités culturelles locales. Cet ensemble d'action de soutien aux initiatives a permis de générer des emplois et stimuler le tissu économique au niveau local. Dans le cadre du renforcement des capacités et de la structuration du secteur, le PSIC a œuvré à la formation de relais culturels dans les 45 provinces du pays. Le PSIC a aussi œuvré pour la promotion du dialogue culturel en organisant des concertations entre des acteurs culturels habituellement cloisonnés, afin qu'ils mettent en œuvre des initiatives communes, comme l'organisation de festivals.

Le PSIC II, qui a débuté en février 2003, est financé sur les ressources du 9<sup>ème</sup> FED à hauteur de 1,9 Mio € pour une durée de deux ans et demi (décembre 2005), prenant en compte l'expérience de la première phase et l'évolution du secteur culturel. Un nouvel objectif du programme par rapport à la première phase est de chercher à mettre en place des mécanismes permettant de pérenniser l'approche « PSIC », notamment par la recherche d'autres sources de financement des actions.

## 3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

En 2004, le PSIC a poursuivi les actions entamées en 2003 à travers les objectifs de croisière suivants :

- poursuivre la mise en œuvre des actions de développement des filières arts vivants et arts plastiques ;

- soutenir les actions de développement culturel local et de renforcement des capacités d'action des opérateurs culturels ;
- initier des actions pouvant contribuer à la pérennisation de l'approche PSIC.

Aussi, de nombreuses actions entrant dans le cadre de l'appui aux filières, du développement culturel local et de la structuration du secteur ont-elles été organisées.

Au cours de l'année 2004, 61 projets culturels ont été retenus et financés pour un montant global de 380 000 000 FCFA. De plus, des actions de développement culturel local ont été engagées avec la réalisation d'études sur les potentiels culturels des provinces et le soutien à des espaces d'animation et de diffusion artistique et culturelle. L'année 2004 a également permis d'appuyer de nombreuses concertations entre les acteurs des différentes filières artistiques, la plupart entrant dans le cadre de la structuration et de l'élaboration du statut de l'artiste.

Dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs culturels, le PSIC a organisé des sessions de formation à l'intention des journalistes et communicateurs culturels et une formation/recyclage des relais PSIC.

#### **4. Changements dans le contexte et les domaines des analyses clés**

Grâce à l'action conjuguée du Ministère de la Culture, du PSIC, des acteurs culturels et des collectivités, l'évolution favorable du contexte culturel est essentiellement marquée par une meilleure perception de la culture comme un secteur dynamique et une prise en compte grandissante de la dimension culturelle dans les actions de plusieurs secteurs.

Parallèlement, l'émergence d'acteurs culturels professionnels non étatiques de plus en plus nombreux, qui initient des activités culturelles importantes tant à Ouagadougou que dans les provinces, est significative d'une évolution réelle dans la perception du secteur de la culture, comme une source de développement économique.

Avec le développement de cadres de concertation, un début de décloisonnement des acteurs culturels est en train de s'opérer.

La diffusion des produits culturels connaît une amélioration sensible.

#### **5. Avancement dans la réalisation des objectifs**

Globalement, l'exécution du PSIC en 2004 se déroule de manière relativement satisfaisante et selon le calendrier prévu.

En ce qui concerne le volet d'activités le plus important, à savoir l'appui technique et financier aux initiatives, les prévisions ont été largement atteintes voire dépassées. Cependant, plusieurs projets ont été retardés dans leur mise en œuvre du fait de la tension de trésorerie (cf. point 7. ci-dessous). S'agissant de la répartition géographique des projets approuvés, on observe la prédominance des projets en provenance du Kadiogo, soit 41% environ du nombre total de ces projets. Par ailleurs, plusieurs provinces ont vu leurs projets financés pour la première fois par le Programme. Les deux filières prioritaires, les arts vivants et les arts plastiques et appliqués, totalisent la moitié environ du nombre total de projets financés (30 projets). Dans la réalité, la filière arts plastiques et appliqués est à la traîne, avec seulement 7 projets. Cela s'explique par le faible nombre d'associations de plasticiens. En outre, on constate une nette augmentation du nombre de projets d'éveil artistique et de dynamisation des salles de spectacle par rapport à 2003.

S'agissant des activités entrant dans le cadre du développement culturel local et de la structuration, on peut estimer leur niveau de réalisation moyen.

La mise en œuvre des dynamiques culturelles locales a seulement été amorcée en raison du grand retard accusé dans l'attribution des marchés aux bureaux d'études. Le lancement des activités y relatives avait déjà été prévu en 2002 et a été finalement reporté pour les mêmes raisons.

Les études sur les potentiels culturels de six provinces ont été lancées à partir d'août 2004 et ont démontré que chacune des 6 provinces a un bon potentiel culturel reposant sur un patrimoine culturel et touristique riche mais inexploité. Toutes les provinces disposent d'espaces d'animation et de diffusion artistique pouvant servir à la promotion des arts et de la culture mais qui demeurent faiblement exploités. Il en est de même pour les médias : radios locales et communautaires, journaux. Les acteurs culturels locaux sont majoritairement organisés en association qui sont du reste sont très nombreuses mais ont un faible niveau d'organisation et de structuration. Les acteurs publics (provinces et communes) sont certes favorables à la mise en œuvre d'activités culturelles mais accompagnent très peu les acteurs associatifs et privés.

Néanmoins, les activités soutenues dans ce domaine d'intervention du PSIC II ont contribué à l'éveil aux arts et à l'animation culturelle locale. Les comités de pilotage des dynamiques culturelles locales, mises en place sous le PSIC I, ont poursuivi leurs actions d'accompagnement régulier des promoteurs locaux et des autorités (province, commune, DPEBA) dans la réalisation de leurs activités et manifestations culturelles.

Dans le cadre des actions de soutien à l'organisation et à la structuration du secteur, l'année 2004 a été marquée par les nombreux travaux sur le statut de l'artiste au Burkina Faso. L'ensemble des dispositions retenues au titre du statut professionnel, fiscal et social de l'artiste sont contenues dans un avant-projet de loi qui devrait être soumis au Gouvernement puis à l'Assemblée nationale en 2005.

Parallèlement aux travaux sur le statut de l'artiste, le Programme a incité les acteurs culturels des filières artistiques et de la communication à mettre en place leur cadre de concertation. Cela devrait permettre de résoudre le problème de leur représentativité et de faciliter le dialogue et la concertation avec les autres structures ainsi qu'avec les partenaires.

L'appui au développement du tourisme culturel n'est pas encore effectif, bien que de nombreuses concertations aient été menées par la cellule avec les services techniques compétents du tourisme et la télévision nationale. L'année 2005 devrait voir la mise en œuvre effective de ces activités.

Dans le domaine des actions de pérennisation de l'approche du PSIC, on peut retenir :

- le renforcement et la mobilisation des ressources locales en vue de soutenir les initiatives culturelles locales. En la matière, on peut noter le travail effectué par les relais locaux pour suivre et assurer l'auto évaluation des projets. Il y a également les actions menées par les comités de pilotage des dynamiques culturelles à Dédougou, Gaoua et Kaya en terme de formation, d'organisation d'activités d'éveil artistique, d'animation culturelle locale et d'appui conseil d'accompagnement aux acteurs.
- la diffusion régulière de l'information culturelle tant aux acteurs qu'aux différents partenaires culturels est devenue effective grâce au site Web du PSIC. Par ailleurs, les programmes des festivals et manifestations culturelles sont mis à la disposition des partenaires du tourisme et de certaines ambassades du Burkina Faso à l'étranger. L'implication des professionnels de la communication est certes récente mais elle devrait permettre de rendre disponible et fluide l'information culturelle ;
- la participation du PSIC aux forums et manifestations culturelles au niveau national, a été régulière tout au long de l'année. En ce qui concerne les forums, le PSIC a participé activement au Séminaire de Validation de la Politique culturelle du Burkina Faso en octobre 2004, au Séminaire sur le re-dimensionnement de la Semaine Nationale de la Culture au cours du même mois, etc.

Cependant, les actions liées à la mobilisation des partenaires du secteur privé pour le financement des acteurs culturels ne sont qu'au stade de réflexion et d'affinement de la stratégie de mise en œuvre. Cette mobilisation des partenaires publics et privés demeure suspendue en attendant un contexte plus favorable.

Les contre-performances constatées dans le développement du tourisme local et la mobilisation des partenaires publics et privés ont été atténuées par la mise en œuvre des activités réalisées dans le cadre de la structuration du secteur dont les résultats sont aujourd'hui visibles.

## 6. Exécution financière

Total du projet	1 900 000,00
Engagé	1 812 148,39
Disponible non-engagé	87 851,61
Payé	1 005 367,17
Engage non payé	806 781,22
Solde non payé	894 632,83

## 7. Problèmes survenus et mesures à prendre

Au cours de l'année 2004, le Programme a rencontré de réelles difficultés de gestion financière (tension de trésorerie) et comptable et de maîtrise des procédures de gestion qui ont retardé la mise en œuvre de nombreux projets et activités des promoteurs et du Programme. Le 23 décembre 2004, un nouveau devis-programme a été signé pour couvrir les activités jusqu'au 31 juillet 2005, date d'échéance de la Convention de financement.

## 8. Thèmes transversaux et autres questions

- Réduction de la pauvreté : la professionnalisation des acteurs et la multiplicité des initiatives génèrent de manière directe des emplois et des revenus aux acteurs culturels et contribuent simultanément au développement d'activités socio-économiques.
- Bonne gouvernance : l'émergence d'une société civile culturelle contribue au renforcement de la bonne gouvernance à travers les créations.
- Démocratie : une responsabilisation accrue des acteurs qui n'hésitent plus à prendre en charge leur propre destin (recherche d'un statut social et professionnel pour l'artiste) à rendre accessible aux populations leurs créations / productions.
- Intégration dans l'économie : Emergence d'entreprises culturelles, d'associations majeures et d'espaces de production / diffusion dont les actions contribuent au PIB
- Environnement : les acteurs culturels contribuent par leurs actions à la prise de conscience de la nécessité de la sauvegarde et de la protection de l'environnement et, quelque fois, participent directement à cette action (masques, Dozos, pharmacopée traditionnelle...).
- Genre : Ces dernières années, les actions du PSIC ont permis de rendre visible des *acteurs féminins* dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre.  
Pour les *enfants* on a assisté à un regain d'intérêt soutenu par le PSIC pour l'association des activités d'éveil artistique à l'enseignement de base.
- Réduction des conflits / construction de la paix : Les activités culturelles tels les festivals, les manifestations culturelles, sont fédératrices et facilitent l'apaisement et la régulation sociale

Pour l'année 2005, les efforts porteront essentiellement sur les activités du volet développement culturel local et structuration du secteur à travers la poursuite des concertations et formations et surtout la mise en place et le renforcement des structures de pilotage des dynamiques culturelles locales ainsi que le soutien à leurs premières activités.

Quant au volet appui aux initiatives, il s'agira essentiellement d'assurer le suivi d'exécution et l'évaluation des impacts.

## Coopération Burkina Faso – Communauté européenne

### FICHE DE PROJET

#### 0. Identification - synthèse

Nom : PASEB
Référence (N° comptable FED) : 8 ACP-BK 013
Secteur CAD : 11 220
Etat : Burkina Faso
Pays / zone géographique : BF – Burkina Faso
Contribution UE : 10 000 000 EUROS
Date de mise à jour : 31/12/04
Date de la décision de financement : 13 juillet 1999
Date d'engagement (ligne budget.) : 17 septembre 1999
Date de démarrage : 17 septembre 1999
Date de fin prévue : 31 décembre 2004
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS] : Eng.I = 10 000 000 ; Eng.II = 9 944 543,48 et Paiements = 9 832 653,24

#### 1. Description

- Objectifs globaux :
  - 1- Amélioration de la qualité de l'enseignement de base
  - 2- Développement de l'alphabétisation et amélioration de l'insertion des jeunes
  - 3- Renforcement des capacités de pilotage du MEBA
- Objectifs spécifiques :
  - 1- Dynamisation de l'éducation au niveau régional, par la mise en place d'une nouvelle structure entre l'administration centrale et l'échelon provincial
  - 2- Mobilisation des acteurs de la vie éducative locale, par l'extension des centres d'éducation de base non formelle (CEBNF) et l'amélioration des conditions de vie et de travail des élèves et des maîtres en zones rurales
- Résultats attendus :
  - Les conditions de vie et de travail des élèves et des maîtres satisfaisantes dans 370 écoles
  - Un dispositif d'alphabétisation en faveur des jeunes non scolarisés étendu et renforcé durablement
  - Des structures déconcentrées opérationnelles
- Activités :
  - Définition et mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des cantines scolaires basé sur la responsabilisation des communautés villageoises et sur l'utilisation des ressources locales par la mise en place des moyens nécessaires à la production des vivres et l'appui conseil à la gestion
  - Animation éducative sur l'utilisation et la gestion de l'eau potable au bénéfice des enfants et des familles, et la formation des enseignants sur la base des points d'eau réalisés par l'Agence Française de Développement

- Construction ou réhabilitation des logements de maîtres dans 370 écoles, fourniture d'une mallette pédagogique à 370 équipes enseignantes ainsi que du petit matériel sportif pour animer la vie de l'école, production d'émissions radiophoniques régulières au bénéfice des maîtres
- Création et équipement d'un atelier d'autofabrication de matériel didactique dans les Ecoles Nationales des Enseignants du Primaire (ENEP) et à l'Ecole Normale Supérieure de Koudougou (E.N.S.K.)
- Conception et diffusion d'un nouveau matériel, production et diffusion de documentation technique relative à la formation des formateurs, élaboration et mise en œuvre d'un plan de formation
- Construction et équipement de soixante (60) centres d'éducation de base non formelle pour les jeunes de 10 à 15 ans avec la réalisation de points d'eau financés par l'Agence Française de Développement
- Formation des cadres de la Direction Générale de l'Alphabétisation
- Production de documents en langues nationales
- Confection de la carte des ressources éducatives des trois (3) DREBA
- Construction et équipement des trois (3) DREBA et formation de leurs cadres avec un appui dégressif à leur fonctionnement
- Construction ou réhabilitation des locaux avec acquisition d'équipements des six Directions provinciales de l'enseignement de base.

## **2. Origine, contexte et analyses clés**

La Commission européenne et le Gouvernement du Burkina Faso ont signé le 13 juillet 1999 la Convention de financement n° 6121/BK relative au PASEB 8<sup>ème</sup> FED qui s'inscrit dans la politique gouvernementale de développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté. C'est dans le cadre de cette convention que la CE et le Royaume des Pays-Bas ont manifesté leur intérêt par un protocole d'accord signé le 22 juillet 1999 qui stipule que le FED contribuera pour un montant de 10 000 000 EUROS et le Royaume des Pays-Bas pour un montant de 3 600 000 EUROS. Cependant, pour des raisons budgétaires, le Royaume des Pays – Bas a suspendu son financement à partir du DP 5 (01/09/2003 au 31/12/2004) avec un retrait de 500 000 000 FCFA, soit la contre valeur de 762 245 EUROS, ce qui a handicapé fortement l'atteinte des objectifs initiaux nonobstant le fait que les réalisations en infrastructures et en équipements ont été au-delà des prévisions. Il faut signaler également l'abandon des constructions des CEBNF dont les réalisations se sont arrêtées à 6 au lieu de 60 initialement prévues par manque de politique cohérente du Gouvernement à l'égard de cette approche.

## **3. Synthèse de la mise en œuvre du projet**

Le PASEB a été mise en œuvre avec 5 Devis-Programmes (Régie) pour un montant de 6 483 598 739 FCFA, des marchés de travaux (engagements spécifiques) pour un montant de 1 358 139 509 FCFA, des marchés de fournitures (engagements spécifiques) pour un montant de 59 000 000 FCFA et une assistance technique extérieure (engagement spécifique) pour un montant de 435 588 468 FCFA. L'appui du PASEB dans les zones couvertes a été très satisfaisant si bien que les bénéficiaires se sont appropriés des acquis depuis le 31/12/2004, date de fin du projet.

## **4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés**

- Suspension du financement du Royaume des Pays- bas à partir du DP 5
- Annulation des constructions des CEBNF
- Non réalisation des points d'eau par l'A F D

## **5. Avancement dans la réalisation des objectifs**

Tous les objectifs ont été largement atteints malgré le retrait du financement du Royaume des Pays-Bas et en dehors de la non réalisation des points d'eau par l'A F D. prévue dans la Convention de financement.

## **6. Exécution financière**

Cf. données financières dans le tableau ci-dessus.

## **7. Problèmes survenus et mesures à prendre**

- Etude de faisabilité dépassée (1996) par rapport au démarrage effectif du projet (1999)
- Lourdeur administrative dans l'approbation des dossiers financiers
- Non maîtrise par la Coordination du projet des procédures financières du FED

A l'avenir, il faudrait réactualiser les études de faisabilité et instituer des formations sur les procédures du FED aux agents des projets.

## **8. Thèmes transversaux et autres questions**

Le PASEB doit être perçu comme un projet pilote du PDDEB par le MEBA.

## Coopération Burkina Faso – Communauté européenne

### FICHE DE PROJET

#### 0. Identification - synthèse

Nom : Appui au développement du secteur privé : programme de renforcement des capacités des entreprises	
Référence (N° comptable FED) :	7 ACP BK 151
Secteur CAD :	
Etat :	Burkina Faso
Pays / zone géographique :	BF – Burkina Faso
Contribution UE :	6.000.000 euros
Date de mise à jour :	<b>14/03/05</b>
Date de la décision de financement :	27 /03/ 2002
Date d'engagement (ligne budget.) :	18/04/2002
Date de démarrage :	01/12/03
Date de fin prévue :	31/12/06
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]	
Total projet :	6.000.000
Engagé :	1.212.560
Disponible :	4.787.440
Payé :	416.856,61
Engagé non payé :	795.703,39
Solde non payé :	5.583.143,39

#### 1. Description

- Objectif global

L'objectif global du projet est de contribuer au renforcement du secteur privé, comme moteur du développement économique.

- Objectifs spécifiques

L'objectif spécifique est l'amélioration de la compétitivité des petites et moyennes entreprises.

- Résultats attendus

- les besoins en expertise des entrepreneurs sont identifiés et ces derniers sont orientés vers des offres de services de conseil de qualité ;
- l'offre locale de services conseil de qualité et la demande solvable des entreprises se développent ;
- l'accès des entreprises aux services conseil est facilité ;
- les entrepreneurs sont sensibilisés et motivés à suivre une comptabilité transparente et une saine gestion des affaires.

- Activités

- le renforcement des capacités de la Maison de l'entreprise par un appui en ressources humaines et équipements
- le développement des capacités d'offre locale de service
- la mise en place d'un mécanisme de chèques conseil
- l'appui à la mise en place et au fonctionnement des premiers Centres de Gestion Agréés (CGA)

## **2. Origine, contexte et analyses clés**

Le programme vise à appuyer le développement des petites et moyennes entreprises susceptibles d'apporter une meilleure contribution aux objectifs sociaux et économiques de création d'emplois et de modernisation.

## **3. Synthèse de la mise en œuvre du projet**

Le programme comporte deux (2) volets essentiels : la facilitation d'accès aux services conseil des entreprises et leur accompagnement via la Maison de l'Entreprise et un appui à la tenue d'une comptabilité transparente et une bonne gestion de l'entreprise via le concept de Centre de Gestion Agréés.

Pour le premier volet, un contrat de subvention avec la Maison de l'Entreprise a été signé en décembre 2004. Cette subvention permettra le renforcement des capacités de son personnel et de la mieux outiller pour des services efficaces à l'endroit de ses partenaires

Pour le second volet, le comité technique mis en place à cet effet mène un dialogue avec les Autorités enfin que des conditions favorables soient créées pour les adhérents au Centre de Gestion Agréés notamment en matière fiscale.

## **4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés**

Compte tenu du temps pris pour le démarrage effectif du projet (10 mois) une réflexion sera entreprise au cours de l'année 2005 pour une prolongation du programme pour atteindre les objectifs escomptés.

## **5. Avancement dans la réalisation des objectifs**

Les objectifs sont cours de réalisation. Des études sont en cours pour mettre en œuvre les différentes composantes du programme.

## **6. Exécution financière**

Engagé : 1.212.560

Disponible : 4.787.440

Payé : 416.856,61

Engagé non payé : 795.703,39

Solde non payé : 5.583.143,39

## **7. Problèmes survenus et mesures à prendre**

Le programme a pris un retard dans son démarrage dû essentiellement à la mise en place de structures nouvelles dans le paysage du secteur privé au Burkina Faso. Il s'agit notamment de la mise en place d'un dispositif de chèques conseil et de la création des centres de gestion agréés. La mise en place de ces structures nécessitent des études préalables de positionnement ce qui a pour conséquence de rallonger le délai de création de ces structures.

## **8. Thèmes transversaux et autres questions**

Le programme ne comporte pas en soi des thèmes transversaux. Les composantes sont plutôt cohérentes entre elles et tiennent compte de toutes les personnes œuvrant dans le secteur privé et plus particulièrement la promotion et le développement des petites et moyennes entreprises.

## Coopération Burkina Faso – Communauté européenne

### FICHE DE PROJET

#### 0. Identification - synthèse

Nom :	Programme d'appui régional à l'intégration (PARI) /Secteur privé, volet Burkina Faso		
Référence (N° comptable FED) :	8 BK 27		
Secteur CAD :			
Etat d'exécution :	En cours		
Pays / zone géographique :	Burkina Faso		
Contribution UE :	1 500 000 €		
Date de mise à jour :	31/03/2005		
Date de la décision de financement :	17 octobre 2000		
Date d'engagement (ligne budget.) :	29 mars 2001		
Date de démarrage :	mai 2001		
Date de fin prévue :	31/12/2005		
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]			
Montant total	Engagé	Payé	RAL
1 500 000	1 500 000	1 021 657,90	478 342,10

#### 1. Description

Le « Programme pour la mise en place d'un système d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité » communément appelé « Programme Qualité de l'UEMOA », est mis en œuvre au niveau des 8 Etats membres de l'UEMOA.

##### - Objectif global

L'objectif global du programme est de contribuer au processus d'intégration régionale de l'UEMOA et à l'intégration de la sous-région dans l'économie mondiale et à son développement économique durable.

##### - Objectifs spécifiques

L'objectif spécifique du programme est de contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises des pays de l'UEMOA.

Le « Programme Qualité de l'UEMOA » s'articule autour des trois composantes suivantes : accréditation/certification, normalisation et promotion de la qualité.

Les objectifs par composante se présentent comme suit :

- l'accréditation - certification : cette composante vise, d'une part, la mise à niveau des laboratoires en vue de leur accréditation internationalement reconnue et, d'autre part, la mise en place d'un secrétariat régional d'accréditation appelé Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC) au sein de l'UEMOA ; elle vise aussi à lancer la démarche de certification des entreprises ;
- la normalisation : cette composante a pour objet de développer les organismes nationaux de normalisation, de coordonner leurs activités, de créer un centre de documentation régional sur les normes et les réglementations techniques et d'harmoniser les normes sous-régionales ;

- la promotion de la qualité : cette composante vise à renforcer la mise en place de systèmes qualité, suivant les termes de la norme ISO 9001 : version 2000 au sein des entreprises et les préparer à la certification ; et à mettre en place des centres techniques sectoriels régionaux, afin d'aider l'industrie en général et les entreprises en particulier à améliorer la qualité des produits ou services. L'accent est également mis sur les mouvements de promotion de la qualité et les associations de consommateurs.

Les objectifs spécifiques pour le Burkina Faso sont les suivants :

- moderniser le système de laboratoires pour augmenter leur capacité de réponse aux besoins des entreprises et particulièrement les services d'inspection des aliments du Ministère de l'Agriculture et du Ministère des Ressources animales renforcés (Composante : Accréditation/Certification) ;
- renforcer la Structure Nationale de Normalisation au niveau de l'Office National du Commerce Extérieur (ONAC) en activités de Normalisation, de la gestion de la qualité, avec un Centre de documentation opérationnel et renforcé (Composante : Normalisation) ;
- former des cadres techniques (cadres/secteurs privé et public) dans la mise en œuvre des normes internationales de la gestion de la qualité, le rôle de l'assurance de la qualité dans la gestion de ISO 9000, aussi bien que les aspects en rapport avec la certification (Composante : Promotion de la qualité).

#### **- Résultats attendus**

Les résultats attendus du programme sont les suivants :

- des dispositifs de normalisation, de certification et de promotion de la qualité harmonisés ;
- la reconnaissance internationale des systèmes de normalisation, certification et métrologie ;
- des entreprises informées des possibilités de certification internationale ;
- des entreprises sensibilisées à la notion de la qualité.

Les résultats attendus spécifiques pour le Burkina Faso sont les suivants :

#### **- Composante Accréditation/Certification :**

- o Réseau national de laboratoires accrédités et opérationnels en conformité avec ISO 17025
- o Services d'inspection opérationnels

#### **- Composante Normalisation :**

- o Procédures, système de gestion et un plan stratégique (Business Plan) établis pour le Point Focal
- o Personnel formé
- o Unité de documentation normative et réglementaire du Point Focal mis au service des opérateurs économiques et des organismes du Gouvernement

#### **- Composante Promotion de la qualité :**

- o Formateurs en normalisation et gestion de la qualité techniquement et pédagogiquement formés
- o Cadres de direction et techniques d'entreprises et des organismes gouvernementaux sensibilisés et formés en normalisation et gestion de la qualité
- o Système de gestion de la qualité établi et opérationnel dans 6/8 entreprises pilotes
- o Experts burkinabè formés et certifiés en systèmes de gestion de la qualité (ISO 9000)

#### **- Activités**

##### **- Composante Normalisation**

- o Concevoir, mettre en place ou renforcer le dispositif institutionnel et réglementaire d'infrastructures normalisation et qualité, ainsi que des capacités d'analyses aux niveaux national et régional ;
- o Elaborer et adopter des normes techniques ;

- Adopter et adapter des normes et des codes de pratiques acceptés au niveau international concourant à la protection de la santé et de la sécurité des populations ;
- Mettre en place un centre régional de documentation et mettre en réseau les centres de documentation ;
- Mettre en place une coordination régionale envers le CODEX et l'OMC.
- Composante Accréditation
  - Mettre en place le Secrétariat régional d'accréditation ;
  - Mettre en place les réseaux régionaux de laboratoires d'analyse et d'étalonnage.
- Composante Certification
  - Lancer une démarche de sensibilisation à la certification pour les entreprises ayant un potentiel à l'export.
- Composante Promotion de la qualité
  - Promouvoir la connaissance et l'emploi des normes, des règlements techniques et des systèmes de gestion de la qualité ;
  - Mettre en place le prix de l'UEMOA de la qualité ;
  - Réaliser des actions de sensibilisation des entreprises à la culture Qualité à l'ensemble du tissu industriel de l'UEMOA ;
  - Former les responsables nationaux, notamment les inspecteurs, chargés des programmes Qualité.

## **2. Origine, contexte et analyses clés**

### **Au niveau régional**

Le contexte mondial actuel est caractérisé notamment par une interdépendance généralisée des économies, une globalisation du commerce international à travers les accords de l'OMC, une compétition accrue, une demande croissante en qualité ainsi qu'un souci constant pour la protection de l'environnement et du consommateur. Afin de faire face à ce nouvel environnement, les Etats membres de l'UEMOA doivent renforcer l'ensemble du tissu économique et industriel de la sous région.

L'accès aux marchés étant de plus en plus conditionné par la conformité à des normes techniques ou le respect des règles sanitaires et phytosanitaires, les entreprises africaines en général et celles des Etats membres de l'UEMOA en particulier, peu préparées à cette nouvelle donne, font face à un handicap majeur pour développer leurs exportations.

Conscients de ces enjeux, les Etats membres de l'UEMOA ont entrepris de mener une politique visant un développement industriel durable avec la maîtrise de la technologie et de la qualité comme un facteur déterminant de succès.

Ainsi, dans le cadre de sa Politique Industrielle Commune (PIC), et conformément à l'article 76 du Traité qui préconise « l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes techniques, ainsi que des procédures d'homologation et de certification du contrôle de leur observance », l'UEMOA a prévu un programme de « Développement des Structures et Programmes de Promotion de la Qualité ».

C'est dans ce contexte que la Commission de l'UEMOA exécute, depuis septembre 2001, le « Programme pour la mise en place d'un système d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité » communément appelé « Programme Qualité de l'UEMOA » au profit des Etats membres de l'UEMOA. L'infrastructure qualité, qui doit progressivement être mise en place à travers le Programme, doit contribuer à renforcer les systèmes nationaux de normalisation et d'évaluation de la conformité de produits et services qui permet de démontrer leur conformité aux normes internationales. Ce programme est un instrument capital dans l'effort de réforme du tissu industriel de l'Union, le but ultime étant un accroissement de la compétitivité des produits et des services.

Le Programme Qualité est financé dans le cadre du « Programme d'Appui Régional à l'Intégration (PARI) – Phase II, Volet Secteur Privé ». D'une durée contractuelle initiale de 3 ans, il a été prorogé

de 21 mars 2004. La mise en œuvre est faite avec l'expertise technique de l'ONUDI, à travers un Contrat de subvention signé entre la Commission de l'UEMOA et l'ONUDI et visé par la Commission européenne.

### **Au niveau du Burkina Faso**

Les problèmes à considérer dans les domaines normalisation et promotion de la qualité comprennent notamment :

- l'absence d'une infrastructure institutionnelle avec un personnel formé, des politiques appropriées en matière de qualité et de normalisation et d'information sur les normes, particulièrement celles relatives à l'exportation ;
- l'insuffisance en matière de gestion de la qualité, y compris la politique de la qualité, le contrôle de la qualité, tant au niveau du contrôle officiel qu'à celui de l'entreprise, l'absence d'information et de compréhension des normes d'assurance de la qualité ISO 9000 ;
- l'absence de coordination entre les différents acteurs de promotion de la qualité ;
- l'insuffisance de coordination en matière d'inspection des produits alimentaires.

## **3. Synthèse de la mise en œuvre du projet**

### **Au niveau du Burkina Faso**

Le Programme Qualité UEMOA s'exécute de façon satisfaisante. Les organes chargés de la mise en œuvre du Programme au niveau du pays sont le Comité National de Pilotage (CNP) et le Coordinateur Technique National (CTN).

- Composante Accréditation (objectifs : créer la confiance des clients dans les produits, mettre à niveau les capacités d'essais et d'analyses des laboratoires par rapport aux normes internationales)
  - o Renforcement de la capacité de laboratoires et de services d'inspection et de contrôle pour répondre en temps réel aux besoins des entreprises (dotation de 5 laboratoires et de 3 services d'inspection en équipements)
  - o Renforcement des compétences techniques des cadres des laboratoires (40 cadres formés)
  - o Accompagnement sur le terrain de 3 laboratoires à la démarche qualité et/ou à l'accréditation ISO/CEI 17025 (animation des formations, sensibilisation du personnel, et assistance à ces laboratoires dans leur travail de préparation des procédures techniques et du manuel qualité)
  - o Missions d'experts internationaux, notamment : étude sur la définition d'un plan régional d'actions pour l'amélioration de la qualité du coton dans la région UEMOA et étude sur les laboratoires de métrologie dans les Etats membres de l'UEMOA
  - o Etude nationale sur l'état des lieux détaillé de la situation nationale en matière d'accréditation et de certification
- Composante Normalisation (objectifs : accéder aux normes des marchés cibles, étendre le marché cible, faciliter le commerce, permettre des économies d'échelle, appuyer la position commune envers l'OMC, l'ISO/Organisation internationale de normalisation et le Codex Alimentarius)
  - o Renforcement des compétences techniques des structures intervenant dans les activités de normalisation
  - o Renforcement de la capacité opérationnelle de FASONORM (formation du personnel technique, dotation en équipements et consommables informatiques et de reprographie, dotation en collection complète de textes de normes et de directives européennes, de documents techniques pour les laboratoires, assistance technique à FASONORM, appui en cours pour l'élaboration de 100 avant projets de normes)
  - o Missions d'experts internationaux, notamment : élaboration d'une loi cadre relative à la protection et à l'information des consommateurs de l'UEMOA (en cours d'adoption par la Commission de l'UEMOA)

- Etudes nationales sur : 1) le recensement des textes juridiques et réglementaires existant en matière d'accréditation et de normalisation – 2) le recensement de la documentation existante en matière de normalisation et réglementation technique
- Composante Promotion de la qualité (objectifs : mieux affronter le défi sur les marchés locaux, régionaux et internationaux par une compétitivité accrue grâce à la qualité, renforcer la conscience qualité des consommateurs, instaurer une culture qualité au sein des entreprises)
  - Renforcement des compétences techniques des entreprises et des bureaux d'étude
  - Missions d'experts internationaux, notamment sur le renforcement des structures techniques sectorielles dans les 4 domaines : fruits et légumes, produits de la pêche, viande, lait et produits laitiers, bâtiment et travaux publics
  - Accompagnement sur le terrain de 12 entreprises à la démarche qualité et/ou à la certification ISO 9001:2000 (formations, sensibilisation du personnel et assistance à ces entreprises dans leur travail de préparation des procédures techniques et du manuel qualité)
  - Contribution (financière et technique) à l'organisation des Journées Nationales de la Qualité (JNQ) 2003 et 2004
  - Organisation du Prix Burkinabè de la Qualité (PBQ) – 1ère édition 2004
  - Mise en place du Comité d'organisation de la campagne nationale d'information des consommateurs (sensibilisation et information des consommateurs sur leurs droits et obligations)
  - Etudes nationales sur : 1) les infrastructures nationales de la qualité – 2) les besoins des entreprises en matière de qualité – 3) les mouvements de la qualité – 4) les associations de consommateurs

#### **4. Changements dans le contexte et les domaines des analyses clés**

Les changements intervenus dans le contexte sont principalement les suivants :

- le Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement Européen du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires ;
- le Règlement (CE) n° 882/2004 du Parlement Européen du 29 avril 2004 relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux, et son Rectificatif ;
- la problématique du coton : le Programme Qualité UEMOA appuie la filière coton sur recommandation de la Commission de l'UEMOA. Ainsi, une étude a été réalisée par des consultants internationaux de l'ONUDI sur la définition d'un plan régional d'actions pour l'amélioration de la qualité du coton dans la région UEMOA.

#### **5. Avancement dans la réalisation des objectifs**

##### **Au niveau régional**

- La coordination du programme

Plusieurs réunions, en 2003 sur les statuts juridiques de la coopération régionale en matière de qualité et en 2004 (réunions des experts de l'industrie et des ministres chargés de l'industrie dans l'UEMOA) ont abouti à l'approbation d'un projet de règlement communautaire portant schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA. Ce règlement crée les quatre structures suivantes de la qualité au sein de la Commission de l'UEMOA pour continuer la poursuite des activités mise en oeuvre par le Programme :

- Ø un Comité Régional de Coordination de la Qualité (CRECQ) ;

- Ø un Secrétariat Régional d'Accréditation, dénommé Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) ;
  - Ø un Secrétariat Régional de la Normalisation, de la Certification et de la Promotion de la Qualité (NORMCERQ) ;
  - Ø un Secrétariat Ouest Africain de Métrologie (SOAMET).
- la mise en place d'un système régional d'accréditation (SRA) et de certification : il permettra la mise à niveau des laboratoires en vue de leur accréditation internationalement reconnue. Un règlement communautaire créant le SRA qui se nommera Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) sera adopté vers mi-2005.
  - Le renforcement et l'harmonisation des institutions de normalisation existantes : ils doivent favoriser la création d'un centre de documentation régional équipé d'une base de données sur les normes et les règles techniques, le développement des institutions nationales de normalisation et la coordination de leurs activités. Les centres nationaux de documentation ont été créés ou renforcés dans les 8 pays de l'UEMOA et 8 collections de normes sur CD ont été mises à la disposition des opérateurs économiques. Les capacités des structures nationales de normalisation ont été développées à travers des formations et des voyages d'études. Des normes nationales sont en train d'être développées pour les principaux produits (pêche, coton, agro-alimentaires, etc.) ; les normes et réglementations techniques ainsi que les textes juridiques concernant ces domaines font l'objet d'une harmonisation. Le cadre juridique pour la protection des consommateurs a été défini.
  - La promotion de la qualité dans les entreprises : des centres régionaux d'appui technique dans les filières agro-alimentaires et le BTP doivent être mis en place afin d'aider les entreprises à améliorer la qualité de leurs produits ; les équipements pour ces centres ont été commandés. Un prix UEMOA de la qualité et 8 prix nationaux ont été institués afin d'encourager le développement d'une culture de la qualité. La politique de promotion de la qualité a été harmonisée dans les pays de l'UEMOA à travers des réunions et formations. Les systèmes qualité ISO 9001 ont été introduits dans plus de 70 entreprises agro-alimentaires, pêche et coton à titre pilote en vue d'une certification de ces entreprises. Un groupe d'auditeurs et de consultants privés ont été formés en ISO 9000, pouvant ainsi auditer et accompagner des entreprises respectivement dans la région. Une base de données qualité a été développée et est actuellement en construction sur le serveur de l'UEMOA. Les capacités des associations de consommateurs ont été renforcées à travers des formations et la création d'un cadre juridique commun.

### **Au niveau du Burkina Faso**

Dans l'exécution du Programme, des progrès significatifs ont été enregistrés dans les domaines suivants :

- l'opérationnalité et la crédibilité de FASONORM auprès des acteurs économiques : le Programme a contribué à dynamiser cette structure qui joue, à présent, mieux son rôle dans la mise en œuvre du système national de normalisation ;
- l'opérationnalité des laboratoires : les laboratoires ont été équipés et répondent désormais mieux aux sollicitations, notamment dans la zone industrielle et commerciale de Bobo-Dioulasso. En outre, ils prennent de plus en plus en compte les exigences d'un système de gestion de la qualité dans leurs activités quotidiennes ; leurs capacités opérationnelles ont été renforcées pour les rendre véritablement utiles aux entreprises, notamment les entreprises exportatrices ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des services d'inspection et de contrôle : les équipements reçus ont contribué à améliorer le système de contrôle et d'inspection des produits aussi bien aux frontières que dans les villes, au bénéfice des consommateurs ;
- l'amélioration de la prise de conscience au niveau national des enjeux de la qualité, de la normalisation et de l'accréditation : l'accompagnement sur le terrain des entreprises et des laboratoires à la démarche qualité, l'organisation de sessions de formation sur la gestion de la qualité, et l'instauration du Prix National de la Qualité (PNQ) ont contribué à insuffler un

dynamisme aux activités des entreprises en vue de rendre leurs produits plus compétitifs sur les marchés national, régional et international.

#### 6. Exécution financière (volet Burkina Faso)

Total du projet	1 500 000,00
Engagé	1 500 000,00
Disponible non-engagé	0
Payé	1 021 657,90
Engage non payé	478 342,10
Solde non payé	478 342,10

#### 7. Problèmes survenus et mesures à prendre

La signature, le 30 octobre 2003, d'un avenant au contrat de subvention, signé entre l'UEMOA et l'ONUDI, a permis, seulement en 2004, la mise en œuvre des activités spécifiques nationales, en transférant une partie des fonds budgétisés initialement sur devis-programmes et prévus pour les actions nationales, vers le contrat de subvention. Cet avenant a ainsi permis de mettre un terme aux difficultés de mise en œuvre des actions nationales et de mobilisation des financements prévus à cet effet, difficultés dues à l'absence de procédure financière appropriée.

Par ailleurs, afin d'améliorer la visibilité des activités du programme, un consultant national en communication a été recruté en 2004.

#### 8. Thèmes transversaux et autres questions

Au Burkina Faso, de façon spécifique, le Programme Qualité UEMOA a eu des effets significatifs :

Sur l'environnement : les démarches qualité ISO 9001:2000 et ISO/CEI 17025 adoptées respectivement par les entreprises et les laboratoires comprennent un volet «gestion et protection de l'environnement».

Sur les femmes : les activités régionales et nationales (réunions et formations) du Programme ont concerné également les femmes. Celles-ci ont ainsi pu améliorer leurs compétences professionnelles et leur contribution au développement socio-économique du Burkina Faso.

## Coopération Burkina Faso – Communauté européenne

### FICHE DE PROJET

#### 0. Identification - synthèse

Nom :	Programme d'appui régional à l'intégration (PARI) UEMOA – Phase II			
Référence (N° comptable FED) :	8 ACP ROC 21 et 8 ACP BK 022/BEN 015/IVC 008/MLI 015/NIR 012/SE 025/GUB 009/ 7 ACP TO 073			
Secteur CAD :				
Etat d'exécution :	En cours			
Pays / zone géographique :	UEMOA			
Contribution UE :	65 000 000			
Date de mise à jour :	<b>31/12/04</b>			
Date de la décision de financement :	21/12/1999			
Date d'engagement (ligne budget.) :	27/01/2000			
Date de démarrage :	09/11/2000			
Date de fin prévue :	31/12/2005			
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]				
	Montant total	Engagé	PAYE	RAL
Axe 1	16 000 000	11 452 644	5 674 599	10 325 400
Axe 2	8 000 000	3 714 839	1 380 561	6 619 438
Axe 3	38 000 000	38 000 000	34 100 000	5 600 000
AT	3 000 000	2 218 082	1 182 949	1 817 050

#### 1. Description

##### - Objectif global

Contribuer au renforcement du processus d'intégration régionale des pays de l'UEMOA et à leur insertion dans l'économie mondiale, par la consolidation de l'espace économique régional.

##### - Objectifs spécifiques

Appuyer les Etats membres, la Commission et les autres organes de l'UEMOA dans la réalisation des objectifs du Traité, notamment dans la consolidation du cadre macro-économique, la réalisation du marché régional et l'amélioration du cadre légal et administratif.

##### - Résultats attendus

- Intégration de l'ordre juridique communautaire de l'UEMOA dans l'ordre juridique des Etats membres et dans les pratiques administratives ;
- Application, gestion et contrôle efficaces des réformes régionales par les administrations et institutions nationales concernées ;
- Renforcement du mécanisme de coordination et de surveillance multilatérale des économies nationales en vue de la consolidation du cadre macro-économique global ;

- Harmonisation de la fiscalité intérieure conformément au programme communautaire ;
- Mise en place effective de l'union douanière ;
- Amélioration de la situation budgétaire global.

#### - Activités

- § Le programme accompagne les activités de mise en œuvre de ces différents chantiers, notamment par un appui technique (expertise long terme et expertise ad hoc), appui budgétaire, renforcement des capacités institutionnelles....
- § Les activités ont été identifiées dans le cadre des lettres du PARI. Ainsi, au titre de l'axe 2 du programme, la définition d'un mode opératoire pour l'approfondissement de la construction régionale a été faite autour de 4 piliers conformément aux objectifs du Traité constitutif:
- § la consolidation de l'Union Douanière (UD) : depuis janvier 2000, une union douanière a été mise en place au sein de l'UEMOA. Le programme a visé à consolider cette union douanière ; l'appui budgétaire au titre de l'axe 3 a visé à résorber les coûts transitoires de cette union douanière.
- § la convergence des Politiques Economiques (PE) : accompagner l'UEMOA dans l'harmonisation des données macroéconomiques ; le suivi des politiques économiques des Etats Membres ; l'harmonisation du cadre des finances publiques (Lois de Finance, Nomenclature Budgétaire, la Comptabilité Publique, le Plan Comptable de l'Etat, le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE)).
- § le glissement vers le Marché Commun (MC) : il s'agit d'accompagner l'UEMOA dans la libéralisation des facteurs de production, notamment le travail par la libre circulation des personnes (le droit de résidence, d'établissement).
- § la dynamisation des Politiques Sectorielles (PS) : accompagner la mise en œuvre des politiques sectorielles.
- § Les axes d'intervention identifiés au titre de l'axe 1 du Burkina Faso figurent également dans la lettre du PARI :
- § renforcement des capacités de gestion des administrations nationales en charge des réformes communautaires : financement des études, formation des agents, modernisation/informatisation des systèmes de gestions des impôts, des recettes douanières (équipement/formation en informatique et logiciels), la réadaptation de la fiscalité intérieure, la production des statistiques, activités de formation et de sensibilisation sur l'intégration...
- § appui à la résorption des coûts transitoires de l'union douanière ;

## 2. Origine, contexte et analyses clés

L'UEMOA a été créée le 10 janvier 1994 entre les pays de l'Afrique de l'Ouest ayant en commun le Franc CFA. L'objectif assigné à cette organisation par le Traité constitutif est de réaliser une union économique et monétaire à travers un cadre macroéconomique performant, un marché commun où la libre circulation des biens et des personnes sera assurée, le développement des politiques sectorielles.

Le soutien financier, technique et politique de la Commission européenne à l'UEMOA remonte à sa création, à travers des programmes d'appui régionaux à l'intégration (PARI). Ces programmes visent à contribuer au renforcement du processus d'intégration et de coopération régionale des pays de l'UEMOA et à leur insertion dans l'économie mondiale par la consolidation de l'espace économique régional. Le premier programme d'appui régional à l'intégration, PARI I, d'un montant de 14,4 millions d'euros a visé à accompagner l'UEMOA et ses Etats membres dans le démarrage du processus d'intégration. Le second programme, le PARI II, signé en mars 2000, d'un montant de 65 millions d'euros et en cours d'exécution accompagne l'approfondissement du processus d'intégration. Et enfin un PARI secteur privé visant la mise en place d'un système d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité, d'un montant de 15 millions d'euros et également en cours d'exécution a fait l'objet d'une Convention de financement séparée en août 2000. Au total, le PARI en cours d'exécution représente un appui de 94,4 millions d'euros soit 61,9 milliards FCFA du FED.

Le PARI II a été conçu autour de quatre axes d'intervention :

- renforcement des capacités de gestion des administrations nationales dans l'application effective des réformes communautaires, PARI II axe 1 (2 millions euros/Etat membre soit 16 millions euros) ;
- appui à la Commission et autres organes de l'UEMOA dans la poursuite des réformes communautaires, PARI II axe 2 (8 millions euros) ;
- appui à la dimension régionale des programmes d'ajustement structurel en vue d'aider les Etats membres à absorber les coûts transitoires de l'union douanière, PARI II axe 3 (38 millions euros) ;
- appui au repositionnement du secteur privé face à l'agrandissement du marché résultant de l'intégration régionale, PARI – Secteur privé (15 millions euros).

### 3. Synthèse de la mise en œuvre du projet

La mise en œuvre de l'axe 2 du PARI s'est faite à travers trois devis-programmes. Les deux premiers devis programmes approuvés respectivement le 6 juin 2001 et le 27 septembre 2002 ont connu des taux d'exécution de 14% soit 306 818,69 euros et de 29% soit 590 732,5 euros. Le troisième devis programme signé le 30 avril 2004 et son avenant n°1 signé en octobre 2004, d'un montant total de 5,7 M € sont en cours d'exécution et devraient arriver à échéance au 31 août 2005, suivie d'une période de clôture de 4 mois (septembre à décembre 2005). En fin décembre 2004, la mise en œuvre de cet axe enregistrait un taux d'engagement de 46% et un taux de paiement de 37%.

Cet appui à travers le PARI a permis à l'UEMOA d'avancer significativement dans son processus d'intégration et d'atteindre son niveau actuel : une union douanière effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 ; une consolidation du cadre macro-économique et l'amélioration du cadre légal et administratif (harmonisation des lois de finances publiques, de la fiscalité, renforcement de la capacité institutionnelle de la Commission et des autres organes de l'UEMOA, le développement et la coordination des activités statistiques pour les besoins de l'intégration).

En outre dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, une Assistance technique (AT) a été mise en place au sein de la Commission de l'UEMOA (3 M €) comprenant une AT longue durée en matière d'intégration régionale (un expert international senior, AT principal et un expert international junior, AT adjoint), un AT pour le suivi des activités statistiques du programme, des AT (un Secrétaire permanent et un adjoint) pour le suivi de la mise en œuvre du programme. Au 31 décembre 2004, le taux d'exécution au titre de l'AT était de 74% en engagement et de 53% en paiement.

Au Burkina Faso, la mise en œuvre de l'axe 1 du PARI II a été effectuée à travers trois devis programmes également. Le premier devis programme, signé le 31/07/2001 a connu un taux d'exécution de 79% correspondant à un montant de 667 846,80 euros ; le second devis programme, signé 30/12/2002 s'est terminé avec un taux d'exécution de 82% équivalent à un montant 420 115,84 euros). Le troisième devis programme, signé le 31/12/2003 a enregistré au 31/12/2004 un taux d'exécution 15% correspondant à des dépenses en régie (les dépenses en engagements spécifiques n'ayant pas encore été réalisées à cette date). Cet appui au titre de l'axe 1 a visé à appuyer les structures nationales (les administrations fiscales et douanières, les administrations chargées de la gestion des finances publiques, les administrations chargées du suivi de la politique macro-économique, les administrations en charge de la production et de la diffusion des statistiques, le Ministère des affaires étrangères et de la coopération régionale) à réaliser les réformes communautaires liées aux objectifs de la Convention de financement : la consolidation du cadre macro-économique et de l'union douanière, l'amélioration du cadre législatif et administratif.

En ce qui concerne l'axe 3 du PARI II, « Appui à la dimension régionale des programmes d'ajustement structurels en vue d'absorber les coûts transitoires de l'union douanière », deux tranches de versements ont été effectuées :

La première tranche en 2000 au profit du Niger (2,2 millions euros), du Bénin (1,7 millions euros), du Burkina Faso (3,8 millions euros), du Sénégal (5,2 millions euros) et du Mali (4,4 millions euros) a été intégralement payée.

La seconde tranche engagée en 2003 au profit de tous les Etats membres à l'exception du Togo a été payée sauf pour la Côte d'Ivoire et la Guinée Bissau.

#### **4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés**

Par rapport à la situation avant le programme, des progrès notables ont été enregistrés :

- l'Union douanière est effective : les Etats respectent dans une large mesure la libéralisation des échanges intra-communautaires et appliquent le tarif extérieur commun (TEC).

- la Commission, de l'UEMOA, les Etats membres font des efforts pour la réalisation des réformes communautaires et en rendent compte aux différentes réunions du Comité technique de suivi du PARI. Cependant des entraves sérieuses handicapent la région dans son processus :

- sur le plan politique, l'instabilité politique et les conflits armés dans la région constituent un frein au renforcement du processus d'intégration : Libéria, Sierra Leone, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Togo.

Par exemple au Togo, la mise en œuvre du programme au titre de l'axe 1 n'a commencé que tard (en février 2004) ; ce pays n'a pas bénéficié de l'appui budgétaire au titre de l'axe 3. La Côte d'Ivoire et la Guinée-Bissau n'ont pas encore reçu le versement de la deuxième tranche de l'appui budgétaire au titre de l'axe 3.

- au plan économique, les rapports statistiques, le dernier rapport de la surveillance multilatérale montrent que la situation économique d'ensemble de l'UEMOA s'est améliorée en dépit de la situation de crise politique dans certains Etats membres mais cette performance reste faible. La baisse des importations, liées aux différentes crises politiques ajoutées aux arriérées de paiement du PCS par la Côte d'Ivoire privent les organes de l'UEMOA de ressources de fonctionnement et contribuent à accroître les arriérés de compensation des moins-values de recettes douanières dues par la Commission aux Etats membres.

#### **5. Avancement dans la réalisation des objectifs**

L'objectif global d'insertion des Etats membres de la région dans l'économie mondiale reste un objectif à terme ; pour le moment, la participation de la région et de tous les pays africains demeure très faible.

Par contre, des avancées significatives ont été enregistrées dans la réalisation de l'objectif spécifique, à savoir appuyer les Etats membres, la Commission et les autres organes de l'UEMOA dans la réalisation des objectifs du Traité, notamment dans la consolidation du cadre macro-économique, la réalisation du marché régional et dans l'amélioration du cadre légal et administratif. Ainsi, un Système de Surveillance Multilatérale a été créé dans l'UEMOA et un progrès dans le respect des critères a été observé en 2000 et 2001 ; l'UEMOA a procédé à une harmonisation des lois de finances publiques, de la fiscalité. Le renforcement de la capacité institutionnelle de la Commission et des autres organes de l'UEMOA est poursuivi grâce à la formation des cadres, la mise à la disposition d'appui technique... il y a un développement et une coordination des activités statistiques pour les besoins de l'intégration. Depuis janvier 2000, une union douanière est effective au sein de l'UEMOA.

Au titre de l'axe 1, le programme a largement contribué au renforcement des capacités des administrations nationales dans la réalisation des réformes communautaires. Au Burkina Faso par exemple, cet appui a concerné, notamment les administrations fiscales et douanières, les administrations chargées de la gestion des finances publiques, les administrations chargées du suivi de la politique macro-économique, les administrations en charge de la production et de la diffusion des statistiques, le Ministère des affaires étrangères et de la coopération régionale. Les activités menées ont consisté entre autres en des formations en direction des agents des administrations sur les textes communautaires, l'appui en informatique pour la modernisation et la maîtrise de la gestion fiscale, l'appui technique par la mise à disposition des experts dans divers domaines ...

## 6. Exécution financière

<b>PARI II Axe 1</b>	<b>Total du projet</b>	<b>Engagé</b>	<b>Non engagé</b>	<b>Payé</b>	<b>Engagé et non payé</b>	<b>RAL</b>
Bénin	2 000 000	1 139 300	860 700	402 716,47	736 583,53	1 597 283,53
Burkina Faso	2 000 000	1 938 308,33	61 691,67	1 234 964,65	703 343,68	765 035,35
Guinée Bissau	2 000 000	1 448 410	551 590	578 928,02	869 481,98	1 421 071,98
Côte d'Ivoire	2 000 000	2 000 000	0	761 771,12	1 238 228,88	1 238 228,88
Mali	2 000 000	1 406 747,33	593 252,67	392 146,45	1 014 600,88	1 607 853,55
Niger	2 000 000	1 199 758,95	800 241,05	1 167 496,70	32 262,25	832 503,3
Sénégal	2 000 000	1 696 149,80	303 850,20	913 725,37	782 424,43	1 086 274,63
Togo	2 000 000	623 970	1 376 030	222 850,48	401 119,52	1 777 149,52
<b>Total axe 1</b>	<b>16 000 000</b>	<b>11 452 644,41</b>	<b>4 547 355,59</b>	<b>5 674 599,26</b>	<b>5 778 045,15</b>	<b>10 325 400,74</b>
<b>Axe 2</b>	<b>8 000 000</b>	3 714 839,71	4 285 160,29	1 380 561,50	2 334 278,21	<b>6 619 438,5</b>
<b>Axe 3</b>	38 000 000					
1 <sup>ère</sup> Tranche	17 300 000	17 300 000	0	17 300 000	0	
2 <sup>e</sup> Tranche	20 700 000	19 000 000	1 700 000	16 800 000	2 200 000	
Tranche complément.		1 700 000	0	0	1 700 000	
<b>Total Axe 3</b>	<b>38 000 000</b>	<b>38 000 000</b>	<b>0</b>	<b>34 100 000</b>	<b>3 900 000</b>	<b>3 900 000</b>
<b>AT</b>	3 000 000	2 218 082	781 918	1 182 949,31	1 035 132,69	1 817 050,69
<b>Total Axes 1, 2, 3 et AT</b>	<b>65 000 000</b>	<b>55 385 566,12</b>	<b>11 314 433,88</b>	<b>42 338 110,07</b>	<b>13 047 456,05</b>	<b>24 361 889,93</b>

## **7. Problèmes survenus et mesures à prendre**

En ce qui concerne l'axe 1 au Burkina Faso, la lenteur dans l'élaboration et le traitement des dossiers d'appel d'offres, de même que le changement de la Coordinatrice nationale du PARI en août 2004, ont engendré une lenteur dans la mise en œuvre du DP n°3, notamment dans la réalisation des actions en engagements spécifiques. La prolongation, par avenant en décembre 2004 du DP jusqu'en fin juin 2005, permettra de finaliser ces actions. D'une façon générale, la mise en œuvre de ce programme au Burkina Faso est satisfaisante ; au 31/12/2004, l'axe 1 du Burkina Faso enregistrait la plus grande performance en termes de taux de paiements. Le DP n°3 arrivant à échéance le 30 juin 2005, une période de clôture est à envisager de juillet à décembre 2005.

Pour ce qui est de l'axe 2, du PARI II, sa mise en œuvre a été lente. Les deux premiers devis programmes ont enregistré des taux faibles d'exécution, 14% et 29%. Le désir d'améliorer le taux d'exécution de cet axe a abouti à un DP n°3 important en termes de montant (5,7 millions euros) et de nombre d'actions et l'on s'interroge sur la capacité de la Commission à exécuter toutes ces activités. L'on enregistre déjà des retards dans la mise en œuvre des activités inscrites en engagements spécifiques au DP. La prorogation de ce DP jusqu'au 31 août 2005, ainsi que l'accélération du traitement des dossiers aussi bien à la Commission de l'UEMOA qu'à la Délégation, permettra peut-être la mise en œuvre des actions inscrites. Cette mise en œuvre sera facilitée par toute l'assistance technique mise en place au sein de la Commission de l'UEMOA : Superviseur financier, Assistance technique en matière d'intégration régionale, Secrétaire permanent et Secrétaire permanente adjointe du Comité technique de suivi (CTS), Assistant technique en matière statistique.

A la fin du DP en août 2005, une période de clôture est à envisager de septembre à décembre 2005. La Commission de l'UEMOA fait face à des arriérés de compensation des moins-values de recettes douanières au profit des Etats membres. Une étude dans le cadre du programme sera menée en avril 2005 pour appréhender la situation globale (sur les arriérés de reversement du PCS et les moins-values de recettes douanières, ainsi que les causes conjoncturelles et structurelles) et préconiser les solutions appropriées.

## **8. Thèmes transversaux et autres questions**

Considérant l'importance que revêtent certaines questions transversales dans l'approfondissement du processus d'intégration, la Commission de l'UEMOA a entrepris certaines actions dans ces domaines. En ce qui concerne par exemple la promotion de la femme l'action de l'UEMOA a consisté à mettre en réseau les opératrices économiques, un bulletin d'informations des femmes de l'Union, à renforcer les capacités des départements ministériels et de la Commission en genre et développement (formation des cadres de la Commission, des décideurs et concepteurs de programmes de 3 Etats membres : Burkina, Mali, Niger). De même, en direction de la jeunesse, la Commission de l'UEMOA a adopté un programme de soutien à la formation et la recherche de l'excellence et accompagnera ainsi le développement des centres régionaux d'enseignement supérieur.

**Coopération Burkina Faso – Communauté européenne**  
**FICHE DE PROJET**

**0. Identification - synthèse**

Nom :	Appui institutionnel aux services de l'ordonnateur national
Référence (N° comptable FED) :	7 ACP BK 150
Secteur CAD :	15010
Etat :	En cours
Pays / zone géographique :	BF – Burkina Faso
Contribution UE :	1 400 000 €
Date de mise à jour :	<b>31/12/04</b>
Date de la décision de financement :	mars 2002
Date d'engagement (ligne budget.) :	
Date de démarrage :	septembre 2003
Date de fin prévue :	31 décembre 2005
Données financières (en €) au 31/12/2004	
Montant de l'engagement global	1 400 000 €
Montant des crédits délégués	1 017 500 €
Montant des paiements	342 352 €

**1. Description**

**Objectif global**

L'objectif global du projet est d'améliorer l'efficacité de l'aide communautaire en vue d'un impact accru sur le développement économique.

**Objectifs spécifiques**

L'objectif spécifique vise à accroître l'efficacité des services de l'ON afin d'accélérer la mise en oeuvre et la qualité des programmes communautaires. La cible du présent appui est la SGPCOOP-UE et les bénéficiaires sont l'ensemble des acteurs de la coopération.

**Résultats attendus**

Les résultats à atteindre, prévus dans la Convention de Financement sont les suivants :

R1) La capacité renforcée des acteurs de la coopération en matière de conception, de programmation, de gestion et de suivi programmes financés par le FED (des outils de programmation, de gestion et de pilotage sont formalisés et utilisés, le rythme de mise en oeuvre et d'exécution des programmes et l'absorption des financements conformément au calendrier de programmation sont accélérés).

R2) Un dispositif institutionnel de gestion de l'aide structuré est mis en place et est opérationnel, il est en coordination avec les interventions des autres partenaires.

R3) L'organisation interne est fonctionnelle (conditions et l'organisation du travail au sein du SGPCOOP-UE sont améliorées).

**Activités**

Pour parvenir aux résultats escomptés, le projet mettra en oeuvre les activités suivantes, certaines relèvent de la gestion courante, d'autres sont relatives à un appui structurant à terme : 1.1) renforcement de l'équipe (mise à disposition des ressources humaines nécessaires dans le domaine de la comptabilité, 1.2) formation spécifique des cadres du SGCOOP-UE aux outils de gestion et organisation d'ateliers pour les partenaires concernés sur les aspects liés à la maîtrise de l'aide communautaire, 2.1) élaboration et utilisation d'outils de programmation, de gestion et de contrôle, 2.2) mise en place d'un dispositif institutionnel s'articulant autour de structures permanentes d'exécution et de suivi (tenue régulière de réunions internes SGCOOP-UE et coordinations nationales) et de structures périodiques de concertation et de coordination (comité interministériel d'orientation, de suivi et de contrôle, comités sectoriels de pilotage), 3.1) définition des fonctions et des tâches, 3.2)

répartition des dossiers par secteur d'intervention, 3.3) améliorer les conditions de travail (aménagement de bureaux fonctionnels).

## **2. Origine, contexte et analyses clés**

Dans le cadre des relations entre la Délégation de la Commission Européenne et le Gouvernement du Burkina Faso, les services de l'Ordonnateur National jouent un rôle stratégique et moteur pour permettre une mise en œuvre satisfaisante de l'appui communautaire.

Compte tenu du volume de l'aide ainsi qu'au regard des conclusions de l'audit organisationnel de la Direction Générale de la Coopération réalisé en 1998 par l'Inspection Générale d'Etat, les services de l'Ordonnateur National doivent renforcer leurs capacités de programmation et de gestion.

Ces capacités devaient être renforcées pour répondre aux obstacles qui entravent en partie le bon fonctionnement des services de l'Ordonnateur National. Ces obstacles s'articulent autour :

- des conditions de travail tant au niveau matériel qu'organisationnel (exiguïté et dispersion des bureaux qui entravent la coordination interne, empêchent l'archivage et limitent les tâches de conception ; mobilité trop rapide des cadres entraîne des discontinuités dans le suivi des dossiers ; faible cohésion de l'équipe liée au mode de répartition des dossiers et à l'organisation des tâches) ;
- de l'exécution des tâches dévolues à l'ON (engorgement des activités administratives et comptables, notamment au niveau du traitement des ordres de paiement, ce qui entraîne une faible participation aux travaux de programmation, de coordination sectorielle et de suivi-évaluation des projets) ;
- de l'absence d'outils de gestion performants et d'un dispositif structuré de concertation et de suivi regroupant Administrations Nationales, Direction de projets et Délégation.

## **3. Synthèse de la mise en œuvre du projet**

Le programme de renforcement des capacités de programmation et de gestion des services de l'Ordonnateur National est entré dans une phase de croisière. Les premiers résultats obtenus sont très satisfaisants en terme de positionnement de l'Ordonnateur National dans la gestion de la coopération avec l'Union européenne et en terme de traitement des dossiers. Au regard de ces résultats, le Gouvernement a demandé en fin 2004 sa prolongation d'une année jusqu'en fin 2006.

Un programme d'appui institutionnel complémentaire intitulé "Facilité de Coopération Technique" a été signé le 2 novembre 2004 (9 BK 03 - 1,9 Mio €).

Le démarrage du projet a été effectif à compter de septembre sept 2003 (date de démarrage de l'assistance technique à l'ON) pour une durée initiale de 24 mois (749 000 €). Un devis-programme a été exécuté en 2004 (138 500 €) et un second DP a été signé pour 2005 (130 000 €).

## **4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés**

Le projet se retrouve dans un nouveau contexte issu de la déconcentration dans la DCE, de l'introduction des règles du 9<sup>ème</sup> FED et de l'accroissement des appuis budgétaires directs.

## **5. Avancement dans la réalisation des objectifs**

### **RI**

Ce résultat est partiellement atteint, notamment grâce à :

La mise en œuvre de directives de gestion par l'Ordonnateur National aux projets ; l'amélioration du traitement des décaissements au niveau des services de l'Ordonnateur National ; un rythme d'absorption des financements qui peut être qualifié de satisfaisant ; le rôle moteur assumé par l'Ordonnateur National durant la revue opérationnelle 2003 ; le partage effectif et constructif mis en place pour l'élaboration du Rapport Annuel Conjoint 2003 ; la préparation conjointe et fructueuse de la Revue à mi-parcours du PIN 9<sup>ème</sup> FED.

L'appui reçu depuis une année participe largement à la mobilisation croissante des services de l'Ordonnateur National pour les travaux de programmation et de suivi évaluation des projets.

De plus, de nombreux instruments de gestion ont été élaborés et sont utilisés au sein des services de l'Ordonnateur National, afin de permettre un traitement standardisé de la plupart des tâches qui lui incombent.

## **R2**

Le choix du Burkina Faso a été depuis longtemps d'intégrer totalement les fonctions d'Ordonnateur National au sein des activités normales développées par l'Administration. Ainsi, les services techniques de l'ON sont assumés par un service au sein de la Direction de la Coopération Multilatérale (DCM), le Service de Gestion des Programmes de Coopération de l'Union Européenne au Burkina Faso (SGCOOP-UE). Ce choix historique présente plusieurs avantages : les fonctions d'ON ne sont pas isolées des fonctions de coordination des financements des autres Partenaires Techniques et Financiers ; les financements de l'Union Européenne sont intégrés comme faisant partie de l'ensemble de l'appui apporté au pays.

Néanmoins, cette intégration peut poser le problème de la mise à disposition de moyens importants, comme cela est le cas dans d'autres pays ACP, où des cellules d'appui à l'ON ont été créées pour répondre aux besoins spécifiques de la CE.

Le dispositif institutionnel de gestion de l'aide communautaire est donc en place, totalement intégré dans la structure normale de l'administration nationale. En ce qui concerne l'organisation interne des services de l'ON, aucune action n'est à envisager actuellement car le service est régi par les règles normales du fonctionnement administratif

Le dispositif de concertation avec les interventions des autres bailleurs de fonds doit encore être amélioré.

## **R3**

Les conditions de travail au sein des services de l'Ordonnateur National se sont effectivement largement améliorées, notamment grâce aux apports du programme d'appui (devis-programme d'appui au fonctionnement, Assistant Technique permanent, formations, etc.). Certaines améliorations doivent encore intervenir, notamment en terme de formations (organisation d'ateliers sur les procédures du 9<sup>ème</sup> FED, sur le Cadre logique, etc.) et d'affectation de personnel (en raison de la forte mobilité du personnel fonctionnaire).

## **6. Exécution financière**

7 BK 150 - Appui à l'Ordonnateur National							
Ligne de la Convention de Financement	Dotation	Situation à fin 31/12/2004				Pour 2004	
		engagé		payé		engagé	payé
<b>TOTAL</b>	<b>1 400 000</b>	<b>1 017 500</b>	<b>73%</b>	<b>342 352</b>	<b>24%</b>	<b>157 500</b>	<b>324 512</b>

## **7. Problèmes survenus et mesures à prendre**

Les retards accumulés dans la mise en œuvre de ce programme, ainsi que les progrès réalisés durant la première année d'exécution rendent nécessaire la prolongation de la Convention de Financement pour une période de 12 mois, pour permettre de :

- Consolider les résultats atteints durant la première année d'exécution de cet appui ;
- Rendre cohérent la durée réelle d'appui prévu à la Convention de Financement avec les interventions réellement mise en œuvre ;
- Améliorer durablement les capacités institutionnelles de conception, d'élaboration et de suivi des interventions communautaires.

Une requête de l'ON est en cours de traitement en vue d'une prolongation d'une année jusqu'en fin 2006.

## **8. Thèmes transversaux et autres questions**

RAS

**Coopération Burkina Faso – Communauté européenne  
FICHE DE PROJET**

**0. Identification - synthèse**

Nom :	<b>Facilité de coopération technique (TCF)</b>
Référence (N° comptable FED) :	9 ACP BK 03
Secteur CAD :	15010
Etat :	En cours
Pays / zone géographique :	BF – Burkina Faso
Contribution UE :	1 900 000 €
Date de mise à jour :	<b>31/12/04</b>
Date de la décision de financement :	2 septembre 2004
Date d'engagement (ligne budget.) :	
Date de démarrage :	2 novembre 2004
Date de fin prévue :	31 décembre 2010
Données financières (en €) :	
Montant de l'engagement global	1 900 000 €
Montant des crédits délégués	22 700 €
Montant des paiements	0 €

**1. Description**

**Objectif global**

Le programme a pour objectif de faciliter et appuyer la réalisation du DSP au Burkina Faso.

**Objectifs généraux**

- a) L'exécution réussie de la stratégie de développement du gouvernement de Burkina Faso par le biais de bons programmes de développement financés par le Fonds européen de développement (FED).
- b) La stimulation d'une approche plus cohérente et informée des questions de développement et de commerce.

**Objectif spécifique**

Le but du projet est l'identification et l'exécution réussie des actions sous le PIN et d'autres fonds du FED, ainsi que l'amélioration de la sensibilisation parmi les acteurs clés du Burkina Faso aux questions générales de développement, de commerce, etc., ainsi qu'aux politiques de l'UE dans ces secteurs.

**Résultats attendus**

- i) L'identification réussie de 16 (seize) programmes à mener à bien sous le FED.
- ii) L'instruction de 16 (seize) programmes à mener à bien sous le FED.
- iii) L'Ordonnateur National, les ministères et/ou agences concernés seront à même de maintenir un suivi et une mise en œuvre satisfaisants des projets en cours – ainsi que des procédures d'attribution des appels d'offre (dans le cas où l'appui nécessaire ne peut être fourni avec les fonds du projet même ou d'autre projet).
- iv) Le financement des audits et des évaluations par cette initiative chaque fois qu'ils ne pourront pas être financés dans le cadre du projet lui-même ou bien quand il est commode ou efficace de combiner un certain nombre d'audits/évaluations concernant des interventions connexes.
- v) Un approfondissement de la connaissance des questions de développement et de commerce de la part des acteurs-clé au Burkina Faso.

## **Activités**

Le programme se composera principalement de :

### ***FAT***

Etudes à court terme, de l'assistance technique et de la formation liées aux projets. Ceux-ci seront conduits dans les secteurs prioritaires du PIN, à savoir : appui macroéconomique aux réformes ayant un lien spécifique avec la stratégie de réduction de la pauvreté à travers l'aide budgétaire ; secteur du transport (infrastructures routières), secteur de la sécurité alimentaire. Et dans les autres secteurs du PIN, à savoir : l'appui institutionnel en vue de la mise en place de la stratégie de lutte contre la pauvreté du Gouvernement, l'appui institutionnel pour les acteurs non étatiques de la société civile.

### ***CS***

Conférences et séminaires organisés dans les pays ACP ou dans les territoires sur les priorités et les procédures de la coopération au développement, du commerce, etc. de la CE.

### ***AFPP***

Participation aux activités de formation organisées par d'autres organismes sur les questions de développement et commerciales.

## **2. Origine, contexte et analyses clés**

L'économie du Burkina Faso est très vulnérable aux chocs externes, notamment en raison de sa dépendance de l'agriculture de rente, et les finances publiques comme l'équilibre extérieur dépendent fortement de l'aide au développement. Malgré une croissance moyenne de 5% par an depuis 1995 et des flux d'aide extérieure importants et réguliers (entre 10 et 15% du PIB), y compris des allègements de dette dans le cadre de l'initiative PPTTE, le pays reste parmi les plus pauvres du monde, avec près de la moitié de la population sous le seuil de pauvreté, et tous les indicateurs sociaux demeurent à des niveaux très bas. Sur le plan politique, le pays poursuit sans heurts majeurs son évolution, certes encore fragile et imparfaite, vers l'état de droit et une meilleure gouvernance démocratique et économique.

Face à cette situation de pauvreté et vulnérabilité, le Gouvernement met en œuvre depuis 2000 une stratégie de réduction de la pauvreté (le CSLP), qui est devenu le cadre de référence de la politique de développement ainsi que des aides extérieures, et qui est en cours de révision en 2003. La stratégie de coopération de l'UE au Burkina Faso s'insère pleinement dans le CSLP, et le PIN du 9<sup>ème</sup> FED prévoit de consacrer plus de la moitié des ressources à des programmes d'appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté. Les autres secteurs de concentration retenus sont l'appui au secteur des transports (infrastructures routières) et l'appui au développement rural, centré sur la sécurité alimentaire. La coopération avec des acteurs non étatiques et des appuis institutionnels complètent une enveloppe indicative de 275 Millions €

## **3. Synthèse de la mise en œuvre du projet**

La convention de financement a été signée en novembre 2004. Jusqu'à ce jour, une seule activité a été engagée. Il s'agit d'un audit final pour le programme PASEB (8 ACP BK 13 – 10 mio. €) signé pour 22 700 € au titre de FAT.

## **4. Changements dans le contexte et les domaines des analyses clés**

Il n'y a pas eu de changement dans le contexte ou dans les domaines des analyses clés depuis la conception du projet.

## **5. Avancement dans la réalisation des objectifs**

A ce stade, il n'est pas encore possible d'estimer l'avancement dans la réalisation des objectifs du projet.

## **6. Exécution financière**

Le coût estimatif total des services est de 1 900 000 € y compris une provision pour les imprévus, ventilé de la manière suivante :

9 BK 03 - TCF							
Ligne de la Convention de Financement	Dotation	Situation à fin 31/12/2004		Pour 2004			
		engagé	payé	engagé	payé		
<b>TOTAL</b>	<b>1 900 000</b>	<b>22 700</b>	1%	<b>0</b>	0%	<b>22 700</b>	<b>0</b>

**7. Problèmes survenus et mesures à prendre**

Néant.

**8. Thèmes transversaux et autres questions**

L'évaluation complète de l'impact et des avantages environnementaux et sociaux des projets de développement proposés est une composante des études proposées. Ceci devra se faire suivant les procédures internationalement reconnues dans ces domaines. La mise en place de ce programme assurera que l'attention requise est dédiée à ces aspects dans l'identification et la préparation du PIN. L'équilibre entre les sexes parmi les participants aux conférences et aux séminaires sera suivi par la Délégation pour s'assurer qu'il est approprié selon le sujet ou secteur concerné.

## Coopération Burkina Faso – Communauté européenne

### FICHE DE PROJET

#### 0. Identification - synthèse

Nom :	<b>Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties / PACE</b>
Référence (N° comptable FED) :	7 ACP RPR 744 ; 7 ACP RPR 745 ; 8 ACP TPS 032 ; 8 ACP ROC 009 ; 8 ACP TPS 033 ; 9 ACP RPR 032
Secteur CAD :	
Etat :	En cours
Pays / zone géographique :	32 pays d'Afrique dont le Burkina Faso
Contribution UE :	77 000 000 € dont 1 314 310 pour le Burkina Faso
Date de mise à jour :	<b>31/12/04</b>
Date de la décision de financement :	
Date d'engagement (ligne budget.) :	
Date de démarrage :	17 mai 2001
Date de fin prévue :	28/02/2007 (après avenant)
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS]	

#### 1. Description

##### 1.1. Objectif global

L'objectif global du programme est la lutte contre la pauvreté des opérateurs du secteur de l'élevage (producteurs, prestataires de services, et consommateurs) en Afrique pour l'amélioration de la productivité animale, des échanges et de la sécurité alimentaire.

##### 1.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont :

- le renforcement des capacités nationales et régionales d'appréciation technique et économique des maladies animales, et de génération de programmes appropriés pour leur contrôle ;
- la sécurisation de la santé animale en Afrique, contre les principales épizooties (liste A de l'OIE).

##### 1.3. Résultats attendus

- Le renforcement, au niveau de chaque pays participant, des services d'épidémiologie animale (information, diagnostic et suivi) et de lutte contre les maladies majeures ;
- Le renforcement de la privatisation des services vétérinaires, de l'articulation secteur public / secteur privé et de l'efficacité des actions de terrain ;
- L'éradication de la peste bovine en Afrique et un contrôle renforcé des autres épizooties, en particulier la péripneumonie contagieuse bovine ;
- La mise en place durable au niveau panafricain d'une coordination des systèmes nationaux de santé animale et de lutte contre les épizooties.

#### **1.4. Activités des composantes nationales**

Les activités des composantes nationales varient suivant les situations individuelles de chaque pays mais relèvent toujours de 4 domaines.

- Le développement des capacités nationales d'analyse et d'action dans les domaines de l'épidémiologie, la socio-économie de la santé animale, la communication et la gestion de projets ;
- L'amélioration de l'accessibilité et de la distribution des services et médicaments vétérinaires basée sur le développement d'une approche harmonisée du processus de privatisation et d'une articulation cohérente entre les services publics et acteurs privés ;
- La lutte contre la peste bovine, basée sur l'arrêt dès que possible des vaccinations et sur l'aide aux pays à satisfaire à la procédure OIE de déclaration de « pays indemne de la maladie » incluant la recherche active de la peste, le renforcement du réseau de surveillance et la mise en place de moyens de réaction rapide ;
- L'amélioration du contrôle des autres épizooties et particulièrement de la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), par l'établissement de données épidémiologiques et socio-économiques qui permettent aux Etats concernés l'opportunité de futurs programmes de lutte basés sur le plein recouvrement des coûts. Des fonds de vaccins pourront éventuellement être mis à la disposition pour les zones les plus touchées.

Ces composantes du programme participent toutes à un résultat de renforcement institutionnel des systèmes nationaux de santé animale. Elles visent à encourager les capacités nationales de planification, d'exécution/suivi et de viabilité des actions. Un effet d'émulation sera exercé à travers les réunions régionales et sous-régionales, et constitue en outre une des principales responsabilités des Unités de Coordination basées à Nairobi (Kenya), et à Bamako (Mali).

## **2. Origine, contexte et analyses clés**

La santé animale est un préalable au développement de l'élevage et du monde rural en Afrique où, malgré les importations de viande en particulier, les populations ne parviennent pas à s'approvisionner correctement en protéines animales. Par leurs conséquences directes sur le cheptel (mortalités, baisses de production...), les maladies animales sont une des principales raisons du déficit constaté. De plus, l'insécurité sanitaire restreint les investissements dans le secteur.

Le programme PARC - Pan-African Rinderpest Campaign – cofinancé par la Communauté européenne depuis 1986 a déjà largement contribué à l'amélioration de la sécurité sanitaire par les résultats enregistrés dans la lutte contre la peste bovine, une des plus dévastatrices maladies contagieuses du bétail. Ces résultats positifs, confirmés par une évaluation indépendante conduite en 1996/1997, constituent une base satisfaisante pour envisager l'éradication de la peste bovine et le contrôle des autres maladies majeures.

Ainsi, le programme PACE se propose de profiter du stade actuel de la lutte contre la peste bovine pour établir à moindre coûts des réseaux nationaux et continentaux de surveillance épidémiologiques des principales maladies animales, doter les pays des capacités nécessaires pour organiser des programmes de contrôle techniquement et économiquement justifiés et développer une distribution efficace et durable des produits et services vétérinaires. Le PACE couvre 32 pays d'Afrique subsaharienne et il est coordonné par le Bureau Interafricain des Ressources Animales (BIRA) de l'Union Africaine (UA) basé au Kenya. Il comprend des actions nationales planifiées et mises en œuvre au niveau de chaque pays, ainsi que des composantes d'appui et de coordination sous-régionales et régionales.

### **3. Synthèse de la mise en œuvre du projet**

La mise en œuvre du programme se fait sur la base de l'articulation entre une coordination régionale et des initiatives nationales (projet à « droit de tirage »). Elles sont financées sur base de devis programmes annuels, à partir d'enveloppes budgétaires indicatives par pays. De ce fait, les rythmes d'utilisation des fonds peuvent différer d'un pays à l'autre et les plafonds budgétaires par pays ne sont donnés qu'à titre indicatif (1 314 310 d'euros pour le Burkina Faso).

Le programme fait l'objet d'une convention de financement avec l'UA/BIRA dont le Directeur est l'Ordonnateur Régional. L'organisation repose sur deux coordinations régionales basées à Nairobi (Kenya) pour l'Afrique de l'Est et à Bamako (Mali) pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre. La convention initiale prévoyait un budget global de 72 000 000 pour 5 ans. Suite à un avenant signé le 05/10/2004, celle-ci a été prolongée jusqu'au 28/02/2007 et le budget augmenté de 5 000 000 d'euros.

Cette organisation est compétée par deux structures.

- Un « Policy Committee » qui se réunit tous les deux ans à l'instigation du directeur du BIRA. Ce dernier sert à définir les politiques et stratégies en matière de santé animale en Afrique et il est composé de représentants des institutions pertinentes et des bailleurs de fonds actifs dans ce secteur. Ses recommandations servent de base de travail à « l'Advisory Committee » ;
- Un « Advisory Committee » qui se réunit tous les six mois sous la présidence de l'OIE. Il est composé de 7 membres et agit comme organe de conseil technique pour l'UA/BIRA et la CE. Ce comité doit assurer la cohérence des activités à tous les niveaux avec les objectifs et les concepts du programme ainsi qu'avec les orientations politiques retenues. Il examine semestriellement l'état d'avancement du programme et assure par des consultations externes à sa discrétion un suivi/évaluation permanent du programme.

Le BIRA a établi des protocoles d'accord bilatéraux avec les pays participants (Ordonnateurs nationaux). Pour le Burkina Faso, le protocole, signé le 14/11/2000, précise le coordonnateur national, les engagements à respecter par les services nationaux concernés, les règles de gestion du projet et la répartition indicative de l'enveloppe allouée.

### **4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés**

Néant

### **5. Avancement dans la réalisation des objectifs**

#### **Etat de mise en œuvre pour la composante nationale du Burkina Faso**

- 4 devis programmes déjà exécutés, et 1 à engager prochainement.
- Acquisition de matériel et équipements : 4 voitures, matériel informatique, chaînes de froid, matériel de laboratoire.
- Mise en place d'un réseau de surveillance des maladies animales (RESUREP).
- Obtention du statut de pays indemne de la maladie peste bovine par l'OIE.
- Mise en place de l'organisation des services de la santé animale selon les critères de l'OIE.
- Effectivité du suivi sanitaire de la faune sauvage (récolte et analyse échantillons).
- Mise en place et exploitation de la base de données PACE Integrated Database.
- Implication des vétérinaires privés dans les activités du RESUREP.
- Contribution financière du budget de l'Etat au fonctionnement du réseau pour près de 50 % en 2004.

### **6. Exécution financière**

La composante nationale Burkina Faso, qui dispose d'un budget indicatif de 1 314 310 euros, a exécuté depuis le démarrage du programme, 4 devis programmes :

DP 1 du 17/05/2001 au 30/04/2002

DP 2 du 01/05/2002 au 30/04/2003

DP 3 du 01/05/2003 au 30/04/2004

DP 4 du 01/05/2004 au 31/10/2004

N° comptable	Nature contrat	Engagements	Paiements
7 ACP RPR 744/32	DP 1	338 999	338 999
7 ACP RPR 744/62	Véhicules	109 641	109 641
8 ACP TPS 32/14	DP 2	361 000	254 140
7 ACP RPR 744/63	DP 3	269 000	145 646
7 ACP RPR 744/96	DP 4	101 000	34 520
<b>TOTAL en euros</b>		<b>1 179 640 (soit 89 %)</b>	<b>882 946</b>

## 7. Problèmes survenus et mesures à prendre

- La composante nationale du Burkina Faso rencontre des difficultés dans la clôture de ses devis programmes (3 DP ouverts à ce jour), principalement dues à des problèmes de compétences du comptable. Ceci entraîne de lourdes conséquences sur la mise en œuvre du programme puisque aucun devis programme n'a pu être engagé depuis le dernier mis en œuvre, dont la date de fin était le 31/10/2004. Il est impératif que la coordination nationale assainisse urgemment sa comptabilité si celle-ci souhaite voir l'engagement de son DP 5.
- La convention de financement dans sa partie «Conditions préalables et mesures d'accompagnement» précise ceci : «Diverses conditions sont importantes au niveau des pays participants : l'engagement d'entrer et de suivre la procédure OIE relative à l'éradication de la peste bovine, la poursuite du processus de privatisation de la médecine vétérinaire et du plein recouvrement des coûts, et la prise en charge des coûts récurrents des réseaux d'épidémiologie». Si les lois de finances de 2003 et 2004 prévoyaient bien une contribution du budget de l'Etat au fonctionnement du système de surveillance sanitaire, il n'en n'est pas de même pour 2005. Ceci pose le problème de la viabilité des interventions du PACE dans le moyen et long terme. La Délégation a saisi officiellement le Ministère des Finances et du Budget, et elle est en attente d'une réponse.

## 8. Thèmes transversaux et autres questions

### Protection de l'environnement

La sécurisation de la santé animale devrait permettre au secteur de l'élevage de continuer à évoluer progressivement vers un mode d'intensification de la production, plus conservateur des espaces naturels. Cette évolution sera le seul moyen d'absorber la croissance démographique dans le respect des fragiles milieux africains selon l'Initiative «Livestock and the Environment -L&E-» (FAO – Banque Mondiale, 1998).

En effet, les études préliminaires conduites dans le cadre de cette initiative montrent que « la situation des régions arides est meilleure que celle généralement décrite. Par exemple, dans le Sahel, la production animale par tête et par hectare s'est accrue plutôt que diminuée durant les trois dernières décades. Cela s'est passé malgré une augmentation importante du nombre d'animaux et une réduction des surfaces pâturables ».

Cette initiative conjointe L&E soutenue aussi par l'UE et plusieurs de ses Etats Membres se poursuit. Le directeur du BIRA fait partie du « Steering Committee » qui en assure le suivi. Ainsi la dimension environnementale est pleinement prise en compte dans la mise en œuvre du PACE.

## Coopération Burkina Faso – Communauté européenne

### FICHE DE PROJET

#### 0. Identification - synthèse

Nom :	Programme concerté de Recherche Développement sur l'Élevage en Afrique de l'Ouest (PROCORDEL)
Référence (N° comptable FED) :	8ACP ROC011/ 8ACP TPS 40/ 9ACP ROC 6
Secteur CAD :	31184 Recherche en matière d'élevage
Etat :	Région Afrique de l'Ouest
Pays / zone géographique :	Région Afrique de l'Ouest
Contribution UE :	11,3 millions d'euros (8+1,8+1,5)
Date de mise à jour :	<b>31/12/04</b>
Date de la décision de financement :	01/01/1999
Date d'engagement (ligne budget.) :	
Date de démarrage :	01 avril 2000
Date de fin prévue :	31 mars 2005
Données financières (en €) :	[Extraction CRIS ou OLAS]

#### 1. Description

De 1993 à 1998, dans le cadre du 7<sup>ème</sup> FED, la Commission européenne a financé un programme de recherche conjointe sur les trypanosomiasés et le bétail trypanotolérant en Afrique de l'Ouest (projet REG 6061/002), appelé désormais la Phase I. Pour consolider les résultats et acquis de la phase I, la CE a donc convenu de financer, sur les fonds du 8<sup>ème</sup> FED, la phase II du programme appelé « Programme Concerté de Recherche-Développement pour l'Élevage en Afrique de l'Ouest (PROCORDEL) », dont l'objectif final est d'augmenter de manière durable la productivité du bétail et, en conséquence, les revenus des éleveurs dans les systèmes d'élevage ruraux et périurbains en Afrique de l'Ouest (systèmes d'élevage à faibles intrants et systèmes d'élevage à visée commerciale).

Le PROCORDEL a été mis en œuvre par deux institutions : le Centre International de Recherche-Développement pour l'Élevage en zone Sub-humide (CIRDES) et l'« International Trypanotolerance Centre » (ITC), avec la collaboration de l'ILRI et en partenariat avec des Systèmes Nationaux de Recherche Agronomique (SNRA) de 13 pays. Le CIRDES couvre 7 pays : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Niger et le Togo. Quant à l'ITC, il couvre 6 pays : le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Bissau, la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone.

Le Procordel est mis en œuvre depuis avril 2000 et se terminera en mars 2005. Initialement prévu pour une durée de 4 ans, le programme a été prolongé d'un an par la signature de l'avenant n° 1 à la convention de financement en mars 2004. Des travaux de recherche-développement ont été mis en place dans les deux centres responsables de la mise en œuvre et de façon conjointe avec les institutions des SNRA partenaires.

Par ailleurs, un contrat de subvention a été signé avec le CIRAD, pour la mise au point et l'expérimentation dans différentes régions du monde d'un vaccin contre la cowdriose. D'une durée de 3 années, ce contrat s'est terminé à la fin janvier 2004.

Les objectifs du PROCORDEL tels que définis dans la convention de financement sont les suivants :

#### Objectifs globaux

Le programme vise à contribuer à augmenter le revenu des agro-éleveurs de manière durable, à accroître la disponibilité en protéines animales et à améliorer la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.

#### Objectif spécifique

L'objectif spécifique du programme est d'aider les bénéficiaires intermédiaires et finaux des recherches (agroéleveurs, organismes chargés de la vulgarisation, décideurs) à mieux exercer leurs tâches en appliquant les recommandations issues des recherches appuyées par le programme.

#### Résultats attendus

Les thèmes de recherche d'intérêt régional éligibles sont définis selon des critères permettant de répondre aux besoins aux attentes exprimées de manière participative par les bénéficiaires.

1. Les projets de recherche sur les thèmes choisis sont exécutés et produisent des résultats directement utilisables.
2. Les résultats de la recherche sont restitués et mis à disposition des bénéficiaires/utilisateurs (amont et aval).

## **2. Origine, contexte et analyses clés**

Le Programme concerté de recherche-développement pour l'élevage en Afrique de l'Ouest (PROCORDEL) a été lancé, à travers la recherche développement animale, pour trouver une réponse à l'augmentation (4% par an) de la demande en produits d'origine animale en Afrique de l'Ouest.

Le potentiel élevé des zones humides et sub-humides pour assurer les éléments de production des animaux (aliments, ressources génétiques) et les évolutions observées (dynamiques des systèmes de production agricole, développement économique général) sont des atouts essentiels pour assurer l'augmentation des productions animales principalement par un accroissement de la productivité des élevages qui devra prendre en compte les impacts de ce développement sur l'environnement.

## **3. Synthèse de la mise en œuvre du projet**

Le Procordel se terminant le 31 mars 2005, sa mise en œuvre étant sur le point d'être clôturée, les principaux résultats qui ont été atteints par ce programme sont :

Pour la zone CirDES, les principaux acquis du PROCORDEL ont fait l'objet de 49 publications scientifiques, 52 communications scientifiques, 14 fiches techniques, 3 monographies, 3 documents de synthèse, 6 thèses de Doctorat (Ph. D.), 6 thèses de Doctorat vétérinaires et 1 de maîtrise, 26 rapports de stage, 8 manuels de cours et actes des ateliers de formation, 9 actes des ateliers de restitution et de diffusion et 3 de dialogues régionaux, les lettres du CIRDES, le site Web et un EMF sur le pédiluve ainsi que la mise en place du réseau diffusion et vulgarisation.

Pour la zone ITC, les principaux acquis du programme ont fait l'objet de 43 publications scientifiques, 53 communications scientifiques, 10 fiches techniques (leaflets), 15 documents de travail, 6 manuels

de formation , 3 actes des conférences et 4 thèses de Doctorat et le renforcement du réseau communication

Les principaux thèmes étudiés par le Procordel ont consisté en:

*Au niveau du CirDES*

### **1.1 En matière de santé animale**

Les recherches ont porté sur les trypanosomiasés et ses vecteurs de transmission sujet pour lequel le CIRDES est reconnu internationalement. Plus précisément, ces recherches ont concerné :

- sur les tests sérologiques : validation du test sérologique Elisa, recherche sur le « nested PCR » et sur le test CATT qui n'ont pas encore abouti
- sur l'épidémiologie : Etudes sur les vecteurs de la transmission de la maladie et sur la situation épidémiologique dans 4 pays de la sous-région
- la lutte contre la maladie à travers le traitement des animaux par les trypanocides, la chimiorésistance et le contrôle des vecteurs et la production de glossines
- les zoonoses et la qualité bactériologique du lait
- les mammites
- les maladies transmises par les tiques et les helminthoses chez les bovins

### **1.2 En matière de productions animales**

- la gestion des ressources naturelles avec la réalisation de 3 études sur la sécurisation pastorale et l'accès aux ressources ;
- les ressources génétiques animales avec la réalisation de 3 inventaires et la caractérisation de certaines races ;
- la production laitière en zones périurbaines avec quelques études d'amélioration en matière d'alimentation ;
- les cultures fourragères ;
- l'amélioration génétique et l'utilisation de l'insémination artificielle ;
- Synthèse bibliographique sur les petits ruminants et l'aviculture traditionnelle.

#### En matière de socio-économie

- Classification des systèmes d'élevage et études économiques des fermes laitières
- Pratiques de sélection et de choix des races
- Préférences de génotypes et conservation de races trypanotolérantes
- Analyse de l'utilisation et du marché des produits vétérinaires
- Coût-bénéfice des actions collectives contre les trypanosomiasés.

*Au niveau de l'ITC*

#### En matière de santé animale

- Evaluation des risques liés aux vecteurs et aux maladies transmises par les vecteurs (trypanosomes, cowdriose)
- Contraintes sanitaires et de conduites de l'élevage des équidés
- Effet de la lactation sur l'infection expérimentale de trypanosome des vaches métisses
- Mammites
- Zoonoses, la qualité hygiénique du lait et le risque de santé publique

#### En matière de productions animales

- Programme de multiplication pour les ruminants indigènes
- Développement des stratégies d'alimentation en utilisant les produits disponibles
- Evaluation de la productivité des F1 et analyse coûts-avantages de la métisse laitière
- Stabulation des vaches laitières locales en Guinée Bissau
- Evaluation de la performance des taureaux métis pour le travail

En matière de socio-économie

- Durabilité et impact du contrôle des tsé-tsé et des trypanosomiasés en Gambie
- Evaluation des préférences de race pour les différents systèmes de production (viande et lait)
- Caractéristiques des systèmes d'élevage laitiers
- Effet des réformes politiques sur la performance et la productivité du bétail

#### 4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés

La mission valorisation des acquis du Procordel qui a eu lieu durant le 4<sup>ème</sup> trimestre 2003 a montré certaines faiblesses du programme dans la diffusion des acquis du programme. A la suite de cette mission, le Cirides a recruté une responsable de communication et a mis en place le réseau diffusion et vulgarisation.

#### 5. Exécution financière

##### Convention 8ACPROC011+ 9ACP ROC06

Année	Engagé	Payé
2000	5.011.000 €	1.573.344 €
2001	1.804.600,00 €	1.617.472,72 €
2002	741.247,62 €	1.115.006,95 €
2003	295.874,47 €	1.678.500 €
2004	1.515.658 €	1.054.000,99 €
<b>Total</b>	<b>9.368.380,1 €</b>	<b>7.038 324,67 €</b>

##### Convention 8ACP TPS 40 (volet Cowdriose)

Année	Engagé	Payé
2000	1.800.000 €	0 €
2001	0	531.384,00 €
2002	0	0 €
2003		454.146,74 €
2004		
<b>Total</b>		<b>985.530,74 €</b>

## **6. Problèmes survenus et mesures à prendre**

Les principaux problèmes rencontrés ont été principalement d'ordre de gestion administrative et financière. Une assistance technique à travers des missions d'appui d'expert comptable a été fournie au Cirades tandis qu'à l'ITC, le régisseur et le comptable ont été changés.

Par ailleurs, pour mieux appliquer les bénéficiaires finaux dans l'exploitation des résultats du programme, le Cirades a mis en place un réseau diffusion et vulgarisation.

## Coopération Burkina Faso – Communauté européenne

### FICHE DE PROJET

#### 0. Identification - synthèse

Nom : ARIVA
Référence (N° comptable FED) :8 ACP-ROC 039 / TPS 096
Secteur CAD :
Etat : Régional
Pays / zone géographique : BF – Burkina Faso, Chef de file
Contribution UE : 6 500 000 EUROS
Date de mise à jour : <b>31/12/04</b>
Date de la décision de financement : 23 novembre 2000
Date d'engagement (ligne budget.) :28 novembre 2000
Date de démarrage :9 janvier 2001
Date de fin prévue :03 juin 2005
Données financières (en €) : [Extraction CRIS ou OLAS] : Eng. I = 6 500 000. Eng. II = 6 071 618,79 et Paiements = 3 966 085,15.

#### 1. Description

- Objectif global : contribuer à la lutte contre les maladies transmissibles, la réduction de la pauvreté, le renforcement des capacités nationales, la constitution d'un réseau d'experts régionaux mobilisables sur les questions relatives à la lutte contre les maladies transmissibles, principalement en matière de surveillance épidémiologique et de prévention.

- Objectifs spécifiques :

- Contribuer au renforcement de la maîtrise au niveau national de l'ensemble des ressources financières mobilisables pour la vaccination et leur répartition en fonction de choix stratégiques cohérents
- Contribuer à l'amélioration de la disponibilité au niveau opérationnel en vaccins et consommables de qualité
- Contribuer à l'amélioration de l'offre et de la demande de services de vaccination dans le cadre d'une relance de la vaccination de routine
- Contribuer au renforcement de la collaboration inter-agences dans le cadre de coordinations nationales renforcées et du développement de la coopération inter-pays dans les domaines de la vaccination et de la surveillance épidémiologique
- Contribuer à la mise en place d'un système de surveillance épidémiologique permettant une réponse rapide aux épidémies aux niveaux des Etats et Régional

- Résultats attendus :

- 1 – Le financement des 7 antigènes prioritaires des vaccinations de routine (à l'exception de la fièvre jaune dans les pays non endémiques) et des consommables de base est réalisé par le budget de fonctionnement des Etats
- L'introduction éventuelle d'autres vaccins et/ou technologies d'administration (seringues auto-bloquantes) est arbitrée dans un cadre sectoriel global tenant compte des ressources disponibles et des priorités de santé publique

- Le plan national de vaccination comportant toutes les dépenses spécifiques de fonctionnement et d'investissement est budgétisé en cohérence avec le cadre sectoriel et est une composante intégrale du plan opérationnel annuel ou triennal glissant
  - Le financement d'un stock d'urgence en vaccins et consommables dans le cadre de la lutte contre les épidémies est sécurisé par le budget de l'Etat (Méningite, Fièvre Jaune, Rougeole)
  - Les Etats adoptent des systèmes d'approvisionnement sécurisés répondant le mieux aux critères suivants : normes OMS, contrôle de qualité, prix, facilité de paiement, flexibilité dans schéma de livraison
  - L'estimation des besoins est améliorée
  - La gestion des stocks et de la distribution est améliorée
  - La demande en vaccination de routine est augmentée grâce à une meilleure compréhension de son utilité par les parents
  - L'offre de services est modifiée en tenant compte de l'évolution de la demande et de la mission de service public de l'Etat (stratégies avancées/fixes..., contractualisation/subvention, publicité/privé, contrats de performance...)
  - Les comités nationaux sur les stratégies vaccinales qui assurent la coordination des partenaires impliqués fonctionnent sous l'autorité des Etats
  - Un réseau régional d'acteurs/experts est actif, permettant d'améliorer l'analyse et la réponse aux questions relatives à la problématique vaccinale
  - La cohérence et la synergie des appuis extérieurs sont renforcées (programmes de travail et calendriers coordonnés et cohérents avec les plans nationaux d'actions)
  - Le réseau de prévention et de réponses aux épidémies est amélioré entre les pays concernés
  - Le réseau de communication et d'échanges entre partenaires et Etats est fonctionnel (site Internet et brochure).
- Activités : elles visent principalement à renforcer les capacités des acteurs nationaux afin de leur permettre d'atteindre les résultats attendus du projet à travers :
- la mise en place d'un comité de pilotage
  - la mise en place d'une coordination (CATR)
  - l'appui technique aux programmes nationaux
  - le renforcement de la collaboration inter agences
  - le renforcement du réseau régional des experts dans le domaine de la vaccination et de la surveillance épidémiologique
  - le développement de la recherche opérationnelle
  - l'appui technique à l'élaboration de plan de lutte contre les épidémies en liaison avec ECHO
  - le renforcement des outils de surveillance épidémiologique et de leur emploi par les pays.

## **2. Origine, contexte et analyses clés**

Les maladies transmissibles restent parmi les premières causes de mortalité en Afrique sub-saharienne et sont reconnues comme un des facteurs majeurs de la pauvreté. C'est ainsi que depuis 1996, certains Etats d'Afrique se sont engagés activement, avec le soutien de la Commission européenne, à mettre en œuvre l'initiative pour l'indépendance vaccinale visant à renforcer les pays dans cette stratégie de santé publique. Des efforts doivent par conséquent être poursuivis afin que l'engagement des Etats à financer sur leurs ressources propres les Programmes Elargis de Vaccination (PEV) débouche sur une amélioration de la performance de ces programmes. C'est pourquoi le Programme ARIVA leur offre

la possibilité de poursuivre et d'élargir l'action engagée dans un cadre interafricain par la mobilisation et le renforcement d'un réseau d'experts capables de soutenir l'évolution de leurs programmes de vaccination sur différents plans : technique, économique, financier, gestion et communication.

### **3. Synthèse de la mise en œuvre du projet**

- Taux d'exécution en ressources humaines et fonctionnement : 30%
- Taux d'exécution en appui aux pays, régionaux et partenaires : 34,7%
- Taux d'exécution en surveillance épidémiologique et communication : 5%
- Taux d'exécution en évaluation/audit : 4,9%
- Taux d'exécution en imprévus de la Convention de financement : 0,6%

Soit un taux d'exécution globale de 84,2%

### **4. Changements dans le contexte et les domaines des analysés clés**

Avenant n° 01 à la Convention de financement signé en 2001 pour la proroger jusqu'au 30 juin 2005 au lieu du 30 juin 2004 avec modification des points 3.1 et 3.2 du paragraphe 3 " Mise en œuvre ".

### **5. Avancement dans la réalisation des objectifs**

84,2 % de réalisation

### **6. Exécution financière**

Cf. tableau précédent

### **7. Problèmes survenus et mesures à prendre**

1 – Au niveau des mesures prises pour que les Etats engagent les budgets alloués à l'achat des vaccins et consommables : certains pays ont eu des problèmes de trésorerie qui les ont empêché de débloqué à temps ces fonds.

2 - Au niveau de la mise place dans les Etats des systèmes d'approvisionnements sécurisés : les 10% de taxes de services que perçoit l'UNICEF à chaque commande a fait l'objet de frustration dans les pays qui considèrent que ces frais ne sont pas justifiés de la part d'une organisation internationale.

3 - Au niveau de l'amélioration de l'offre et de la demande de vaccination de routine : faible fréquentation des mères aux services de vaccination.

### **8. Thèmes transversaux et autres questions**

Il y a le problème de la non prise en compte par le nouveau projet régional santé en Afrique le Ouest basé au Bénin des objectifs et activités spécifiques du projet ARIVA et l'impossibilité d'une nouvelle phase dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED.

## **Annexe n° 14 : Profil environnemental du pays (PEP)**

Le Profil Environnemental Pays (PEP) est un document de diagnostic environnemental de pays dont l'objectif est de servir de base à l'élaboration de la stratégie pays (DSP) ou à sa révision en tant qu'instrument de dialogue politique.

S'agissant du Burkina Faso, l'exercice n'a pas été fait pour la préparation de la stratégie 2001-2007. Toutefois, la Délégation prévoit de le faire pour la préparation de la prochaine stratégie. Aussi, un contact est déjà établi avec le Help Desk « Intégration de l'Environnement dans la Coopération au Développement de la CE » qui nous assurera un appui dans l'élaboration des termes de références pour commanditer l'étude. Le PEP devrait être disponible pour la fin de l'année 2005.

De plus, la Délégation du Burkina Faso a été dernièrement retenue pour accueillir la formation « Intégration de l'Environnement dans la Coopération au Développement de la CE » qui devrait se dérouler en novembre 2005. Cette formation sera en premier lieu destinée à des agents de la délégation et des ministères techniques.

En attendant l'élaboration du PEP, le Burkina Faso dispose déjà de deux documents de base faisant un état des lieux sur l'environnement :

- Rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso (2002) dont un résumé de 50 pages est consultable à l'adresse suivante :  
[http://www.agora21.org/grn-lcd/burkina/Base\\_reeb\\_fran.htm](http://www.agora21.org/grn-lcd/burkina/Base_reeb_fran.htm)
- Profil du Burkina Faso élaboré dans le cadre du Sommet de Johannesburg de 2002 qui est consultable à l'adresse suivante :  
<http://www.un.org/esa/agenda21/natlinfo/wssd/burkinafaso.pdf>

## **Annexe n° 15 : Profil de migrations**

<b>Box 1: Immigrants</b>			
Total number of residents:	12.1 million (2003) <sup>2</sup>		
Burkinabé nationals:			
Migrant stock (thousands):	438 (1990)	1 124 (2000)	
Migrants as % of population:	4.9% (1990)	9.7% (2000)	
<b>Status immigrants</b>			
Refugees (thousands):	0.4 (1990)	0.7 (2000)	0.965 (2003) <sup>3</sup>
as % of total migrants:	0.1 (1990)	0.1 (2000)	0.1 (2003)
Labour migrants/permanent:	n.a.		
Labour migrants/seasonal:	n.a.		
p.m internally displaced persons:	n.a.		
<b>Immigration trend</b>			
Net migration:	- 60,000 (2005 est.) <sup>4</sup>		
Main countries of origin:	Benin, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger (1996) <sup>5</sup>		
Rate of return:	n.a.		
<b>Finance</b>			
Outgoing migrant remittances (millions of \$):	n.a.		
Remittances as % of GDP:	n.a.		

<b>Box 2: Emigrants</b>			
Total number of emigrants (millions):	+4 million (2003) <sup>6</sup>		
% of emigrants/nationals:	33% (2003)		
<b>Status emigrants</b>			
Refugees:	n.a.		
Labour migrants/permanent:	n.a.		
Labour migrants/seasonal:	n.a.		
<b>Legal situation emigrants</b>			
Documented:	n.a.		
Undocumented:	n.a.		
<b>Trend</b>			
Number of leaving migrants in 90/95:	n.a.		
Number of leaving migrants in 95/2000:	n.a.		
Education (Skilled labour): 48 Burkinabé migrants admitted to the US in the highly skilled category in 2001 <sup>7</sup> .			
Main countries of destination: +3 million Burkinabés in Côte d'Ivoire <sup>8</sup> , 5829 in the EU in 2001 <sup>9</sup> .			
Rate of return: Over 365,000 people have fled from violence in Côte d'Ivoire to safety in Burkina Faso over the last two years (February 2005 est.) <sup>10</sup>			
<b>Finance</b>			
Amount of incoming migrant remittances:	\$140 million (1990)	\$114 million - US \$144 billion <sup>11</sup> (2000)	
Remittances as a % of GDP:	4.9% (1990)		

<sup>2</sup> World Bank:

<http://devdata.worldbank.org/external/CPProfile.asp?SelectedCountry=BFA&CCODE=BFA&CNAME=Burkina+Faso&PTYPE=CP>

<sup>3</sup> UNHCR: [www.unhcr.ch](http://www.unhcr.ch) – 2003 Global Refugee Trends

<sup>4</sup> International Organisation for Migration (IOM)

<sup>5</sup> ILM : <http://212.147.60.93/ilm/english/ilmstat/table01.asp>

<sup>6</sup> Country Study – Burkina Faso Biodiversity. See [www. http://bch-cbd.naturalsciences.be/burkina/bf-eng/implementation/doc/monography/chap2-5.htm](http://bch-cbd.naturalsciences.be/burkina/bf-eng/implementation/doc/monography/chap2-5.htm)

<sup>7</sup> US Government Immigration Department.

<sup>8</sup> Integrated Regional News website, [www.irinnews.org](http://www.irinnews.org)

<sup>9</sup> EUROSTAT, Brussels, January 2004.

<sup>10</sup> Integrated Regional News website:

[http://www.irinnews.org/report.asp?ReportID=45657&SelectRegion=West\\_Africa&SelectCountry=BURKINA\\_FASO](http://www.irinnews.org/report.asp?ReportID=45657&SelectRegion=West_Africa&SelectCountry=BURKINA_FASO)

<sup>11</sup> This figure represents remittances from Côte d'Ivoire only. See [www.irinnews.org](http://www.irinnews.org)

## Cover Note

### Burkina Faso Migration Profile

In Burkina Faso, 80% of migrants from the country end up in Côte d'Ivoire but since the civil war broke out in Côte d'Ivoire in September 2002, an estimated 365,000 Burkinabé migrants to that country have returned home. This considerable influx, however, has not resulted in the set-up of refugee camps. The newly returned migrants - who have added three percent to Burkina Faso's population of 12 million – have simply melted into the villages and the countryside, taken in by relatives and in some cases, strangers. Burkina Faso, through the generosity of its people, has thus averted a large humanitarian crisis.<sup>12</sup>

Net migration (i.e. the difference between immigrants and emigrants in demographic terms) projections for 2005 in Burkina Faso by the International Organisation for Migration (IOM) are estimated to be -60,000.

Child trafficking is also a problem in the country. About 29% of the 330,000 trafficked Burkinabé children live in the Ivory Coast, working on cocoa plantations.<sup>13</sup> 83,000 Burkinabé children in general work abroad in other West African countries.

Many Burkinabé families used to receive money from relatives working in Cote d'Ivoire as cocoa planters, petty traders and night watchmen, but with the migrants' return this vital source of income has dried up.

---

<sup>12</sup> [http://www.irinnews.org/report.asp?ReportID=45657&SelectRegion=West\\_Africa&SelectCountry=BURKINA\\_FASO](http://www.irinnews.org/report.asp?ReportID=45657&SelectRegion=West_Africa&SelectCountry=BURKINA_FASO)

<sup>13</sup> World Bank report – Child Trafficking in Burkina Faso. See [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)

## Annexe n° 16 : Lignes budgétaires

Num Projet	Numéro Cris	Num. Contrat	Autre ref	Intitulé	Type Contrat	Date signature contractant	Date échéance	Contractant	Descriptif	Zones d'intervention	Montant	Pavé	Solde	Pavé en 2004	Section, responsable	Chargé de programme	
1	CDC/2000/04	48020		CDC/2000/7 - "Appui à la réalisation du plan d'action triennal de RAMPE"	Subvention	16/08/2000	17/06/2004	RESEAU AFRICAIN D APPUI A LA MICRO ET PETITE ENTREPRISE RAMPE	Programme d'appui à la réalisation du plan triennal RAMPE. L'objectif global est de renforcer le cadre institutionnel du réseau, d'entretenir des réflexions permanentes sur la problématique de développement de la petite et moyenne entreprise en Afrique et sur l'efficacité et la pérennité des services d'appui aux MPE. Le renforcement des capacités nationales, l'analyse et le lobbying en vue de rendre l'environnement juridique et réglementaire des affaires plus favorable au développement de l'entreprise privée dans les différents pays.	12 pays africains : Burkina Faso, Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mauritanie, Guinée, Conakry, Cameroun, Congo Brazzaville, Togo, Tchad, Bénin.	250000	195243,08	54756,92	32 387,08	ECONO	NACRO Célestine	
2	DDH/1999/05	50257		Activités socio-éducatives de réinsertion en milieu ouvert en faveur des enfants des rues	Subvention	06/01/2000	31/12/2004	CROIX ROUGE DE BELGIQUE DEPARTEMENT INTERNATIONAL	Assurer le suivi socio-médical de 250 et la réinsertion prof. de 45 enfants des rues à Ouaga. Assurer le fonctionnement de centres d'accueil ouvert, d'hébergement et de formation professionnelle.	Ouagadougou	919415	827473	91942	0	INTEGR	GRELL Marie-Noëlle	
3	DDH/1999/05	50315		Appui institutionnel aux activités de promotion, de protection et de défense des droits de l'Homme	Subvention	19/01/2001	30/06/2005	MOUVEMENT BURKINABE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES	Initiation et conduite d'actions en matière de promotion, de protection et de défenses des droits de l'homme par différents publications, échanges d'expérience, interpellation des acteurs pol.	Burkina Faso	503081	268310	234771	0	INTEGR	GRELL Marie-Noëlle	
4	FOOD/1999/0	53250		CILLS	Mise en oeuvre	17/05/2001	16/05/2002	COMITE PERMANENT INTERTAT DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LA SAHEL	Programme d'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies nationales et régionales de sécurité alimentaire dont l'objectif est de promouvoir, dans les pays du sahel et au niveau régional, la mise en œuvre de stratégies cohérentes de sécurité alimentaire.	Les 9 pays de la zone CILSS	645000	573410	71590	0	DEVUR - SA	DEVAUX Stephane	
5	FOOD/2000/0	47213	GPR/AIDCO/	Projet de développement rural et d'appui aux groupements féminins pour l'augmentation de la production agricole et de la sécurité alimentaire dans le Centre Nord du Burkina Faso	Subvention	27/12/2001	27/06/2007	LVIA : ASSOCIAZIONE INTERNAZIONALE VOLONTARI LAICI	- Renforcer l'autonomie et l'initiative des partenaires locaux et des organisations paysannes, - Promouvoir les activités génératrices de revenus et particulièrement, dans ce domaine, le savoir-faire de la femme, - Améliorer et diversifier la production agricole et maraîchère, - Alléger les charges quotidiennes des femmes	Oubritenga Sanmatenga Passoré	639639	575675	63964 25 619,39	0	DEVUR - SA	NANA Desiree	
6	FOOD/2001/0	47265		PA mises en oeuvre Aide FINANCIERE PROGR D'APPUI A LA SEC. Alimentaire 2001	Mise en oeuvre	19/08/2002	31/12/2006	Lettre officielle 7 Meuros	Contribuer à la mise en oeuvre de la stratégie nationale de sécurité alimentaire au Burkina Faso, renforcer la prévention et la gestion des crises alimentaires, faciliter l'accès des populations aux produits alimentaires, accroître l'impact des politiques sectorielles contribuant à la réduction durable de l'insécurité alimentaire.	Ouagadougou et zone spatantionnale du pays	5700000	2700000	3000000 710 000	0	DEVUR - SA	DEVAUX Stephane	
7	FOOD/2001/0	48411	GPR/AIDCO/	Projet de gestion des ressources naturelles et d'amélioration des produits agricoles en appui aux organisations paysannes des provinces du Loba et du Tuy	Subvention	18/04/2002	18/04/2005	COMUNITA IMPEGNO SERVIZIO VOLONTARIATO CISV	- Augmenter, diversifier et améliorer la production alimentaire, - Augmenter les capacités techniques et les revenus des producteurs, - Protection des ressources naturelles	loba et Tuy	572000	514800	57200	0	DEVUR - SA	NANA Desiree	
8	FOOD/2001/0	48412	GPR/AIDCO/	Projet d'appui aux banques de céréales villageoises pour la SA de proximité	Subvention	08/05/2002	08/05/2005	ISCOS: ISTITUTO SINDACALE PER LA COOPERAZIONE	- Aider les populations rurales à prendre en charge leur sécurité alimentaire, - Assurer la pérennité du système de sécurité alimentaire de proximité mise en place, - Apporter un appui organisationnel aux populations rurales, - Améliorer le niveau de vie	Bam ; Bazéga Boulkiémédé; Gnagna Gourma; Kadiogo Komondjari Kouritenga Kourwéogo Loroum Oubritenga; Oudalan Passoré; Sèno Soum; Tapoa Yagha; Yatenga Zondoma	838913	755022	83891	138 146,00	0	DEVUR - SA	NANA Desiree
9	FOOD/2001/0	48413	GPR/AIDCO/	Lutte contre l'insécurité alimentaire dans le Nord du Burkina Faso	Subvention	25/06/2002	25/06/2004	MOVIMONDO	- Conserver les eaux et les sols, - Diversifier, augmenter et sécuriser la production de produits traditionnels, - Augmenter les revenus des femmes paysannes et faciliter l'accès des populations rurales aux services d'épargne et de crédit offerts, - Dif	Yatenga, Lorum, Zondoma	764161,13	695236	68925,13	0	DEVUR - SA	NANA Desiree	

10	FOOD/2001/0	48414 GPR/AIDCOZ/ Projet de SA en appui a la province de Yatenga dans le nord de Burkina Faso	Subvention	08/05/2002	08/05/2004	GVC. GRUPPO DI VOLONTARIATO CIVILE GVC	Mettre en place un système de crédit local pour le renforcement du tissu agricole et artisanal dans la communauté bénéficiaire du projet	Yatenga	469087	220908	248179	0	DEVRU - SA NANA Desiree
11	FOOD/2001/0	48437 GPR/AIDCOZ/ Projet d'appui à la sécurité alimentaire au BurkinaFaso	Subvention	24/10/2002	24/10/2005	COMITE REGIONALE DES UNITES DE PRODUCTION DU SAHEL CRUS	- Accroître le revenu des femmes, - Améliorer les productions agricoles locales, - Renforcer la capacité de négociation des producteurs et d'influence des politiques nationales	Oudalan Soum Seno Yagha	406849	257634	149215		DEVRU - SA NANA Desiree
12	FOOD/2003/0	56766 PROJET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (PISAN)	Subvention	31/12/2003	31/12/2007	DWHH: DEUTSCHE WELTHUNGERHILFE eV	Renforcer les capacités organisationnelles et techniques des groupements pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en toutes saisons,	Bam Sanmatenga Kongoussi	797947	299106	498841	108 530,00 299106	DEVRU - SA NANA Desiree
13	FOOD/2003/0	56769 STRUCTURATION DE MICRO FILIERES DE PRODUCTION, TRANSFORMATION, ET COMMERCIALISATION DE PRODUITS VIVRIERS	Subvention	23/12/2003	24/12/2006	CIDR: CENTRE INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT ET DE RECHERCHE	-Promouvoir des organisations de producteurs fiables, aptes à négocier et respecter des contrats de productions vivrières, - Promouvoir des entreprises rurales et urbaines, interfaces stables entre producteurs et consommateur	Soum Sissili Bougriba + 41 zone en cours d'identification	455025	123761	331264	123761	DEVRU - SA NANA Desiree
14	FOOD/2003/0	56775 PROJET DE RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS LES REGIONS DE L'EST ET DU SAHEL - BURKINA FASO	Subvention	12/12/2003	12/12/2006	EAU VIVE	-Augmenter le revenu des familles, - Améliorer la gestion des ressources naturelles,	Gourma Oudalan	785281	299799	485482	299799	DEVRU - SA NANA Desiree
15	FOOD/2003/0	56844 PROJET DE VALORISATION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET D'APPUJ A LA PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES EN APPUI A 7 UNIONS DES GROUPEMENTS NAAM - NORD BURKINA FASO	Subvention	24/12/2003	24/12/2006	CISV : COMUNITÀ IMPEGNO VOLONTARIATO	Augmenter la production agricole, la disponibilité et la conservation des eaux et des sols à usage agricole, la commercialisation des produits agricoles , - améliorer la formation et l'organisation des producteurs	Yatenga Passoré Bam Loroum	478000	176290	301710	176290	DEVRU - SA NANA Desiree
16	FOOD/2003/0	57032 REDUCTION DE LA PAUVRETE DANS LES PROVINCES DE SOUM, BAM ET PASSORÉ, A TRAVERS LA SECURITE ALIMENTAIRE, PAR LA MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME INTEGRAL POUR LE RENFORCEMENT ET DIVERSIFICATION DES ACTIVITES RURALES	Subvention	23/12/2003	23/12/2007	CRUZ ROJA ESPANOLA (SPANISH RED CROSS)	- Promouvoir la sécurité alimentaire des provinces du Soum, Bam et Passoré, - Renforcer les capacités organisationnelles des groupes civils les plus démunis	Soum Bam Passoré	628223	130899	497324	130899	DEVRU - SA NANA Desiree
17	FOOD/2003/0	57046 DES ORGANISATIONS PAYSANNES DU BURKINA FASO RENFORCENT LEURS STRATEGIES DE SECURITE ALIMENTAIRE PAR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES MARAICHAGE ET NIEBE	Subvention	19/12/2003	19/12/2007	AFDI : AGRICULTEURS FRANCAIS ET DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL	- Améliorer durablement le revenu des exploitations agricoles, - Renforcer les capacités de la FEPAB	Gourma Namentenga Sanmatenga Bam Passoré Zoundama Yatenga Loroum Soum	622677	150779	471898	150779	DEVRU - SA NANA Desiree
18	FOOD/2003/0	57054 PROMOTION ET ORGANISATION DES COMMUNAUTES RURALES, ET MISE EN PLACE D'ACTIONN STRUCTURANTES POUR REPENDRE AUX SITUATIONS D'INSECURITE ALIMENTAIRE AU BURKINA FASO	Subvention	12/12/2003	13/12/2007	FEDERATION PEUPLES SOLIDAIRES	- Permettre aux communautés rurales une prise en charge autonome de la gestion de leur milieu dans une logique d'indépendance alimentaire, - Renforcer le rôle des femmes dans la mise en place et des participation à des actions de développement, -Développe	Oudalan Passoré Namentenga Sanmatenga	517866	95120	422746	95120	DEVRU - SA NANA Desiree
19	FOOD/2003/0	57073 PROMOTION DE L'AGRO-ECOLOGIE ET DE L'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE COMME VOIES D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE DES POPULATIONS DES PROVINCES DU GOURMA, DE LA GNAGNA ET DE LA KOMONDJARI	Subvention	18/12/2003	18/12/2006	INTERMÓN OXFAM	-Améliorer les productions agricoles et réhabiliter l'environnement, - Contribuer à réduire l'ignorance, - Oeuvrer à renforcer les capacités du réseau paysan Neerbüli	Gourma Komondjari Gnagna	412240	167188	245052	167188	DEVRU - SA NANA Desiree

20	FOOD/2003/0	71311	EI - PRET - Burkina Faso	Mise en oeuvre	02/09/2003	02/09/2005	PRET PIERRE-FRANCOIS	Assistance technique en appui à la mise en oeuvre de la lettre officielle sécurité alimentaire Burkina Faso de 7 Meuros	Ouagadougou	357700	188000,31	169699,69	120 000	DEVRU - SA	DEVAUX Stephane	
21	FOOD/2004/0	85502	Convention de contribution avec le CILSS	Subvention	24/08/2004	25/02/2010	COMITE PERMANENT INTERTAT DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LA SAHEL	Programme d'appui à la mise en oeuvre des stratégies nationales et régionale de sécurité alimentaire. Il ne recouvre pas l'ensemble des objectifs globaux du plan d'action quinquennal SA du CILSS et se concentre autour de 3 volets. Renforcement du dialogue politique et amélioration de la gouvernance de la sécurité alimentaire au niveau régional. Prévention et gestion des crises alimentaires. Mise en place d'un système d'information régional sur la marchés.	Les 9 pays de la zone CILSS	4840000	708758	4131242 708 758		DEVRU - SA	DEVAUX Stephane	
22	ONG-PVD/20	11391	Programme hydro-agricole de Zougoungou en appui à l'Union Naam de Gomponsom province du Passore - Burkina Faso	Subvention	29/12/2000	01/02/2004	CISV : COMUNITA' IMPEGNO SERVIZIO VOLONTARIATO	Réduire les effets de l'érosion et de la désertification, - Augmentation de la production et productivité agro-zootechique. - Donner la disponibilité en eau potable et d'irrigation de la zone. - Appuyer l'Union Naam de Gomponsom dans l'amélioration de ses capacités techniques et gestionnaires	Passoré	302361	272125	30236		0	DEVRU - SA	NANA Desiree
23	ONG-PVD/20	11648	Projet d'aide au développement en milieu rural - Burkina Faso	Subvention	27/02/2001	01/04/2004	AMITIE EMBRUN TIERS MONDE (EX AMITIE EMBRUNAIS BILBALOGO)	Réalisation de 2 forages par village à Toémissi, Tingtinga, Tanghin et Koakin (Bilbalogo) et d'un ensemble scolaire (3 classes) au village de Toémissi.	Bilbalogo, département de Guiba, province de Zoundweogo (Manga), région du Centre Sud	60808	48646	12162		0	DEVRU - LB	CUCCHI Alessandra
24	ONG-PVD/20	11705	Développement rural dans le département de Meguet - Burkina Faso	Subvention	13/12/2001	02/01/2007	WERKHOF, VEREIN ZUR FOERDERUNG DER SELBSTHILFE	Les conditions socio-économiques de vie des populations de la zone d'intervention de l'ASDC sont améliorées : organisation et gestion de la production tout en préservant les ressources naturelles pour une production agro-sylvo-pastorale durable.	Siège à Meguet. Quatre départements : Méguet, Salogo, Kogo et Absoya. Province de Ganzourgou (Zorgho), région du plateau central.	324549	186236	138313	52929	DEVRU - LB	CUCCHI Alessandra	
25	ONG-PVD/20	11736	Formation professionnelle et activités agricoles des jeunes des rues de Tampui- Burkina Faso	Subvention	14/12/2001	01/03/2007	SOS LAYETTES	Soutenir et réintégrer socialement des jeunes marginalisés des rues du quartier de Tampui (Ouagadougou) en appuyant leurs efforts par la construction d'un centre de formation professionnelle artisanale et préparation à la culture maraîchère : activités dans les domaines de la santé, prévention du SIDA, hygiène, nutrition, alphabétisation, éducation, aide pour les femmes afin de faciliter la réinsertion familiale...	Tampui, quartier de Ouagadougou.	520162	281560	238602	93292	DEVRU - LB	CUCCHI Alessandra	
26	ONG-PVD/20	11757	Projet de gestion des ressources naturelles - Burkina Faso	Subvention	14/12/2001	01/12/2006	STICHTING REFORMATORISCHE HULPAKTIE WOORD EN DAAD (WOORD EN DAAD)	L'objectif global du projet est de promouvoir un système durable de gestion des ressources naturelles. Le projet vise les objectifs spécifiques suivants : renforcer les capacités des CVGT, appuyer la gestion durable des sols agricoles, l'aménagement des forêts naturelles et la reforestation, la gestion de l'eau et élargir la sensibilisation sur l'environnement.	20 villages des provinces de la Sissili et du Ziro	625413	348953	276460		0	DEVRU - LB	PELLETIER Sophie
27	ONG-PVD/20	11794	Renforcement du programme d'éducation de base dans la zone d'intervention de la fondation pour le développement communautaire (FDC-BF) au Bazega, Burkina Faso	Subvention	17/12/2001	01/01/2007	STICHTING REDT DE KINDEREN (NEDERLAND)	Améliorer le rendement du système éducatif (formel et non-formel) par l'augmentation du nombre des ressources humaines (enfants de 9-15 ans) capables d'impulser un développement durable dans les villages.	135 villages des départements de Doulourou, Iplicé, Kayao, Saponé et Toécé dans la province du Bazèga.	986492	520459	466033	183692	ECONO	SONGRE Emile	

28	ONG-PVD/20	20155	Integrated income generation for communities in rural and peri-urban Burkina Faso	Subvention	24/02/2003	01/03/2006	UNITED NATIONS ASSOCIATION INTERNATIONAL SERVICE	The reduction of the economic insecurity of communities by achieving self management credit and savings by beneficiary communities,	Peri-urban area of the provinces of Kadiogo, Boulgou and Gourma through micro credit and income generating activities.	367836	254659	113177	117 186,00	ECONO	NACRO Célestine
29	ONG-PVD/20	20161	Lutte contre la pauvreté par l'appui aux opératrices de l'alimentation de rue (restauration de rue et transformation de produits locaux) dans la ville de Ouagadougou, Burkina Faso	Subvention	03/04/2003	01/06/2008	SOLIDARITE SOCIALISTE - FONDS DE COOP. AU DEVELOPPEMENT	Améliorer les conditions de vie et la situation alimentaire des populations par l'appui aux actrices de la restauration de la rue et de transformation des produits locaux,	Ville de Ouagadougou	285739	126162	159577	55 000,00	ECONO	NACRO Célestine
30	ONG-PVD/20	20163	Pour une justice en faveur des mineurs en conflit avec la loi. Projet de mise en place d'un centre d'accueil pour mineurs en conflit avec la loi, comme alternative à la détention - Burkina Faso	Subvention	28/02/2003	01/05/2006	FONDAZIONE TERRE DES HOMMES ITALIA ONLUS	Construction et fonctionnement d'un centre pour les mineurs en conflit avec la loi comme alternative à la prison basé sur la réinsertion sociale et professionnelle des mineurs.	Village de LAYE, province du Kourweogo	635950	423773	212177	148582	INTEGR	GRELL Marie-Noëlle
31	ONG-PVD/20	63626	Appui à la direction régionale sanitaire de Ouahigouya dans la mise œuvre de son plan de développement sanitaire - Burkina Faso	Subvention	19/05/2004	01/04/2007	PHARMACIENS SANS FRONTIERES - Comité International	Améliorer l'accès aux soins de santé primaire de qualité dans les formations sanitaires de la région sanitaire de Ouahigouya par le renforcement du circuit d'approvisionnement en médicaments essentiels et du cadre de l'usage rationnel de ces médicaments.	Ouahigouya ( y compris Gourcy, Séguénéga, Titao et Yako)	750000	304232	445768	0	ECONO	SONGRE Emile
32	ONG-PVD/20	65738	Projet de Développement Intégré de douze villages de Dissin - BURKINA FASO	Subvention	10/11/2004	01/07/2007	DEUTSCHE WELTHUNGERHILFE eV	Contribuer à l'amélioration des situations de sécurité alimentaire, d'approvisionnement en eau potable et de "conditions de vie des femmes" dans 12 villages du département de Dissin ; renforcement des capacités de l'Union, diversifications activités de production...	12 villages du Département de DISSIN, province de IOBA (Dano), région du Sud Ouest	272174,75	139658	132516,75	139658	DEVRU - LB	CUCCHI Alessandra
33	ONG-PVD/20	65750	Projet d'appui au développement local du village de Dargo - BURKINA FASO	Subvention	08/11/2004	09/11/2007	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	Objectif : contribuer à une amélioration durable des conditions de vie de habitants de Dargo menant des actions dans les domaines économiques, sanitaires et éducatif : renforcement OSC, eau potable, éclairage et formations professionnelles...	Commune de Dargo, Province du Namentenga (Boulsa), Région du centre nord	89881	54445,45	35435,55	54445,45	DEVRU - LB	CUCCHI Alessandra
34	SANTE/2004/	78605	Prevention et prise en charge des IST/VIH/SIDA auprès des femmes vulnérables des villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Pô	Subvention		31/12/2007	MEDICOS DEL MUNDO	Impact interventions/services/produits de base. Prévention et lutte. Coût des médicaments essentiels plus abordable.	Ouagadougou, Bobo Dioulasso et Pô.	2002500	0	2002500		ECONO	BAUD Stephanie
35	SANTE/2001/01	60794 B7-6211/2001/04 67	Approche intégrée de lutte contre le VIH/SIDA dans 2 districts urbains du Burkina Faso	Subvention		29/7/02	United Nations Children Fund Unicef Ny Cashier Account	Impact interventions/services/produits de base. Prévention et lutte. Coût des médicaments essentiels plus abordable.		1337386	562175	775211		ECONO	BAUD Stephanie

**Annexe A : Appréciation conjointe SBC/CSLP de novembre 2004**

*Le Groupe des partenaires du SBC-CSLP <sup>1</sup> :*

*- Commission européenne*

*- Danemark*

*- France*

*- Pays Bas*

*- Suisse*

*- Suède*

*Et la Banque Mondiale*

**APPRECIATION CONJOINTE**

**SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE D'INTENTION SBC-CSLP EN 2003**

**ET PERSPECTIVES POUR 2004-2006**

Version Finale – 22 novembre 2004

---

<sup>1</sup> Groupe de Soutien Budgétaire Conjoint au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté :

## Introduction

Le protocole d'intention SBC-CSLP convenu entre le Gouvernement et six partenaires au développement en avril 2002 (Commission européenne, Danemark, France, Pays-Bas, Suède, Suisse)<sup>2</sup> est à sa troisième année de mise en œuvre.

Les partenaires du groupe SBC-CSLP soutiennent la mise en œuvre du CSLP par des appuis budgétaires coordonnés. Le protocole SBC-CSLP définit ainsi les modes de travail communs et conjoints pour préparer, mettre en œuvre et évaluer les appuis budgétaires en appui à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Ces efforts de coordination et d'harmonisation visent à réduire les coûts de transaction et à améliorer l'allocation des appuis aux domaines prioritaires de lutte contre la pauvreté identifiés par le Gouvernement en assurant une meilleure prévisibilité des appuis budgétaires.

Les partenaires SBC-CSLP soulignent à ce titre l'importance que revêt la prise en charge de l'animation et de la coordination des partenaires par le Gouvernement.

La présente note préparée par les six partenaires SBC-CSLP en collaboration avec la Banque Mondiale fait le point de la mise en œuvre du protocole SBC-CSLP depuis la revue de septembre 2003 en portant une appréciation à la fois sur les engagements pris par les partenaires et sur ceux revenant au Gouvernement.

Elle formule une appréciation sur deux dimensions :

- les progrès en matière de réduction de la pauvreté en s'appuyant sur les principaux travaux conduits dans le cadre du suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté, en particulier le rapport de mise en œuvre du CSLP en 2003 et le CSLP révisé pour la période 2004-2006 et le Programme d'Actions Prioritaires ;
- les progrès en matière de gestion des finances publiques en s'appuyant sur les principaux travaux en matière de suivi du Programme de Renforcement de la Gestion Budgétaire et de travaux se rapportant directement à cette problématique.

Elle fournit des éléments actualisés concernant les appuis budgétaires des différents partenaires effectués ou programmés pour 2004, et des projections pour 2005.

Elle fait le point des perspectives en matière de coordination des appuis budgétaires et des travaux conjoints réalisés et envisagés.

L'objectif recherché à terme est de permettre une mise en cohérence de l'ensemble des appuis budgétaires en faveur du Burkina Faso avec la mise en place d'un mécanisme conjoint d'appui au CSLP.

---

<sup>2</sup> La France a rejoint le groupe SBC-CSLP en octobre 2003, dans le même temps la Belgique s'est retiré.

## **APPRECIATION GLOBALE DES PROGRES EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE EN 2003 ET PERSPECTIVES 2004 – 2006**

Dans le cadre de cette partie, les partenaires souhaitent simplement se focaliser sur les principaux progrès en matière de réduction de la pauvreté et de conduite du processus global CSLP en s'appuyant principalement sur le rapport de mise en oeuvre du CSLP en 2003 et le CSLP révisé pour la période 2004-2006.

### **§ Année 2003**

#### *ü Axe 1 - croissance et équité*

L'année 2003 a montré un taux de croissance exceptionnelle de 8%, soit 3% de plus par rapport à la moyenne des cinq dernières années, malgré le contexte sous-régional marqué par la crise ivoirienne. Cette croissance est largement imputable aux conditions pluviométriques favorables conduisant à une campagne agricole exceptionnelle. Toutefois, les secteurs secondaire et tertiaire ont montré aussi des progrès appréciables. Selon le FMI, tous les critères de performance quantitatifs, la plupart des objectifs indicatifs quantitatifs et tous les critères de performance structurelle ont été observés en 2003, menant à une appréciation positive du cadre macro-économique validée par le Conseil d'Administration le 19 mars 2004. Néanmoins, la situation économique et financière reste fragile. Le rapport de mise en oeuvre du CSLP en 2003 confirme ces données.

Le rapport semble indiquer que la forte croissance économique n'a pas permis une réduction de la pauvreté, celle-ci se dégradant même entre 1998 et 2003 selon les enquêtes prioritaires sur les conditions de vie et des ménages. Ce résultat paradoxal pourrait être levé s'il était démontré que les inégalités ont sensiblement augmenté dans les années récentes. Malheureusement, le rapport est relativement discret sur les questions d'équité. Une explication alternative est à trouver dans des analyses plus récentes, comme le rapport de la Banque mondiale sur l'évaluation de la pauvreté, qui démontre que la pauvreté aurait plutôt reculé entre 1998 et 2003. Ce résultat est validé dans une récente étude réalisée par les chercheurs de l'Université de Göttingen en Allemagne.

Les partenaires tiennent à relever la bonne exécution globale du budget de l'Etat, gestion 2003. Les ressources internes mobilisées se sont établies à 300,9 milliards FCFA en 2003 (+16% par rapport à 2002) ; néanmoins le taux de pression fiscale reste à des niveaux (10,9%) faibles au regard des exigences communautaires et dénote des efforts à faire par les services de recouvrement pour relever progressivement les défis. Dans ce sens, la mise en oeuvre du plan d'action pour l'amélioration du recouvrement peut y contribuer. Les partenaires soulignent l'importance accordée à la mobilisation des ressources internes, car les appuis budgétaires ne sauraient se substituer aux efforts de mobilisation de ces ressources internes.

L'analyse des dépenses (hors service de la dette) montre une part croissante des dépenses d'investissements (y compris financements extérieurs) qui ont représenté environ 52% du total (255 milliards FCFA) pour 48% pour les dépenses de fonctionnement (239 milliards FCFA). Les partenaires notent qu'en raison du respect du calendrier de clôture des opérations budgétaires, le niveau d'exécution des dépenses des secteurs prioritaires qui était en hausse depuis 2000 a amorcé une légère baisse en 2003 et une moindre part dans le budget exécuté par rapport aux dotations. Ils tiennent néanmoins à insister sur la nécessité de prendre des mesures idoines pour permettre à l'avenir une bonne exécution du budget des ministères

sociaux dans les limites du calendrier budgétaire. Il importe en effet que les priorités affichées dans les allocations budgétaires se reflètent également dans l'exécution du budget.

S'agissant de l'initiative PPTE, les partenaires notent que les ressources mobilisées en 2003 se sont établies à 24,7 milliards FCFA, enregistrant une hausse de 18% par rapport à 2002. Néanmoins, ils constatent que la gestion de ces ressources est confrontée à des difficultés diverses maintes fois relevées, en particulier la faible capacité d'absorption des structures bénéficiaires, la faible maîtrise des mécanismes d'exécution, et le décalage dans l'exécution des ressources entraînant un report d'année en année. Afin de tirer pleinement profit des bénéfices de cette initiative, ils invitent le Gouvernement à prendre les mesures idoines pour lever ces contraintes.

La compétitivité de l'économie est améliorée grâce à une série de mesures prises par le Gouvernement pour enlever des entraves structurelles au développement du secteur privé, mais des efforts considérables sont toujours nécessaires pour diversifier l'économie, diminuer les coûts des facteurs, améliorer l'accès aux marchés (externes) et aux (micro-) finances et élaborer une politique de formation professionnelle. Les partenaires regrettent que la Lettre de Politique de Développement du Secteur Privé adoptée en 2002 ne semble pas avoir été complétée d'actions concrètes, tant en milieu urbain que rural.

Les partenaires notent que la politique de désengagement de l'Etat des secteurs productifs et concurrentiels est entrée dans une deuxième phase qui concerne 10 entreprises. Au niveau de la filière coton, la fin du monopole sera effective en 2004 avec la privatisation de certaines aires (Est et centre). Pour que le secteur tire tout le profit de cette réforme majeure, la mise en place (i) de l'interprofession élargie aux nouveaux opérateurs, (ii) d'un mécanisme de fixation des prix et de sécurisation des paiements aux producteurs s'avère capital.

*Question Genre* - Dans le rapport 2003, la question du genre est mentionnée seulement par rapport aux programmes spécifiques d'éducation, de santé et de promotion des femmes. La préoccupation devrait être présente dans tous les secteurs, y compris les secteurs productifs où les femmes jouent un rôle incontournable. Malheureusement, elles font souvent l'expérience des blocages à cause de leur accès inéquitable aux ressources, bénéfiques et structures de décision. A la lumière de la situation particulière des femmes à tous les niveaux, les statistiques de base pourraient être plus élaborées et reliées au genre. La formulation d'une politique nationale de genre est toujours attendue.

#### Ü Axe 2 – Accès aux secteurs sociaux de base

*Education de base* - Les partenaires notent avec satisfaction la croissance continue depuis plusieurs années du taux brut de scolarisation, y compris celle des filles et dans les provinces les plus défavorisées. Ainsi, depuis 2003/2004, plus d'un enfant sur deux est désormais scolarisé. Cette tendance devrait se poursuivre compte tenu du nombre de nouveaux entrants, qui se traduit par un taux brut d'admission au CP1 proche de 66%. Il semble que les actions de sensibilisation, mais surtout l'exemption des parents d'élèves à la cotisation des APE pour les filles ont eu l'effet souhaité. La qualité de l'enseignement ne montre que peu d'amélioration réelle par manque de progrès dans des dossiers clé comme le volume des heures effectives d'enseignement, la réforme des curricula, les ratios des livres scolaires. Les taux de redoublement et d'abandon au primaire restent très élevés. L'analyse des problèmes autour la construction des salles de classe (+ 1.700 en une année) aurait pu être plus approfondie, compte tenu du fait que les retards forment un goulot d'étranglement important dans la mise en œuvre du PDDEB. Deux innovations qui ne sont pas mentionnées dans le

rapport mais qui méritent attention sont les missions conjointes de suivi, pour la première fois organisées en 2003, et la première campagne du FONAENF, débutée en 2003.

*Santé de base et VIH/SIDA* - La plupart des indicateurs de santé montrent des progrès sans pour autant atteindre les objectifs envisagés. Par ailleurs, seules quatre des onze mesures de la matrice en annexe 1 sont pleinement réalisées. Une présentation synthétique des résultats de l'Enquête Démographique et de Santé 2003 qui renseigne aurait pu montrer une évolution favorable entre 1998 et 2003 de certains indicateurs d'impact retenus pour les ODM, en particulier le taux de mortalité infantile et juvénile.

Des mesures relatives à une meilleure accessibilité physique et financière des soins de santé primaires sont certainement à la base d'une amélioration de la fréquentation des centres de santé de premier niveau, bien que le niveau reste encore faible. Les partenaires notent que les objectifs du Gouvernement en matière de respect des normes en personnel pour les centres de santé ne sont pas atteints depuis deux ans, ce qui joue sur la qualité de l'offre des services de santé. En matière de vaccination, les résultats restent globalement en phase avec les objectifs. L'augmentation de la couverture sanitaire ainsi que la disponibilité des médicaments essentiels génériques sont des acquis importants à préserver.

Ces résultats cachent d'importantes disparités régionales qui devraient conduire à mieux cibler et concentrer les efforts et les allocations. A l'image de ce qui est entrepris au niveau de l'éducation de base, les partenaires invitent le Gouvernement à avoir une politique plus active et plus visible en faveur des districts, qui seraient « prioritaires ».

Les partenaires notent avec satisfaction que le comité de suivi du PNDS est installé. La contribution de l'Etat au financement du secteur de la santé montre une tendance croissante en volume. Il est regrettable que le taux d'exécution des fonds PPTTE alloués à la santé en 2003 reste à 34%; une explication aurait été souhaitable.

Concernant la lutte contre le VIH/SIDA, l'implication du Ministère de la Santé et les mesures prises quant à la capacité de dépistage au niveau décentralisé, le traitement et la prévention de la transmission Mère-Enfant sont accueillis favorablement par les partenaires.

#### Ü *Axe 3 - Développement rural*

La section concernant le développement rural donne un aperçu exhaustif et détaillé de toutes les activités et les acquis dans le secteur en 2003. Malheureusement, le rapport reste au niveau des inputs et des résultats directs; les activités sont assez dispersées et montrent peu de stratégie ou de priorisation. Une analyse des effets et des impacts des activités dans ce domaine fait défaut malgré leur importance pour la lutte contre la pauvreté. Bien des mesures dans la matrice en annexe 1 ne sont pas ou seulement partiellement réalisées, en général sans explication dans le rapport.

La sécurité alimentaire figure faiblement dans le rapport. Il n'y a pas de référence ni à la stratégie nationale de sécurité alimentaire qui existe pourtant depuis 2000 et a été révisée en 2002, ni aux divers réaménagements du dispositif national de sécurité alimentaire.

Les récoltes céréalières abondantes auraient pu donner occasion à une discussion approfondie sur les politiques de sécurité alimentaire, première nécessité de la population rurale pauvre, avec ses conséquences pour le niveau des prix, les débouchés et le stockage.

La coordination des politiques sectorielles agricoles fait l'objet de beaucoup de travaux : relecture des textes, élaboration d'une stratégie, formulation des programmes, mais pour l'instant sans mise en œuvre ou conséquences opérationnelles.

Les informations relatives aux crédits ne portent que sur les actions conduites par les structures qui sont sous gestion de l'administration. Ces données devraient être complétées en indiquant les résultats des autres institutions de micro-crédit d'autant qu'il existe un Plan d'action les concernant (PAFMR).

La problématique de la gestion de l'eau occupe une place réduite dans le rapport, qui ne reflète pas l'importance qui lui est attribuée dans les Objectifs du Millénaire ou bien dans le domaine de la petite irrigation, qui manque encore d'un cadre de référence.

Bref, l'absence d'analyse d'impacts en lien avec les objectifs du CSLP et des politiques sectorielles ne permet pas d'apprécier la pertinence des mesures et leur caractère prioritaire dans la lutte pour la réduction de la pauvreté.

#### Ü Axe 4 – Bonne Gouvernance

L'année 2003 a été mise à profit pour conduire une réflexion sur l'approche par rapport à la Bonne gouvernance, qui a conduit le Gouvernement avec l'appui des partenaires à décider de formuler une stratégie de bonne gouvernance, à finaliser en 2004.

En matière de promotion de la bonne gouvernance, des progrès sont à noter au niveau de la mise en œuvre du Plan d'Action National pour la Réforme de la Justice 2002-2006 (PAN-RJ). La revue de dépenses publiques programmée dans ce secteur permettra de confirmer cette tendance et alimentera la revue à mi-parcours du PAN-RJ prévue en 2004. Des indicateurs devraient être définis pour compléter ceux identifiés en annexe 1. Les partenaires regrettent que la réforme de l'administration et la réforme de l'Etat ne montrent pas plus de progrès. Les partenaires notent un faible progrès dans les processus de la décentralisation et de la déconcentration en 2003. Néanmoins, ils constatent que la plupart des travaux préparatoires sont entamés, y compris le transfert des compétences et des moyens financiers et humains concomitants aux communes. Ils regrettent que les régions comme entités déconcentrées ne soient toujours pas opérationnelles. L'année 2004 sera déterminante dans le processus.

Par contre, ils notent que la mise en œuvre du Plan de Renforcement de la Gestion Budgétaire semble entrer dans une phase plus opérationnelle avec l'installation du Comité de pilotage en septembre 2003 et la production des premiers rapports périodiques. Cependant, certains défis mentionnés requièrent une réelle attention pour éviter des dérapages en terme de mise en oeuvre. Les appréciations concernant la qualité de la gestion des finances publiques sont développées plus particulièrement dans la partie II.

Bien qu'il y ait des avancées dans la lutte contre la corruption, la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption reste un tigre de papier, montrant peu de combativité et de transparence dans ses actions. Compte tenu de l'incidence croissante de la corruption, les partenaires souhaitent un engagement plus tangible et plus concret du Gouvernement pour combattre ce fléau. La finalisation de la stratégie de lutte contre la corruption reste très attendue. Liée aussi à cette question, les partenaires saluent la réforme des marchés publics adoptée en 2003 dont l'utilisation doit s'ancrer dans l'administration dans les meilleurs délais pour assurer une utilisation efficiente et transparente des deniers publics.

#### § Perspectives en matière de réduction de la pauvreté pour 2004 – 2006

Les résultats atteints au plan macro-économique en 2003 (8% de croissance économique) par rapport à 2002 (4,6%) sont dus aux récoltes exceptionnelles du Burkina Faso et ont été

rendues possibles par les efforts de stabilisation fournis par l'état en dépit d'un contexte sous régional et national marqué de plus en plus d'incertitudes. L'impact de cette croissance économique sur la réduction de la pauvreté a été négligeable au regard des résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie et des ménages réalisée en 2003. Pour les années 2004-2006, le gouvernement a défini un scénario volontariste de croissance économique de l'ordre de 6,5% en moyenne par an en vue d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté définis pour le moyen terme.

L'objectif du gouvernement est la réduction de l'incidence de la pauvreté de 46,4% en 2003 à 41% en 2006.

Tout en reconnaissant la nécessité d'avoir des objectifs ambitieux pour la période 2004-2006, et au regard de la capacité d'absorption du pays, les partenaires estiment que le Gouvernement devrait garder à l'esprit la fragilité de son économie face à l'environnement extérieur et exogène, donc à faire preuve de réalisme dans les projections financières, surtout dans le nouveau contexte de la gestion axée sur les résultats. En effet, les facteurs exogènes comme les aléas climatiques au plan national, la chute des cours mondiaux du coton conjuguée au maintien d'un euro fort par rapport au dollar US, ainsi qu'à la forte augmentation des cours du pétrole sont des éléments qui auront indubitablement des conséquences sur les performances économiques au cours des trois prochaines années. Les partenaires invitent le Gouvernement à examiner les implications du contexte actuel sur le cadrage budgétaire, mais aussi sur la vitalité de certaines filières et à proposer des scénarii alternatifs chiffrés de politique économique et budgétaire. Dans tous les cas, les partenaires estiment que certains secteurs prioritaires (selon le CSLP révisé) ne devraient pas pâtir d'une possible contraction des dépenses ; ce point fera l'objet d'un suivi particulier.

La question du genre occupe une place beaucoup plus satisfaisante que dans le CSLP initial. La prise en compte de la dimension genre constitue un des principes directeurs, ce qui doit mener à une diminution des inégalités entre hommes et femmes pour que les femmes aient un accès plus équitable aux ressources, bénéfices et structures de décision et puissent jouer pleinement leur rôle dans le développement du pays. Néanmoins, il manque encore une analyse comparative entre les sexes pour mettre en lumière l'importance des inégalités et orienter les choix des actions prioritaires dans tous les secteurs. Les intentions doivent se matérialiser dans le Plan d'action du CSLP 2004-2006 pour rendre opérationnelles les stratégies identifiées, venir à bout des inégalités constatées entre hommes et femmes et réduire la pauvreté au niveau global. Une politique et une stratégie nationales de genre font toujours défaut pour donner une vision conjointe sur la problématique du genre et servir de cadre de référence pour les politiques sectorielles. La budgétisation selon le genre est un outil d'analyse qui met en exergue le fait qu'un budget (national, sectoriel, territorial) n'est jamais un instrument neutre mais privilégie ou dessert certaines catégories. En l'occurrence il s'agit des effets diversifiés du budget sur la situation des hommes et des femmes ; une telle analyse peut aussi être appliquée à d'autres catégories selon les critères suivants : âge, ethnie, région, etc.

## § Processus de suivi du CSLP

### Ü *Revue annuelle du CSLP en 2003*

L'évaluation annuelle de la mise en œuvre du CSLP, traditionnellement prévue en juillet, a connu pour la revue 2003 un retard lié aux contraintes de finalisation du CSLP révisé, mais

aussi à un manque de clarté de la part des partenaires sur l'opportunité de faire une revue lors de cette année charnière.

Certains partenaires regrettent la tenue tardive de la revue annuelle 2003, dont l'objectif principal est de permettre de préparer la loi de finances en tenant compte du bilan annuel et de maintenir un dialogue avec les différentes parties prenantes au processus, notamment les partenaires.

Le report successif de la production du rapport annuel 2003 et de la tenue de la revue a entraîné des décisions tardives de déboursement de plusieurs tranches liées au CSLP ce qui, outre des problèmes de trésorerie, a détérioré la prévisibilité voire la certitude de certains appuis.

#### Ü Révision du CSLP et définition du PAP

Le processus de révision du CSLP pour les années 2004/2006 a été lancé par le Gouvernement en avril 2003, dans un esprit participatif, avec l'organisation d'ateliers régionaux et la consultation des instances représentatives de la société civile lors d'assises nationales et du Conseil Economique et Social. Le CSLP révisé a aussi fait l'objet d'un dialogue soutenu avec les partenaires et a été opérationnalisé au travers d'un programme d'actions prioritaires (PAP-CSLP) visant à traduire concrètement les stratégies identifiées par le gouvernement en actions et en objectifs mesurables, synthétisés dans une matrice de mesures et d'indicateurs.

Le CSLP et le PAP-CSLP ont été présentés officiellement lors de la quatrième conférence de la table ronde des partenaires au développement du Burkina Faso les 4 et 5 mars 2004 et finalement adoptés par voie de décret en Conseil des Ministres le 27/10/2004.

Les partenaires souhaitent savoir quand le CSLP et le PAP-CSLP 2004-2006 seront envoyés à l'Assemblée Nationale. Le mécanisme d'information et de dialogue avec l'Assemblée Nationale sur la stratégie de réduction de la pauvreté reste pour le moment très flou.

Les partenaires soulignent que la formulation du PAP facilitera grandement le suivi annuel du fait de la définition préalable des actions et politiques prioritaires, mais aussi d'un lien analytique entre les actions et des indicateurs mesurant les progrès enregistrés vis-à-vis des objectifs du CSLP. Les partenaires saluent cet aspect qui permet de lever une des contraintes annuellement signalées depuis 2000.

#### Ü Dispositif et directives de suivi du CSLP

Le nouveau dispositif adopté en fin 2003 et complété par des principes directeurs (juin 2004) devant guider les travaux des commissions sectorielles et thématiques, devrait assurer une meilleure efficacité du processus de suivi du CSLP. Les partenaires notent que les commissions sectorielles se sont toutes réunies au cours des mois d'octobre / novembre 2004. Ils regrettent le retard pris dans le programme de travail qui était proposé dans les directives approuvées par le Comité Ministériel d'Orientation et de suivi du CSLP. Les partenaires soulignent l'importance pour le gouvernement de suivre un calendrier de travail permettant la tenue effective des deux réunions semestrielles des commissions sectorielles et thématiques, gage d'une revue à bonne date de la mise en œuvre du CSLP.

L'implication des acteurs comme le secteur privé et la société civile, ainsi que la création du cadre formel de concertation gouvernement partenaires au développement témoignent de la volonté du gouvernement de maintenir un dialogue ouvert sur la mise en œuvre de sa politique de lutte contre la pauvreté.

En terme de calendrier, les partenaires se félicitent de l'engagement pris par le gouvernement, dans le cadre du nouveau dispositif de suivi du CSLP adopté en fin 2003, de tenir désormais les revues en avril de chaque année, afin de mieux articuler le bilan annuel du CSLP avec l'allocation des dépenses (CDMT) et la préparation de la loi de finances ; de plus cela permettra de consacrer le reste de l'année civile au suivi des réformes de l'année en cours, plutôt que de rédiger des rapports pour l'année.

Au regard du volume d'information contenu dans le CSLP et le PAP-CSLP 2004-2006, les partenaires demandent clairement au MEDEV de bien définir le support et le contenu de la prochaine revue annuelle pour faciliter sa préparation et rationaliser sa conduite.

Les partenaires se réjouissent de l'existence de la matrice d'indicateurs et de mesures prioritaires, qui facilitera les travaux d'appréciation annuelle des progrès en matière de lutte contre la pauvreté.

Les partenaires souhaitent tout de même exprimer un souci par rapport à la disponibilité des informations statistiques pour les indicateurs retenus dans le cadre du suivi du CSLP et du PAP-CSLP dont les résultats et les analyses doivent être intégrés dans le rapport de mise en œuvre annuel<sup>3</sup>. Ce souci est d'autant plus aigu que la revue est prévue plus tôt dans l'année (avril). Quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour que les indicateurs du CSLP et du PAP-CSLP soient effectivement disponibles pour les revues annuelles ?

## **APPRECIATION SUR L'AMELIORATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES**

La qualité de la gestion des finances publiques et les progrès en la matière constituent un pilier du protocole SBC-CSLP, dans la mesure où elles garantissent une utilisation de plus en plus transparente et efficace des appuis budgétaires fournis par les partenaires.

La continuité et la pérennité des appuis budgétaires non ciblés en dépendent fortement.

Le protocole d'intention SBC-CSLP prévoit la conduite d'une appréciation annuelle sur la dynamique d'amélioration de la gestion des finances publiques.

Une première appréciation couvrant la période 2002 - juillet 2003, a été conduite en septembre 2003. Elle s'est concentrée sur l'opérationnalisation du PRGB et sur les principales avancées enregistrées depuis son adoption. Cette appréciation ne comprenait pas de tests de conformité.

En 2004, au regard de la multitude des études et analyses qui étaient programmées (Cf. annexe 1) et compte tenu des capacités institutionnelles en place, les partenaires, en accord avec le Ministre des Finances et du Budget, n'ont pas jugé approprié de conduire une autre évaluation externe accompagnée de tests de conformité pour apprécier la dynamique de progrès en matière de gestion des finances publiques pour l'année 2003 en 2004.

Ainsi les partenaires ont retenu de s'appuyer sur certains de ces travaux externes :

- L'exercice HIPC-AAP conduit par la Banque Mondiale et le FMI a permis aux partenaires SBC-CSLP d'avoir une appréciation globale de la situation à travers

---

<sup>3</sup> Pour la santé et l'éducation, les données issues des enquêtes sur les coûts des actes médicaux et les coûts moyens de scolarité ne sont pas disponibles au 18/11/2004 malgré l'engagement en juillet 2004 de les produire pour la revue annuelle. Cette remarque s'applique aussi pour la gestion budgétaire, les données issues des enquêtes sur la part du budget allant aux services déconcentrés, et des enquêtes sur les écarts de prix unitaires.

l'examen de 16 indicateurs. Les partenaires du SBC-CSLP ont été étroitement associés par les Institutions de Bretton Woods dans les appréciations et les conclusions.

- Les travaux d'audits des marchés publics 2001/2002 et des marchés PPTE permettront d'avoir des informations sur les pratiques et l'application de la réglementation.

Si les partenaires disposent effectivement du rapport HIPC – AAP, les travaux d'audits même provisoires ne leur ont pas encore été communiqués.

### § **Situation pour 2003**

Selon l'évaluation de la gestion des finances publiques utilisant les 16 critères de référence, le Burkina Faso dispose d'un système solide de gestion des finances publiques.

Les critères standard qui ne sont pas atteints, sont :

1. « L'inclusion des financements extérieurs dans les lois de finances » ;
2. « La classification des dépenses de lutte contre la pauvreté en dotation et exécution » ;
3. « L'efficacité du contrôle interne » ;
4. « Le système de passation de marchés publics assure l'efficacité et l'efficacité des dépenses de fonds publics grâce à des règles claires et exécutoires favorisant la concurrence, la transparence » ;
5. « La ponctualité de l'information financière vérifiée présentée à l'Assemblée Nationale ».

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PRGB, bien qu'en deçà des ambitions initialement affichées sont importants. Les réformes les plus significatives sont : (i) le rattrapage des retards en matière de production des projets de lois de règlement, des balances générales des comptes du Trésor et des comptes de gestion des comptes publics, (ii) l'adoption d'une nouvelle réglementation sur les achats publics et (iii) la transposition des directives UEMOA en droit national (loi portant loi de finances, nomenclature budgétaire), (iv) la poursuite de la déconcentration de l'ordonnancement, et (v) le processus de mise en place d'un circuit intégré de la recette (CIR).

Ces réformes, ainsi que celle programmées doivent permettre d'améliorer plusieurs des critères considérés comme non satisfaisants.

Au niveau de l'efficacité des dépenses, les partenaires encouragent le gouvernement à poursuivre :

- la conduite de revues de dépenses publiques sectorielles ou globales comme cela a été le cas en 2004, mais ces travaux doivent réellement faire l'objet d'une exploitation minutieuse.
- l'approfondissement de la notion de CDMT sectoriel pour améliorer la programmation budgétaire par ministère et l'approfondissement des budgets-programme pour tous les secteurs prioritaires.

### § **Progrès attendus pour 2004 – 2005**

Les rapports relèvent que plusieurs mesures programmées pour être réalisées en 2002 ou à fin 2003 ne l'ont pas été ; elles ont été reprogrammées en 2004 et 2005 par l'administration comme étant des actions prioritaires dans le programme d'actions prioritaires pour le renforcement de la gestion budgétaire.

Les partenaires souhaitent insister sur quelques unes d'entre elles:

- Au titre du **contrôle de la gestion budgétaire**, (i) la résolution des questions de statut des juges financiers de la Cour des Comptes (révision de la loi 14/AN/2000 en son article 6), des Inspecteurs de finances et d'Etat et leur dotation en moyens matériels et humains adéquats sont d'une nécessité impérieuse pour garantir le bon fonctionnement et l'efficacité des structures de contrôle, (ii) la rationalisation des corps de contrôle a posteriori, (iii) la conduite d'examen et d'audit externe et interne sur les marchés publics et (iv) la publication du rapport annuel de la Cour des Comptes ;
- S'agissant de **l'amélioration de la qualité de la loi de finances**, le souci de voir tous les appuis extérieurs apparaître dans les lois de finances annuelles. Ils tiennent à rassurer le Gouvernement de leur disponibilité à collaborer pour l'atteinte de cet objectif ;
- Au titre du **renforcement des capacités des structures en charge de la gestion budgétaire**, la réalisation de l'audit organisationnel de la Direction Générale du Budget (DGB), structure centrale dans le processus budgétaire ;
- Concernant le **renforcement du suivi de l'exécution budgétaire et le respect des obligations de fin de gestion**, le démarrage du chantier « comptabilité matière » à travers le recensement des inventaires de certains actifs qui est d'une grande utilité pour la maîtrise du patrimoine mobilier et immobilier de l'Etat ;
- Enfin au titre de **l'approfondissement de la déconcentration budgétaire**, la poursuite du processus de déconcentration de l'ordonnancement par son extension à d'autres régions du pays et pour d'autres dépenses que celles de matériel.

#### § **Processus de formulation et de suivi des réformes**

Les partenaires SBC-CSLP saluent la dynamique nouvelle enclenchée dans la mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement de la gestion budgétaire (PRGB) à travers notamment la mise en place du Comité de Pilotage et de son Secrétariat Technique, la production d'un premier rapport bilan 2003-perspectives 2004 et d'un programme d'action prioritaire (PAP) intégrant le volet « recettes », et de rapports périodiques.

Les partenaires sollicitent de la part du Ministère des Finances et du Budget de recevoir systématiquement et dans des délais appropriés les rapports périodiques de mise en oeuvre du PRGB.

Les partenaires souscrivent à l'idée de faire du PRGB un exercice glissant, intégrant une actualisation et une programmation des activités sur une base triennale, ce qui faciliterait effectivement son articulation avec d'autres instruments budgétaires comme le CDMT.

Les partenaires suivent avec intérêt les réflexions autour de la transformation du PRGB en stratégie sectorielle. A cet égard, une récente étude sur le PRGB mériterait une exploitation pour clarifier les options dont dispose l'administration et ses choix.

Des échanges devraient intervenir dans les délais appropriés sur les sujets développés ci-après :

#### Ü *Indicateurs du PRGB, Indicateurs d'efficacité et de transparence budgétaire*

Le suivi effectué actuellement s'intéresse principalement aux activités et aux réformes conduites et réalisées. Cette dimension est essentielle pour avoir une vue de l'avancement des chantiers ouverts dans le cadre du PRGB. En dehors de l'effet supposé dans la poursuite des huit orientations et de l'objectif global, les partenaires estiment capital que le PRGB soit doté d'une série d'indicateurs pouvant mesurer le degré de transparence de la gestion, l'effectivité

de certaines réformes, l'efficacité de certains services. Cette dimension plus qualitative doit trouver sa place à court terme dans le suivi périodique.

Les partenaires demandent à être informés sur l'approche que le Gouvernement souhaite retenir pour disposer d'indicateurs de suivi (travaux à mener et échéances envisagées).

#### Ü Financement des actions prioritaires pour 2005

Les partenaires souhaitent s'assurer que le financement des activités prioritaires est acquis et assuré par le budget 2005 (y compris PPTE et les financements extérieurs). Si tel n'était pas le cas, des consultations urgentes devraient être effectuées pour garantir leur financement. En effet, si ces mesures sont définies comme prioritaires pour améliorer la gestion budgétaire, il serait paradoxal d'avoir une contre-performance dans leur réalisation.

Si les financements ne sont pas acquis à ce jour ou suite à une consultation avec les bailleurs, serait-il réaliste et pertinent de conserver ces mesures pour 2005 ?

Les partenaires s'attendent à voir se matérialiser plus clairement des efforts financiers en faveur de ce secteur tant au niveau des structures du Ministère des Finances et du Budget qu'au niveau des structures en charge des aspects financiers dans les ministères techniques pour garantir la mise en œuvre des réformes en matière de réformes budgétaires tant au niveau des recettes que des dépenses. Les arbitrages budgétaires (Budget y compris PPTE) pourraient davantage refléter cette priorité affichée par le gouvernement.

#### Ü Etudes et Tests de conformité prévus en 2005

Un exercice de CPAR a été engagé en novembre 2004 et devrait se conclure par une mission de terrain au 2<sup>ème</sup> trimestre 2005.

L'audit de la dette intérieure sera finalisé en 2005.

Au regard du volume de la masse salariale (25% des dépenses totales hors financement extérieur et dette) et compte tenu du fait que la Direction Générale du Budget envisageait d'effectuer des travaux dans ce domaine, les partenaires proposent que les tests de conformité portent sur cette question. Ce travail pourrait être conduit sur la base de termes de référence acceptés conjointement entre les partenaires et le Gouvernement et réalisé en association avec les structures de contrôle existantes au Burkina Faso, notamment pour renforcer leurs capacités d'analyse et d'intervention.

L'objectif serait de conduire ces travaux au 2<sup>ème</sup> trimestre 2005.

## MISE EN ŒUVRE DES APPUIS BUDGETAIRES ET DECISIONS DE DEBOURSEMENT POUR 2004

Les partenaires SBC-CSLP notent que la mobilisation de l'aide extérieure à travers les appuis budgétaires (dons et prêts bruts hors FMI) en forte croissance ces dernières années, s'est confirmée en 2003 et 2004, même si l'aide reste au deux tiers fournie sous forme de projet :

		2000 réalisé	2001 réalisé	2002 réalisé	2003 réalisé	2004 projeté	2005 projeté
TOTAL Financement extérieurs (A+B)	en milliards FCFA	201,3	237,4	219,4	218,1	257,8	267,7
A - Projet (dons et prêts bruts)	en milliards FCFA	178,4	177,1	143,5	134,4	174,8	172,4
	% du TOTAL	89%	75%	65%	62%	68%	64%
B - Appuis budgétaires (dons et prêts bruts)	en milliards FCFA	22,9	60,3	75,9	83,7	83	95,3
	% du TOTAL	11%	25%	35%	38%	32%	36%

Source: IMF Country Report n°03/197 06/2003

Source: IMF Country Report n°EBS/04/34

Les partenaires se réjouissent des progrès enregistrés depuis l'adoption du protocole d'intention au niveau de l'harmonisation des procédures liées à la mise en œuvre de leurs appuis. Les partenaires en communiquant régulièrement la programmation de leurs appuis et

les conditions bilatérales de déboursement ont contribué à instaurer plus de transparence dans la mobilisation des appuis budgétaires et à améliorer la prévisibilité des appuis pour le Gouvernement du fait de la formulation dans plusieurs cas de programmes triennaux.

Au cours de l'année civile 2002, les partenaires SBC-CSLP ont déboursé, sous forme de dons, un montant total d'appuis budgétaires de plus de 29,9 milliards FCFA. Un audit des flux financiers d'aide budgétaire 2002 a été finalisé au 1<sup>er</sup> trimestre 2004 pour confirmer les flux, les taux de change appliqués et les délais de versement.

Au cours de l'année civile 2003, les partenaires SBC-CSLP ont déboursé, sous forme de dons, un montant total d'appuis budgétaires de plus de 43 milliards FCFA, soit 65,65 millions EUR. Plusieurs tranches d'aide budgétaire programmées initialement pour un déboursement en 2003, ont été versées effectivement au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2004 pour un montant de 9,890 milliards FCFA.<sup>4</sup>

Au total au 15 novembre 2004, les appuis budgétaires déjà décaissés s'élèvent à environ 35,391 milliards de FCFA pour le groupe SBC-CSLP et à 32,452 milliards de FCFA pour la Banque Mondiale. Un montant de 13,5 milliards FCFA devrait être versés avant la fin de l'année par le groupe SBC-CSLP.

**Au total pour l'année 2004, les enveloppes d'appuis budgétaires des partenaires SBC-CSLP et de la Banque Mondiale représenteront un montant de 81,3 milliards FCFA.**

Ces éléments sont développés par partenaire ci-après et synthétisés en annexe 1 au même titre que les prévisions déjà disponibles pour 2005.

Les prévisions déjà disponibles des appuis budgétaires (SBC-CSLP et Banque Mondiale) s'élèvent à environ 74 milliards FCFA, certains partenaires ne pourront se prononcer définitivement que dans les semaines à venir.

Les partenaires restent à la disposition de l'administration économique et financière pour faire le point régulièrement de la programmation et de l'exécution de leurs financements sous forme d'aides budgétaires pour améliorer la prévisibilité des appuis budgétaires et permettre une bonne programmation financière pour le Gouvernement.

Les partenaires notent qu'aucune prévision d'appuis budgétaires 2005 n'a été intégrée dans le projet de loi de finances 2005.

**Synthèse des Décisions de déboursement par partenaire pour 2004**

**Commission européenne (CE) :**

Les décaissements de 2004 s'effectuent dans le cadre du programme ABRP 2002-2004.

Une tranche variable CSLP basée sur les performances de 2002 de EUR<sup>5</sup> 12.577.500 (8,9 milliards FCFA) a été versée en juin 2004.

Une tranche fixe macroéconomique 2004 liée à la FRPC de EUR 25.000.000 (14,4 milliards FCFA) a été approuvée et a été déboursée en juillet 2004.

Une tranche variable CSLP liée à la revue du CSLP 2004 et aux performances 2003 des indicateurs du CSLP était programmée en 2004 avec une enveloppe maximale de EUR 25.000.000 (14,4 milliards FCFA). Le montant de cette tranche variable sera déterminé dès que les performances de 2003 (et la documentation s'y rapportant) auront été transmises par le Ministre des Finances et du Budget à la CE. La CE est disposée à verser l'appui à partir des données disponibles. Le délai de versement une fois

<sup>4</sup> Soit environ EUR 15.077.500 répartis comme suit : France : EUR 2.500.000 et Commission européenne : Tranche variable 2003 basée sur les performances des indicateurs du CSLP en 2002 : EUR 12.577.500 sur une enveloppe de EUR 18.000.000

<sup>5</sup> EUR : Euro – 1 € = 655,957 FCFA

l'intégralité des éléments reçus est compris entre 2 et 3 mois. Au stade actuel, cette tranche pourrait n'être décaissée qu'en 2005.

Au total en 2004, les versements de la CE se chiffreront à 24,649 milliards FCFA.

**Danemark :**

Aucun appui budgétaire n'était programmé pour 2004.

**France :**

La France a accordé en juillet 2004 une subvention d'ajustement structurel destinée au financement partiel du programme économique et financier de l'année 2004 pour un montant de EUR 5 500 000 auquel s'ajoute une tranche de EUR 2.500.000 du programme 2003.

La première tranche de EUR 2.750 000, subordonnée à la transmission des rapports d'exécution mensuels des dépenses budgétaires de l'année 2003 et des premiers mois de l'année 2004 ainsi qu'à la transmission du calendrier du Plan d'action pour le Renforcement de la Gestion Budgétaire (PRGB) pour l'année 2004, a été décaissée en août 2004.

Le décaissement de la deuxième tranche de EUR 2 750 000 est lié à l'appréciation positive par les partenaires du SBC-CSLP de la revue annuelle du CSLP, à la conclusion favorable de la seconde revue du programme FMI, et à la réalisation de mesures prévues dans le PRGB. La procédure de décaissement sera actionnée à la réception des informations suscitées et de la présente appréciation conjointe (déboursement 4<sup>ème</sup> trimestre 2004).

**Pays-Bas :**

Les Pays-Bas ont décaissé la première partie de la tranche macroéconomique liée à la FRPC en avril 2004, d'un montant de EUR 6.600.000 (4,329 milliards FCFA).

La deuxième partie de cette tranche a été décaissée en octobre 2004, d'un montant de EUR 1.961.333 (1,287 milliards FCFA).

La tranche liée au CSLP sera décaissée en fonction de la revue annuelle concernant l'année 2003 et sera d'un montant de EUR 4.280.667 (2,808 milliards FCFA).

Une tranche additionnelle liée à la tranche macroéconomique et allouée pour mitiger les effets de la hausse du prix de pétrole, a été décaissée en novembre 2004 d'un montant de EUR 6.500.000 (4,264 milliards FCFA).

Le montant total pour 2004 sera EUR 19.342.000 (12,676 milliards FCFA).

## => Suite - **Synthèse des Décisions de déboursement par partenaire pour 2004**

### **Suède :**

La signature du Protocole d'accord relatif à l'appui budgétaire de la Suède au titre du budget de l'Etat burkinabé 2004 est prévue pour fin novembre 2004.

Le montant de ce don est de SEK<sup>6</sup> 40.000.000 soit environ 2,9 milliards FCFA. Les conditions de déboursement consistent de la stabilité macroéconomique (déjà remplie) et de la mise en œuvre du CSLP. Le décaissement aura lieu suite à l'appréciation positive par les partenaires du SBC-CSLP suite à la revue de la mise en œuvre du CSLP 2003 et après la signature de l'accord bilatéral.

### **Suisse :**

La Suisse a décaissé la première tranche de CHF<sup>7</sup> 4.000.000, liée au FRPC, en mai 2004.

Le déboursement de la deuxième tranche de CHF 4.000.000 est lié à l'appréciation positive par les partenaires du SBC-CSLP de la revue annuelle du CSLP 2003 en cours. La procédure de déboursement sera actionnée suite à la conclusion de cette revue en particulier l'appréciation globalement positive exprimée par les partenaires dans le présent aide-mémoire conjoint (déboursement en décembre 2004).

### **Banque Mondiale :**

Crédit de 60 millions de dollars E.U.<sup>8</sup> approuvé par le Conseil d'Administration de l'IDA le 14 Mai 2004.

Le crédit a été enregistré dans les comptes du Trésor Burkinabé le 26 juillet 2004 pour un montant équivalent de 32.451.967.757 FCFA.

## **TRAVAUX DE COORDINATION RELATIFS AUX APPUIS BUDGETAIRES**

### **§ Cadre de gestion des appuis budgétaire**

L'appréciation transmise en 2003 avait clairement abordé la problématique de la reformulation du protocole SBC-CSLP aux autres partenaires. L'objectif recherché est d'avoir un cadre plus fédérateur permettant des appuis budgétaires en cohérence avec le cycle du CSLP à travers un mécanisme conjoint d'appui budgétaire au CSLP approuvé par le Gouvernement.

Depuis lors, les partenaires ont fait des propositions (lettre n°325 du 13/02/2004). Le Gouvernement a commandité (lettre n°281/MFB/SP-PPF du 16/02/2004) un diagnostic global « Les modalités d'un partenariat efficace pour le soutien au Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté – Expérience du Burkina Faso en matière de réforme de la conditionnalité et propositions nouvelles ». Sur ces bases, un groupe de travail conjoint a été mis en place. Les propositions techniques ont été diffusées auprès des Partenaires par lettre n° 2004/2047/MFB/CAB/SP-PPF du 5/11/2004 pour leurs dernières observations.

Les partenaires SBC-CSLP et la Banque Mondiale ont marqué leur accord moyennant quelques amendements (lettre n°008315 du 18/11/2004). Les partenaires saluent l'engagement progressif du Gouvernement en matière de leadership de la coordination de l'aide budgétaire et de l'animation du nouveau cadre conjoint, qui offre une occasion unique d'approfondir et de structurer le dialogue par la mise en place d'un mécanisme de coordination, touchant directement entre 35 et 40% de l'aide annuellement apportée par la communauté internationale au Burkina Faso tout en réduisant les coûts de transaction.

<sup>6</sup> SEK: Couronne suédoise; 1 SEK= +/- 73,314 FCFA (taux de change indicatif, non contractuel)

<sup>7</sup> CHF : Franc Suisse - 1 CHF = +/- 423 FCFA (taux de change indicatif, non contractuel)

<sup>8</sup> Dollar des Etats Unis : 1 \$ EU = 588 FCFA (taux arrêté dans le cadre du CASRP III)

Les partenaires préconisent que le document « Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires » (CGAB) soit formellement adopté par le Gouvernement et signé par les parties prenantes pour lui conférer toute la légitimité et l'engagement nécessaires pour garantir son appropriation par tous les ministères concernés et son respect tant par le Gouvernement que par les Partenaires signataires.

La fonctionnalité et la vitalité du mécanisme de suivi du CSLP sont déterminantes pour garantir le respect des principes du cadre général des appuis budgétaires. La tenue à bonne date des revues annuelles du CSLP et la qualité des rapports de suivi du CSLP - documentant aussi bien les progrès en terme de réformes prioritaires que de résultats - représentent un enjeu majeur pour nous permettre de contribuer à un financement régulier et soutenu de la stratégie gouvernementale en matière de réduction de la pauvreté à travers le canal budgétaire.

La prochaine revue qui se tiendra dans cinq mois (avril 2005) sera déterminante pour assurer la pérennité du processus engagé.

Les partenaires entendent donner au Gouvernement la meilleure réponse possible aux questions (i) de prévisibilité et certitude des aides budgétaires en phase avec le cycle budgétaire, et (ii) d'alignement sur les processus nationaux - en particulier de suivi du CSLP - pour la formulation et l'évaluation des critères de déboursement. Les partenaires proposent qu'une discussion approfondie soit menée à un niveau technique avec les services gouvernementaux compétents sur les possibilités d'une meilleure prévisibilité et d'un meilleur alignement. Celles-ci sont liées aux propres procédures administratives des partenaires, mais aussi à la mise en oeuvre régulière du calendrier opérationnel ainsi qu'à des considérations politiques et pratiques qui méritent d'être discutées en toute ouverture.

D'un point de vue pratique, parallèlement au processus de finalisation du cadre général, les travaux de définition du règlement intérieur prévu à l'article 7.5 et de validation du calendrier opérationnel à annexer et plus spécifiquement celui de 2005 (article 7.2) peuvent être engagés dans les meilleurs délais. Les partenaires recommandent de mettre en place un groupe de travail pour faire des propositions et d'organiser une session de travail regroupant les parties prenantes.

## § **Autres travaux en matière de coordination autour des appuis budgétaires**

### ü *Evaluation conjointe de l'appui budgétaire général*

Cette évaluation est un effort de coopération de plusieurs agences et gouvernements. L'évaluation devrait identifier les preuves, les meilleures pratiques et les enseignements et recommandations sur des questions comme : dans quelle mesure, comment, pourquoi et quand (dans quel contexte) l'appui budgétaire général (ABG) a atteint et/ou pourrait atteindre les objectifs prévus (et imprévus) et pourrait répondre aux nombreuses attentes des donateurs et des gouvernements.

Cette évaluation sur 1994-2004 s'effectuera en s'appuyant sur des travaux dans sept pays : Burkina Faso, Malawi, Mozambique, Rwanda, Ouganda, Vietnam et Nicaragua.

L'évaluation est menée à travers cinq analyses liées :

1. Partenariat en Appui Budgétaire Général
2. Effets macroéconomiques de l'Appui Budgétaire Général
3. Gestion des dépenses publiques et performances
4. Analyse institutionnelle
5. Analyse de l'évolution de la pauvreté.

Une attention particulière sera observée en évaluant comment l'ABG a appuyé le processus du CSLP et la mise en oeuvre du CSLP

Les travaux seront étalés sur une année à partir de décembre 2004 et impliqueront les partenaires, le gouvernement, des organisations de la société civile et des universitaires.

Ü Travaux dans le cadre du SPA - Budget Support Working Group

Plusieurs travaux et séminaires dans le cadre du Partenariat Stratégique avec l'Afrique (PSA) en particulier au niveau du groupe de travail sur les appuis budgétaires ont été l'occasion de dialoguer d'un point de vue technique sur les appuis budgétaires et d'approfondir les réflexions nationales en s'inspirant des travaux dans les autres pays.

La rédaction du protocole CGAB a été grandement facilitée par les travaux sur les « Joint donor Group » et l'enquête sur l'alignement des appuis budgétaires sur les processus nationaux liés au CSLP et au Budget.

## **PRINCIPALES CONCLUSIONS ET POINTS DE DISCUSSIONS**

**Au regard de ce qui précède et des résultats obtenus, les partenaires portent une appréciation globalement positive et favorable sur :**

- les progrès obtenus en 2003 dans la mise en oeuvre des politiques de réduction de la pauvreté ;
- la qualité du processus suivi pour la formulation et l'adoption du nouveau CSLP couvrant la période 2004-2006, dont le contenu constitue un cadre de référence adéquat pour la mise en oeuvre des appuis budgétaires sur la période considérée ;
- la dynamique des réformes administratives et structurelles engagées en 2003, en particulier celles visant à améliorer la qualité de la gestion des finances publiques.

Les partenaires proposent au Gouvernement d'engager des réflexions et des discussions dans les meilleurs délais sur le contenu de la présente appréciation conjointe. L'accent devrait être porté sur les aspects suivants qui intéressent plus directement la mise en oeuvre des appuis budgétaires :

Ü Concernant le CSLP et son suivi :

- La présentation dans les meilleurs délais du nouveau CSLP à l'Assemblée Nationale et la dissémination du document final auprès des organisations de la société civile et du secteur privé.
- Les partenaires invitent le gouvernement à examiner les implications du contexte actuel sur le cadrage macroéconomique et budgétaire, mais aussi sur la vitalité de certaines filières de production (coton), et de développer des scénarii alternatifs chiffrés de politique économique et budgétaire. Ils proposent au gouvernement de leur communiquer les résultats de ces analyses afin de renseigner la préparation des appuis en instance.
- La détermination et le renseignement d'une liste d'indicateurs de performance pertinents pour chaque axe du CSLP, notamment par l'entremise des commissions sectorielles et thématiques, qui guideront l'évaluation annuelle de la mise en oeuvre du CSLP. En outre les partenaires invitent le gouvernement à utiliser les ressources sécurisées pour le renforcement du système de collecte de données afin de permettre la production des données actuellement non renseignées dans les meilleurs délais.

- Les partenaires regrettent les retards encourus en 2004 dans la mise en oeuvre de la revue du CSLP. Ils invitent le gouvernement au strict respect du calendrier de suivi et de revue du CSLP en 2005. A ce titre, les partenaires se félicitent de l'engagement pris par les autorités de tenir désormais cette revue en avril 2005, afin de mieux articuler le bilan annuel du CSLP avec le cadrage des dépenses à moyen terme. Au regard du volume d'informations contenues dans le CSLP et le PAP-CSLP 2004-2006, les partenaires encouragent les autorités, et en premier lieu le MEDEV, à définir le support et le contenu de la prochaine revue immédiatement après la conclusion de celle-ci, afin de respecter les délais nécessaires pour la collecte et l'analyse des indicateurs de performance. En outre, les partenaires notent que le nouveau dispositif de suivi relatif aux commissions sectorielles et thématiques commence à faire ses preuves, et encouragent les ministères sectoriels à intensifier leur participation dans ces commissions. Le respect du calendrier de mise en oeuvre et d'évaluation du CSLP dépend largement de la tenue à bonne date des réunions de ces commissions.
- La poursuite des efforts de coordination entre les dispositifs de suivi du CSLP et les divers travaux d'élaboration et de mise en oeuvre des stratégies et politiques sectorielles ; le renforcement des liens entre la planification budgétaire (CDMT) et les stratégies sectorielles existantes, notamment au travers de la finalisation des cadrages de dépense sectorielle et l'approfondissement des budgets-programmes pour tous les secteurs prioritaires.
- Les partenaires souhaitent que la préoccupation genre soit présente dans tous les travaux de mise en oeuvre et d'évaluation du CSLP. En particulier les statistiques de base devraient être plus élaborées et reliées au genre. La formulation d'une politique nationale de genre est toujours attendue.

Ü Concernant la gestion budgétaire

- Les partenaires encouragent le gouvernement à poursuivre la mise en oeuvre du plan d'action prioritaire du PRGB, avec un accent particulier sur les priorités suivantes : (i) le contrôle de la gestion budgétaire, (ii) l'amélioration de la qualité de la loi de finances, (iii) le renforcement du suivi de l'exécution budgétaire et le respect des obligations de fin de gestion et (iv) l'approfondissement de la déconcentration budgétaire. Ils accordent une importance toute particulière au volet contrôle budgétaire interne et externe qui n'a pas encore recueilli le même niveau d'attention ni de volonté politique que les autres domaines de réformes des finances publiques. A cet égard, ils invitent les autorités à finaliser l'étude diagnostique sur la rationalisation des institutions de contrôle a posteriori, et de mettre à la disposition de la Cour des Comptes les moyens nécessaires pour permettre, entre autres, le jugement des comptes et la production d'un rapport annuel dans les meilleurs délais.
- Les partenaires saluent l'inclusion d'un volet recettes dans le PRGB et encouragent les autorités à intensifier les efforts de mobilisation de ressources propres, notamment en capitalisant les appuis techniques apportés dans ce domaine.
- En outre, les partenaires soulignent l'importance de définir des indicateurs de performance propres au PRGB afin d'en permettre une évaluation plus pertinente. Ils se tiennent à la disposition du gouvernement pour fournir un appui technique à cet effet.
- Les partenaires suivent avec intérêt les réflexions autour de la transformation du PRGB en stratégie sectorielle. A cet égard, ils invitent le gouvernement à exploiter les

conclusions des études faites pour clarifier les options de mise en œuvre et de financement d'une telle stratégie.

Ü Concernant la coordination des appuis budgétaires

- Les partenaires souhaitent voir aboutir rapidement le nouveau cadre d'organisation des appuis budgétaires, ainsi que la finalisation des documents d'application de cet accord, dont : (i) une matrice de mesures et d'indicateurs agréée conjointement, qui devrait constituer une base commune de décaissement des appuis budgétaires, (ii) un règlement intérieur et (iii) un calendrier de mise en œuvre.
- Les partenaires saluent le leadership assumé par le gouvernement dans la préparation du nouveau cadre d'organisation des appuis budgétaires et encouragent les autorités à maintenir ce rôle pour la mise en œuvre de cet accord.
- **Les partenaires saluent l'élargissement du groupe SBC à la Banque mondiale et s'engagent à soutenir le gouvernement dans ses efforts de sensibilisation d'autres partenaires intéressés afin de favoriser davantage l'harmonisation du dialogue politique autour du CSLP.**

## Annexe 1a - Tableau récapitulatif de la programmation des aides budgétaires en 2004 des partenaires SBC-CSLP et de la BM

Partenaires Nom du programme et tranches		Don/ Prêt	Dotation / Programmation			Mobilisation / Paiement			Observations		
			devise	millions FCFA	Trimestre / année	devise	millions FCFA	Mois / année			
<b>Commission européenne</b>		<b>D</b>	<b>43 000 000</b>	<b>€</b>	<b>28 206</b>		<b>37 577 500</b>	<b>€</b>	<b>24 649</b>		
Appui budgétaire 2002-2004 - convention 6553/BK	Tranche variable 2003 - 18 Mio € Maximum	D	18 000 000	€	11 807	2T 2004	12 577 500	€	8 250	juin-04	Décaissée (déboursement de 70% de la tranche pour tenir compte des performances)
	Tranche fixe macroéconomique 2004	D	25 000 000	€	16 399	2T 2004	25 000 000	€	16 399	juil.-04	Décaissée suite CA FMI
	Tranche variable CSLP 2004 - 25 Mio € (maximum)	D	Pour mémoire		PM	4 T 2004 ou 1 T 2005	-		-		
<b>Danemark</b> Pas d'appui programmé en 2004											
<b>Pays Bas</b>		<b>D</b>	<b>19 342 000</b>	<b>€</b>	<b>12 688</b>		<b>8 561 333</b>	<b>€</b>	<b>5 616</b>		
Appui budgétaire 2002-2004	Tranche fixe macroéconomique 2004	D	6 600 000	€	4 329	2T 2004	6 600 000	€	4 329	avr.-04	Décaissée suite CA FMI - 2004
	Tranche fixe macroéconomique 2004	D	1 961 333	€	1 287	2S 2004	1 961 333	€	1 287	nov.-04	Décaissée suite CA FMI - 2004
	Tranche macroéconomique additionnelle	D	6 500 000	€	4 264	non programmé initialement		€	-	nov.-04	En cours de décaissement 11 - 2004
	Tranche fixe CSLP 2004	D	4 280 667	€	2 808	2S 2004		€	-		Décaissement en cours suite à la revue du CSLP 2003 le 19/11/2004
<b>Suisse</b>		<b>D</b>	<b>8 000 000</b>	<b>FS</b>	<b>3 384</b>		<b>4 000 000</b>	<b>FS</b>	<b>1 682</b>		
Appui budgétaire 2003-2005	Tranche fixe macroéconomique 2004	D	4 000 000	FS	1 692	1T 2004	4 000 000	FS	1 682	avr.-04	Décaissée suite CA FMI - 2004
	Tranche fixe CSLP 2004	D	4 000 000	FS	1 692	2S 2004		FS			En cours de décaissement suite revue CSLP
<b>Suède</b>		<b>D</b>	<b>40 000 000</b>	<b>SEK</b>	<b>2 880</b>		<b>-</b>	<b>SEK</b>	<b>-</b>		
Appui budgétaire 2004	Tranche fixe macroéconomique / CSLP 2004	D	40 000 000	SEK	2 880	2S 2004		SEK	-		Décaissement en cours suite à la revue du CSLP 2003 le 19/11/2004
<b>France</b>		<b>D</b>	<b>8 000 000</b>	<b>€</b>	<b>5 248</b>		<b>5 250 000</b>	<b>€</b>	<b>3 444</b>		
Appui budgétaire 2003	Tranche fixe de 2003 à déboursé en 2004	D	2 500 000	€	1 640	1T 2004	2 500 000	€	1 640	mars-04	Tranche de 2003 déboursée en 2004
Appui budgétaire 2004	Tranche fixe n°1	D	2 750 000	€	1 804	décaissement prévu fin 1S 2004	2 750 000	€	1 804	août-04	SAS approuvée le 26 juillet 2004 - décaissement en 08/2004
	Tranche fixe n°2	D	2 750 000	€	1 804	2S 2004				2ème semestre 2004 / 1er trimestre 2005	2ème tranche fonction CA FMI - 2004, revue CSLP 2004 et de la mise en oeuvre de certaines mesures de modernisation des finances publiques prévues par le PRGB et le plan d'amélioration du recouvrement des recettes fiscales. Risque de non déboursement en 2004 Report probable en 2005
<b>Appui des partenaires SBC-CSLP</b>					<b>52 405</b>	<b>millions FCFA</b>		<b>35 391</b>	<b>millions FCFA</b>		<b>68%</b>
<b>Banque Mondiale</b>	<b>CASRP 4</b>	<b>P</b>	<b>40 900 000</b>	<b>DTS</b>	<b>32 200</b>	3T 2004		<b>32 452</b>		juil.-04	Evaluation en mars 2004 / Négociation avril 2004/ CA mai 2004 / décaissée en 07/2004
<b>TOTAL</b>					<b>84 605</b>	<b>millions FCFA</b>		<b>67 843</b>	<b>millions FCFA</b>		<b>80%</b>

Taux de change pour la programmation

Don = D  
Prêt = P

1 SEK = 72,000 FCFA  
1 FS = 423,000 FCFA  
1 DTS = 787,286 FCFA

Taux de change pour les paiements

1 SEK = FCFA  
Tranche fixe macro - 1 FS = 420,500 FCFA  
Tranche fixe CSLP - 1 FS = FCFA  
1 DTS = 793,447 FCFA

## Annexe 1b - Tableau récapitulatif de la programmation des aides budgétaires en 2005 des partenaires SBC-CSLP et de la BM

Partenaires Nom du programme et tranches		Don/ Prêt	Dotation / Programmation			Mobilisation / Paiement			Observations (calendrier / condition)		
			devise	millions FCFA	Trimestre / année	devise	millions FCFA	Mois / année			
<b>Commission européenne</b>		D	37 500 000	€	24 598		-	€	-		
ABRP 2005-2007	Tranche fixe macroéconomique 2005 (hypothèse de travail)	D	20 000 000	€	13 119	2S 2005		€	-		Programme 2005-2007 en cours de préparation et de négociation - comité du FED (11/2004) Hypothèse de travail : Les disponibilités pourraient s'établir à 45 Mio € (20 Mio € pour TF 2005 et 25 Mio € pour TV 2004). Le déboursement de 2005 pourrait s'établir à environ 37.500.000 € selon une hypothèse de 20 Mio € pour la tranche fixe 2005 et un versement de 17.500.000 € de la tranche variable 2004 (70% selon la moyenne observée).
ABRP 2002-2004	Tranche variable CSLP 2004 (25 Mio € maximum - Report de 2004) hypothèse de 70% de décaissement	D	17 500 000	€	11 479	1 S 2005		€	-		
<b>Danemark</b>	Hypothèse de travail	D	30 000 000	DKK	2 649	-					Appui en cours d'identification - Répartition entre les tranches et conditionnalité à définir au 3 <sup>ème</sup> trimestre 2004
<b>Pays Bas</b>		D	12 400 000	€	8 134			-	€	-	
Appui budgétaire 2005	Tranche fixe macroéconomique 2005	D	8 266 667	€	5 423	2T 2005		€	-		Fonction CA FMI - 2005
	Tranche fixe CSLP 2005	D	4 133 333	€	2 711	3T 2005		€	-		Fonction revue CSLP 2005
<b>Suisse</b>		D	8 000 000	FS	3 384			-	FS	-	
Appui budgétaire 2003-2005	Tranche fixe macroéconomique 2005	D	4 000 000	FS	1 692	1 S 2005		FS	-		Fonction CA FMI - 2005
	Tranche fixe CSLP 2005	D	4 000 000	FS	1 692	2S 2005		FS	-		Fonction revue CSLP 2005
<b>Suède</b>		D	50 000 000	SEK	3 600	2S 2005		-	SEK	-	Risque annulation si appui 2004 déboursé en 2005
Appui budgétaire 2005	Tranche fixe macroéconomique / CSLP 2005	D	50 000 000	SEK	3 600			SEK	-		Fonction CA FMI et revue CSLP 2005
<b>France</b>		D	-	€	-			-	€	-	
Appui budgétaire 2005		D		€	-			€	-		L'appui 2005 n'est pas encore connu. La France étudie la possibilité d'un programme pluri annuel basé sur les résultats
<b>Appui des partenaires SBC-CSLP</b>					42 365	millions FCFA			-	millions FCFA	
<b>Banque Mondiale</b>	<b>CASRP 5</b>	non défini	60 000 000	\$	32 100	3T 2005		\$			Evaluation en février 2005 / Négociation et CA en avril 2005 / déboursement 3 T 2005
<b>TOTAL</b>					<b>74 465</b>	<b>millions FCFA</b>			<b>-</b>	<b>millions FCFA</b>	<b>0%</b>

	Taux de change pour la programmation	Taux de change pour les paiements	
Don = D	1 SEK = 72,000 FCFA	1 SEK = FCFA	
Prêt = P	1 FS = 423,000 FCFA	Tranche fixe macro - 1 FS = FCFA	
	1 \$ = 535,000 FCFA	1 \$ = FCFA	
	1 € = 655,957 FCFA	1 € = FCFA	
	1 DKK = 88,285 FCFA		

**Annexe 2 - Calendrier des études en matière de gestion des finances publiques 2004-2005**

15/11/2004

Intitulé de l'Etude	Prestataire (Financement)	Mois de disponibilité ou de réalisation			
		TDR	Réalisation	Rapport provisoire	Rapport final
<b>Exercice HIPC - AAP / 2004</b>	FMI / BM	Disponible	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> Trim. 2004	Disponible - 06/2004	Disponible – 3 <sup>ème</sup> Trim. 2004
<b>Revue Globale des CSLP et Budget « Santé – Education »</b>	Banque Mondiale	Disponible	4 <sup>ème</sup> Trim. 2003, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> Trim. 2004	Disponible Atelier en 11/2004	4 <sup>ème</sup> Tri. 2004
<b>Revue de dépenses publiques « Enseignement supérieur »</b>	AHD (BN)	Disponible	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> Trim. 2004	Disponible	Disponible en 08/2004
<b>Revue de dépenses publiques « Justice »</b>	DBS Conseil (BN)	Disponible	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> Trim. 2004	Disponible – 06/2004	Disponible en 07/2004
<b>Audits sur les marchés publics 2001/2002</b>	2 AC (CE)	Disponible	1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> Trim. 2004	Fin 10/2004 et atelier 12/2004	01/2005
<b>Audit de la gestion des fonds de l'Initiative PPTE</b>	KAFECA (Budget)	Disponible	1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> Trim. 2004	En cours d'examen par le MFB	3 <sup>ème</sup> ou 4 <sup>ème</sup> Trim. 2004
<b>Audit de la Dette intérieure</b>	OPM (SECO-CH)	Disponible	4 <sup>ème</sup> Trim. 2004 et 1 <sup>er</sup> Trim. 2005	Fin 1 <sup>er</sup> trimestre 2005	Fin 2 <sup>ème</sup> Trim. 2005
<b>CPAR Evaluation de la passation des marchés publics</b>	Banque Mondiale	Disponible	4 <sup>ème</sup> Trim. 2004 et 1 <sup>er</sup> Trim. 2005	1 <sup>er</sup> semestre 2005	1 <sup>er</sup> semestre 2005
<b>Evaluation conjointe de l'appui budgétaire général 1994-2004</b>	OCDE/CAD	Disponible	4 <sup>ème</sup> Trim. 2004, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> Trim. 2005	rapport de pays juin 2005 ; rapport de synthèse oct. 2005	Rapport de pays sept. 2005 ; rapport de synthèse nov. 2005
<b>Test de conformité sur la masse salariale</b>	(CE)	A discuter 1 <sup>er</sup> trimestre 2005	A discuter	A discuter	A discuter

## **Annexe B : Compte-rendu de la Revue Opérationnelle du 25 Novembre 2005**

BURKINA FASO



MINISTÈRE DES FINANCES ET DU  
BUDGET  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA  
COOPÉRATION

UNION EUROPÉENNE



DELEGATION DE LA COMMISSION  
EUROPÉENNE AU BURKINA FASO

### ***Revue opérationnelle 2005 sur la mise en œuvre de la coopération dans le cadre de l'accord de partenariat ACP-UE au Burkina Faso Ouagadougou le 25 novembre 2005***

#### **Introduction**

La réunion de la revue opérationnelle 2005 sur la mise en œuvre des actions de coopération dans le cadre de l'accord de partenariat ACP- UE au Burkina Faso s'est tenue à Ouagadougou le 25 novembre 2005 à la salle de conférence du PRGE. La séance de revue a été ouverte par M. le Ministre des Finances et du Budget, Ordonnateur National (ON), Jean-Baptiste M.P Compaoré et par Mme la Chef de Délégation de la Commission européenne (DCE) au Burkina Faso, Sari Suomalainen.

Cette revue annuelle, organisée conjointement par le Ministère des Finances et du Budget et la Délégation de la Commission européenne, constitue l'opportunité pour les deux parties de faire l'examen des principaux domaines de la coopération UE-Burkina Faso et de tirer les enseignements pour la rendre davantage lisible, dynamique, plus efficace et prospective. En outre, elle a permis certes, de dresser le bilan de l'année écoulée en terme de coopération et de valider le rapport annuel conjoint 2004, mais également d'examiner les outils de dialogue et de concertation à mettre en place ou à renforcer entre les différents intervenants de cette coopération. Elle a constitué également le cadre pour jeter les bases des prochaines étapes de la coopération UE-Burkina Faso dans le cadre de l'Accord de Cotonou, à savoir la préparation de la revue en fin de parcours du 9<sup>ème</sup> FED et du prochain cycle de programmation qui interviendront en 2006.

Les travaux ont été coprésidés par Messieurs Noël Kaboré, Secrétaire Général du Ministère des Finances et du Budget et Gerardus Gielen, Chef des Opérations de la DCE, en présence de Léné Sebgo, Directeur-Général de la Coopération, Ordonnateur National Suppléant.

La session s'est déroulée sous forme de séances de travail auxquelles ont participé les cadres des services de l'ON et des Ministères sectoriels (Ministère des Finances et du Budget, Ministère de l'Economie et du Développement, Ministère des Infrastructures des Transports et de l'Habitat, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation, Ministère de la Santé, Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat, Ministère de la Culture, Ministère de la Justice, Ministère des Ressources Animales, Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie, Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation), et des sections opérationnelles et finances-contrats de la DCE au Burkina Faso, ainsi que les cadres des projets et programmes soutenus dans le cadre de l'accord de partenariat ACP-UE, des représentants des Etats Membres de l'UE et d'autres partenaires représentés au Burkina Faso.

La liste des participants à la réunion et le programme de travail sont joints en annexes 1 et 2.

La réunion de revue opérationnelle a été précédée de plusieurs rencontres sectorielles au cours du mois de novembre 2005 entre les services de l'Administration, ceux de la CE et ceux des projets et programmes.

Ces travaux conjoints ont permis de produire un document cadre pour les travaux de la revue annuelle 2005, qui a servi de support à toutes les discussions.

## **Compte-rendu**

Le présent compte-rendu se structure de la manière suivante :

- 1) Examen global de la coopération et programmation
  - a. Situation financière des Programmes Indicatifs Nationaux fin 2004 et prévisions pour 2005 et 2006
  - b. Principales décisions de financement en 2005 et perspectives 2006
  - c. Gestion de la Coopération
- 2) Examen de la Coopération par secteur de concentration du 9<sup>ème</sup> FED
  - a. Secteur de concentration n°1: Appui au Cadre macroéconomique et Lutte contre la pauvreté
  - b. Secteur de concentration n°2: Infrastructures routières
  - c. Secteur de concentration n°3 : Développement rural y compris Hydraulique
  - d. Autres secteurs d'intervention

Les conclusions générales de la revue opérationnelle ont été intégrées dans le chapitre 1.

## 1) EXAMEN GLOBAL DE LA COOPERATION ET PROGRAMMATION

### a. **Situation financière des Programmes Indicatifs Nationaux des 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> FED à fin 2004 et Prévisions à fin 2005 et 2006**

Le volume global d'aide fourni en 2004 au Burkina Faso dans le cadre de la coopération au titre des 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> FED s'élève en décaissements à 63,9 Mio € tous instruments financiers confondus (hors BEI, hors coopération régionale). Les détails de ces données sont développés dans les annexes du rapport conjoint 2004.

A la clôture de l'exercice 2004, 97% des dotations tous FED confondus ont fait l'objet d'une décision de financement. Ce niveau est de 92% pour le 9<sup>ème</sup> FED et atteint 100% pour les FED antérieurs (8<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> FED). Les décaissements, quant à eux, s'élèvent à 65,5% des décisions de financement. Ce niveau atteint 35,4% dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED et 83,2% pour les FED antérieurs.

Les performances en matière de décisions de financement et de décaissement seraient en 2005 respectivement de 181,5 Mio € et de plus de 70 Mio € et devraient être globalement conformes aux prévisions initiales. Malgré la forte augmentation de l'enveloppe A (ressources programmables) du 9<sup>ème</sup> FED en 2005 suite à la revue à mi-parcours, les niveaux de décision de financement et de paiement sur le 9<sup>ème</sup> FED pourraient ainsi rester stables en pourcentage.

	FED antérieurs			9 <sup>ème</sup> FED		
	déc-03	déc-04	oct-05	déc-03	déc-04	oct-05
Engagements globaux	100	100	100%	91	92	93%
Engagements individuels	92	93	96%	45	62	94%
Paiements	78	83	91%	19	35	32%

Les prévisions de décision et de paiement en 2006 pourraient atteindre respectivement environ 15 Mio € et 113 Mio € (hypothèse volontariste). Ces prévisions permettraient d'engager la totalité des ressources des différents FED disponibles, y compris les ressources supplémentaires octroyées suite à la revue à mi-parcours.

Les opérations de fin de gestion (clôture des engagements individuels comme globaux et dégagement des crédits) des conventions de financement venues à échéance en 2004 (ou avant) et 2005, ainsi que celles qui viendront à échéance en 2006 doivent faire l'objet d'un examen particulier. La liste de ces conventions est jointe en annexe 4.

En matière de paiement, les premières prévisions pour 2006 s'élèvent sur une base volontariste à 113 Mio € dont 47,5 Mio € sous forme d'appuis budgétaires et 65,5 Mio € sous forme d'appui projet. Elles concernent 20 projets et programmes, dont trois nouveaux à engager en 2006. Ces prévisions sont reprises dans le projet de loi de finances – gestion 2006 présentée à l'Assemblée Nationale ; elles seront affinées au cours du premier semestre 2006.

La liste des montants des prévisions de paiement pour 2006 par projet est jointe en annexe 3.

### b. **Principales décisions de financement en 2004 et 2005 et perspectives 2006**

#### i. Aide programmable

Les principales décisions de financement programmées en 2004 et 2005 qui seront intervenues selon les prévisions, sont :

- Etude « programme d'appui société civile » - 0,09 Mio € (9 BK 002 – 2004)
- Programme « Facilité de Coopération Technique » - 1,9 Mio € (9 BK 003 - 2004)
- Appui au Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité alimentaire pour les Systèmes d'Information sur la Sécurité alimentaire – 0,9 Mio € (9 BK 004- 2004)
- Programme cadre culture : Appui au FESPACO 2005 – 0,45 Mio € (9 BK 005 – 2004)
- Appui Budgétaire pour la réduction de la pauvreté 2005-2008 y compris les volets « Appui sectoriel Education (15 Mio €) » et « Appui institutionnel (1,5 Mio €) » – 166,5 Mio € (9 BK 006 – 2005)
- Programme de renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile – 15 Mio € (9 BK 007 – 2005)

Le programme cadre culture / FESPACO 2007 – 1,45 Mio € programmé initialement en 2005, n'a pas pu faire l'objet d'une décision de financement. Cette décision a été reportée en 2006.

Les autres décisions de financement de 2006 identifiées au 25/11/2005 sont :

- Appui institutionnel à l'Ordonnateur National, pour un montant de 4 Mio € Ce programme comprend en complément de l'appui à l'Ordonnateur National, un volet complémentaire « Appui institutionnel : études, formations et conférences » en relation avec la coopération UE – Burkina Faso, qui justifie l'augmentation de l'enveloppe allouée à ce programme.
- Programme d'appui au secteur du coton, pour un montant de 10 Mio € (un consensus entre les parties pour l'orientation du programme devrait être trouvé rapidement, si non son instruction risque d'être reporté sur l'année 2007).

La revue a permis de pré-identifier les programmes pour lesquels une demande d'avenant à la Convention de financement est prévisible en 2006 : 9 BK 06 – ABRP 2005-2008 (réaménagement budgétaire), 9 BK 01 – PST (réaménagement budgétaire et éventuellement augmentation de plafond), 8 BK 32 – PADEG (prolongation et éventuellement augmentation de plafond), 8 BK 38 – VREO (éventuellement augmentation de plafond).

ii. Aide non programmable

Au niveau de l'enveloppe B, dans laquelle il reste 10,7 Mio € après la revue à mi-parcours, aucune proposition d'utilisation n'est envisagée actuellement sur la base des modalités de mobilisation existantes de ces ressources.

**c. Gestion de la coopération**

i. Dialogue sectoriel et monitoring de la coopération et des projets

*Développement des outils de suivi de la coopération par secteur*

Les informations produites (matrices et tableaux de bord des activités) pour la revue 2005, sont le fruit de discussions et de travaux conjoints entre les services de l'Ordonnateur National, les maîtres d'œuvre, les projets et la Commission européenne. La revue a permis de les valider. Les parties ont marqué une certaine satisfaction concernant la production des matrices comme base de dialogue sectoriel en relation avec les programmes de notre coopération. Cette approche développée depuis 2004 s'ancre progressivement dans les habitudes de travail et permet d'avoir régulièrement une appréciation conjointe du bilan de mise en œuvre de notre coopération par secteur ou domaine et d'avoir une vision partagée entre les parties prenantes des activités à conduire, des décisions à prendre tout en se focalisant sur les priorités.

Les services de l'Ordonnateur National animeront en 2006 les travaux avec les maîtres d'œuvre pour assurer un dialogue régulier de la mise en œuvre de ces plans de travail.

Au niveau financier, un des objectifs affichés en 2005 était l'acquisition et la mise en place d'un outil de gestion comptable de l'aide communautaire au niveau des projets et de l'Ordonnateur National pour faciliter la gestion et le suivi de l'aide ainsi que les rapprochements entre l'ON et la DCE. Cet objectif n'a pas pu être atteint suite à la signature tardive de l'avenant à la convention de financement d'appui aux services de l'Ordonnateur National, mais a été reprogrammé en 2006.

De plus, l'Ordonnateur National avec l'appui de la Délégation de la Commission européenne organisera en juin 2006 une revue des projets qui examinera la gestion comptable et financière de manière globale pour faire ressortir les meilleures pratiques et convenir des modes de faire, mais aussi de façon individuelle (capacité de gestion, régularité des décomptes, gestion des avances, clôture, suivi des conclusions des audits, délais de traitement...). Cette revue sera l'occasion de faire le point sur la capacité d'absorption des projets. Elle prend une importance particulière compte tenu de la date limite d'engagement des fonds du 9<sup>ème</sup> FED (fin 2007). Il est important de dégager les reliquats prévisibles des projets en cours, pour pouvoir les réengager avant cette date limite.

Il ressort qu'à l'avenir, préalablement au démarrage de chaque projet, les parties devront s'assurer de la qualité du montage institutionnel et ses capacités de gestion pour garantir une exécution de qualité conforme à la planification.

*Intensification du dialogue au niveau des secteurs d'intervention*

Au delà du suivi des plans de travail, la Commission européenne souhaite dans ses principaux secteurs d'intervention approfondir le dialogue sur les politiques sectorielles (politiques, objectifs, programmes, réformes et résultats). Ce dernier doit s'effectuer de la manière la plus rationnelle possible à travers les cadres de coordination existants ou restant à créer, au niveau sectoriel ou dans le cadre du suivi du CSLP. La Commission européenne souhaite que le dialogue sectoriel régulier soit nourri et s'intensifie sur la base des avant-projets de budget et les budgets-programmes des Ministères sectoriels, par analogie au progrès considérable qui a pu être réalisé au niveau budgétaire global par le biais du Cadre Général d'Organisation des Aides Budgétaires. A cet égard, elle souhaite recevoir ces documents lors de la préparation budgétaire en juillet de chaque année. La partie nationale est disposée à renforcer le dialogue sur les budgets sectoriels et a invité la Délégation de la Commission européenne à faire part au niveau administratif ou politique approprié des difficultés rencontrées éventuellement au niveau technique.

*ii. Inscription des projets financés par le FED dans la loi de finances annuelle*

La Délégation CE a marqué une réelle satisfaction quant à la systématisation de l'intégration dans la Loi de finances, des prévisions de paiements concernant les projets en cours financés dans le cadre des programmes indicatifs nationaux 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> FED. Elle apprécie au même titre que les derniers projets FED aient bénéficié d'une contrepartie nationale inscrite au Budget de l'Etat.

Depuis la Loi de finances rectificative – gestion 2005, le Ministère des Finances et du Budget intègre dans les lois de finances, un tableau concernant les appuis budgétaires prévisibles des partenaires au développement, y compris ceux de la Commission européenne.

Ces aspects constituaient des engagements pris par le Ministère des Finances et du Budget lors des dernières revues opérationnelles.

Il conviendra de mettre en place un mécanisme permettant de produire et de partager de façon plus systématique les prévisions à intégrer dans la loi de finances.

*iii. Revue en fin de parcours du 9<sup>ème</sup> FED et perspectives de programmation du post 9<sup>ème</sup> FED*

*Revue en fin de parcours du 9<sup>ème</sup> FED*

Cette revue se fondera sur le Rapport Annuel Conjoint 2005 sur la mise en œuvre des actions de coopération dans le cadre de l'accord de partenariat ACP-UE au Burkina Faso. La partie nationale et la Délégation de la CE prépareront un projet de rapport au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2006. La revue pourrait se tenir en fin du 3<sup>ème</sup> ou au début du 4<sup>ème</sup> trimestre 2006. Le calendrier définitif sera arrêté sur la base des instructions relatives à la préparation de la revue en fin de parcours du 9<sup>ème</sup> FED, qui n'ont pas été transmises aux parties prenantes.

Lors de la revue opérationnelle 2005, des besoins financiers complémentaires ont été exprimés au niveau de trois programmes :

- 9 BK 01 - PST                    +/- 4.000.000 €
- 8 BK 32 - PADEG                +/- 1.000.000 €
- 8 BK 38 - VREO                 +/- 1.000.000 €

Ces demandes de ressources complémentaires seront évaluées dans leur ensemble, sur la base d'une analyse des ressources à dégager des projets en cours ou à clôturer et en fonction des ressources qui pourraient éventuellement être libérées dans le cadre de la revue en fin de parcours. Si la revue en fin de parcours aboutit à une augmentation des ressources programmables, celles-ci seront affectées prioritairement à des augmentations d'enveloppe des projets et programmes en cours ou en préparation.

*Perspectives de programmation du post 9<sup>ème</sup> FED*

Au cours de 2006-2007, une nouvelle stratégie de coopération pour la période 2008-2013 dans le cadre de l'Accord de Cotonou sera définie et arrêtée entre la partie nationale et la Communauté européenne.

La préparation de la programmation post 9<sup>ème</sup> FED s'appuiera plus particulièrement sur :

- les orientations et l'état de mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et des principales politiques sectorielles en 2006, ainsi que les perspectives pour les années à venir ;

- les documents stratégiques de l'Union Européenne, notamment le document de consensus sur la nouvelle politique de développement et la stratégie pour l'Afrique
- les travaux de revue en fin de parcours du 9<sup>ème</sup> FED (résultats ; respects des engagements; absorption des ressources) ;
- le principe de concentration de l'aide : la coopération entre l'Union européenne et le Burkina Faso couvre actuellement une quinzaine de domaines (y compris les interventions sur fonds régionaux). Pour des raisons d'efficacité et d'efficacités, il est prévu de réduire considérablement le nombre de domaines d'intervention.
- La complémentarité avec les Etats-membres de l'Union Européenne, les autres partenaires techniques et financiers et le Budget National.

Pour préparer la programmation post 9<sup>ème</sup> FED et faciliter sa mise en œuvre future, une liste préliminaire d'études a été arrêtée, dans des domaines tels que l'appui macro-économique pour la réduction de la pauvreté, la gouvernance, l'environnement, l'énergie, les infrastructures (transports, hydraulique).

Au terme de la revue opérationnelle, les parties ont validé le rapport annuel 2004 en constatant que ce rapport est l'objet d'un consensus général.

## 2) EXAMEN DE LA COOPERATION PAR SECTEUR DE CONCENTRATION

### a. Secteur de concentration n°1 du 9ème FED : Appui au Cadre Macroéconomique et Lutte contre la pauvreté

#### i. Engagements et Performances

Les parties estiment que les conditions de base et les engagements généraux sectoriels (repris ci-après) dans ce domaine sont globalement respectés et connaissent un état d'exécution satisfaisant :

- 1- **Cadre macroéconomique** : Poursuite satisfaisante de la mise en oeuvre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance 2003-2006 et à son terme négociation et mise en oeuvre d'un mécanisme de suivi macroéconomique équivalent avec le FMI ;
- 2- **Stratégie de réduction de la pauvreté** :
  - Poursuite satisfaisante de la mise en oeuvre du CSLP et de son processus de suivi;
  - Actualisation / révision de la stratégie de réduction de la pauvreté et du programme d'actions prioritaires au terme de la période 2004-2006 ;
- 3- **Gestion des Finances Publiques** : Appréciation satisfaisante par la CE sur la base des analyses conjointes des partenaires du CGAB de la dynamique en matière de réformes et d'amélioration de la gestion des finances publiques ;
- 4- **Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires en soutien au CSLP** : Mise en oeuvre satisfaisante des engagements du Gouvernement dans le cadre du CGAB concernant (i) le fonctionnement des mécanismes de dialogue et de suivi, (ii) la transmission régulière des informations prévues (articles 5.2 et 5.3 CGAB) et (iii) la budgétisation des tranches d'appui budgétaire de la CE programmées annuellement dans les lois de finances initiales et rectificatives.

La CE a relevé que le programme de suivi du CSLP et le calendrier relatif à sa mise en oeuvre et à son évaluation ont été largement améliorés en 2005, même si le processus de finalisation des perspectives du programme d'actions prioritaires 2005-2007 a été plus long qu'initialement prévu.

La CE a souligné un certain retard dans le programme de travail relatif à la définition et à l'opérationnalisation de la stratégie de renforcement des finances publiques et un manque d'information à ce sujet. Le Ministère des Finances et du Budget a reconnu ce retard, en partie suite à des difficultés pour mobiliser des expertises pour les appuyer. Il envisage de finaliser cette stratégie au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2006.

Au niveau des performances en 2004, les parties se réfèrent aux appréciations favorables conduites dans le cadre du CGAB-CSLP. Les parties notent que, pour la majorité des indicateurs retenus dans le cadre des tranches variables annuelles, les cibles fixées pour 2004 ont été atteintes, en particulier pour les indicateurs d'input, tels que les moyens financiers en faveur des secteurs sociaux, mais aussi pour les indicateurs d'output en faveur du secteur de l'Education de base (taux de scolarisation et taux d'admission). En matière de Santé, les performances de 2004 sont en deçà des objectifs fixés pour plusieurs indicateurs : taux de couverture vaccinale, accouchement assisté, respect des normes en personnel. Ces contre performances auront une incidence financière directe. Cette situation a soulevé le problème de la crédibilité des objectifs sur lesquels le Gouvernement s'est engagé dans le cadre du PNDS et du CSLP, et de leur éventuelle révision. La CE a signalé que la révision des objectifs en cours de programme pour tenir compte des réalisations est envisageable. Cependant, elle a rappelé que la révision éventuelle des objectifs devrait être (i) clairement justifiée par une analyse dans le temps des causes précises de la non atteinte ou du dépassement de l'objectif initialement fixé, (ii) agréée avec les partenaires dans le cadre du suivi de la politique sectorielle et du CSLP, (iii) suivie de mesures correctives visant à assurer l'atteinte des nouveaux objectifs proposés à l'avenir.

#### ii. Principaux aspects opérationnels

L'année 2005 a été marquée par :

- s le versement de la dernière tranche variable du programme 8 ACP BK 40 – ABRP 2002-2004 ;
- s la définition et la signature de la convention de financement du nouveau programme pluriannuel 9 ACP BK 06 ABRP 2005-2008 comprenant trois volets :

- un appui budgétaire non ciblé « appui macroéconomique et à la réduction de la pauvreté » d'une enveloppe de 150 Mio € (98.4 milliards FCFA) pour 2005-2008
- un appui sectoriel à l'Education de base dans le cadre de l'initiative Fast Track de l'Education pour Tous pour 15 Mio € (9.8 milliards FCFA) pour 2006-2008,
- une enveloppe de 1,5 Mio € pour des appuis institutionnels.

Les versements d'appui budgétaire se chiffrent à 40,812 Mio € en 2005 contre une prévision de 37,5 Mio €. Un premier versement de 15,812 Mio € est intervenu en avril 2005 et une seconde tranche serait déboursée avant le 15 décembre 2005.

Les prévisions de déboursement pour 2006 s'élèvent, si toutes les conditions sont réunies, à 47,5 Mio €, soit 31,15 milliards FCFA. Ce montant a été intégré dans le projet de loi de finances – Gestion 2006. Le versement s'effectuerait en trois tranches :

- une tranche macroéconomique 2006 de 25 Mio € à déboursier au cours du premier semestre sur la base des travaux de la revue du programme FRPC 2003-2006 programmée en décembre 2005.
- une tranche variable « CSLP et PRGB » estimée de manière préliminaire à 17,5 Mio € (soit 70% de décaissement de l'enveloppe) sur la base des performances obtenues en 2004 et évaluées en 2005 pour un set de 20 indicateurs ;
- une tranche sectorielle « Education » estimée à 5 Mio € calculée sur la base des dotations allouées au MEBA dans la loi de finances 2006 et en fonction du degré d'avancement de l'évaluation à mi-parcours du PDDEB, en vue de l'adoption de la Phase II ;

La totalité des paiements devrait intervenir au premier semestre 2006 pour assurer une meilleure prévisibilité des ressources dans la gestion de la trésorerie et l'exécution des dépenses.

La CE a souligné qu'à ce stade, tant pour la tranche variable « CSLP et PRGB », que pour la tranche sectorielle « Education », les éléments fournis restent insuffisants, et ne lui permettent pas d'être plus précise quant aux montants à déboursier et à la date de déboursement. Le calendrier de travail sur ces deux points connaît un certain retard, qui reste préjudiciable en terme de coût d'opportunité. La revue a été l'occasion de rappeler que le Secrétariat Permanent pour le suivi des Programmes et des Politiques Financières (SP-PPF) est responsable, dans la poursuite de ses attributions de suivi dans le cadre du CGAB, pour (i) préparer et documenter en relation avec les autres départements sectoriels les requêtes de décaissement pour l'Ordonnateur National, et (ii) transmettre les informations pertinentes sur les secteurs. Pour les tranches de l'appui sectoriel « Education pour tous », la Direction des Etudes et de la Planification du MEBA est plus particulièrement impliquée. En outre, l'année 2006 sera marquée par un réaménagement budgétaire de la convention de financement du programme 9 BK 06 – ABRP 2005-2008, pour transformer une partie de la tranche variable 2006 non décaissée sous forme d'appuis institutionnels. La réallocation pourrait s'élever à 5 Mio € en faveur de cinq secteurs à hauteur d'une enveloppe de 1 Mio € par secteur : Santé, Education, Gestion des finances publiques, Contrôle externe des finances publiques, Statistiques et Suivi du CSLP. Le premier trimestre 2006 devrait être consacré à l'identification et la définition des interventions pour permettre un démarrage des activités dès la signature de l'avenant au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2006. La DGCOOP assurera le suivi du chronogramme spécifique ABRP et la coordination de l'identification et de la programmation des appuis institutionnels prévus en relation avec les ministères et structures concernées, et elle devra aussi veiller à leur bonne exécution.

Un plan de travail indicatif et les prévisions financières pour 2006 ont été préparés, présentés et agréés dans leurs grandes lignes par les différents acteurs.

Des chronogrammes de travail précis pour les secteurs sociaux (au vu de la complexité du chronogramme complet, il apparaît nécessaire d'élaborer des chronogrammes par secteurs, afin d'assurer un meilleur suivi) et le programme de travail du CGAB-CSLP qui sera adopté au début de 2006, viendront compléter les outils de suivi des appuis budgétaires de la Commission européenne.

### *iii. Perspectives*

Les parties ont convenues de s'appuyer sur un certain nombre de travaux pour apprécier l'opportunité de maintenir à un tel niveau la coopération sous cette forme et d'affiner les modalités d'intervention :

- Ü la réalisation d'une **Evaluation globale des finances publiques** en fin 2006, qui sera programmée et mise en œuvre dans le cadre du CGAB-CSLP ;

- Ü l'exploitation de l'évaluation globale des appuis budgétaires au CSLP au Burkina Faso (conduite dans le cadre du CAD) et la tenue d'un atelier de dissémination avec toutes les parties prenantes au 2<sup>ème</sup> trimestre 2006 ;
- Ü L'évaluation annuelle indépendante du CGAB-CSLP prévue en janvier / février 2006.

En conclusion, la Délégation CE a signalé qu'une mission des services du Siège de la CE pourrait se rendre à Ouagadougou en avril 2006 pour (i) assister à la revue du CSLP 2006 et à la session CGAB-CSLP de revue des performances et (ii) effectuer le suivi de l'actuel programme. Cette mission, sous réserve du mandat qui lui sera donné, pourrait faire le point des travaux prévus comme éléments de base dans le cadre de la préparation de la programmation post-9<sup>ème</sup> FED.

## **b. Secteur de concentration n°2 du 9ème FED : Infrastructures routières**

Les interventions dans les infrastructures routières, secteur de concentration depuis le 8<sup>ème</sup> FED, contribuent au développement des échanges et de la mobilité des individus par un désenclavement progressif extérieur et intérieur. La revue annuelle a donné l'occasion de faire le bilan de la mise en œuvre des actions dans ce secteur et de rappeler les engagements du Gouvernement en matière de politique sectorielle.

### Principaux Constats

#### Dossiers Routes Nationales n° 1 (Bobo –Ouaga RN1) et n° 4 (Ouaga –Koupéla RN 4)

##### 1. RN1 Contrat travaux – 8 ACP BK 004

Une expertise est en cours pour, soit, tenter de résoudre le différend par un accord acceptable par toutes les parties, soit, se préparer à un arbitrage en connaissance de cause (risques et conséquences possibles).

##### 2. RN1 et RN2 Programme - 9 ACP BK 001

- La Convention de Financement pourra faire l'objet d'une révision sous forme d'avenant pour acter la concentration des travaux routiers sur les seuls axes RN1 et RN4 ; remplacer le poste « d'étude pistes en terre » par un poste « études » doté d'une enveloppe réduite; rajuster les autres postes budgétaires. Il a été rappelé que la date limite pour la passation des contrats est fixée au 14 décembre 2006. Ceci est particulièrement important pour les mesures d'accompagnement prévues dans la convention ;
- Les travaux sur la RN1 et sur la RN 4 sont en phase de démarrage ;
- La première réunion du Comité de pilotage du projet est prévue pour décembre 2005 ;
- L'assistance technique à la DGTTM sera mise en place dès janvier 2006 ;
- Une difficulté a été signalée concernant le coût des installations de pesage/péage, dont les marchés doivent être conclus en 2006. L'administration propose une solution technique plus simple pour pouvoir réaliser quatre stations comme prévues. La méthode de mesure des charges à l'essieu (pont-bascule ou mesure piézo-électrique) doit rapidement faire l'objet d'un choix définitif ;
- Concernant le projet de renforcement de la route RN1 de Bobo au carrefour de Poura, le projet d'exécution est attendu. L'administration a exprimé sa volonté de ne pas s'écarter trop du projet initial, ce qui devrait permettre de se limiter en prix de base à l'enveloppe prévue de 67 Mio € La tranche conditionnelle du carrefour de Poura à Sakoinsé (22 Mio € environ) est abandonnée sur ce projet;
- Pour le projet de renforcement de la route RN4 une modification du projet d'exécution semble nécessaire, en raison d'une évolution plus rapide que prévue de la couche lithostabilisée mise en place lors du projet antécédent (8<sup>ème</sup> FED). Cette nouvelle structure (ajout d'une couche de grave-bitume et remplacement de la bicouche par une monocouche), entraînerait un surcoût estimé à

10,3 MEUR. Il pourrait être couvert à hauteur de 6,6 Mio € par le COM STABEX final. Pour le solde (3,7 Mio €), il faudra soit trouver un autre financement, soit réduire le linéaire du projet.;

- Pour l'équilibre financier des projets RN1 et RN4, un problème a été soulevé quant à la hausse des prix des produits pétroliers qui oblige à une grande prudence dans l'utilisation des fonds non encore engagés. Une projection de révision de prix sera réalisée mais l'incertitude sur l'évolution du prix du baril, des prix des produits raffinés et du taux de change EUR/USD jusqu'à la mi-2007 ne permettra pas de lever toutes les marges d'incertitude sur ces surcoûts.

#### Dossier de réhabilitation de routes en terre (8.ACP.BK.017)

En relation avec ce projet, qui en est au stade des réceptions définitives, l'accent a été mis sur la nécessité de mettre en place et/ou renforcer des barrières de pluie afin de réduire la vitesse de dégradation des nouvelles pistes.

#### Perspectives

Pour la période Post- 9<sup>ème</sup> FED, le MITH a déjà préparé une étude sur les routes à financer en priorité par les Partenaires Techniques et Financiers. Cette étude reprend notamment les actions délaissées par les modifications apportées au projet du 9<sup>ème</sup> FED : RN1 (tranche conditionnelle), RN2, RN3, RN4 (Piega – Niger), RN16, RN18/19 mais aussi trois axes nouveaux Bobo – Banfora (nécessaire en cas de reprise du trafic vers la Côte d'Ivoire), la RN8 (Orodara vers le Mali) et le boulevard circulaire de Ouaga. Des DAO financés par le FED existent pour les RN1, RN2, RN3, RN4 et RN18/RN19 (RN16 par KfW). Des études nouvelles devraient être menées pour les autres projets. Le MITH a exprimé le souhait de voir le domaine des transports maintenu comme secteur de concentration.

Concernant le contrôle des charges à l'essieu, l'UEMOA a reçu le mandat de définir le cadre général pour faciliter sa mise en place. Des actions doivent être entreprises dès les ports d'entrée en zone UEMOA et sur des points stratégiques sur le réseau routier. Le Burkina est en retard par rapport à d'autres pays comme le Bénin qui a déjà des postes de pesage-péage fonctionnels et le Mali qui a acquis les équipements nécessaires. L'engagement ferme du Gouvernement pour la conduite en 2006 de l'étude sur l'impact des mesures de réduction de la charge à l'essieu (financement 9 BK 03 – TCF) a été rappelé.

### **c. Secteur de concentration n°3 du 9<sup>ème</sup> FED : Développement rural y compris Hydraulique**

#### Principaux Constats

Le secteur du développement rural est un secteur de concentration avec un encours de projets important en nombre et en volume (environ 132 Mio € y compris l'hydraulique), malgré l'affectation de très peu de ressources du 9<sup>ème</sup> FED. Les ressources de ce secteur proviennent pour l'essentiel du 8<sup>ème</sup> FED et du Budget de l'UE. En effet, aucun projet «développement rural» n'a été programmé dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED hormis un Appui Institutionnel auprès du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire décidé en décembre 2004 (9 BK 004 – 0,9 Mio €). Au sens de la stratégie de coopération signée en mars 2002, l'hydraulique ne fait pas partie du secteur «développement rural» mais ces secteurs ont été regroupés à l'occasion de la revue opérationnelle par souci de cohérence institutionnelle.

La matrice sectorielle commune Développement Rural/ Sécurité Alimentaire a été présentée par thème. Dans le secteur coton, il a été mentionné qu'il était urgent de commencer dans les meilleurs délais l'instruction de l'appui à cette filière prévue pour être à même d'engager en 2006 le programme de 10 mio €. Dans le cas du plan d'action filière riz, le Gouvernement a mentionné les besoins financiers pour l'aménagement de bas-fonds et de plaines supplémentaires après la fin du PAOSA. Il a également exprimé comme priorité le financement des plans d'actions mécanisation agricole (PAMA) et de gestion de la fertilité des sols (PAGIF). En ce qui concerne le PA-FMR, les interventions de la CE dans ce domaine se limitent à l'appui sous forme d'engagements spécifiques à l'URCPO, l'URCPSO et au réseau CVECA Boucle du Mouhoun qui ne rencontrent pas de problèmes particuliers. Par contre, d'autres

actions n'ont pu être engagées dans ce secteur, les procédures de la CE étant, dans certains cas, inadaptées pour l'appui aux petites institutions financières. Le PAFMR va être remplacé en 2006 par un programme de micro finance qui sera institutionnellement suivi par le Ministère des Finances et du Budget.

Il a été rappelé que le respect des plans de travail relatifs aux enquêtes lourdes (notamment le Recensement Général de l'Habitat et de la Population et le Recensement Général Agricole et Elevage) sont des conditions pour le chiffrage et le décaissement de la tranche additionnelle variable de 2008 de l'Appui Budgétaire pour la Réduction de la Pauvreté.

Pour la sécurité alimentaire, des lenteurs dans la mise en œuvre de la LO 2001 sont encore à déplorer. La gestion de la crise 2005 a été considérée comme relativement satisfaisante, mais il reste utile d'en tirer des leçons pour une plus grande efficacité dans l'avenir. Une meilleure prise en compte de la sécurité alimentaire dans le CSLP reste nécessaire ainsi que son opérationnalisation dans le programme d'actions prioritaires.

Dans le secteur hydraulique, le niveau d'engagement global a été jugé satisfaisant. Des besoins de financement complémentaires ont été exprimés pour le VREO et pour un volet du projet d'Alimentation en Eau de la ville de Ouagadougou à partir du barrage de ZIGA (composante lot 5.2 relative à la construction de réservoirs et de stations de pompage).

#### Relevé des principales conclusions

Dans les échanges, les parties ont conclu à :

- Accélérer la mise en œuvre du soutien à la filière Coton et raviver la concertation acteurs-Gouvernement et PTF autour de cette filière ;
- Dans le secteur hydraulique, il sera nécessaire d'évaluer les ressources disponibles pour savoir quelle suite donner à ses programmes ;
- Pour la sécurité alimentaire, la mise en place du Conseil National de la Sécurité Alimentaire ;
- En général, la nécessité d'évaluer projet par projet de l'adéquation de l'instrument de mise en oeuvre utilisé par rapport aux actions à entreprendre.
- Concernant la préparation d'un programme sectoriel pour le développement rural, de par sa nature multidimensionnelle, une approche par sous-secteur pourrait avoir des avantages.

#### **d. Autres secteurs d'intervention**

##### *i. Justice*

Les résultats de l'axe 1 et de l'axe 2 du programme d'appui à la consolidation du processus démocratique, l'état de droit et la bonne gouvernance (PADEG) ont été brièvement présentés. Les 6 volets de l'axe 1 sont bien avancés mais toutes les actions, particulièrement celles ayant trait au volet « infrastructures » et aux audits ne pourront être terminées pour la fin 2006, date de l'expiration de la convention actuelle. Le fonds d'appui à l'état de droit (FAED) (axe 2) quant à lui a été entièrement engagé pour un montant de 3,5 M€ En effet les trois appels à propositions ont eu lieu et les 56 contrats issus des 3 appels à propositions ont été signés. Toutes les actions sont donc en cours d'exécution avec les premières qui se terminent et font l'objet d'un audit. Là aussi tous les paiements finaux et les audits ne pourront être achevés avant fin 2006.

La situation du plan national de réforme de la justice (PANRJ) dans lequel s'insère le PADEG a été évoquée. Celui-ci se termine également fin 2006 et fera l'objet d'un plan consolidé 2007-2009 pour achever les actions qui ne sont pas encore exécutées et pour compléter certains volets (comme le volet de la politique pénitentiaire auquel participe actuellement le PADEG). Le comité de suivi du PANRJ ne s'est

plus réuni depuis le 24 novembre 2004 malgré l'engagement du ministère de la justice de présenter un bilan financier à mi-parcours, seul le bilan physique ayant été analysé au cours de la réunion. Les coûts récurrents liés aux investissements du PADEG (comme les tribunaux de grande instance et les maisons d'arrêt et de correction) ainsi que certains coûts liés aux actions du PADEG qui se termineront en juillet 2006 (comme la formation initiale) ont été repris dans le budget de fonctionnement 2006 du ministère de la justice.

Les perspectives envisagées sont les suivantes :

1. la tenue de la réunion du comité de suivi du PANRJ (2002-2006) présentant le bilan actualisé de l'exécution technique et surtout financière du plan dans la 2<sup>e</sup> semaine de décembre 2005. Il est recommandé de tenir ces réunions de manière régulière pour permettre un suivi régulier de l'avancement de la politique sectorielle ;
2. la mise en place d'une expertise sur le contrat de l'assistance technique PADEG pour appuyer la commission de rédaction du ministère de la justice dans l'élaboration du plan de consolidation du PANRJ (2007-2009) qui devrait être bouclé pour juin 2006. L'AT s'appuiera sur le travail du comité déjà créé à cet effet;
3. la prolongation de la convention du PADEG pour permettre d'achever les actions en cours et pour préparer une phase de transition pour un appui futur éventuel au ministère. Une demande a été exprimée consistant à augmenter le montant de la convention d'environ 1M€
4. Le contenu de la prolongation doit être défini très rapidement et il faudra déterminer s'il est encore réaliste d'intégrer la construction du centre de documentation dans l'avenant. La construction du centre de documentation ne pourra être envisagée que si la convention est prolongée et augmentée dans son budget sous réserve d'un accord préalable sur le choix du lieu (initialement prévu par la convention sur le site de l'université) et sur les conditions de sa gestion. Pour le moment, la CE accepte la prise en charge de l'étude architecturale;
5. l'évaluation à mi-parcours pour faire le bilan des actions du PADEG mais aussi pour pré identifier des premiers axes d'intervention pour le futur ;
6. la prise en compte des coûts récurrents liés aux investissements du PADEG dans le budget annuel de fonctionnement du ministère, dans le cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) et dans celui du programme des investissements publics (PIP).

## ii. Secteur privé

Les parties ont confirmé leur accord sur le bilan et le plan de travail pour 2006. Des attentes importantes ont été formulées pour l'année 2006 pour le Programme de renforcement des capacités de entreprises (PRCE). Après un démarrage difficile, des bases plus solides ont été établies en 2005 pour ce projet :

- § D'une part, des études ont été lancées, qui faciliteront la mise en place des actions prévues telles que : l'étude de positionnement des chèques Conseil ; l'étude des entreprises cibles et de leurs besoins ; l'étude sur l'inventaire de l'expertise locale de l'offre de services aux entreprises ; l'étude de faisabilité d'un Centre de Gestion Agréé.
- § D'autre part, l'approbation de l'avenant n°1 à la Convention de financement a permis de gagner du temps dans le démarrage du dispositif de chèques conseil, à travers la gestion envisagée par la MEBF et a créé une perspective pour le futur avec la prolongation de la période d'exécution jusqu'en 2008.

Les attentes principales pour 2006 se résument, pour ce qui est du PRCE : à la mise en place et à la gestion du dispositif chèques Conseil ; au renforcement de l'offre de services (prestataires locaux) ; à la mise en place du CGA et au suivi-évaluation du programme (y compris audits et évaluations). Les parties ont souligné l'importance d'un dialogue régulier au sein du Comité de pilotage pour le PRCE.

Suite aux questions et échanges en séance, l'Administration a précisé que le décret sur la création des Centres de Gestion Agréé devra être signé dès Janvier 2006. L'information a également été donnée que le programme d'appui au secteur privé a été pris en compte dans le PIP 2005-2008, et que le MCPEA est parmi les Ministères qui ont formellement soumis une requête pour l'adoption d'une politique sectorielle.

L'importance d'un dialogue accru sur les questions relevant du secteur privé a été soulignée, notamment sur l'environnement des affaires et l'avancement des négociations pour les accords de partenariat économique. Ce dialogue devra se poursuivre, entre autres, dans le cadre des réunions de coordination des PTF et de l'administration pour le secteur privé, ainsi que dans le contexte de la CST « secteur privé et compétitivité » du CSLP.

### *iii. Culture*

Le chronogramme de mise en œuvre a été adopté comme outil de suivi de l'appui au secteur de la Culture pour 2006.

Les participants ont passé en revue l'état de mise en œuvre technique et financière du PSIC II, dont la Convention de financement arrive à échéance le 31.12.2005. Il a été relevé que le bilan du PSIC est globalement positif et que ce Programme a suscité un engouement important au niveau des différents acteurs du secteur culturel, tant au plan national que régional. Toutefois, s'agissant de l'exécution financière, un montant important d'avances reste encore à justifier. L'administration a invoqué une absence prolongée du comptable du projet et les faibles capacités en gestion des opérateurs culturels comme facteurs explicatifs. Le PSIC s'est engagé à fournir tous les documents comptables et financiers avant la clôture du programme (décembre 2005).

En conclusion du débat sur les difficultés de gestion, il a été convenu, pour les nouveaux projets à mettre en œuvre, de faire systématiquement un diagnostic institutionnel de démarrage, pour s'assurer que des mécanismes de gestion appropriés soient mis en place.

- S'agissant des perspectives pour 2006, les différentes parties ont convenu de poursuivre le dialogue déjà engagé pour finaliser, dès le premier trimestre 2006, la proposition de financement du nouveau programme cadre d'appui au secteur de la culture de 1,45 millions d'€ sur le PIN, devant inclure tous les appuis dans ce secteur pour les années à venir, y compris la contribution au FESPACO 2007. Des indications ont été fournies sur le contenu des volets et les options concernant la mise en œuvre et l'organisation de la phase de formulation.

### *iv. Société civile*

Le Programme de Renforcement des capacités des Organisations de la Société civile (PROS) est un nouveau programme en phase de démarrage. La signature de la Convention de financement est prévue pour début 2006. La matrice de suivi a été exposée avec une présentation succincte du montage du programme. Les points suivants ont été abordés :

- Le Maître d'œuvre est le Ministère de l'Economie et du Développement (MEDEV) et le Directeur Général de l'Economie et de la Planification (DGEP) a été désigné comme représentant du Maître d'œuvre.
- La préparation du dossier d'appel d'offres pour le recrutement de l'Assistance technique de l'Unité de Gestion du Programme (UGP), a été présentée comme la prochaine grande étape prévue pour cette année de démarrage.
- A partir du moment où l'UGP est opérationnelle, un audit système du programme sera exécuté afin d'affiner la méthodologie des procédures pour la mise en œuvre des activités.
- Enfin, il a été fait rappel du prochain démarrage d'une mission en appui au programme et notamment à la finalisation des contenus des lignes directrices des appels à propositions. Il a été évoqué la nécessité d'une étroite collaboration entre les services techniques concernés et cette assistance technique.

En général, il a été évoqué que la structuration, l'organisation et l'implication des services concernés au niveau des deux Comités de Pilotage et de Sélection, sont deux éléments clé pour le succès de ce programme.

v. Appui institutionnel à l'Ordonnateur National

Les plans de travail et d'activités 2006 pour les programmes d'appui à l'Ordonnateur National (7 BK 150) et de Facilité de Coopération Technique (9 BK 03) ont été agréés.

La Facilité de Coopération Technique atteindra sa phase de croisière dans la mise en œuvre en 2006.

Le programme 7 BK 150, qui a fait l'objet d'une prolongation d'une année (échéance portée à fin 2006) prendra fin en 2006. Une évaluation de ce programme, qui est en cours de réalisation, permettra aux parties prenantes de procéder à l'identification du nouveau programme. L'instruction devrait s'effectuer au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2006, la décision de financement devrait intervenir au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2006 et le projet pourrait démarrer au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2006.

Ce nouveau programme comprendra en complément de l'appui à l'Ordonnateur National, un volet « Appui institutionnel : études, formations et conférences » en relation avec la coopération UE – Burkina Faso, qui justifie l'augmentation de l'enveloppe allouée à ce programme.

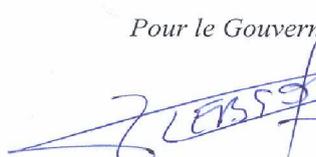
Le calendrier de travail a été défini de manière volontariste pour assurer une continuité des activités entre les deux programmes. Une enveloppe de 4 Mio € a été réservée à cet effet.

Des éléments des discussions relatives à ce secteur sont repris aussi dans la partie 1.c.(i).

**Revue opérationnelle 2005**  
**sur la mise en œuvre de la coopération dans le cadre de l'accord de partenariat ACP-UE au**  
**Burkina Faso**

*Fait en deux exemplaires à Ouagadougou, le 2 décembre 2005*

*Pour le Gouvernement*



Monsieur Léné Sebgo  
Directeur Général de la Coopération  
Ordonnateur National du FED Suppléant

*Pour la Commission européenne*



Monsieur Gerardus Gielen  
Chef des Opérations  
Délégation de la  
Commission européenne  
Burkina Faso

**Annexe 1****Programme de travail et Ordre du jour « Revue Opérationnelle » - 25/11/2005**

<b>Durée</b>	<b>Contenu</b>
<b>8 h 00 à 8 h 15</b>	<b>Ouverture Revue Opérationnelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme la Chef de la Délégation de la CE</li> <li>• M. le Ministre des Finances et du Budget, ON du FED</li> </ul>
<b>8 h 15 à 9 h 00 (Présentation Power Point )</b>	<b>Coopération UE-Burkina Faso (hors régional y compris la gestion de la coopération)</b> (i) Points saillants : Résultats RMP, Structure et absorption de l'aide fin 2004 et 2005, Portefeuille de projets, Perspectives 2006, gestion de la coopération, perspectives pour la revue en fin de parcours et de programmation 10 <sup>ème</sup> FED (ii) Principales avancées et (iii) contraintes et difficultés et (iv) Propositions
<b>9 h 00</b>	Pause café
<b>9 h 15 à 10 h 30</b>	<b><u>Secteur de concentration</u></b> <b>Appui macroéconomique pour la réduction de la pauvreté (CSLP, Education, Santé, Gestion des Finances publiques)</b> Situation Secteur (Suivi des engagements sectoriels et production des indicateurs) Réalisations et Prévisions financières Discussion sur le Programme de travail et échéances 2006
<b>10 h 30 à 12 h 45</b>	<b><u>Appuis hors des secteurs de concentration</u></b> <b>Justice – Appui à l'ON – Secteur Privé – Appui Société civile - Culture</b> Réalisations et Prévisions financières Discussion sur le Programme de travail et échéances 2006
<b>15 h 00 à 16 h 45</b>	<b><u>Secteur de concentration:</u></b> <b>Développement Rural - Sécurité alimentaire / hydraulique</b> Situation Secteur (Suivi des engagements sectoriels et production des indicateurs) Réalisations et Prévisions financières Discussion sur le Programme de travail et échéances 2006
	Pause café
<b>17 h 00 à 18 h 00</b>	<b><u>Secteur de concentration: Transport - Infrastructures routières</u></b> Situation Secteur (Suivi des engagements sectoriels et production des indicateurs) Réalisations et Prévisions financières Discussion sur le Programme de travail et échéances 2006
<b>18 h 00 à 18 h 15</b>	<b>Fin des travaux</b>
<b>18 h 30</b>	<b>Cocktail</b>

## **Annexe 2**

### **Liste des participants (selon listes de présence)**

#### **Ü Ministère des Finances et du Budget,**

- Noël Kaboré, Secrétaire Général
- François Zoundi, SP-PPF
- Léné Sebgo, Directeur Général de la Coopération Ordonnateur National Suppléant du FED
- Jean-Marie Bonkougou, DCMP
- Souleymane Ouédraogo, DGB/DBC
- Alexis K. Yanogo, DCB
- Noumoutié Herbert Traoré, DCCF
- Isabelle, Irène Sanou, Chef de Services DGCOOP/DCM/SPPCUE/FED/BEI
- Olivier Caux, Assistant Technique auprès de l'Ordonnateur National
- Dieudonné Tougma, Chargé de programme DGCOOP/DCM/SPPCUE/FED/BEI
- Boukari Traoré, Chargé de programme DGCOOP/DCM/SPPCUE/FED/BEI
- Alain Kam, Chargé de programme DGCOOP/DCM/SPPCUE/FED/BEI
- Issiaka Yago, Chargé de programme DGCOOP/DCM/SPPCUE/FED/BEI
- Pié Coulibaly, Chargé de programme DGCOOP/DCM/SPPCUE/FED/BEI
- Tanguy H. Ouoba, Chargé de programme DGCOOP/DCM/SPPCUE/FED/BEI
- Amadé Guiro, Comptable DGCOOP/DCM/SPPCUE/FED/BEI
- Gertrude OUEDRAOGO, DCM
- Firmin Ouédraogo, SP-PPF
- Amina Billa SP-PPF
- Léa Zagré/Rimtounda, PRGB
- Drissa Konaté, DEP

#### **Ü Ministère de l'Economie et du Développement,**

- Daniel Bambara, DGEP
- François Xavier Bambara, DGEP
- Patrice Syan, DSONG
- Euloge N. Wedraogo, DSONG
- Tioyé Sié, DPAM/DGEP
- Paul Mandé, DGEP
- Namaro Yago, DEE/INSD

#### **Ü Ministère des Infrastructures des Transports et de l'Habitat**

- Tibila Mathurin Nougara, SG
- Stanislas Béré, DGR
- Hassane Guiao, DGR
- Marc Trivéro, DGR
- Jacques Delvaux, DGR
- Serge Bela, PST-2
- Drissa Alfred Zampou, DGR
- Issiaka Sigué, CCVA
- Mauro Donnatelli

Ü **Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques**

- Omar Barou Ouédraogo, SG
- André Moïse Nignan-Traoré, SP-CPSA
- André Anatole Yaméogo, SE-CNSA
- Denis Dakouré, VREO
- Alain Compaoré, PAFR
- Marcel Ouédraogo, PACE
- Léopold Sawadogo, DEP
- Rémy Sourdois, PA/FMR
- Oumar Coulibaly, AT/DEP
- Victor Kaboré, DEP
- Thomas Riekkel, AT-DGAEP
- Maïga Daouda, DG-AEP
- Karim Traoré, PRS-2
- Florent R. Ouédraogo, MOZ
- Abel Tigassé, SP-CPSA
- Kalifa Traoré, CG/PAC
- Issa Sidibé, CIRDES

Ü **Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation**

- P. Robert Mathieu Ouédraogo, DEP
- Sayouba Ouédraogo, SP-PDDEB

Ü **Ministère de la Santé**

- Mahamane Hamidine, ARIVA
- Romaric Somé, DEP

Ü **Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat (MCPEA)**

- Jean-Claude Bicaba, Secrétaire Général
- Geneviève Compaoré, DG-PSP
- Mambila Bansé, DEP
- Pierre Yves Jeanne, PRCE
- Mathieu Tankoano, PRCE
- Issaka Kargougou, Maison de l'entreprise

Ü **Ministère de la Culture**

- Mansour Meda, SG
- Félicité Kaboré, PSIC
- Boniface Bonou, DEP

Ü **Ministère de la Justice**

- M. Alphonse Traoré, Secrétaire Général
- Florence Tellier, PADEG
- Ferdinand Ouédraogo, FAED
- Wendyam Kaboré Zaré, FAED
- Georges Nassa, DEP

Ü **Ministère des ressources animales**

- Zacharie Compaoré, SG

Ü **Ministère des Mines, des Carrières et de l'Énergie**

- Moussa Ouattara
- Ali Seye, DEP

Ü **Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie**

- Zoubi Nebié, DEP
- Lambert Georges Ouédraogo, DGCN
- Kaolo Konaté, ECOPAS

Ü **Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation**

- Boulaye Tamani, DEP
- Alphonse Konaté, DG-LPAP

Ü **Représentants des Etats Membres de l'Union Européenne et des autres partenaires**

- Philippe Ospital, Ambassade de France
- Francis Blondet, Ambassadeur de France
- Anne-Claire Pernoud, Ambassade de France
- Louis L'Aot, AFD
- Ulrich Hochschild, Ambassadeur d'Allemagne
- Isabel Tepe, Ambassade d'Allemagne
- Nestor Loko, Ambassade de Danemark
- Mariam Diop, Ambassade de Danemark
- Paul Tholen, Ambassade des Pays-Bas
- Antoine Eklou, GTZ
- Hannes Hauser, Coopération autrichienne
- Maurizio Bonavia, Coopération italienne
- Pascal Rouamba, Coopération suisse
- Abdoulaye Kane, Coopération suisse
- Jean Marie V. Dabiré, Coopération suisse
- Cecilia Gjerdrum, Coopération suédoise
- Cecilia Stal, Coopération suédoise

Ü **Délégation de la Commission européenne au Burkina Faso**

- Sari Suomalainen, Chef de Délégation
- Gerardus Gielen, Chef des Opérations de Coopération
- Hélia Mateus, Chef de section « Economie et Secteurs Sociaux »
- Eric Donni, Chef de section « Infrastructures »
- Lourdes Perez Garcia, Section finances-contrats
- Jeannick Gelé, Section finances-contrats
- Marie-Cécile Zerbo, Section finances-contrats
- Nathalie Oustrain, Section finances-contrats
- Thierry Bertouille, Conseiller « Développement Agricole et Elevage »
- Alessandra Cucchi, Chargée de programme « Développement Local »
- Marie-Noelle Grell, Chargée de programme « Justice et Droits de l'Homme »
- Sophie Pelletier, Chargée de programme « Développement rural et environnement »
- Désirée Nana, Chargée de programme « Développement rural et environnement »
- Nadia Lamhandaz, Chargée de programme « Développement rural et environnement »
- Françoise Le Losq, Chargée de programme « Intégration régionale, culture »

- Célestine Nacro, Chargée de programme « Secteur privé »
- Hugo Pierrel, Chargé de programme « Appui budgétaire / Gestion des Finances Publiques »
- Stéphanie Baud, Chargée de programme « Santé-Education »
- Odette Sawadogo, Secrétariat du Chef des Opérations
- Jacqueline Bella, Secrétariat « Economie et secteurs sociaux »
- Patrica Moudouté, Communication Information
- Dennis Rombach, Stagiaire

### Annexe 3 - Liste des principaux projets et programmes par secteur

N°	N° comptable FED	Intitulé du projet	Prévisions 2006 en euros	Prévisions 2006 en millions de FCFA	Ministère
			Hypothèse Moyenne	Hypothèse Moyenne	
1	7 ACP BK 143	ECOPAS	318.157	209	MECV
2	7 ACP BK 150	Appui institutionnel à l'Ordonnateur National	482.000	316	MFB
3	7 ACP BK 151	Programme de Renforcement des Capacités des Entreprises	595.280	390	MCPEA
4	8 ACP BK 14	Plan d'actions de l'organisation du secteur agricole (PAOSA)	1.487.624	976	MAHRH
5	8 ACP BK 17	Programme d'Appui au PST II - Routes en terres	40.000	26	MITH
6	8 ACP BK 27	Programme d'Appui à l'Intégration Régionale (PARI II)	50.223	33	MFB
7	8 ACP BK 28*	Projet d'alimentation en eau potable de la Ville de Ouagadougou à partir de Ziga	7.000.000	4.592	MAHRH
8	8 ACP BK 32*	Programme d'Appui à la Démocratie et à la Bonne Gouvernance	1.990.000	1.305	MJ
9	8 ACP BK 33	Programme Régional Solaire II	2.180.000	1.430	MAHRH
10	8 ACP BK 37	Assistance Technique à la Direction de l'Hydraulique	240.000	157	MAHRH
11	8 ACP BK 38	Valorisation des Ressources en Eau dans l'Ouest du Burkina	1.170.000	767	MAHRH
12	8 ACP BK 40	Aide Budgétaire à la Réduction de la Pauvreté (2002-2004), volet Appuis institutionnels	720.000	472	MFB
13	8 ACP BK 45	PSIC II	22.000	14	
14	9 ACP BK 01	Appui au programme sectoriel des transports (PST-2)	46.767.700	30.678	MITH
15	9 ACP BK 03	Facilité de Coopération Technique	641.000	420	MFB
16	9 ACP BK 04 *	Appui SE/CNSA	200.000	131	MAHRH
17	9 ACP BK 06	Aide Budgétaire à la Réduction de la Pauvreté (2005-2008), volet Appuis institutionnels	100.000	66	MFB
18	En cours d'instruction	Appui à la filière coton	1.000.000	656	-
19	En cours d'approbation	Programme de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile	500.000	328	MEDEV
<b>TOTAL projets FED (1 à 19)</b>			<b>65.503.984</b>	<b>42.968</b>	
20	9 ACP BK 06	Aide Budgétaire à la Réduction de la Pauvreté (2005-2008), inscription en recette pour financement	47.500.000	31.158	MFB
<b>TOTAL: aide budgétaire FED</b>			<b>47.500.000</b>	<b>31.158</b>	
<b>TOTAL FED: aide budgétaire + projet</b>			<b>113.003.984</b>	<b>74.126</b>	

**Annexe 4 - Liste des projets et programmes à clôturer en 2006 et 2007**

<b><u>N°</u></b>	<b><u>Intitulé</u></b>	<b><u>Echéance</u></b>
8 BK 013	PASEB	2004
7 BK 153/		
8 BK 004	PST route bitumées	2004
7 BK 145	PAAJ	2004
7 BK 155	FESPACO 2003	2004
8 BK 045	PSIC II	2005
8 BK 017	PST – Routes en terre	2005
8 BK 022	PARI Public	2005
8 BK 027	PARI Privé	2005
7 BK 150	Appui à ON - phase I	2006
8 BK 40	ABRP 2002-2004	2006
9 BK 005	FESPACO 2005	2006
7 BK 152 /	AT DG Hydraulique	2006
8 BK 37		

## **Annexe 5 : Sigles et abréviations**

€	: Euro
ABRP	: Appuis Budgétaires pour la Réduction de la Pauvreté
ACP	: Afrique Caraïbe Pacifique
ARIVA	: Projet d'Appui au Renforcement de l'Indépendance Vaccinale en Afrique
BEI	: Banque Européenne d'Investissement
CAD	: Comité d'Aide au Développement
CCVA	: Centre de Contrôle des Véhicules Automobiles
CDMT	: Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CE	: Commission européenne
CG/PAC	: Cellule de Gestion du Plan d'Actions Céréales
CGA	: Centre de Gestion Agréé
CGAB	: Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires
CIRDES	: Centre International de Recherche-Développement sur le l'Elevage en zone sub-humide
COM STABEX	: Cadre d'Obligation Mutuelle et Stabilisation des Exportations
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CST	: Commission Sectorielle Thématique
CVECA	: Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit Autogérée
DAO	: Dossier d'Appel d'Offres
DCE	: Délégation de la Commission européenne
DCM	: Direction de la Coopération Multilatérale
DEP	: Direction des Etudes et de la Planification
DG-AEP	: Direction Générale de l'Approvisionnement en Eau Potable
DGB	: Direction Générale du Budget
DGCN	: Direction Générale de la Conservation de la Nature
DGCOOP	: Direction Générale de la Coopération
DGEP	: Direction Générale des Etudes et de la Planification
DG-LPMP	: Direction Générale des Libertés Publiques et des Affaires Politiques
DG-PSP	: Direction Générale de la Promotion du Secteur Privé
DGR	: Direction Générale des Routes
DGTTM	: Direction Générale des Transports Terrestres et Maritimes
D-SONG	: Direction du Suivi des ONG (Organisations non gouvernementales)
ECOPAS	: Programme Régional Parc W – Conservation et Utilisation Rationnelle des Aires Protégées Contiguës
FAED	: Fonds d'Appui à l'Etat de Droit
FCFA	: Franc de la communauté financière africaine

FED	: Fonds européen de Développement
FESPACO	: Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou
FMI	: Fonds Monétaire International
FRPC	: Fonds de Réduction de la Pauvreté pour la Croissance
GTZ	: Coopération Technique Allemande
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
KfW	: Kreditanstalt Fuer Wiederaufbau
LO	: Lettre Officielle
MAHRH	: Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MCPEA	: Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat
MEBA	: Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
MEBF	: Maison de l'Entreprise – Burkina Faso
MEDEV	Ministère de l'Economie et du Développement
MFB	: Ministère des Finances et du Budget
Mio €	: Millions d'euros
MITH	: Ministère des Infrastructures, des Transports et de l'Habitat
MOZ	: Maîtrise d'Ouvrage de Ziga
ON	: Ordonnateur National
PAAJ	: Programme d'Appui à l'Administration Judiciaire
PADEG	: Programme d'Appui à la Consolidation du Processus Démocratique, l'Etat de Droit et la bonne Gouvernance
PA-FMR	: Plan d'actions pour le financement du Monde Rural
PAFR	Plan d'Actions pour la Filière Riz
PAGIF	Plan d'actions pour la gestion de la fertilité des sols
PAMA	: Plan d'actions pour la mécanisation agricole
PANR-J	: Plan National de Réforme de la Justice
PAOSA	: Plan d'Actions pour l'Organisation du Secteur Agricole
PARI	: Programme d'Appui Régional à l'Intégration
PASEB	: Programme d'Appui au Secteur de l'Education de Base
PDDEB	: Plan Décennal de Développement de l'Education de Base
PIN	: Programme Indicatif National
PIP	: Programme d'Investissement Public
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PRCE	: Programme de Renforcement des Capacités des Entreprises
PRGB	: Programme de Renforcement de la Gestion Budgétaire
PRGE	: Programme de Renforcement de la Gouvernance Economique
PROS	: Programme de Renforcement des capacités des Organisations de la Société civile

PRS	:	Programme Régional Solaire
PSIC	:	Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles
PST-2	:	Programme Sectoriel des Transports
PTF	:	Partenaire Technique et Financier
RN	:	Route Nationale
SE/CNSA	:	Secrétariat Exécutif du Conseil National Sécurité Alimentaire
SG	:	Secrétariat Général
SP-CPSA	:	Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
SP-PPF	:	Secrétariat Permanent – des Politiques et Programmes Financiers
UE	:	Union européenne
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGP	:	Unité de Gestion du Programme
URCPO	:	Union Régionale des Caisses Populaires de l’Ouest
VREO	:	Valorisation des Ressources en Eau dans l’Ouest – Burkina

## Annexe C : Compte-rendu de la Rencontre avec les Acteurs Non Etatiques du 14 Décembre 2005

BURKINA FASO



MINISTRE DES FINANCES ET DU  
BUDGET  
DIRECTION GENERALE DE LA  
COOPERATION

UNION EUROPEENNE



DELEGATION DE LA COMMISSION  
EUROPEENNE AU BURKINA FASO

### *Revue opérationnelle 2005 sur la mise en œuvre de la coopération dans le cadre de l'accord de partenariat ACP-UE au Burkina Faso Journée de Rencontre avec les Acteurs Non Etatiques*

Ouagadougou, le 14 décembre 2005

#### **Introduction**

La réunion d'échange sur les travaux de la revue opérationnelle 2005 et la future programmation de l'aide au Burkina Faso s'est tenue à Ouagadougou le 14 décembre 2005 dans la salle de conférences du Centre de Formation Professionnel de la Direction Générale des Routes. La séance de revue a été ouverte par Mme la Chef de Délégation de la Commission européenne (DCE) au Burkina Faso, Sari Suomalainen et par M. le Directeur Général de la Coopération, Ordonnateur National suppléant du Fonds Européen de Développement (ON), Léné Sebgo.

Cette revue annuelle, organisée conjointement par le Ministère des Finances et du Budget et la Délégation de la Commission européenne, constitue l'opportunité pour les deux parties de faire l'examen avec la société civile des principaux domaines de la coopération UE-Burkina Faso. Elle permet de tirer les enseignements pour rendre la coopération UE-Burkina Faso davantage lisible, dynamique, efficace et prospective. Elle donne l'occasion de constituer des bases solides pour une amélioration du dialogue avec les Acteurs Non Etatiques. En outre, la revue annuelle permet de dresser aux Acteurs Non Etatiques les principales conclusions de l'année écoulée en terme de coopération, mais également d'examiner les modes de dialogue et de concertation à mettre en place ou à renforcer entre les différents intervenants de cette coopération non seulement pour partager l'exécution de projets de développement, mais surtout pour participer aux orientations stratégiques et aux priorités de la future stratégie de coopération 2008-2013.

Les travaux ont été co-présidés par Madame Sari Suomalainen, Chef de Délégation de la Commission européenne (DCE) au Burkina Faso et Monsieur Léné Sebgo, Directeur Général de la Coopération, Ordonnateur National Suppléant, en présence de Monsieur Gerardus Gielen, Chef des Opérations de Coopération de la DCE.

La session s'est déroulée sous forme de deux séances de présentation et de travail auxquelles ont participé les représentants des organisations de la société civile, des syndicats et du secteur privé invités lors de la Revue à mi-parcours, des cadres des services de l'ON et de l'Administration pour les secteurs de concentration ou en rapport direct avec la Société civile (Ministère des Finances et du Budget, Ministère de l'Economie et du Développement, Ministère des Infrastructures des Transports et de l'Habitat, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation), des cadres des sections opérationnelles de la DCE au Burkina Faso, ainsi que les cadres des projets et programmes soutenus dans le cadre de l'accord de partenariat ACP-UE, des représentants des Etats Membres de l'UE et d'autres partenaires représentés au Burkina Faso.

La liste des participants à la réunion et le programme de travail sont joints en annexes 1 et 2.

### 3) PREMIERE SEANCE - EXAMEN DE LA COOPERATION ET PRESENTATION DE LA REVUE OPERATIONNELLE 2005

#### d. **Présentation des résultats de la revue opérationnelle 2005**

Le volume global d'aide fourni en 2004 au Burkina Faso dans le cadre de la coopération au titre des 7ème, 8ème et 9ème FED s'élève en décaissements à 41,9 Milliards F CFA, tous instruments financiers confondus (hors BEI, hors coopération régionale) et à environ 44 milliards F CFA en 2005. Les détails de ces données sont développés dans les annexes du rapport conjoint 2004.

A la clôture de l'exercice 2004, 97% des dotations tous FED confondus ont fait l'objet d'une décision de financement. Ce niveau est de 92% pour le 9ème FED et atteint 100% pour les FED antérieurs (8ème, 7ème et 6ème FED). Les décaissements, quant à eux, s'élèvent à 65,5% des décisions de financement. Ce niveau atteint 35,4% dans le cadre du 9ème FED et 83,2% pour les FED antérieurs.

Les performances en matière de décisions de financement et de décaissement seraient en 2005 respectivement de 181,5 Mio € et de plus de 70 Mio € et devraient être globalement conformes aux prévisions initiales. Malgré la forte augmentation de l'enveloppe A (ressources programmables) du 9ème FED en 2005 suite à la revue à mi-parcours, les niveaux de décision de financement et de paiement sur le 9ème FED pourraient ainsi rester stables en pourcentage.

	FED antérieurs			9ème FED		
	déc-03	déc-04	oct-05	déc-03	déc-04	oct-05
Engagements globaux	100	100	100%	91	92	93%
Engagements individuels	92	93	96%	45	62	94%
Paiements	78	83	91%	19	35	32%

Les prévisions de décision et de paiement en 2006 pourraient atteindre respectivement environ 15 Mio € et 113 Mio € dont 47,5 Mio € sous forme d'appuis budgétaires et 65,5 Mio € sous forme d'appui projet (hypothèse volontariste). Elles concernent 20 projets et programmes, dont trois nouveaux à engager en 2006. Ces prévisions permettraient d'engager la totalité des ressources des différents FED disponibles, y compris les ressources supplémentaires octroyées suite à la revue à mi-parcours.

#### e. **Principales décisions de financement en 2004 et 2005 et perspectives 2006**

##### iii. Aide programmable

Les principales décisions de financement programmées en 2004 et 2005 qui seront intervenues selon les prévisions, sont :

- Etude « programme d'appui société civile » - 0,09 Mio € (9 BK 002 – 2004)
- Programme « Facilité de Coopération Technique » - 1,9 Mio € (9 BK 003 - 2004)
- Appui au Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité alimentaire pour les Systèmes d'Information sur la Sécurité alimentaire – 0,9 Mio € (9 BK 004- 2004)
- Programme cadre culture : Appui au FESPACO 2005 – 0,45 Mio € (9 BK 005 – 2004)
- Appui Budgétaire pour la réduction de la pauvreté 2005-2008 y compris les volets « Appui sectoriel Education (15 Mio €) » et « Appui institutionnel (1,5 Mio €) » – 166,5 Mio € (9 BK 006 – 2005)
- Programme de renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile – 15 Mio € (9 BK 007 – 2005)

Le programme cadre culture / FESPACO 2007 – 1,45 Mio € programmé initialement en 2005, n'a pas pu faire l'objet d'une décision de financement. Cette décision a été reportée en 2006.

Les décisions de financement de 2006 identifiées au 25/11/2005 sont :

- Appui institutionnel à l'Ordonnateur National, pour un montant de 4 Mio € Ce programme comprend en complément de l'appui à l'Ordonnateur National, un volet complémentaire « Appui institutionnel : études, formations et conférences » en relation avec la coopération UE – Burkina Faso, qui justifie l'augmentation de l'enveloppe allouée à ce programme.

- Programme d'appui au secteur du coton, pour un montant de 10 Mio € (un consensus entre les parties pour l'orientation du programme devrait être trouvé rapidement, si non son instruction risque d'être reporté sur l'année 2007).

La revue a permis de pré-identifier les programmes pour lesquels une demande d'avenant à la Convention de financement est prévisible en 2006 : 9 BK 06 – ABRP 2005-2008 (réaménagement budgétaire), 9 BK 01 – PST (réaménagement budgétaire et éventuellement augmentation de plafond), 8 BK 32 – PADEG (prolongation et éventuellement augmentation de plafond), 8 BK 38 – VREO (éventuellement augmentation de plafond).

*iv. Aide non programmable*

Au niveau de l'enveloppe B, dans laquelle il reste 10,7 Mio € après la revue à mi-parcours, aucune proposition d'utilisation n'est envisagée actuellement sur la base des modalités de mobilisation existantes de ces ressources.

**f. Revue en fin de parcours du 9<sup>ème</sup> FED et perspectives de programmation du post 9<sup>ème</sup> FED**

*Revue en fin de parcours du 9<sup>ème</sup> FED*

Cette revue se fondera sur le Rapport Annuel Conjoint 2005 sur la mise en œuvre des actions de coopération dans le cadre de l'accord de partenariat ACP-UE au Burkina Faso. La partie nationale et la Délégation de la CE prépareront un projet de rapport au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2006. La revue pourrait se tenir en fin du 3<sup>ème</sup> ou au début du 4<sup>ème</sup> trimestre 2006. Le calendrier définitif sera arrêté sur la base des instructions relatives à la préparation de la revue en fin de parcours du 9<sup>ème</sup> FED, qui n'ont pas encore été transmises aux parties prenantes.

Lors de la revue opérationnelle 2005, des besoins financiers complémentaires ont été exprimés au niveau de trois programmes :

- |                   |                 |
|-------------------|-----------------|
| - 9 BK 01 - PST   | +/- 4.000.000 € |
| - 8 BK 32 - PADEG | +/- 1.000.000 € |
| - 8 BK 38 - VREO  | +/- 1.000.000 € |

Ces demandes de ressources complémentaires seront évaluées dans leur ensemble, sur la base d'une analyse des ressources à dégager des projets en cours ou à clôturer et en fonction des ressources qui pourraient éventuellement être libérées dans le cadre de la revue en fin de parcours. Si la revue en fin de parcours aboutit à une augmentation des ressources programmables, celles-ci seront affectées prioritairement à des augmentations d'enveloppe des projets et programmes en cours ou en préparation.

*Perspectives de programmation du post 9<sup>ème</sup> FED*

Au cours de 2006-2007, une nouvelle stratégie de coopération pour la période 2008-2013 dans le cadre de l'Accord de Cotonou sera définie et arrêtée entre la partie nationale et la Communauté européenne.

La préparation de la programmation post 9<sup>ème</sup> FED s'appuiera plus particulièrement sur :

- les orientations et l'état de mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et des principales politiques sectorielles en 2006, ainsi que les perspectives pour les années à venir ;
- les documents stratégiques de l'Union Européenne, notamment le document de consensus sur la nouvelle politique de développement et la stratégie pour l'Afrique ;
- la consultation accrue des Acteurs Non Etatiques sur les stratégies à adopter en matière de programmation de l'aide ;
- les travaux de revue en fin de parcours du 9<sup>ème</sup> FED (résultats ; respects des engagements; absorption des ressources) ;
- le principe de concentration de l'aide : la coopération entre l'Union européenne et le Burkina Faso couvre actuellement une quinzaine de domaines (y compris les interventions sur fonds régionaux). Pour des raisons d'efficacité et d'efficacités, il est prévu de réduire considérablement le nombre de domaines d'intervention.
- La complémentarité avec les Etats-membres de l'Union Européenne, les autres partenaires techniques et financiers et le Budget National.

Pour préparer la programmation post 9<sup>ème</sup> FED et faciliter sa mise en œuvre future, une liste préliminaire d'études a été arrêtée, dans des domaines tels que l'appui macro-économique pour la réduction de la pauvreté, la gouvernance, l'environnement, l'énergie, les infrastructures (transports, hydraulique).

### **g. Relevé des conclusions**

Au terme de la présentation, certaines précisions quant à la mise en œuvre de la coopération, ont été apportées.

Concernant le programme PROS, ce programme reste le fruit d'un travail long et relativement complexe, au vu de la nouveauté de ce type d'intervention et de la difficulté d'une connaissance approfondie et détaillée des 11 composantes des Organisations de la Société civile y inclus les organisations d'appui au secteur privé. L'appui aux organisations de la société civile, sera mis en œuvre essentiellement à travers des Appels à Propositions. Pour le démarrage du programme, la Délégation de la CE et le Gouvernement sont actuellement appuyés par une mission d'expert pour mieux définir certains éléments clés de cet instrument de financement et en particulier la détermination des critères de sélection des projets et la composition des différents Comités institutionnels et opérationnels intervenant dans le programme.

Certains intervenants ont émis des préoccupations concernant quelques retards dans la mise en œuvre d'activités spécifiques, notamment les actions complémentaires aux travaux routiers, la mise en place effective des Centres de Gestion Agréés, la prise en compte accrue de la problématique de l'Education de base et le choix affiché de concentrer l'aide dans un nombre limité de domaines.

Ces préoccupations ont été prises en compte par la Délégation de la CE et les services de l'ON, tout en précisant qu'elles ont déjà fait l'objet d'efforts particuliers ou d'engagements réciproques. Les activités complémentaires aux travaux routiers (contrôle des charges à l'essieu, sécurité routière), sont en cours de démarrage. Le Ministère chargé du commerce s'est engagé à ce que la signature du décret pour la mise en place des CGA soit effective en janvier 2006. L'Education de base, étant au centre des priorités du CSLP est inscrite dans l'appui budgétaire apporté pour ce secteur à travers l'appui macro-économique. Ce dernier permettra une intervention la plus efficace possible. La concentration de l'aide communautaire est le gage de la future performance de cette coopération, au regard de la spécificité des compétences à mettre en œuvre. Les choix des domaines d'intervention se feront en complémentarité avec les autres partenaires techniques et financiers, pour assurer la meilleure réponse possible aux priorités nationales.

## **4) DEUXIEME SEANCE - EXAMEN DU ROLE DES ACTEURS NON ETATIQUES DANS LE PARTENARIAT ACP - UE ET BURKINA FASO - UE**

### **a. Présentation**

L'accord de Cotonou, en tant que texte fondateur de la coopération entre les pays ACP et l'UE explicite cinq piliers fondamentaux du partenariat :

- L'objectif central est la réduction de la pauvreté
- La dimension politique du partenariat est renforcée par l'Accord
- L'approche participative est l'un des principes fondamentaux de la coopération UE-ACP
- Le cadre commercial mis en œuvre est novateur, en mettant en place de nouveaux mécanismes appropriés à l'environnement international (Accords de Partenariats Economiques)
- La mise en place de nouveaux instruments financiers et de programmation glissante.

Les acteurs du partenariat sont clairement identifiés comme étant les autorités publiques et les acteurs non étatiques (secteur privé, partenaires économiques et sociaux et la société civile sous toutes ses formes).

D'une manière générale, sur la base d'une étude menée dans les pays ACP, on constate que la Société Civile a été consultée dans la majorité des pays sur les stratégies nationales de développement et sur les documents de stratégie de coopération. Cependant, certains facteurs ont entravé une participation accrue de la Société Civile aux travaux de programmation, notamment la brièveté des périodes de consultations, la qualité de l'information et le phasage de sa diffusion, la typologie limitée des acteurs consultés, l'absence de mécanismes institutionnels pour faciliter les consultations, le retour insuffisant d'informations sur les résultats de ces consultations et les faibles capacités et ressources des Acteurs Non Etatiques .

Lors des différents processus de revue à mi-parcours du 9<sup>ème</sup> FED, l'implication des Acteurs Non Etatiques a été spécifiquement appréhendée en fonction des pays. Aussi, même si certaines contraintes pèsent sur le processus, des progrès ont été constatés avec l'émergence de bonnes pratiques de collaboration, l'intégration progressive des approches participatives, la sensibilisation plus importante des gouvernements sur la nécessité du dialogue avec les Acteurs Non Etatiques et une volonté générale affichée pour renforcer les réseaux nationaux et interrégionaux.

Aussi, afin de renforcer ce processus, les expériences dans les différents pays ont été capitalisées par l'émission des recommandations suivantes :

- § Assurer la continuité du processus de consultation (une section du rapport annuel conjoint)
- § Cartographie des acteurs non étatiques
- § Disponibilité d'une information adaptée en temps voulu
- § Améliorer le partage et les réseaux d'information
- § Donner l'opportunité aux ANE de s'impliquer à toutes les étapes du processus
- § Accélérer la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités
- § Renforcer les capacités des parties prenantes (Acteurs Non Etatiques, Ordonnateur National, Délégation de la CE)

Dans le cas particulier du Burkina Faso, les actions menées par les Organisations de la Société Civile sont reconnues par l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers, mais leur participation dans le processus d'élaboration et de suivi du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté reste à parfaire. Une intensification des échanges entre le Gouvernement et les Acteurs non Etatiques est importante, tant pour le renforcement du processus CSLP que pour la cohérence et l'efficacité de la coopération entre le Burkina et l'Union Européenne.

C'est dans ce cadre qu'après plusieurs études menées pour mieux identifier l'appui aux Organisations de la Société civile, que le Gouvernement et la DCE ont finalisé le PROS, qui devrait débiter ses activités avant la fin de l'année 2006 et permettre entre autres de renforcer le dialogue entre le Gouvernement et les Acteurs non Etatiques.

## **b. Relevé des conclusions**

Le processus entamé lors de la revue à mi-parcours de la stratégie de coopération et du PIN 9<sup>ème</sup> FED a été souligné et apprécié par l'ensemble des participants et les parties conviennent que cette implication est à renforcer.

La perspective à moyen terme de la constitution d'un groupe de contact reste un objectif pour l'ensemble des parties, afin de mieux structurer ce dialogue, mais le principe de la continuité de sessions plénières telles qu'organisées ce jour et lors de la RMP reste pour le moment la meilleure option.

En effet, même si la Société civile est suffisamment mûre pour s'organiser elle-même pour être un partenaire à part entière, il se pose certains problèmes de représentativité. En outre, la crédibilité des organisations reste une préoccupation de l'ensemble des partenaires, ainsi que la conciliation pour ces organisations de leurs activités de participation aux structures de concertation et dialogue (très exigeantes en terme de temps et d'investissements) et leurs prestations de service auprès des bénéficiaires et groupes cibles. Les OSC ont souligné leurs différentes missions et rôles. Les organisations syndicales, les organisations représentantes du

secteur professionnel/privé et les organisations faïtières de groupements paysans (loi 14 – coopératives), par exemple, revendiquent leurs propres personnalités, différentes des autres organisations pour le développement. Les 9 autres composantes des organisations de la société civile, aussi, ne partagent véritablement pas une représentativité commune. Une demande d'association au dialogue dans la programmation sectorielle, a aussi été suggérée par certains participants.

De plus, les structures de l'Etat chargé de l'appui aux organisations (ou cellules de renforcement) ne peuvent s'abroger le mandat d'organiser la société civile, d'en faire partie ou de se présenter en tant qu'institution faïtière. Les services de l'administration qui suivent ces organisations reconnues juridiquement par deux lois actuellement existantes (loi 10, libre association et loi 14 – coopératives), n'ont pas le mandat de les organiser mais de les reconnaître et de contrôler le respect de leurs actions en conformité avec la réglementation en vigueur. Notamment, par le fait que les fonds mis à disposition de ces organisations sont souvent des fonds publics, cela implique une transparence et une reddition des comptes adéquate. Il est à rappeler que la responsabilité du Gouvernement peut éventuellement être engagée en cas d'utilisation non-conforme de ces fonds.

La faible visibilité actuelle des acteurs, implique que ce dialogue et le partenariat puissent s'instaurer d'une manière progressive. Afin de permettre aux acteurs non étatiques de remplir pleinement le rôle qui leur est dévolu dans le cadre de l'Accord de Cotonou, l'ensemble des acteurs doit instaurer une confiance réciproque et un esprit de collaboration. C'est dans ce contexte que le Gouvernement exprime son souhait d'actualiser ses bases de données et pouvoir ainsi recenser et suivre les performances des organisations légalement constituées.

Les Acteurs non Etatiques ont dans leur ensemble exprimé le souhait d'avoir accès à une meilleure information en général, et en particulier sur l'Accord de Cotonou. Cette préoccupation fera l'objet d'une attention particulière, notamment dans le cadre de la création du site Web de la DCE. La création d'un site Web à destination des Organisations de la Société Civile a également été évoquée.

Afin d'accentuer la circulation de l'information, il a été suggéré aux Acteurs Non Etatiques invités de permettre une restitution aux Acteurs non représentés et formuler leur demandes spécifiques d'information afin de mieux y répondre.

En conclusion, la DCE et le Gouvernement s'engagent dans la poursuite de ce processus pour faciliter la mise en commun des travaux réalisés, mais cette perspective demande également un effort des Organisations de la Société Civile.

La contribution des Acteurs Non Etatiques au Rapport Annuel Conjoint reste posée et n'a pas trouvé de réponse ou de proposition durant les échanges intervenus, notamment en raison des difficultés des Acteurs Non Etatiques à s'organiser entre eux et à un groupe de contact éventuellement constitué de rendre compte ou de restituer l'information aux autres partenaires.

*Fait en deux exemplaires à Ouagadougou, le 06 janvier 2006*

*Pour le Gouvernement*

*Monsieur Léné Sebgo  
Directeur Général de la Coopération  
Ordonnateur National du FED Suppléant*



*Pour la Commission européenne*

*Madame Sari Suomalainen  
Chef de Délégation de la  
Commission européenne  
Burkina Faso*



## Annexe 1

### Détail du programme Rencontre avec les Acteurs Non Etatiques 14 décembre 2005

<i>Durée</i>	<i>Contenu</i>
<b>08h00 - 08h15</b>	<b>Ouverture Rencontre avec les ANE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mme la Chef de la Délégation de la CE</li><li>• M. le Directeur Général de la Coopération, ON suppléant du FED</li></ul>
<b>8h15 - 8h45</b> <b>(Présentation)</b>	<b>Coopération UE-Burkina Faso (hors régional y compris la gestion de la coopération) et présentation des conclusions de la revue opérationnelle 2005 (y inclus PROS)</b> Points saillants : Résultats RMP, Structure et absorption de l'aide fin 2004 et 2005, Portefeuille de projets, Perspectives 2006, gestion de la coopération, perspectives pour la revue en fin de parcours et de programmation post 9 <sup>ème</sup> FED
<b>08h45 - 10h00</b>	<b>Débats / Questions</b>
<b>10h00 – 10h30</b>	<b>Pause café</b>
<b>10h30 à 10h45</b> <b>(Présentation)</b>	<b><u>Présentation de l'Accord de Cotonou révisé et du rôle des ANE dans le processus de la revue en fin de parcours du 9<sup>ème</sup> FED (et de la programmation post 9<sup>ème</sup> FED)</u></b>
<b>10h45 - 12h30</b>	<b><i>Débats / Questions</i></b>
<b>12h30</b>	<b><u>Fin des travaux</u></b>

## **Annexe 2 : Liste des participants (selon listes de présence)**

### **Ü Ministère des Finances et du Budget,**

- Léné Sebgo, Directeur Général de la Coopération Ordonnateur National Suppléant du FED
- Isabelle, Irène Sanou, Chef de Services DGCOOP/DCM/SPPCUE/FED/BEI
- Olivier Caux, Assistant Technique auprès de l'Ordonnateur National
- Dieudonné Tougma, Chargé de programme DGCOOP/DCM/SPPCUE/FED/BEI
- Pié Coulibaly, Chargé de programme DGCOOP/DCM/SPPCUE/FED/BEI
- Tanguy H. Ouoba, Chargé de programme DGCOOP/DCM/SPPCUE/FED/BEI
- Firmin Ouédraogo, SP/PPF

### **Ü Ministère de l'Economie et du Développement,**

- Euloge N. Wedraogo, DSONG
- Brigitte Yoni, STC-PDES

### **Ü Ministère des Infrastructures des Transports et de l'Habitat**

- Stanislas Béré, DGR
- Hassane Guiao, DGR
- Charles S. Sawadogo, DGR
- Marc Trivéro, DGR
- Jacques Delvaux, DGR

### **Ü Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques**

- Abel Tigassé, SP-CPSA

### **Ü Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation**

- Cyril T. Karfo, DCOD
- Boulaye Tamani, DEP

### **Ü Acteurs Non Etatiques**

- KANOUM Fatima Consultante
- TOURE Françoise Consultante
- OUEDRAOGO Boukary CMBF
- SORGHO Issa MCD
- TRAORE K. Adama FO/UNSL
- TRAORE Francis SG/GPI
- BADOIT Guillaume Promo Femmes
- OUEDRAOGO Clémentine R. PCA – SPONG
- BATIGA Dorothée PCA – RECIF ONG
- DRABO Souleymane CAFES – ONG
- SOMBIE Dola Centre Communautaire Jacques TASSIN
- GOUBA/DA Aglaé AFJ/BF
- NIGNAN Germain RAJS/BF
- DEMBELE Abdoulaye Noël AJCED
- SALIA Amaria Issouf CERVOD'AFRIQUE
- KABORE Kardiatou AMIFOB
- BANGRE Françoise FENAFER-B
- DA HIEN Daniel Réseau Afrique Jeunesse
- SOME K. Eugène AFVP
- OUEDRAOGO Jean de Matha SNV-BF
- SOBGO Gaston FDC/BF
- ABISSI Charlemagne UNALFA

- OUATTARA Habi	MMF/ANBF
- OUEDRAOGO Halidou	MBDHP
- SANOU Issouf	FENOP
- BIRBA Athanase	FEPA-B
- GANOU Issifou	Christian Aid
- KERE Bonaventure	SNTRV-B
- TINTO Boureima	ABAD
- KABORE Goamwaoga	APRODEB
- OUEDRAOGO Saga Joseph	SCIMPEX
- COMPAORE Romuald	ACE-RECIT
- SONG-NABA W. Justin	CCEB
- OUEDRAOGO S. Eric	FNJPA-F
- SONGRE Ambroise	ABADD
- ZAGRE Pierre	PROM'ART/BF
- ISEREGUE Haoua	PROM'ART/BF
- SANOU-PIOUPARE Françoise	COAFEB
- OUEDRAOGO S. Florent	B-LONGA
- OUEDRAOGO Moumouni	AVD
- ZONGO Issaka	Fédération Marchés et Yaars
- KONE David Joseph	OTRAF
- TRAORE K. Adama	UNSL
- OUEDRAOGO Karim	MBDHP
- KAM Sibiri Eric	L.D.L.P
- SAWADOGO Ousmane	ECHA
- WEDRAOGO Euloge	D-SONG
- MILLOGO Brice	IPC/BF
- WETTA Claude	REN-LAC
- KABORE Omer	INTERMON OXFAM
- BARRO Seydou	DPSPV/DGEP
- EHAKO Marie Claire	AIDE & ACTION
- HONORE Aline	Pharmaciens sans frontières
- KARGOUGOU Issaka	Maison de l'Entreprise
- YAMEOGO Cluj	ABPAM
- SANKARA Assane	ABPAM
- LOADA Augustin	CGD
- ZANTE Marcel	CNTB
- TRAORE Foussény	GERDES-Burkina

#### Ü **Représentants des Etats Membres de l'Union Européenne et des autres partenaires**

- RADESCHING Petra	Ambassade d'Autriche
- MDAIHLI Marina	GTZ
- COUAILLAC Gabrielle	SCAC – Ambassade de France
- ARRONDEAU Matthieu	SCAC – Ambassade de France

#### Ü **Délégation de la Commission européenne au Burkina Faso**

- Sari Suomalainen, Chef de Délégation
- Gerardus Gielen, Chef des Opérations de Coopération
- Hélia Mateus, Chef de section « Economie et Secteurs Sociaux »
- Javier Cavanillas, Chargé de gestion des lignes thématiques - ONG
- Alessandra Cucchi, Chargée de programme « Développement Local »
- Marie-Noelle Grell, Chargée de programme « Justice et Droits de l'Homme »

- Odette Sawadogo, Secrétariat du Chef des Opérations
- Jacqueline Bella, Secrétariat « Economie et secteurs sociaux »